ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/TPR/S/419/Rev.1

14 avril 2022

(22-3073)

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

ROYAUME DE BAHREÏN

Révision

Le présent rapport, préparé pour le quatrième examen de la politique commerciale du Royaume de Bahreïn, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Royaume de Bahreïn des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Jacques Degbelo (tél. 022 739 5583), Katie Waters (tél. 022 739 5067) et Michael Kolie (tél. 022 739 5931).

La déclaration de politique générale présentée par le Royaume de Bahreïn est reproduite dans le document WT/TPR/G/419.

Note: Le présent rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 7
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 11
1.1 Principales caractéristiques de l'économie 11
1.2 Évolution économique récente 11
1.2.1 Indicateurs macroéconomiques 12
1.2.2 Politique monétaire et politique de taux de change 15
1.2.3 Mesures liées à la COVID-19 15
1.2.4 Évolution du marché du travail 17
1.2.5 Balance des paiements 19
1.2.6 Politique budgétaire 20
1.3 Évolution des échanges et des investissements 21
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services 21
1.3.2 Tendances et structure de l'IED 24
2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT 26
2.1 Cadre général 26
2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale 27
2.3 Accords et arrangements commerciaux 30
2.3.1 OMC 30
2.3.2 Accords régionaux et préférentiels 30
2.3.2.1 Conseil de coopération du Golfe (CCG) 30
2.3.2.2 Zone panarabe de libre-échange (PAFTA) 32
2.3.2.3 Accord avec les États-Unis 32
2.3.3 Organisation de la coopération islamique (OCI) 32
2.3.4 Autres accords et arrangements 33
2.4 Régime d'investissement 33
3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE 39
3.1 Mesures visant directement les importations 39
3.1.1 Procédures douanières, évaluation et prescriptions en douane 39
3.1.1.1 Évaluation en douane 43
3.1.2 Règles d'origine 44
3.1.3 Droits de douane 45
3.1.3.1 Droits NPF appliqués 45
3.1.3.2 Consolidations tarifaires 47
3.1.3.3 Préférences tarifaires 47
3.1.3.4 Avantages et exemptions tarifaires 48
3.1.4 Autres impositions visant les importations 49
3.1.4.1 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 49
3.1.4.2 Droit d'accise 50
3.1.4.3 Autres droits et taxes 51

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation 51
3.1.5.1 Prohibitions à l'importation 51
3.1.5.2 Restrictions à l'importation et licences d'importation 52
3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde 54
3.1.6.1 Mesures antidumping 54
3.1.6.2 Mesures de sauvegarde 55
3.1.7 Autres mesures visant les importations 56
3.2 Mesures visant directement les exportations 56
3.2.1 Procédures et prescriptions douanières 56
3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements 57
3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation 57
3.2.4 Soutien et promotion des exportations 58
3.2.4.1 Subventions à l'exportation, et promotion et commercialisation des exportations 58
3.2.4.2 Zones économiques 59
3.2.4.3 Financement, assurances et garanties à l'exportation 60
3.3 Mesures visant la production et le commerce 61
3.3.1 Mesures d'incitation 61
3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques 64
3.3.2.1 Normes, règlements techniques, métrologie, essais et certification 64
3.3.2.2 Prescriptions en matière de marquage, d'étiquetage et d'emballage 67
3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires 68
3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix 70
3.3.4.1 Politique de la concurrence 70
3.3.4.2 Contrôle des prix 72
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation 73
3.3.6 Marchés publics 75
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle 78
3.3.7.1 Aperçu général 78
3.3.7.2 Propriété industrielle 81
3.3.7.3 Droit d'auteur et droits connexes 84
3.3.7.4 Moyens de faire respecter les droits 84
4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR 85
4.1 Agriculture, sylviculture et pêche 85
4.1.1 Principales caractéristiques 85
4.1.2 Politique 85
4.2 Industries extractives et énergie 87
4.2.1 Pétrole et gaz 87
4.2.2 Électricité et eau 91
4.3 Secteur manufacturier 94
4.3.1 Caractéristiques 94

4.3.2 Objectifs de politique générale 94
4.3.3 Principales branches de production 95
4.3.3.1 Aluminium 95
4.3.4 Produits pétrochimiques 95
4.4 Services 96
4.4.1 Services financiers 96
4.4.1.1 Caractéristiques 96
4.4.1.2 Secteur bancaire 98
4.4.1.3 Valeurs mobilières 100
4.4.1.4 Assurance 102
4.4.2 Télécommunications et services postaux 104
4.4.3 Transports 110
4.4.3.1 Transports maritimes 110
4.4.3.2 Transports aériens 113
4.4.3.3 Transports routiers et ferroviaires 116
4.4.4 Tourisme 116
5 APPENDICE – TABLEAUX 119

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Statistiques du travail, par activité économique, fin 2020 17
Graphique 1.2 Emploi par secteur et par nationalité, 2020 18
Graphique 1.3 Composition par produit des échanges de marchandises, 2014 et 2020 22
Graphique 1.4 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2014 et 2020 23
Graphique 3.1 Distribution des taux de droits NPF appliqués, 2021 47
Graphique 3.2 Droits relevant d'accords préférentiels, 2021 48
Graphique 3.3 Valeur des marchés adjugés par secteur, 2019 et 2020 77
Graphique 4.1 Vols intérieurs et internationaux de passagers, janvier-décembre 2019 et 2020 114

TABLEAUX

Tableau 1.1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2014-2020 12
Tableau 1.2. Balance des paiements, 2014-2020 20
Tableau 1.3. Commerce des services, 2014-2020 24
Tableau 2.1 Principales lois commerciales adoptées entre 2013 et 2020 27
Tableau 2.2 Traités bilatéraux d'investissements auxquels Bahreïn est partie 37
Tableau 3.1 Priorités de la Direction des affaires douanières en matière de critères de risque, 2021 41
Tableau 3.2 Produits et entreprises inscrits sur la liste blanche, mai 2021 42
Tableau 3.3 Structure des droits NPF appliqués, 2021 45

Tableau 3.4 Lignes tarifaires faisant l'objet de prohibitions, 2021 46

Tableau 3.5 Droits relevant d'accords préférentiels, 2021 48

Tableau 3.6 Régime de la TVA, 2021 50

Tableau 3.7 Recettes tirées de l'imposition des marchandises, 2014-2020 50

Tableau 3.8 Importations prohibées, 2021 51

Tableau 3.9 Importations soumises à restrictions, 2021 53

Tableau 3.10 Mesures antidumping définitives en vigueur à Bahreïn, 31 décembre 2020 54

Tableau 3.11 Exportations prohibées, 2021 57

Tableau 3.12 Exportations soumises à restrictions, 2021 58

Tableau 3.13. Programmes de prêts de la BDB, 2021 61

Tableau 3.14. Programmes de Tamkeen visant à soutenir les PME, 2021 62

Tableau 3.15. Subventions publiques aux entreprises et aux consommateurs, 2021 63

Tableau 3.16. Nombre de normes et règlements techniques nationaux adoptés par secteur, jusqu'en janvier 2021 65

Tableau 3.17. Préoccupations commerciales spécifiques soulevées à l'encontre de Bahreïn, janvier 2014-mai 2021 65

Tableau 3.18 Entreprises publiques relevant de la Mumtalakat, 31 décembre 2020 73

Tableau 3.19 Valeur des marchés publics par méthode, 2019 et 2020 77

Tableau 3.20 Récapitulatif de la législation sur la protection des DPI 79

Tableau 3.21 Demandes d'enregistrement de marques, de dessins et modèles industriels et de brevets, et brevets délivrés, 2014-2020 82

Tableau 3.22 Atteintes aux DPI, 2014-2020 84

Tableau 4.1 Données annuelles sur la production agricole et halieutique, 2015-2020 85

Tableau 4.2 Structure du capital des filiales de NogaHolding, 2021 87

Tableau 4.3 Statistiques relatives à l'énergie (pétrole et gaz), 2013-2020 89

Tableau 4.4 Prix des produits pétroliers et du gaz naturel sur le marché intérieur, janvier 2021 91

Tableau 4.5 Capacité installée de production d'électricité et d'eau et contributions des différentes sources, 2015-2021 92

Tableau 4.6 Capacité installée de production d'eau et contributions des différentes sources, 2015-2021 93

Tableau 4.7. Évolution des actifs du secteur bancaire à Bahreïn, 2014-2020 99

Tableau 4.8. Principaux indices de la Bourse de Bahreïn, 2013-2020 101

Tableau 4.9. Primes brutes et demandes d'indemnisation pour toutes les compagnies d'assurance, par classe, 3ème trimestre de 2018 et 3ème trimestre de 2019 102

Tableau 4.10. Types de licences catégorielles délivrées par la TRA 105

Tableau 4.11. Types de licences individuelles délivrées par la TRA 105

Tableau 4.12. Principaux indicateurs relatifs aux télécommunications, 2013-2019 107

Tableau 4.13. Flotte nationale: capacité de charge par type de navire, 2010, 2015 et 2019 111

Tableau 4.14. Services de navigation et de transport maritime, 2018-2020 111

Tableau 4.15. Statistiques concernant le transport aérien, 2013-2020 113

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Plans de relance économique adoptés en réponse à la pandémie de COVID-19, avril 2000-juin 2021 16

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises (y compris les réexportations) par groupe de produits, 2014-2020 119

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2014-2020 121

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises (y compris les réexportations) par destination, 2014-2020 123

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2014-2020 124

Tableau A1. 5 Stocks d'IED entrants par secteur, 2014-2020 125

Tableau A2. 1 Principales notifications à l'OMC, 1er janvier 2014-31 décembre 2020 127

Tableau A2. 2 Prescriptions juridiques relatives aux sociétés 131

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits NPF appliqués à Bahreïn, 2021 137

RÉSUMÉ

1. Le Royaume de Bahreïn est un pays à revenu élevé doté d'une population d'environ 1,5 million d'habitants et dont le PIB par habitant s'élève à 23 300 USD, d'après la Banque mondiale. Grâce aux efforts de diversification menés depuis longtemps par le pays, y compris dans le cadre de la Vision pour l'économie à l'horizon 2030, le secteur des services est devenu l'épine dorsale de l'économie; il représentait en effet près de 60% du PIB réel en 2020. Néanmoins, les produits pétroliers représentent à eux seuls encore 18,3% du PIB et contribuent grandement aux recettes publiques, aux exportations et à d'autres activités économiques. Le secteur manufacturier (14,2% du PIB) est très énergivore et vient au deuxième rang des secteurs qui contribuent le plus au PIB hors pétrole, tandis que les activités agricoles demeurent marginales (0,3% du PIB). L'économie reste fortement tributaire de la main-d'œuvre étrangère, bien que des efforts soutenus visant à accroître la proportion de Bahreïniens dans l'emploi aient porté leurs fruits. Très impliqué dans les activités économiques, le secteur public, y compris les entreprises publiques, reste l'un des plus gros employeurs. Bahreïn applique un régime de taux de change fixe avec une parité fixe conventionnelle entre la monnaie nationale, le dinar de Bahreïn, et le dollar EU.

2. Dans le cadre de sa Vision pour l'économie à l'horizon 2030, Bahreïn a mis en œuvre plusieurs projets visant à améliorer la qualité des infrastructures, à promouvoir la numérisation et à garantir des services de qualité. Le Programme d'équilibre budgétaire (FBP) à moyen terme a été adopté en 2018 en réponse à la baisse des réserves de change, à un déficit budgétaire important et à une dette du gouvernement central élevée. Ce programme prévoit le départ à la retraite volontaire des employés du secteur public, des réformes fiscales et des mesures de contrôle des dépenses. Un accord de soutien financier couvrant la période 2018-2022 a également été conclu entre Bahreïn et certains de ses partenaires du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour surmonter ces difficultés. Les réformes ont contribué à maintenir des niveaux de croissance économique positifs mais fluctuants, soutenus en grande partie par l'expansion du secteur non pétrolier, tandis que le régime de taux de change fixe a contribué à la stabilité des prix intérieurs. Toutefois, l'apparition de la pandémie de COVID-19 et les mesures adoptées par Bahreïn pour en atténuer les effets, y compris le plan de relance économique de 12 milliards d'USD, risquent de retarder le succès de ces réformes de stabilisation macro-économique. L'économie s'est contractée d'environ 5,1% en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 et de la chute des prix du pétrole. L'économie devrait se redresser en 2021, la croissance annuelle du PIB réel étant estimée à 3,1%, et à un taux compris entre 2% et 2,5% à moyen terme (2022-2025), grâce au maintien des dépenses publiques dans les infrastructures et à leur incidence connexe sur le secteur non pétrolier.

3. L'économie reste fortement tributaire du commerce, le ratio du commerce des marchandises et des services au PIB ayant fluctué entre environ 176% en 2014 et 136% en 2020. Les produits pétroliers continuent de représenter l'essentiel des exportations de marchandises (plus de 40% du total), devant les métaux non ferreux, tandis que les importations sont dominées par le pétrole brut destiné aux raffineries nationales, les produits agricoles et divers produits manufacturés. Bahreïn est un exportateur net de services, avec un excédent affichant une tendance à la hausse. Ses principaux partenaires commerciaux sont les autres États membres du CCG, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Les parts des autres partenaires (notamment l'Union européenne, la Chine et le Brésil) en tant que sources des importations ont eu tendance à augmenter pendant la période à l'examen.

4. Bahreïn participe activement au système commercial multilatéral. Il a présenté diverses notifications à l'OMC au cours de la période considérée. Toutefois, certaines notifications concernant, entre autres, les entreprises commerciales d'État et les subventions restent en suspens. Bahreïn participe aux Initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement et les micro, petites et moyennes entreprises. Il n'a jamais été partie plaignante dans une procédure de règlement des différends à l'OMC, mais a été partie défenderesse dans une affaire introduite par le Qatar en 2017. Bahreïn maintient aussi un réseau d'accords régionaux en matière de commerce et d'investissement. Ceux-ci incluent les protocoles commerciaux conclus dans le cadre de la Zone panarabe de libre-échange, de l'Organisation de la coopération islamique et du CCG. Bahreïn a aussi conclu un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Sur la base d'une décision du CCG, tous les futurs accords commerciaux devraient être négociés collectivement. Quatre accords bilatéraux d'investissement et six conventions de double imposition ont été signés pendant la période à l'examen.

5. Bahreïn a continué d'améliorer son régime d'investissement pendant la période à l'examen. En 2016, il a mis en place un système de registre commercial en ligne (SIJILAT) pour simplifier l'enregistrement des entreprises, rationaliser les prescriptions en matière de licences et assurer la coordination entre les organismes pertinents. En 2018, les restrictions à la participation étrangère ont été supprimées pour 62 activités commerciales. Des mesures ont également été prises en 2021 pour faciliter encore la participation étrangère dans certaines des activités économiques auxquelles les étrangers n'ont toujours pas accès. En fait, les services de tenue de livres et les services comptables (à l'exclusion des services d'audit); l'importation, l'exportation et la vente de carburant pour voitures de course; le dédouanement de marchandises; et la pêche sont réservés aux Bahreïniens et aux citoyens et entreprises du CCG.

6. Bahreïn a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en septembre 2016 et le gouvernement indique qu'il a mis en œuvre 100% de ses engagements au titre de l'Accord avant la date prévue. Les nouvelles initiatives de facilitation des échanges incluent la mise en œuvre, par Bahreïn, du Guide unifié des décisions anticipées du CCG, le lancement d'un service de dédouanement à distance et la mise en place d'un régime d'opérateurs économiques agréés et d'autres dispositifs facilitant l'accès aux opérateurs de confiance. Selon les informations disponibles, environ 90% des marchandises sont dédouanées sans inspection, généralement le jour même.

7. Le tarif douanier de Bahreïn est basé sur le tarif extérieur commun du CCG, à l'exception de 34 produits (interdits par Bahreïn) auxquels chaque État membre du CCG est libre d'appliquer son propre régime. Des droits non *ad valorem* (mixtes) s'appliquent au tabac et aux produits du tabac (20 lignes tarifaires). La moyenne simple des droits NPF appliqués de Bahreïn était de 4,7% en 2021 (contre 5,1% en 2013), les taux de droits *ad valorem* allant de zéro à 100%. La moyenne des taux appliqués est plus élevée pour les produits agricoles (définition de l'OMC) (5,4%) que pour les produits non agricoles (4,6%). Les produits du tabac sont assujettis aux droits les plus élevés (*ad valorem* ou mixtes). Sur la base de la nomenclature de la CITI, le secteur des industries extractives et le secteur manufacturier sont tous deux assujettis au taux de droit moyen le plus élevé, soit 4,9%.

8. Bahreïn a consolidé environ 70% de ses droits de douane à des taux allant jusqu'à 200% pour les produits alcooliques. La moyenne des droits consolidés est de 34,7%, ce qui donne au pays une grande marge de manœuvre pour augmenter les droits appliqués. En outre, l'imposition de droits mixtes pour le tabac et les produits du tabac pour lesquels le droit consolidé est un droit *ad valorem* (100%) ne garantit pas le respect des engagements pris par Bahreïn.

9. Bahreïn applique une fiscalité légère. Les impôts sur les sociétés ne sont perçus que sur les entreprises des secteurs du pétrole et du gaz et sur celles qui dégagent des bénéfices de l'extraction ou du raffinage des hydrocarbures. Toutefois, dans le cadre du FBP, Bahreïn a introduit des droits d'accise pour le tabac, les boissons énergisantes et les boissons gazéifiées, et une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à un taux normal de 5%. Bien que le droit d'accise et la TVA s'appliquent de la même manière aux marchandises produites dans le pays et aux importations, la plupart des recettes issues de ces impôts proviennent des importations en raison du faible niveau de la production nationale.

10. Depuis le dernier examen, Bahreïn a mis en place des prohibitions à l'importation de déchets, rognures et débris de matières plastiques. Conjointement avec les autres États membres du CCG, il a imposé des droits antidumping définitifs pour quatre produits en provenance de cinq Membres de l'OMC et des droits de sauvegarde pour les importations de certains produits en fer ou en acier et de plastifiants chimiques. Il a imposé (et levée par la suite) des prohibitions à l'exportation de masques faciaux et des prescriptions en matière de licences d'exportation visant les solutions alcooliques, les désinfectants pour les mains et d'autres produits désinfectants.

11. Bahreïn applique divers programmes visant à soutenir les industries établies dans le pays, y compris des exemptions de droits de douane pour les intrants utilisés par les entreprises titulaires d'une licence industrielle et, dans certains cas, des incitations à l'exportation. Depuis le dernier examen, de nouvelles initiatives ont été mises en place, dont un programme de prêts pour les jeunes entreprises commerciales détenues par des femmes, un Fonds de soutien pour les liquidités destiné à répondre aux besoins de fonds de roulement des entreprises, une initiative pilote de subventionnement des entreprises exportant pour la première fois et un programme de développement pour les petites et moyennes entreprises (PME). En outre, l'agence de promotion des exportations établie récemment, Export Bahrain, a conclu des accords de partenariat avec des entités publiques et privées afin de permettre aux entreprises de bénéficier de rabais sur les services

de transport et services connexes, d'accéder aux facilités de crédit à l'exportation et de commercialiser les produits nationaux. En parallèle, Bahreïn a supprimé les subventions à la consommation pour la viande bovine, la viande de poulet et l'essence.

12. En 2016, Bahreïn a adopté une nouvelle loi sur les normes et la métrologie pour permettre l'adoption des normes internationales et élargir la portée des travaux à des fins d'harmonisation avec les pratiques internationales et régionales. Une marque "Made in Bahrain" a été lancée pour promouvoir les produits nationaux. Plusieurs préoccupations commerciales spécifiques concernant les règlements techniques du CCG ont été soulevées au sein du Comité OTC de l'OMC et une préoccupation commerciale spécifique a été soulevée au sein du Comité SPS.

13. En 2018, Bahreïn a promulgué la Loi sur la promotion et la protection de la concurrence et a ensuite publié plusieurs ordonnances d'application. La Loi régit les pratiques anticoncurrentielles, l'abus de position dominante et la concentration économique. En attendant la création de l'Autorité chargée de la promotion et de la protection de la concurrence, la Loi est mise en œuvre par la Direction de la protection des consommateurs, qui relève du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, et aucune enquête en matière de concurrence n'a été menée à ce jour.

14. Bahreïn a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) depuis 2008. L'évolution récente de son régime de marchés publics comprend l'automatisation complète de son système d'appel d'offres électronique et l'introduction d'une préférence de 10% en matière de prix dans le cadre des appels d'offres publics pour des biens, des travaux et des services. S'agissant des droits de propriété intellectuelle (DPI), Bahreïn a approuvé la Loi du CCG sur les marques, publié des règlements d'application concernant les marques, les brevets et les modèles d'utilité, et lancé une plate-forme de services en ligne permettant le dépôt des demandes de titres de propriété industrielle par voie électronique. Le pays est aussi devenu partie à plusieurs conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle.

15. Bahreïn continue de compter sur les importations pour répondre à la demande intérieure de la plupart des produits agricoles, malgré les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir le secteur. Les principaux programmes d'incitation en faveur de l'agriculture comprennent des prêts préférentiels accordés aux agriculteurs, des prix subventionnés pour le matériel destiné à l'irrigation et à la culture sous serres, et la fourniture de divers services agricoles. Le secteur de l'agriculture, de la chasse et de la pêche (définition de la CITI) bénéficie du taux moyen de protection tarifaire le plus bas, soit 3,0%, les taux pouvant toutefois aller jusqu'à 100% pour le tabac.

16. Le secteur du pétrole et du gaz reste très important pour l'économie. La participation de l'État aux activités de prospection, d'exploitation et de commercialisation est élevée. NogaHolding, l'organe de l'Autorité nationale du pétrole et du gaz chargé des investissements, administre les actions de l'État dans 13 sociétés, principalement dans le secteur de l'énergie. L'importation et l'exportation de produits pétroliers sont effectuées uniquement par la Société pétrolière bahreïnienne, une filiale de NogaHolding. Les efforts déployé par Bahreïn dans ce secteur visent à promouvoir l'efficacité énergétique et les pratiques respectueuses de l'environnement tout en optimisant la contribution du secteur à la prospérité économique du pays. L'objectif déclaré est de produire 10% de l'énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2035. À cette fin, une résolution adoptée en 2017 vise à promouvoir la production d'énergie propre à partir de sources renouvelables et à accroître la part de ces dernières dans le bouquet énergétique. Tandis que la production d'électricité est ouverte à la concurrence, le transport et la distribution d'électricité continuent de relever exclusivement de la responsabilité de l'Office des eaux et de l'électricité, qui appartient à l'État. La moyenne des droits d'importation est de 4,9% dans le secteur des industries extractives (définition de la CITI), le droit le plus élevé étant de 5%.

17. Le secteur manufacturier est dominé par des industries énergivores telles que la fabrication d'aluminium et de produits pétrochimiques. Les principales entreprises manufacturières sont de grande taille et appartiennent en partie à l'État. En fait, Aluminium Bahrain est l'une des plus grandes entreprises d'aluminium au monde. Il s'agit d'une coentreprise entre la Saudi Arabian Basic Industries Corporation et Bahrain Mumtalakat. Ces dernières années, Bahreïn a pris des mesures pour créer un secteur manufacturier respectueux de l'environnement. Les fabricants sont encouragés, par divers moyens, à adopter des modes de production plus propres. Une évaluation de l'impact sur l'environnement doit être réalisée avant le lancement d'un projet. La moyenne des droits d'importation est de 4,9% dans le secteur manufacturier (définition de la CITI), les droits allant de zéro à 100%.

18. Les services financiers sont le plus gros contributeur non pétrolier au PIB réel de Bahreïn. Ils sont ouverts à l'investissement étranger et comprennent un grand nombre d'entreprises de services financiers islamiques et classiques. Bahreïn a récemment pris des mesures pour promouvoir le secteur des technologies financières; plusieurs règlements d'application ont été adoptés et un certain nombre de licences ont été accordées dans le domaine des crypto-actifs. La Banque centrale de Bahreïn a également adopté de nouvelles mesures, conformément à certaines exigences de Bâle III, pour atténuer encore les risques liés aux activités bancaires. Les responsabilités de la Direction du contrôle de la conformité de la Banque centrale ont été étendues à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la lutte contre le financement du terrorisme.

19. Dans le secteur des valeurs mobilières, la Banque centrale a adopté certaines mesures pour développer encore les marchés de capitaux de Bahreïn et promouvoir la transparence, y compris l'obligation, pour les sociétés cotées en bourse, d'annoncer immédiatement toute distribution de dividendes et de communiquer les renseignements pertinents. S'agissant des activités d'assurance, en 2019, la Banque centrale a interdit aux titulaires de licences dans ce secteur d'avoir toute forme de participation directe ou indirecte dans leurs contrôleurs financiers (y compris les filiales et les sociétés associées des contrôleurs).

20. Les services de télécommunication sont ouverts à l'investissement étranger. En 2019, Amazon Web Series a choisi Bahreïn comme pôle régional. La même année, Bahreïn a installé des antennes 5G, laquelle couvre désormais tout le territoire national. Un certain nombre de réglementations ont été adoptées pour renforcer la cybersécurité. Une loi sur la protection des données personnelles a été promulguée en juillet 2018 et est entrée en vigueur en août 2019. Les autres réglementations récentes sur la protection des données personnelles incluent des règles relatives aux transactions électroniques, ainsi que des prescriptions techniques pour l'envoi, la réception et la mise à jour des documents et signatures électroniques des organismes publics.

21. Bahreïn a établi un plan stratégique pour le transport terrestre, et des investissements dans le transport par autobus et les infrastructures connexes ont été réalisés, notamment dans le cadre de différents partenariats public-privé. Des mesures ont également été prises pour réglementer davantage le transport intérieur et international de passagers. Les services maritimes sont généralement fournis par des entreprises privées. La participation étrangère a encore été assouplie pendant la période considérée et la participation étrangère a été autorisée sans limitation, entre autres dans les secteurs suivants: réexportation de marchandises et autres services logistiques à valeur ajoutée, services de construction et de réparation de navires, pilotage et remorquage. L'infrastructure de l'Aéroport international de Bahreïn a été modernisée en 2021 pour améliorer encore la capacité d'assistance aux passagers et mieux soutenir le secteur du tourisme, qui a été affecté par la pandémie mondiale et les restrictions connexes en matière de voyages. En outre, les activités internationales impliquant un grand nombre de visiteurs ont été promues dans le but de renforcer la position de Bahreïn en tant que destination touristique importante, tant au niveau régional qu'au niveau international. Créée en 2015, l'Autorité du tourisme et des expositions de Bahreïn demeure chargée de réglementer toutes les activités touristiques.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. Le Royaume de Bahreïn est considéré par la Banque mondiale comme un pays à revenu élevé.[1] La monnaie nationale est le dinar de Bahreïn (BHD), qui est indexé sur le dollar EU. En 2020, le PIB par habitant de Bahreïn était de 23 300 USD et sa population comptait 1,5 million de personnes. La main-d'œuvre du pays compte une grande proportion de travailleurs étrangers, dont l'économie dépend fortement. Si le secteur des services, et en particulier les services financiers, est devenu le principal pilier de l'économie, avec 58,3% du PIB en 2020 (en termes réels), les hydrocarbures restent une activité économique importante (18,3% du PIB cette même année) et la principale source de recettes publiques, compte tenu de la faible imposition des autres activités (section 3.3.1). Le secteur manufacturier est dominé par la production d'aluminium et de produits pétrochimiques (section 4.3.3); en 2020, il représentait 14,2% du PIB (tableau 1.1).

1.2. Compte tenu de son lourd déficit budgétaire et du niveau élevé de la dette publique (section 1.2.6), ainsi que de son engagement vis-à-vis des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, Bahreïn s'efforce: i) de continuer à diversifier son économie; ii) de renforcer sa capacité de production d'énergie (section 4.2)[2]; iii) de développer de nouvelles sources de revenus (section 3.1.4); et iv) de rendre plus efficientes les dépenses publiques. Depuis le dernier examen, l'économie bahreïnienne a souffert de la pandémie de COVID-19 et de la chute des prix du pétrole, principalement entre 2014 et 2016, quand le cours du pétrole brut brent est tombé de 98,9 USD/baril à 44 USD/baril, puis entre 2018 et 2020, quand le prix du pétrole est tombé de 71,1 USD /baril à 42,3 USD /baril (section 1.2.1).

1.3. L'économie bahreïnienne a été classée 40ème sur 178 économies et jugée "modérément libre" selon l'Indice de liberté économique 2021 de la Fondation Heritage, sa lourde dette ayant été identifiée comme le principal obstacle rencontré par le pays.[3] Bahreïn a été classé au 42ème rang sur 189 économies selon l'indice de développement humain 2020 du PNUD[4] et au 78ème rang sur 180 économies selon l'Indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International.[5]

1.2 Évolution économique récente

1.4. Bahreïn poursuit la mise en œuvre de sa stratégie "Vision pour l'économie à l'horizon 2030" (Vision 2030), en place depuis 2008. La stratégie du pays, qui s'inscrit dans ce cadre à long terme, est également mise en œuvre au moyen de plans gouvernementaux quadriennaux. Depuis 2005, ces plans gouvernementaux sont examinés par le Conseil des représentants, ce qui témoigne d'une implication plus forte du pouvoir législatif. La stratégie Vision 2030 et les priorités actuelles du Plan gouvernemental 2019-2022 sont exposées dans la section 2.2.

1.5. Les nouvelles mesures ci-après ont été prises pendant la période à l'examen pour réformer, soutenir et diversifier l'économie: i) en 2018, adoption du Programme d'équilibre budgétaire de Bahreïn, qui définit une feuille de route pour améliorer la situation budgétaire de Bahreïn à moyen terme (section 1.2.6); ii) établissement d'un Fonds de soutien pour les liquidités pour répondre aux besoins en fond de roulement des entreprises viables qui font face à des contraintes de liquidité à court terme (section 3.3.1); iii) adoption de diverses mesures de soutien en réponse à la pandémie de COVID-19 (section 1.2.3); iv) renforcement des infrastructures (sections 4.2, 4.3 et 4.4.3); v) amélioration du cadre réglementaire pour soutenir l'investissement, grâce à l'adoption de lois relatives aux faillites, à la concurrence, aux entreprises commerciales et à l'authentification par les

[1] Banque mondiale, *World Development Indicators.* Adresse consultée: https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html.

[2] Bahreïn entend renforcer sa capacité de production d'énergie dans le cadre du Programme de modernisation de la Société pétrolière bahreïnienne (BAPCO); celui-ci devrait permettre de porter la capacité de raffinage de la BAPCO de 267 000 barils par jour à 380 000 barils d'ici à 2022. Royaume de Bahreïn, *Bahrain Economic Report 2019*, mars 2020. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/Files/cdoc/FI1267-BEQ%202019%20EN%20FINAL.pdf.

[3] Fondation Heritage, *2021 Index of Economic Freedom*. Adresse consultée: https://www.heritage.org/index/country/bahrain.

[4] PNUD, *Human Development Report 2020*. Adresse consultée: http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020.pdf.

[5] Transparency International, *Corruption Perceptions Index 2020*. Adresse consultée: https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/nzl.

consulats (sections 2 et 3.3.4.1); vi) élaboration et simplification des procédures administratives (section 2)[6]; et vii) programmes du Fonds Tamkeen (fonds public pour la main-d'œuvre) pour renforcer le rôle du secteur privé.

1.2.1 Indicateurs macroéconomiques

1.6. Pendant la période 2014-2019, Bahreïn a enregistré une croissance annuelle positive du PIB réel, en grande partie portée par la croissance du secteur non pétrolier. Cependant, en 2020, l'économie a affiché une contraction estimée à 5,1% en raison de la pandémie de COVID-19 et de la chute des prix du pétrole. Le secteur non pétrolier a été le secteur le plus touché, avec un recul de 6,2% (tableau 1.1). On attend une croissance de 3,1% du PIB réel en 2021. S'agissant des perspectives à moyen terme (à l'horizon 2022-2025), la croissance devrait afficher une moyenne comprise entre 2% et 2,5% par an, grâce aux dépenses publiques dans des projets d'infrastructure et à leurs effets sur les activités non pétrolières.[7]

1.7. Le secteur des services de Bahreïn a continué de se développer, soutenu par un important sous-secteur des services financiers. En 2020, les services dans leur ensemble ont représenté 58,3%, contre 55,7% en 2014. Pendant la période à l'examen, la part du pétrole brut et du gaz naturel dans le PIB a diminué, tombant de 20,4% en 2014 à 18,3% en 2020 en termes réels. Pendant cette période, la part du secteur manufacturier dans le PIB a légèrement fluctué en glissement annuel et elle était de 14,2% en 2020. La part de l'agriculture et de la pêche est restée stable, à 0,3% du PIB pendant toute la période (tableau 1.1).

Tableau 1.1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
PIB aux prix courants (milliards de BHD)	12,6	11,7	12,1	13,3	14,2	14,5	13,1
PIB aux prix constants (milliards de BHD)	11,3	11,5	11,9	12,5	12,7	13,0	12,3
PIB aux prix courants (milliards d'USD)	33,4	31,1	32,2	35,5	37,8	38,7	34,7
PIB aux prix constants (milliards d'USD)	30,0	30,6	31,6	33,2	33,8	34,6	32,7
Variation en % du PIB réel (aux prix constants, année de référence 2010)	4,4	2,5	3,6	4,3	2,1	2,1	-5,1
Variation en % du PIB réel du secteur pétrolier	3,0	-0,1	-0,1	-0,7	-1,3	2,2	-0,1
Variation en % du PIB réel du secteur non pétrolier	4,7	3,1	4,5	5,5	2,9	2,1	-6,2
PIB par habitant (milliers d'USD)	22,8	22,4	22,3	22,1	22,5	23,3	22,3
Population (millions de personnes)	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Emploi total par nationalité (% de l'emploi total)[b]							
Bahreïniens	..	23,6	21,6	22,6	22,9	23,0	25,2
Ressortissants étrangers	..	76,4	78,4	77,4	77,1	77,0	74,8
Taux de chômage global (% de la population active totale)	3,7	3,4	3,9	4,1	4,3	4,7[a]	5,9[a]
Inflation (IPC, variation en %)	2,6	1,8	2,8	1,4	2,1	1,0	-2,3

[6] Notamment la mise en œuvre du nouveau portail d'enregistrement commercial en ligne (SIJILAT), la création d'une société nationale de vente aux enchères (Mazad) en 2017 et la privatisation de plusieurs services des administrations publiques dans les domaines des infrastructures, des transports, de la santé et des services administratifs.

[7] Banque mondiale (octobre 2020), *Bahrain Economic Update*. Adresse consultée: https://www.worldbank.org/en/country/gcc/publication/economic-update-october-2020-bahrain. Les grands projets d'infrastructure sont les suivants: le projet de modernisation et de développement de la Société pétrolière bahreïnienne (BAPCO); le projet d'infrastructure de transport baptisé "Chaussée du Roi Hamad"; le Programme de modernisation de l'aéroport international de Bahreïn; la construction d'une usine de traitement du gaz; des projets de logements et de complexes touristiques; et des projets d'infrastructures de distribution d'électricité et d'eau, d'infrastructures routières et d'infrastructures de traitement des eaux usées. Administration du commerce international des États-Unis (septembre 2020), *Bahrain - Country Commercial Guide*. Adresse consultée: https://www.trade.gov/country-commercial-guides/bahrain-construction-and-infrastructure.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
PIB par type de dépense (% du PIB aux prix réels)							
Consommation finale totale	58,0	58,2	55,9	55,8	55,7[a]	53,8[a]	..
Dépenses des administrations publiques	16,3	16,5	15,8	16,8	16,8[a]	16,2[a]	..
Dépenses privées	41,6	41,7	40,2	39,0	38,9[a]	37,6[a]	..
Formation brute de capital fixe	26,6	23,8	25,4	27,0	29,0[a]	28,9[a]	..
Dépenses des administrations publiques	4,2	4,0	3,6	4,6	4,9[a]	4,2[a]	..
Dépenses privées	22,4	19,8	21,8	22,3	24,1[a]	24,6[a]	..
Variation des stocks	1,1	0,7	2,1	3,2	2,7[a]	0,9[a]	..
Exportations nettes de biens et de services	14,2	17,3	16,5	14,0	12,6[a]	16,5[a]	..
Exportations de biens et de services	89,7	86,8	81,5	81,0	82,2[a]	81,0[a]	..
Importations de biens et de services	75,5	69,4	64,9	67,0	69,6[a]	64,5[a]	..
PIB par activité économique (% du PIB aux prix réels)							
Agriculture et pêche	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Industries extractives, dont:	21,1	20,6	20,0	19,1	18,5	16,5	19,1
Pétrole brut et gaz naturel	20,4	19,9	19,2	18,3	17,7	15,7	18,3
Industries manufacturières	14,6	14,7	14,9	14,5	14,4	14,9	14,2
Électricité et eau	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
Construction	6,8	7,0	7,2	7,0	7,2	7,4	7,1
Services, dont:	55,7	56,3	56,6	58,1	58,6	59,9	58,3
Commerce	4,4	4,4	4,4	4,6	4,5	4,5	4,4
Hôtellerie et restauration	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,4	2,2
Transport et communication	7,0	7,3	7,3	7,9	8,3	8,6	8,2
Services sociaux et personnels	5,6	5,7	5,9	6,2	6,3	6,4	6,1
Activités immobilières et services fournis aux entreprises	5,5	5,5	5,7	5,8	5,6	5,8	5,5
Activités des établissements financiers	16,4	16,4	16,5	16,6	16,8	17,1	16,5
Institutions financières	4,7	4,9	5,1	5,3	5,3	5,4	5,2
Institutions financières extérieures	6,6	6,4	6,2	5,9	6,1	6,2	5,9
Services d'assurance	5,1	5,1	5,2	5,4	5,4	5,5	5,4
Services des administrations publiques	12,8	12,9	12,8	12,8	12,7	13,0	13,5
Finances publiques (% du PIB)[c]							
Recettes	25,0	17,0	16,0	17,0	20,0	20,0	16,0
Recettes nettes du pétrole et du gaz	21,0	14,0	12,0	12,0	16,0	14,0	9,0
Recettes non pétrolières	3,0	4,0	4,0	4,0	3,0	6,0	7,0
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	28,0	30,0	29,0	27,0	26,0	25,0	29,0
Solde (le signe "–" indiquant un déficit)	-4,0	-13,0	-13,0	-10,0	-6,0	-5,0	-13,0
Dette publique (% du PIB)							
Dette du gouvernement central	44,0	62,0	73,0	80,0	88,0	93,0	115,0
Dette extérieure	20,0	26,0	35,0	43,0	50,0	56,0	73,0
Dette intérieure	24,0	35,0	38,0	37,0	38,0	37,0	41,0
Situation monétaire et taux d'intérêt							
Masse monétaire au sens large (M2) (pourcentage de variation annuelle)	6,5	2,9	1,2	4,2	2,4	11,1	6,5
Masse monétaire au sens large et dépôts des administrations publiques (M3) (pourcentage de variation annuelle)	3,7	2,2	1,1	4,2	0,8	8,3	3,5
Taux d'intérêts sur les prêts aux particuliers	5,4	5,1	4,8	5,0	5,2	4,9	4,8

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Taux d'intérêts sur les dépôts (3 à 12 mois)	1,0	1,1	1,3	1,6	2,4	1,6	1,2
Opérations de mise en pension	2,3	2,3	2,8	3,3	4,3	4,1	2,3
Secteur extérieur							
BHD/USD	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
BHD/EUR	0,46	0,41	0,40	0,45	0,43	0,42	0,46
Taux de change effectif nominal (variation en %: le signe "-" indiquant une dépréciation)	1,5	7,8	2,2	0,6	-0,3	2,8	1,0
Taux de change effectif réel (variation en %: le signe "-" indiquant une dépréciation)	1,6	7,8	3,0	-0,1	-0,7	2,5	-2,9
Réserves totales (milliards d'USD)	6,2	3,5	2,6	2,8	2,3	3,9	2,5
Réserves totales en mois d'importations	2,5	1,6	1,2	1,2	0,9	1,9[a]	1,3[a]
Compte courant (% du PIB)	4,6	-2,4	-4,6	-4,1	-6,5	-2,1	-9,4
Commerce des biens et des services (% du PIB)	175,6	154,4	139,2	143,1	151,4	142,4	136,2
Exportations de pétrole (% du PIB)	43,4	24,9	18,9	24,1	28,1	25,7	17,2
Rapatriements de salaires (millions d'USD)	2 364	2 367	2 391	2 466	3 269	2 890	2 738
Prix du pétrole brut brent (USD/bbl, valeur nominale)	98,9	52,4	44,0	54,4	71,1	64,0	42,3
Prix du pétrole brut brent (USD/bbl, valeur réelle en USD 2010)	91,4	53,5	46,8	55,9	69,8	64,4	42,7
Production de pétrole brut de Bahreïn (milliers de barils/jour)	48,8	50,6	48,5	44,2	42,1	42,4	43,3
Production brute du gisement d'Abou Safa (milliers de barils/jour)	153,6	151,9	153,5	153,0	151,9	152,0	151,0

.. Non disponible.

a Données provisoires.
b Y compris toutes les personnes civiles occupant un emploi dans les secteurs privé et public (assurées, non assurées et travailleurs indépendants) et les travailleurs domestiques.
c Sur la base des statistiques (recettes et dépenses totales inscrites au budget de l'État) du Ministère des finances et de l'économie nationale.

Source: Renseignements communiqués par les autorités; Autorité de l'information et du e-gouvernement, Portail de données ouvertes de Bahreïn. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; Banque centrale de Bahreïn, *Statistical Bulletin*, février 2021. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/publications/; Ministère des finances et de l'économie nationale, *Open Data*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/OpenData.aspx; Office de réglementation du marché du travail, Bahrain Labour Market Indicators. Adresse consultée: http://blmi.lmra.bh/2020/12/mi_dashboard.xml; Autorité nationale du pétrole et du gaz (NOGA). Adresse consultée: http://www.noga.gov.bh/noga/publications.aspx#show_pdf_39; Banque mondiale, *Commodity Markets*. Adresse consultée: https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets; et données du FMI. Adresse consultée: https://data.imf.org/.

1.8. Pendant la période comprise entre 2014 et 2020, le taux d'inflation moyen, mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC), était de 1,3%. Il a connu pendant cette période des fluctuations, atteignant au maximum 2,8% en 2016 pour connaître ensuite une forte baisse entre 2018 (2,1%) et 2020 (-2,3%) (tableau 1.1). Comme l'a indiqué le Ministère des finances et de l'économie nationale (MOFNE), la déflation enregistrée en 2020 est largement attribuable à une chute de 2,6% des prix du logement, de l'eau, de l'électricité, du gaz et des autres combustibles (l'élément le plus important du panier de produits pris en compte par l'IPC). Cependant, c'est la catégorie de la culture et des loisirs qui a enregistré la plus forte baisse cette année (les prix chutant de 31,2%). L'inflation devrait rester faible et stable; d'après les autorités, il est prévu qu'elle atteigne 2% en 2021, et 2,5% en 2022.

1.2.2 Politique monétaire et politique de taux de change

1.9. Pendant la période à l'examen, la Loi sur la Banque centrale a été modifiée trois fois – en 2015, 2016 et 2020.[8] La modification de 2015 concernait principalement l'établissement des bureaux de renseignements financiers et leur fonctionnement. La modification de 2016 portait sur les titulaires de licences sous administration, et contenait une nouvelle disposition sur la manière dont un moratoire sur les procédures judiciaires peut être appliqué à ces titulaires de licences. Des pouvoirs additionnels ont aussi été conférés à l'administrateur, afin qu'il soit en mesure de protéger efficacement les intérêts des clients, des créditeurs et des actionnaires du titulaire d'une licence sous administration. La modification de 2020 prévoyait l'ajout du maintien de la stabilité financière aux objectifs de la Banque centrale de Bahreïn (CBB), la modification de la disposition relative aux sanctions financières pour permettre l'imposition de telles sanctions aux entreprises cotées en bourse en cas de violation de la loi, l'ajout d'une disposition relative au pouvoir de la CBB de préciser les normes de la charia applicables aux contrats et aux transactions exécutés par des établissements financiers soumis à la charia, et l'ajout de dispositions relatives aux fusions et acquisitions d'entreprises cotées en bourse.

1.10. Bahreïn applique un régime de taux de change fixe. Le dinar de Bahreïn, qui est la monnaie nationale, est par convention indexé sur le dollar EU (1 BHD = 2,659 USD) depuis 2001.[9] Les principaux instruments de politique monétaire qui ont été utilisés pendant la période à l'examen sont les mécanismes d'échange de devises, les facilités permanentes (services de prêts et de dépôts), l'instrument wakala de la CBB[10], et les taux d'intérêts directeurs. Bahreïn a accepté les obligations prévues à l'article VIII des Statuts du FMI en mars 1973. En raison de préoccupations liées à la viabilité à long terme du rattachement de la monnaie de Bahreïn à une monnaie de référence, les réserves de devises étant tombées à 0,9 milliard d'USD en 2018 (soit 0,9 mois d'importations) (tableau 1.1), un accord de soutien financier a été conclu entre Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et l'État du Koweït. Dans le cadre de cet accord, une aide financière de 10 milliards d'USD a été accordée à Bahreïn pour la période comprise entre 2018 et 2022. Ces fonds sont destinés à financer la dette publique arrivant à échéance et le déficit budgétaire.[11]

1.11. En juin 2009, Bahreïn, l'État du Koweït, le Qatar et le Royaume d'Arabie saoudite ont signé un accord en vue de former une union monétaire, le Conseil monétaire du Golfe, basé à Riyad. Cet accord a été ratifié et est entré en vigueur en mars 2010. Cependant, la date d'adoption d'une monnaie unique n'a pas encore été définie. Seuls les pays appartenant au Conseil de coopération du Golfe (CCG) peuvent être membres du Conseil monétaire du Golfe.

1.2.3 Mesures liées à la COVID-19

1.12. Pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, Bahreïn a établi un Groupe spécial national et a annoncé l'adoption d'un plan de relance économique en 2020, prévoyant un ensemble de mesures de soutien d'un montant d'environ 12 milliards d'USD. Parmi les mesures adoptées figuraient le déploiement de l'initiative liée au Fonds de soutien pour les liquidités (section 3.3.1), des bonifications d'intérêts, des restructurations de prêts et des aides pour les salaires, des subventions à la location, et des subventions et des exonérations du paiement des services publics en faveur des entreprises (encadré 1.1).

---

[8] Banque centrale de Bahreïn (CBB), *CBB Law*. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/laws-regulations/.

[9] FMI, *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions 2019*. Adresse consultée: https://www.imf.org/en/Publications/Annual-Report-on-Exchange-Arrangements-and-Exchange-Restrictions/Issues/2020/08/10/Annual-Report-on-Exchange-Arrangements-and-Exchange-Restrictions-2019-47102.

[10] CBB, *Politique monétaire*. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/monetary-policy/#wk.

[11] Royaume de Bahreïn, *Fiscal Balance Program*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/fbp_en.pdf.

Encadré 1.1 Plans de relance économique adoptés en réponse à la pandémie de COVID-19, avril 2000-juin 2021

Mesures annoncées en mars et en avril 2020

Paiement de l'intégralité du salaire des Bahreïniens assurés employés dans le secteur privé, pendant trois mois; doublement du Fonds de soutien pour les liquidités, porté à 200 millions de BHD; réorientation des programmes du Fonds Tamkeen pour soutenir les entreprises touchées; exonération des taxes touristiques pour tous les secteurs liés au tourisme, pendant trois mois; exonération de certaines des redevances prélevées par l'Office de réglementation du marché du travail (LMRA), pendant trois mois; paiement de toutes les factures des services publics fournis par l'Office des eaux et de l'électricité (EWA), pour tous les abonnés, pendant trois mois; adoption de directives en vue d'augmenter la capacité de prêt des banques, y compris le report de prêts, pendant six mois; soutien aux chauffeurs de taxi et aux moniteurs d'auto-école (300 BHD par mois pendant trois mois); report des versements échelonnés des prêts hypothécaires contractés auprès de l'Eskan Bank, pendant six mois; exonération des taxes municipales pour tous les comptes, pendant trois mois; exonération des loyers fonciers des terrains industriels publics pour toutes les entreprises, pendant trois mois; soutien aux enseignants des jardins d'enfants et des écoles maternelles (paiement du salaire intégral pendant trois mois); suspension de la perception des loyers des magasins détenus par l'Eskan Bank, pendant trois mois; et suspension de la perception des loyers pour les biens détenus par le Conseil suprême de l'environnement (SCE), pendant trois mois.

Mesures annoncées en juin et en juillet 2020

Paiement de 50% du salaire des Bahreïniens assurés (dans les secteurs durement touchés), pendant trois mois; paiement des factures des services publics fournis par l'EWA pour les résidences principales des Bahreïniens, pendant trois mois; prorogation du soutien aux chauffeurs de taxi, aux moniteurs d'auto-école et aux enseignants des écoles maternelles, à hauteur de 50% du salaire, pendant trois mois; exonération des taxes municipales sur les résidences principales des Bahreïniens, pendant trois mois; prorogation de l'exonération des taxes touristiques pour tous les secteurs liés au tourisme, pendant trois mois; réduction de 50% des redevances prélevées par le LMRA et exonération totale pour les entreprises gravement touchées, pendant trois mois; exonération des loyers fonciers des terrains industriels pour les entreprises qui exportent au moins 30% de leurs produits, pendant trois mois; reconduction du Programme de soutien à la continuité des activités (BCS) du Fonds Tamkeen, pendant trois mois; et dispense du renouvellement de l'enregistrement commercial pour 2020 et des redevances sur les activités commerciales.

Secteurs durement touchés: hôtellerie et restauration, services personnels, voyages et aviation, formation et réinsertion, transport, presse, industries manufacturières, santé, commerce de détail (excepté le commerce de produits alimentaires), services administratifs, immobilier et construction, et tous les autres secteurs durement touchés, excepté les services financiers, les télécommunications, les services professionnels et les écoles et universités.

Mesures annoncées en septembre 2020

Paiement, à hauteur de 50%, des salaires des Bahreïniens assurés employés dans les entreprises les plus durement touchées, pendant trois mois; paiement des factures des services publics fournis par l'EWA pour les résidences principales des Bahreïniens, pendant trois mois; exonération des taxes municipales sur les résidences principales des Bahreïniens, pendant trois mois; exonération des taxes touristiques pour tous les établissements liés au tourisme, pendant trois mois; prorogation du soutien aux chauffeurs de taxi, aux moniteurs d'auto-école et aux enseignants des écoles maternelles, à hauteur de 50% du salaire, pendant trois mois; et prorogation de la possibilité de reporter les prêts octroyés par les banques, comme convenu avec la CBB, pendant trois mois.

Secteurs les plus durement touchés: restauration, spectacles, cinémas, centres d'exposition, secteur de l'évènementiel, voyages et aviation, tourisme, hôtellerie, formation et réinsertion, transport et commerce de détail (excepté le commerce de produits alimentaires).

Mesures annoncées au premier trimestre de 2021

Reconduction du Programme BCS du Fonds Tamkeen pour les entreprises fermées, pendant trois mois; paiement, à hauteur de 50%, des salaires des Bahreïniens travaillant dans des entreprises fermées, au titre du Programme BCS, pendant trois mois; exonération des taxes municipales pour les entreprises fermées, pendant trois mois; exonération des taxes touristiques pour tous les établissements liés au tourisme, pendant trois mois; prorogation de la possibilité de reporter les prêts octroyés, pendant six mois; versement de 300 BHD par mois aux guides touristiques, pendant neuf mois; et reconduction du Programme BCS du Fonds Tamkeen pour les gymnases et les halls d'exposition, pendant six mois.

Entreprises fermées: salles de spectacle, cinémas, centres d'exposition et salles accueillant des évènements, et spas.

Mesures annoncées en juin 2021

Prorogation des mesures ci-après pour les secteurs durement touchés: paiement de 100% du salaire en juin 2021 et de 50% du salaire en juillet et août 2021 pour les Bahreïniens assurés employés dans les entreprises durement touchées; exonération des taxes municipales pour les entreprises, pendant trois mois; relance du Fonds de soutien pour les liquidités, l'accent étant mis sur les petites et moyennes entreprises; dispense des droits de renouvellement de l'enregistrement commercial pour 2020 et des redevances sur les activités commerciales; reconduction du Programme BCS du Fonds Tamkeen pour les entreprises fermées; exonération des taxes touristiques pour tous les établissements liés au tourisme, pendant trois mois; et exonération des loyers pour tous les locataires de biens détenus par l'État, pendant trois mois.

Secteurs durement touchés: hôtellerie et restauration, services personnels, voyages et aviation, formation et réinsertion, transport, presse, industries manufacturières (excepté les grandes entreprises), santé (excepté les hôpitaux et les pharmacies), commerce de détail (excepté le commerce de produits alimentaires), services administratifs, immobilier et construction, et tous les autres secteurs durement touchés, excepté les services financiers, les télécommunications, les services professionnels et les écoles et universités.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.2.4 Évolution du marché du travail

1.13. Les principales sources d'emploi à Bahreïn sont le secteur de la construction et les services de commerce de gros et de détail et de réparation, qui, pris ensemble, représentent presque 50% de l'emploi (graphique 1.1). Comme l'ont indiqué les autorités, les Bahreïniens occupent en général des emplois bien rémunérés et sont très représentés dans le secteur public (voir ci-après) et dans les secteurs des services publics et des services financiers (graphique 1.2).

Graphique 1.1 Statistiques du travail, par activité économique, fin 2020

(% de l'emploi total)

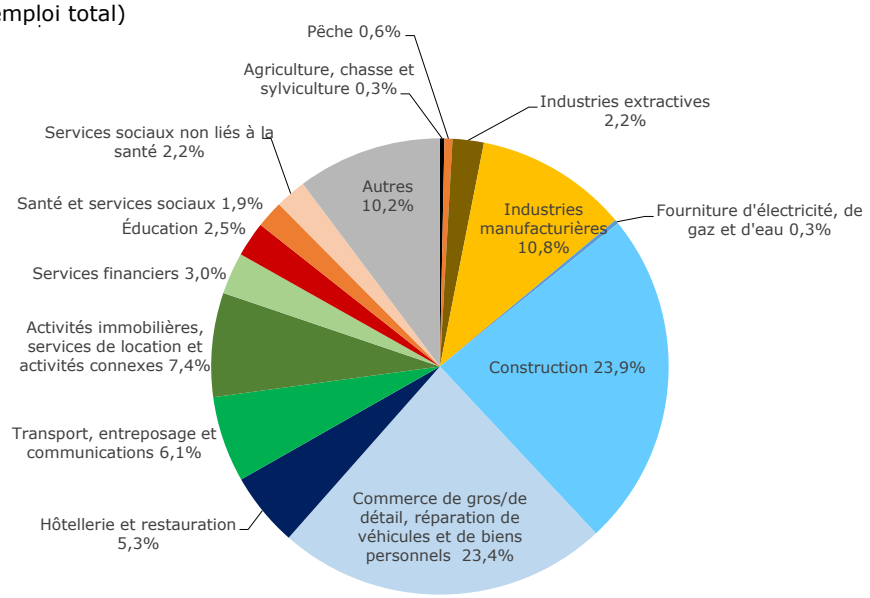

a Bahreïniens et ressortissants étrangers.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.14. La Loi sur le travail (Loi n° 36 de 2012[12]) a été modifiée deux fois au cours de la période à l'examen. Les modifications apportées en 2018 ont introduit des dispositions relatives au paiement des salaires, à l'interdiction de toute discrimination à l'encontre des travailleurs fondée sur la race, l'origine, les croyances, la langue ou la religion, et aux sanctions en cas de harcèlement sur le lieu de travail.[13] D'autres modifications adoptées en 2021 interdisent les discriminations en matière de salaire entre les hommes et les femmes occupant des postes équivalents.[14] Un programme de protection des salaires a été adopté en 2019 pour mettre en œuvre les dispositions contenues dans la Loi sur le travail.[15] Entre 2014 et 2020, le chômage était relativement faible et stable à Bahreïn, oscillant entre 3,4% et un taux maximal estimé à 5,9%. La main-d'œuvre bahreïnienne est toujours en grande partie composée d'étrangers (74,8%) (tableau 1.1), parmi lesquels on trouve une grande proportion de travailleurs du bâtiment non qualifiés.[16] La part des Bahreïniens dans la main-d'œuvre était plus importante en 2020: ils représentaient alors 25,2% de l'emploi total (tableau 1.1).

Graphique 1.2 Emploi par secteur et par nationalité, 2020

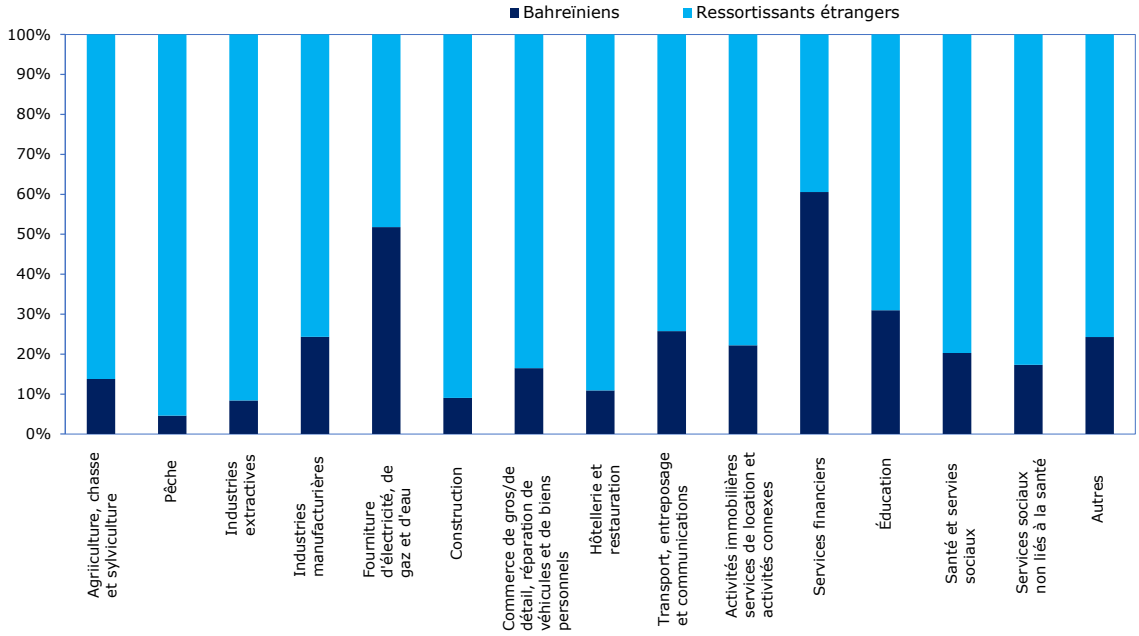

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

1.15. Dans le cadre du Programme d'équilibre budgétaire de 2018 (section 1.2.6), un programme de départ volontaire à la retraite a été adopté pour les employés du secteur public, ce qui a conduit à une diminution de 13,2% du nombre d'employés dans ce secteur entre 2018 et 2019.[17] Le nombre total de personnes employées dans le secteur public était de 49 125 au premier semestre de 2019. Plus de 89% des travailleurs du secteur public sont des Bahreïniens.

[12] Loi n° 36 de 2012. Adresse consultée: https://lmra.bh/portal/en/page/show/199. Comme cela a été indiqué lors du précédent examen, cette loi est destinée à instaurer de meilleures conditions de travail et à augmenter les salaires. Elle vise notamment à aligner les pratiques de travail du secteur privé sur celles du secteur public, à accélérer le processus de règlement des conflits du travail, à étendre la protection juridique au personnel domestique, à interdire les pratiques discriminatoires et à accroître les avantages accordés aux employés, y compris en matière de congés (par exemple les congés maternité).

[13] Décret-loi n° 59 de 2018 portant modification de certaines dispositions de la Loi sur le travail dans le secteur privé promulguée par la Loi n° 36 de 2012. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=14597.

[14] Décret-loi n° 16 de 2021 portant modification de certaines dispositions de la Loi sur le travail dans le secteur privé promulguée par la Loi n° 36 de 2012. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=36288.

[15] Résolution n° 68 de 2019. Adresse consultée: https://lmra.bh/portal/en/legal/show/64.

[16] Département d'État des États-Unis, *2020 Investment Climate Statements: Bahrain*. Adresse consultée: https://bit.ly/2MnL4Op.

[17] Royaume de Bahreïn, *Bahrain Economic Report 2019*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/Files/cdoc/FI1267-BEQ%202019%20EN%20FINAL.pdf.

1.16. La représentation relativement faible des Bahreïniens dans l'effectif des salariés a incité les autorités à entreprendre diverses initiatives pour aider ces derniers à faire face à la concurrence sur le marché du travail (dans une optique dite de "bahreïnisation"). Tamkeen continue de promouvoir la création et la croissance des entreprises locales, et il aide les Bahreïniens à obtenir des emplois dans le secteur privé en finançant des initiatives de formation et en collaborant avec d'autres organismes pour l'octroi de subventions et de prêts (section 3.3.1). En 2019, le Programme pour l'emploi national a été créé pour accroître les possibilités d'emploi pour les Bahreïniens, et pour garantir qu'ils obtiennent des emplois de qualité dans le secteur privé et qu'ils aient la préférence sur le marché de l'emploi. Ce programme comporte quatre volets: i) une campagne d'enregistrement, pour sensibiliser les particuliers et les inciter à s'inscrire au registre des demandeurs d'emploi; ii) l'augmentation des allocations de chômage; iii) le relèvement des droits dans le cadre du Système parallèle et pour le permis de travail flexible[18]; et iv) la refonte du programme de soutien à la formation et aux salaires de Tamkeen, en vue d'encourager les entreprises à recruter des Bahreïniens.[19] Depuis août 2000, les entreprises souhaitant demander un nouveau permis de travail pour un travailleur expatrié sont tenus de publier un avis de vacance de poste dans les journaux locaux pendant sept jours, donnant tous les renseignements détaillés de l'offre d'emploi et les contacts, afin d'encourager les candidatures de ressortissants nationaux.[20]

1.17. Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle important dans l'économie bahreïnienne: en 2020, elles représentaient 35,6% du PIB (contre 30% au moment de l'examen précédent) et employaient environ 91,5% des salariés du secteur privé (contre 73% au moment de l'examen précédent). De nouvelles initiatives ont été prises pour soutenir les PME pendant la période à l'examen, à savoir l'application de préférences de prix dans le cadre des marchés publics (section 3.3.6) et des programmes de Tamkeen destinés à soutenir les PME (section 3.3.1).

1.2.5 Balance des paiements

1.18. Depuis 2015, la balance des paiements de Bahreïn affiche un déficit annuel des opérations courantes, qui a atteint une valeur record de 3 245,5 millions d'USD en 2020, soit 9,4% du PIB (tableau 1.1*)*. Cela s'oppose radicalement à la situation observée au moment de l'examen précédent, où le compte courant était constamment excédentaire. Ce revirement remarquable, qui a fait passer d'un excédent en 2014 à un déficit en 2015, s'explique par la nette diminution de l'excédent de la balance du commerce extérieur des marchandises due à la chute des prix du pétrole, qui a fait baisser la valeur des exportations totales de pétrole d'environ 30%. D'après les projections, le déficit du compte courant devrait être ramené à 4,5% du PIB en 2021 et à 2,7% du PIB en 2022.[21]

1.19. Suivant une tendance déjà observée pendant la précédente période à l'examen, Bahreïn devient de plus en plus un exportateur net de services, l'excédent de la balance des services ayant atteint en moyenne 2 991 millions d'USD pendant la période 2014-2020 (contre 1 701 millions d'USD pendant la période 2006-2012) (tableau 1.2).

[18] Le Système parallèle à la bahreïnisation permet aux entreprises qui ont besoin de plus de permis de travail pour des ressortissants étrangers mais n'ont pas atteint le niveau de "bahreïnisation" requis de payer un droit d'émission de permis plus élevé pour chaque nouveau permis délivré hors quota de bahreïnisation. Le permis de travail flexible autorise certains expatriés à vivre à Bahreïn et à occuper tout emploi non spécialisé, sans employeur responsable, pendant une période renouvelable d'un à deux ans. Les personnes pouvant obtenir ce type de permis sont les expatriés dont le permis est terminé ou expiré, et ceux qui n'ont pas reçu leur salaire et ont engagé une procédure auprès d'un tribunal du travail. Office de réglementation du marché du travail. Adresse consultée: https://lmra.bh/portal/en/faq/question/55 et https://lmra.bh/portal/en/page/show/325.

[19] Royaume de Bahreïn, *Bahrain Economic Report 2019*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/Files/cdoc/FI1267-BEQ%202019%20EN%20FINAL.pdf.

[20] Royaume de Bahreïn, *Bahrain Economic Quarterly Q3 2020*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/Files/cdoc/CI1582-MOFNE%20BEQ%20Q3%202020%20En.pdf.

[21] Royaume de Bahreïn, *Bahrain Economic Quarterly Q4 2020*. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/Files/cdoc/CI1683- pour cent5bEN pour cent5d%20MoFNE%20-%20BEQ%20report%202020%20(Q4).pdf.

Tableau 1.2. Balance des paiements, 2014-2020

(Millions d'USD)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Compte courant	1 523	-752	-1 493	-1 450	-2 435	-794	-3 245
Marchandises	3 713	831	-804	-550	-1 066	856	-127
Exportations (f.a.b.)	23 498	16 540	12 785	15 526	18 044	18 120	14 066
Pétrole	14 501	7 739	6 082	8 561	10 594	9 895	5 938
Produits non pétroliers	8 997	8 801	6 703	6 965	7 449	8 225	8 127
Importations (f.a.b.)	-19 785	-15 710	-13 588	-16 076	-19 110	-17 263	-14 193
Pétrole	-7 440	-3 933	-3 147	-4 245	-5 720	-5 334	-2 776
Produits non pétroliers	-12 344	-11 777	-10 441	-11 831	-13 390	-11 930	-11 416
Services (net)	1 807	2 520	3 498	3 556	3 976	3 500	2 079
Crédit	8 572	9 113	10 998	11 356	11 915	11 445	11 184
Débit	6 765	6 593	7 500	7 800	7 939	7 945	9 105
Revenu primaire (net)	-1 633	-1 736	-1 795	-1 990	-2 076	-2 261	-2 459
Crédit	2 136	2 233	2 264	2 113	2 418	2 331	2 517
Débit	-3 769	-3 969	-4 060	-4 102	-4 494	-4 592	-4 976
Revenu des investissements	-1 633	-1 736	-1 795	-1 990	-2 076	-2 261	-2 459
Revenu des investissements directs	-1 279	-1 376	-1 417	-1 299	-755	-864	-854
Revenu des investissements de portefeuille	-294	-314	-334	-637	-1 229	-1 369	-1 563
Autres revenus d'investissements	-59	-47	-45	-54	-92	-28	-42
Revenu secondaire (transferts courants) (net)	-2 364	-2 367	-2 391	-2 466	-3 269	-2 890	-2 738
Compte de capital et d'opérations financières (net)	-2 297	-865	2 562	1 584	4 079	1 867	4 616
Compte de capital (net)	100	253	874	604	795	896	780
Compte d'opérations financières[b]	-2 397	-1 118	1 688	981	3 284	971	3 837
Investissements directs	1 913	-3 126	1 123	1 197	1 543	1 698	1 212
À l'étranger	394	-3 191	880	-229	-111	197	205
À Bahreïn	1 519	65	243	1 426	1 654	1 501	1 007
Investissements de portefeuille (net)	-700	-107	1 834	3 215	-1 504	77	2 174
Actif	-972	-536	-2 329	642	-2 177	-1 302	-1 256
Passif	271	430	4 163	2 573	672	1 378	3 430
Autres investissements (net)	-2 889	-542	-2 373	-3 266	2 776	726	-1 005
Actif	-6 832	-2 992	-626	-2 848	-2 201	3 453	-1 119
Passif	3 943	2 450	-1 747	-418	4 977	-2 727	114
Avoirs de réserve (net)	-721	2 657	1 103	-166	469	-1 530	1 457
Erreurs et omissions	774	1 617	-1 069	-134	-1 644	-1 073	-1 372

a Données provisoires.

b Le signe "-" indique des sorties nettes ou des augmentations des avoirs extérieurs.

Source: CBB, Statistical Bulletin (diverses éditions). Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/publications/.

1.2.6 Politique budgétaire

1.20. Depuis le dernier examen, le solde budgétaire de Bahreïn a toujours été déficitaire, principalement du fait de la chute des prix du pétrole à partir de 2014. Le déficit s'est creusé, passant de 4% du PIB en 2014 à 13% en 2015 et 2016. Il a ensuite diminué en glissement annuel, s'établissant à 5% en 2019, grâce à la réduction des dépenses opérée par le gouvernement dans le cadre du Programme d'équilibre budgétaire de 2018, à l'augmentation des recettes non pétrolières et au redressement des recettes tirées du pétrole et du gaz. Le Programme d'équilibre budgétaire définissait une feuille de route pour améliorer la situation budgétaire du pays à moyen terme,

notamment en établissant une taxe sur la valeur ajoutée de 5% en janvier 2019 (section 3.1.4.1), en mettant en œuvre un programme de départ volontaire à la retraite pour les employés du secteur public, en établissant six groupes spéciaux en charge de l'efficacité des dépenses, et en mettant en place de nouveaux contrôles des dépenses.[22] Néanmoins, le déficit budgétaire s'est ensuite creusé, passant de 5% à 13% en 2020, du fait d'un deuxième effondrement des prix du pétrole et de l'apparition de la pandémie de COVID-19. En janvier 2021, Bahreïn a vendu pour 2 milliards d'USD d'obligations d'État.[23] Globalement, la pandémie de COVID-19 et l'ensemble des mesures de relance adoptées (encadré 1.1) vont probablement retarder l'obtention des résultats de ces efforts de réforme.

1.21. De nouvelles mesures destinées à améliorer la situation budgétaire ont été annoncées dans le budget de l'État pour 2021-2022, à savoir la création d'un groupe spécial des recettes, chargé d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour augmenter les recettes non pétrolières et encourager les partenariats avec le secteur privé pour la fourniture des services publics, et la multiplication par deux de la contribution du Fonds souverain de Bahreïn (Mumtalakat) (section 3.3.5) aux recettes publiques. Pour 2021, le gouvernement estime le déficit budgétaire à 1 208 millions de BHD. Ce déficit devrait être ramené à 1 112 millions de BHD en 2022.[24] La dette du gouvernement central a atteint 115% du PIB en 2020, une augmentation notable par rapport aux 44% enregistrés à la fin de 2014 (tableau 1.1).

1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.22. L'économie bahreïnienne reste très dépendante du commerce. Le ratio du commerce (marchandises et services confondus) au PIB a fluctué au cours de la période à l'examen, entre un niveau plafond de 175,9% en 2014 et un niveau plancher de 136,2% en 2020, année où Bahreïn a été classé 52ème exportateur mondial de marchandises (l'UE comptant pour un et le commerce intra-UE étant exclu) et 70ème importateur mondial. S'agissant du commerce des services, Bahreïn était le 38ème exportateur et le 50ème importateur mondial.[25]

1.23. La valeur des exportations et des importations bahreïniennes a considérablement varié au cours de la période considérée; d'après les autorités, cela s'explique en grande partie par les fluctuations des prix du pétrole, des tendances mondiales, des taux de change du dinar de Bahreïn par rapport aux devises de ses principaux partenaires commerciaux, et de la demande. Le pays a enregistré une forte baisse de la valeur des exportations entre 2014 (23,2 milliards d'USD) et 2016 (12,9 milliards d'USD), suivie d'une légère hausse jusqu'en 2019, puis à nouveau une diminution importante (de 18,1 milliards d'USD en 2019 à 14 milliards en 2020). Les fluctuations de la valeur des importations font largement écho à ces tendances, mais les variations sont moins radicales (tableaux A1.1 et A1.2*).*

1.24. Les produits miniers (principalement les produits pétroliers) représentent l'essentiel des exportations de marchandises (76,1% de la valeur des exportations en 2020). La comparaison directe des exportations de Bahreïn en 2014 et 2020 met en évidence un changement radical dans la composition du commerce de marchandises: la part des combustibles dans les exportations a en effet considérablement reculé, tombant de 63,3% en 2014 à 41,7% en 2020; et la valeur des exportations de métaux non ferreux a augmenté (l'aluminium et les alliages d'aluminium essentiellement) (graphique 1.3). Cependant, il convient de préciser que la situation dépeinte par le graphique correspond aux moments de la période considérée où les prix du pétrole étaient à leurs niveaux le plus élevé et le plus bas (ou presque). C'est aussi la raison expliquant la chute radicale du pétrole brut observée dans la structure des produits importés lorsque l'on compare les données de 2014 et celles de 2020 (graphique 1.3, tableaux A1.1 et A1.2). Bahreïn reste un importateur net de produits alimentaires.

---

[22] Royaume de Bahreïn, *Fiscal Balance Program.* Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/fbp_en.pdf.

[23] Yousef Saba, "Bahrain Gets $2 Billion in Bond Sale After Deficit Spike", *Reuters,* 20 janvier 2021. Adresse consultée: https://www.reuters.com/article/us-bahrain-bonds-idUSKBN29P125.

[24] MOFNE. Adresse consultée: https://www.mofne.gov.bh/FinancialFramework.aspx.

[25] *Profils commerciaux* de l'OMC (2020). Adresse consultée: https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/trade_profiles20_f.pdf.

Graphique 1.3 Composition par produit des échanges de marchandises, 2014 et 2020

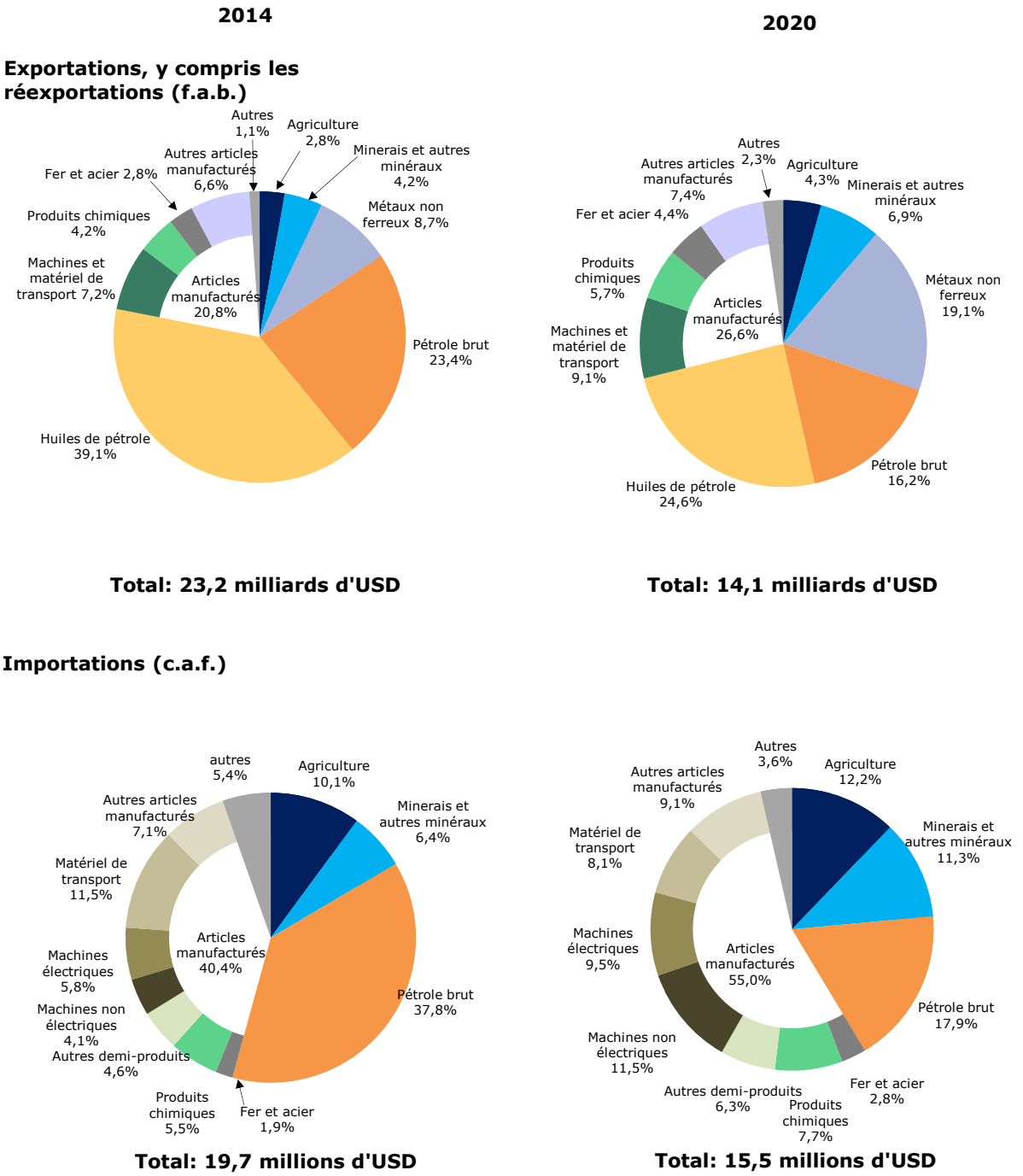

Note: Sur la base de la CTCI Rev.3. Les données pour 2020 sont des données préliminaires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et renseignements statistiques communiqués par les autorités.

1.25. Les principales destinations des exportations de Bahreïn et ses principales sources d'importation restent les autres États membres du CCG, notamment les Émirats arabes unis (pour les exportations) et le Royaume d'Arabie saoudite (pour les importations et les exportations). Les parts des exportations bahreïniennes à destination de l'Union européenne (en particulier les Pays-

Bas), de la Chine et de la Malaisie ont légèrement augmenté tandis que la part des exportations à destination du Japon a diminué. Du côté des importations, les tendances les plus visibles sont l'augmentation des importations en provenance de l'Union européenne, du Brésil et de la Chine, et la diminution de celles en provenance du Royaume d'Arabie saoudite (graphique 1.4, tableaux A1.3 et A1.4).

Graphique 1.4 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2014 et 2020

2014 **2020**

Exportations, y compris les réexportations (f.a.b.)

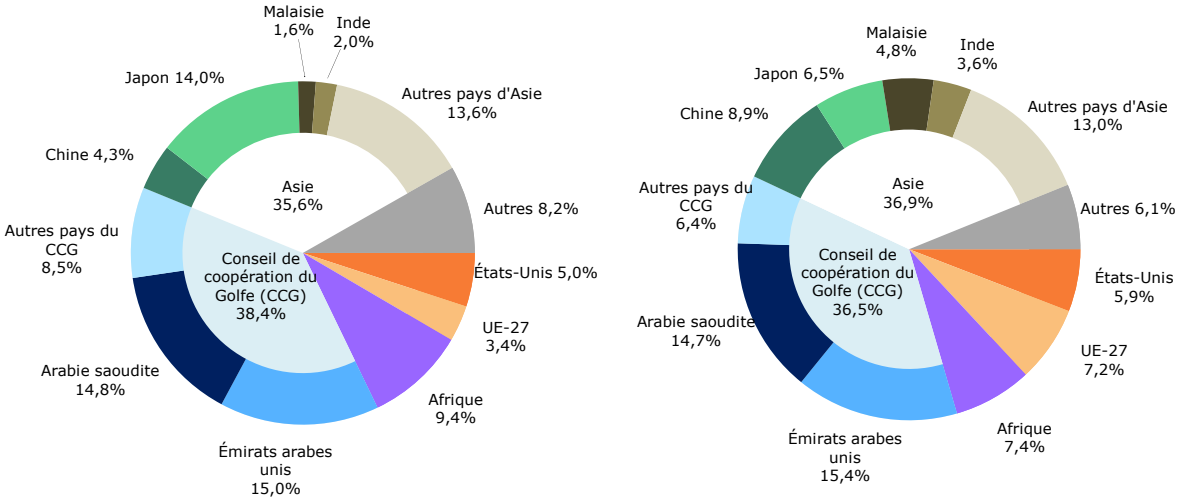

Total: 23,2 milliards d'USD **Total: 14,1 milliards d'USD**

Importations (c.a.f.)

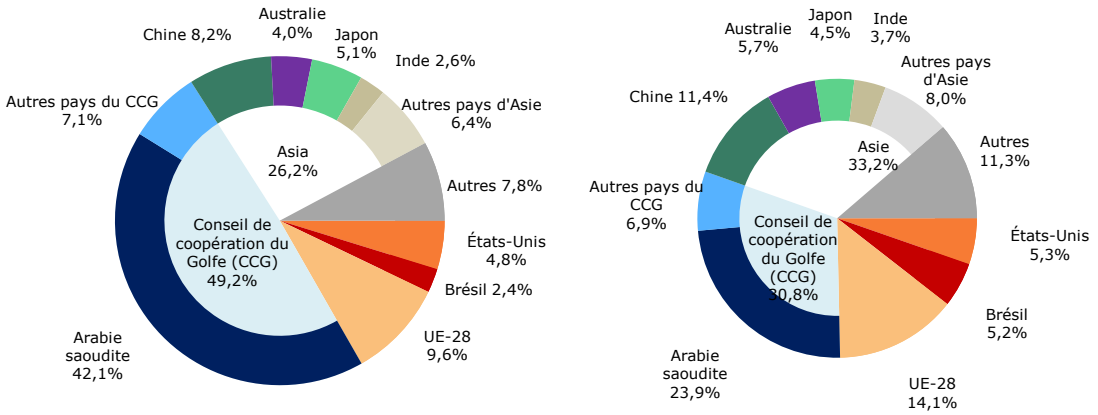

Total: 19,7 milliards d'USD **Total: 15,5 milliards d'USD**

Note: Les données pour 2020 sont des données préliminaires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et renseignements statistiques communiqués par les autorités.

1.26. Pendant toute la période à l'examen, la balance du commerce des services a affiché un excédent, qui a atteint son niveau le plus élevé en 2018. Les principaux services exportés sont les services d'assurance et de pension, suivis des services relatifs aux voyages, puis des services de télécommunication, d'informatique et d'information. La valeur des importations de services a suivi une tendance largement à la hausse pendant la période considérée (excepté en 2015 et 2020, où de légers infléchissements ont été observés). Les principaux services importés par Bahreïn sont les services d'assurance et de pension et les services de transport (tableau 1.3).

Tableau 1.3. Commerce des services, 2014-2020

(Millions d'USD)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Balance commerciale	1 807	2 520	3 498	3 556	3 976	3 500	2 079
Exportations	8 572	9 113	10 998	11 356	11 915	11 445	11 184
Services de maintenance et réparation n.d.a.	298	399	429	454	467	496	430
Services de transport	705	798	800	805	820	810	790
Services relatifs aux voyages	1 208	1 575	3 220	3 341	3 374	3 400	2 328
Services de construction	1	1	2	2	7	16	14
Services d'assurance et de pension	4 426	4 751	4 896	4 926	5 274	4 780	5 001
Services financiers	67	71	85	94	124	122	103
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	652	585	605	760	887	907	1 302
Autres services fournis aux entreprises	1 216	934	962	975	963	914	1 214
Importations	6 765	6 593	7 500	7 800	7 939	7 945	9 105
Services de maintenance et de réparation n.d.a.	0	0	0	0	0	0	0
Services de transport	1 381	1 297	1 669	1 765	1 882	2 579	2 701
Services relatifs aux voyages	611	822	1 265	1 490	1 169	904	891
Services de construction	2	1	4	4	2	1	2
Services d'assurance et de pension	3 730	3 681	3 769	3 720	4 059	3 650	4 028
Services financiers	0	0	0	0	0	0	0
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	86	71	73	91	106	108	462
Autres services fournis aux entreprises	956	721	721	730	721	703	1 021

a Données provisoires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements communiqués par les autorités.

1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.27. Attirer des investissements étrangers est l'un des principaux objectifs économiques de Bahreïn, et le montant de l'investissement étranger direct (IED) est défini comme étant l'un des indicateurs permettant de mesurer les résultats de la Vision 2030. L'Office du développement économique de Bahreïn est responsable de la promotion de l'IED dans le pays, en particulier dans les secteurs des industries manufacturières, des services logistiques, des technologies de l'information et de la communication, des services financiers, du tourisme et des loisirs.[26]

1.28. Au moment du dernier examen de Bahreïn, en 2014, le stock total d'IED entrant s'élevait à 25,7 milliards d'USD. Il a augmenté en glissement annuel et atteignait 31,7 milliards d'USD en 2020. Les États membres du CCG (et en particulier l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite) sont les principales sources de stocks d'IED. Les autres grandes sources d'investissement sont la Lybie, les Îles Caïmanes, l'Inde et, de plus en plus, l'Union européenne. Les stocks d'IED se sont diversifiés, d'un point de vue sectoriel. Si les activités financières et d'assurance se taillent toujours la part du lion, avec 65,6% de l'IED en 2020, ce chiffre est néanmoins beaucoup moins élevé qu'au moment

[26] Office du développement économique. Adresse consultée: https://www.bahrainedb.com/about-us.

de l'examen précédent en 2014, où il était de 83,2%. Les parts des stocks d'IED dans les industries manufacturières et dans le commerce de gros et de détail ont sensiblement augmenté (tableau A1.5).

1.29. S'agissant des flux d'IED, un niveau record a été atteint en 2018, s'expliquant par le fait que la participation étrangère a été autorisée à hauteur de 100% dans les activités de forage pétrolier et gazier, et une nouvelle hausse a été enregistrée dans le secteur manufacturier. La nette diminution des flux d'IED qui est ensuite intervenue en 2019 et 2020 est liée à la concentration de l'IED dans l'industrie manufacturière légère et les services, des secteurs qui sont donnés comme étant sensibles aux tendances régionales et macroéconomiques.[27]

[27] Investment Monitor, "The State of Play: FDI in Bahrain", 14 septembre 2020. Adresse consultée: https://investmentmonitor.ai/manufacturing/the-state-of-play-fdi-in-bahrain; et CNUCED, *World Investment Report 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2020.

2 RÉGIMES DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

2.1. Bahreïn est une monarchie constitutionnelle. Son système juridique repose sur la Constitution de 2002, modifiée en 2012, 2017 et 2018. La modification de 2017 a autorisé les tribunaux militaires à avoir compétence sur les civils accusés de délits de terrorisme, tandis que la modification de 2018 a accordé aux membres de la Chambre haute du Parlement (le Conseil de la Shura) le droit de poser des questions écrites aux ministres (droit auparavant détenu uniquement par les membres de la Chambre des Représentants). La Loi islamique (charia) constitue le fondement de la législation nationale et l'islam est la religion d'État.

2.2. Le système politique n'a pas subi de changements majeurs depuis l'examen précédent.[1] En vertu de l'article 32 de la Constitution, le système de gouvernement repose sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Roi et l'Assemblée nationale exercent le pouvoir législatif, alors que le pouvoir exécutif est conféré au Roi, assisté par le Conseil des ministres. Le Roi nomme le Premier Ministre et les ministres, sur proposition du Premier Ministre. Le Roi exerce ses pouvoirs directement et par l'intermédiaire des ministres, qui sont collectivement responsables devant lui de la politique générale de l'État. Il est en outre le commandant suprême des forces armées, a le droit de proposer des modifications de la Constitution et des lois, et a le pouvoir de ratification et de promulgation. Le Roi préside également le Conseil suprême de la magistrature et nomme les juges proposés par ce dernier au moyen d'Arrêtés royaux.

2.3. Le Conseil des ministres (ou Cabinet) est dirigé par le Premier Ministre. Il aide le roi à mettre en œuvre la politique générale de Bahreïn. À cette fin, il lui présente des recommandations sur les questions économiques, politiques, sociales, environnementales, exécutives et administratives jugées préoccupantes par le gouvernement, et il soumet des projets de lois et de décrets à son approbation. En ce qui concerne les questions nécessitant un Décret royal, le Cabinet doit soumettre les résolutions au Roi pour ratification.

2.4. L'Assemblée nationale se compose du Conseil des représentants, chambre basse de 40 membres; et du Conseil consultatif (Conseil de la Shura), chambre haute composée de 40 membres. Les membres du Conseil des représentants sont élus pour une durée de quatre ans au suffrage général direct et secret, tandis que ceux du Conseil consultatif sont nommés par arrêté royal, pour la même durée. Les résolutions du Conseil consultatif ou du Conseil des représentants ne peuvent être adoptées que lorsqu'une majorité des membres sont présents et lorsqu'une majorité des membres présents les approuvent. Les dernières élections législatives ont eu lieu en 2018.

2.5. Le processus législatif n'a pratiquement pas changé depuis le dernier examen. Les projets de lois sont préparés par les ministères compétents, présentés successivement au Conseil des ministres, au Conseil des représentants et au Conseil consultatif, et approuvés par le Roi au moyen d'un Décret royal. Pour être pris en considération, les amendements à la Constitution doivent être sollicités par au moins 15 membres de l'Assemblée nationale, et tout membre de cette dernière peut prendre l'initiative d'un projet de loi. Une fois rédigé, celui-ci doit être approuvé par le Conseil (la Chambre) duquel il est issu et être transmis au gouvernement, qui le présentera ensuite au Conseil des représentants. En principe, les lois ne peuvent être promulguées qu'après avoir été approuvées par les deux chambres et ratifiées par le Roi. Une fois signé par le Roi, un projet de loi devient une loi et doit être publié au Journal officiel dans un délai de deux semaines après sa promulgation, puis il entre en vigueur un mois après sa publication, sauf disposition contraire.

2.6. Le Conseil judiciaire suprême est la Cour constitutionnelle. Il est résidé par le Roi, qui détient aussi le droit de grâce. Il supervise le système judiciaire composé des tribunaux de commerce, des tribunaux islamiques (statut personnel et droit de la famille), de la Haute Cour d'appel et de la Cour de cassation. Les décisions rendues par les tribunaux civils (par exemple les tribunaux commerciaux et les tribunaux islamiques) peuvent être portées devant la Haute Cour d'appel, qui est la plus haute juridiction d'appel du pays. La Cour de cassation est spécialisée dans l'examen de l'application de la loi par les juridictions inférieures et ne statue pas sur le fond d'une affaire.

[1] Document de l'OMC WT/TPR/S/294/Rev.1 du 24 avril 2014.

2.7. La Chambre de règlement des différends de Bahreïn (BCDR), établie par le Décret législatif n° 30 de 2009, se compose d'un tribunal spécialisé (le Tribunal de la BCDR) et d'un centre international d'arbitrage et de médiation. Le Tribunal de la BCDR est chargé de régler les différends commerciaux portant sur des questions d'un montant supérieur à 500 000 BHD et lorsqu'une partie au moins est une institution financière agréée par la Banque centrale de Bahreïn (CBB) ou que le différend commercial a une portée internationale. Tous les autres différends commerciaux relèvent des tribunaux de commerce. Les autorités ont indiqué que les "vacances judiciaires" avaient été supprimés pendant la période d'examen afin que les tribunaux continuent de fonctionner tout au long de l'année, et que le nombre de juges chargés des affaires commerciales avait été revu à la hausse. Afin de réduire le nombre de conflits du travail portés devant les tribunaux et d'accélérer le règlement des différends, un organe a été créé au sein du Ministère du travail et du développement social en vue de mener les règlements à l'amiable des différends entre travailleurs et employeurs. Selon les autorités, un certain nombre de services publics, notamment dans le domaine judiciaire, de l'immobilier et des assurances, sont progressivement fournis en ligne.

2.8. Par ordre hiérarchique juridique, la Constitution est suivie par les lois, les décrets-lois, les décrets royaux, les décisions du Premier Ministre et les résolutions. Les traités et autres accords internationaux conclus par Bahreïn doivent être ratifiés par des Décrets royaux, et le Conseil de la Shura et le Conseil des représentants doivent en être immédiatement informés. Un traité n'a force de loi qu'après sa publication au Journal officiel. Toutefois, les traités de paix et les traités d'alliance, les traités relatifs au territoire de l'État, aux ressources naturelles, aux droits de souveraineté et aux droits publics et privés des ressortissants, les traités relatifs au commerce, à la navigation et à la résidence, ainsi que les traités qui associent le Trésor public à des dépenses non budgétaires ou qui entraînent une modification des lois bahreïniennes doivent être promulgués par la loi pour être valides. Les traités et accords internationaux ont force de loi dans les tribunaux nationaux.

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

2.9. Le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOICT) est chargé de coordonner et de mettre en œuvre les politiques d'investissement liées au commerce de Bahreïn, en coordination avec d'autres ministères et organes, y compris l'Office du développement économique (EDB), le Ministère des finances et la CBB. L'EDB continue de fournir des orientations stratégiques en matière de gestion de l'économie. Le secteur privé participe à la formulation des politiques commerciales par l'intermédiaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn (BCCI). Un Comité conjoint MOICT/BCCI est chargé d'agir pour le compte du secteur privé. Il veille à ce que les réformes économiques aient une incidence positive sur l'économie du pays. Il a tenu sa première réunion le 10 février 2002 et continue de se réunir tous les trois mois depuis cette date, ou dès lors qu'il est nécessaire d'aborder certains points.

2.10. Le Comité national pour l'OMC est chargé d'assurer le suivi des questions liées à l'OMC et de définir la position de Bahreïn à leur sujet, y compris concernant la conformité du pays avec les prescriptions de l'OMC. Selon les autorités, le 30 septembre 2018, le Comité a créé une équipe technique nationale chargée de suivre la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

2.11. On trouvera dans le tableau 2.1 une liste des principaux règlements relatifs au commerce adoptés pendant la période à l'examen.

Tableau 2.1 Principales lois commerciales adoptées entre 2013 et 2020

Lois/Législation/Coutumes	Objet
Loi n° 3 de 2013.	Permet aux sociétés commerciales d'ouvrir des succursales à Bahreïn et de bénéficier du traitement national.
Loi n° 19 de 2013.	Ratifie l'accord conclu avec le Mexique concernant la protection mutuelle des investissements.
Loi n° 25 de 2013.	Modifie certaines dispositions du Décret-loi n°4 de 2001 concernant l'interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre ces pratiques (sous réserve de l'appréciation du MOICT).
Loi n° 6 de 2014.	Approuve la Loi sur les marques (Système) du CCG.
Loi n° 29 de 2014.	Ratifie l'accord de promotion et de protection réciproque des investissements avec la Turquie.
Loi n° 50 de 2014.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001.
Loi n° 62 de 2014.	Loi sur la lutte contre la fraude commerciale

Lois/Législation/Coutumes	Objet
Loi n° 3 de 2015.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec la Hongrie en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Décret-loi n° 27 de 2015.	Registre du commerce.
Décret-loi n° 28 de 2015.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001.
Loi n° 38 de 2015.	Ratifie l'accord conclu avec la Fédération de Russie sur la promotion et la protection réciproque des investissements.
Loi n° 3 de 2016.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec le Tadjikistan en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Loi n° 5 de 2016.	Ratifie l'accord conclu avec le Tadjikistan sur la promotion et la protection réciproque des investissements.
Loi n° 7 de 2016.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec Chypre en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Loi n° 9 de 2016.	Normes et métrologie.
Loi n° 10 de 2016.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec le Portugal en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Loi n° 11 de 2016.	Ratifie le deuxième protocole d'amendement de l'ALE avec les États-Unis.
Loi n° 17 de 2016.	Ratifie l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.
Loi n° 18 de 2016.	Sociétés en commandite de placement.
Décret-loi n° 22 de 2016.	Sociétés structurées en cellules protégées.
Loi n° 9 de 2017.	Ratifie l'accord de protection et de promotion de l'investissement conclu avec le Bangladesh.
Loi n° 10 de 2017.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec le Bangladesh en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Loi n° 17 de 2017.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec le Maroc en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Décret-loi n° 36 de 2017.	Modifie l'article 3 du Décret-loi n°4 de 2001 concernant l'interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre ces pratiques
Loi n° 39 de 2017.	Ratifie l'accord d'accise unifiée en faveur des pays du CCG.
Loi n° 40 de 2017.	Droit d'accise.
Loi n° 1 de 2018.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001.
Loi n° 4 de 2018.	Ratifie l'accord conclu avec les États-Unis en vue d'améliorer la conformité fiscale des comptes internationaux et de mettre en œuvre la FATCA et ses première et deuxième annexes.
Loi n° 5 de 2018.	Ratifie le protocole portant modification des conventions de double imposition conclues avec les Philippines en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu et le capital.
Loi n° 6 de 2018.	Ratifie le protocole portant modification des conventions de double impositions conclues avec la Thaïlande en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu et le capital.
Loi n° 12 de 2018.	Approuve la Loi unifiée (Règlement) relative à la Loi des États du CCG en matière de lutte contre la fraude commerciale.
Loi n° 13 de 2018.	Approuve l'adhésion de Bahreïn à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, telle que modifiée par le protocole de 2010.
Loi n° 22 de 2018.	Publie la Loi sur le redressement.
Loi n° 28 de 2018.	Ratifie la convention de double imposition conclue avec l'Égypte en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Loi n° 31 de 2018.	Promotion et protection de la concurrence.
Loi n° 32 de 2018.	Ratifie le Troisième protocole d'amendement de l'ALE avec les États-Unis.
Loi n° 38 de 2018.	Ratifie l'accord de coopération avec l'Égypte dans le domaine de la navigation maritime commerciale.
Décret-loi n° 47 de 2018.	Ratifie l'Accord unifié du CCG relatif à la taxe sur la valeur ajoutée.
Décret-loi n° 48 de 2018.	Publie la Loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée.
Décret-loi n° 51 de 2018.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur le commerce promulguée par le Décret-loi n° 7 de 1987.
Décret-loi n° 52 de 2018.	Modifie certaines dispositions du Décret-loi n° 27 de 2015 sur le registre du commerce.
Décret-loi n° 53 de 2018.	Modifie certaines dispositions de la loi sur les sociétés commerciales promulguée par le décret-loi n° 21 de 2001.
Décret-loi n° 57 de 2018.	Modifie certaines dispositions du Décret-loi n°4 de 2001 concernant l'interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre ces pratiques (sous réserve de l'appréciation du MOICT).
Loi n° 1 de 2020.	Concerne l'approbation de l'adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux.

Lois/Législation/Coutumes	Objet
Loi n° 6 de 2020.	Modifie le paragraphe (A) de l'article 284 de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001.
Loi n° 9 de 2020.	Ratifie le Mémorandum et les statuts de la Gulf Payments Company.
Loi n° 19 de 2020.	Ratifie le protocole portant modification de la convention de double imposition conclue avec le Pakistan en vue de prévenir l'évasion fiscale eu égard à l'impôt sur le revenu.
Décret-loi n° 25 de 2020.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur le redressement promulguée par le Décret-loi n° 22 de 2018.
Décret-loi n° 28 de 2020.	Modifie certaines dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales promulguée par le Décret-loi n° 21 de 2001.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

2.12. La diversification économique reste au cœur des objectifs généraux de la politique économique de Bahreïn. Les autorités comptent sur la mise en œuvre effective de la Vision pour l'économie à l'horizon 2030 (Vision 2030) (en place depuis 2008) pour développer des secteurs non pétroliers productifs. La Vision établit une feuille de route visant à accroître le niveau de diversification économique de Bahreïn en explorant de nouvelles industries telles que la finance, le tourisme et l'industrie manufacturière, en stimulant le secteur privé et en renforçant le commerce et les investissements internationaux.

2.13. Les grandes mesures mises en avant dans la Vision 2030 visent à attirer des fonds publics et privés pour améliorer la connectivité de Bahreïn aux marchés mondiaux grâce à des infrastructures matérielles de haute qualité et à un accès à des services publics (électricité, eau et gaz) et à des services (logistique, transports publics et télécommunications) abordables, de manière à promouvoir une économie compétitive. Elles mettent en outre l'accent sur la promotion des secteurs orientés vers l'exportation, afin que les entreprises bahreïniennes puissent exploiter les marchés étrangers de manière compétitive.

2.14. La Vision 2030 est mise en œuvre par le biais de plans d'action du gouvernement. Le plan d'action actuel porte sur la période 2019-2022 et vise à atteindre les objectifs suivants[2]:

- Investir dans la population en améliorant les services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres secteurs.
- Instaurer une société sûre et stable.
- Assurer l'équilibre budgétaire et maintenir la croissance économique.
- Aider le secteur privé à stimuler le développement national et à créer des possibilités pour la population et les investisseurs.
- Optimiser l'utilisation des ressources et assurer leur durabilité.
- Soutenir le développement social et économique en adoptant une législation et des initiatives en faveur de la stabilité familiale et de l'égalité des genres.
- Continuer de financer des projets de développement et les infrastructures visant à stimuler la croissance et à servir la population.
- Redéfinir le rôle du secteur public (de l'opérateur à l'organisme de réglementation, ou encore au partenaire).
- Soutenir la créativité et l'excellence et mettre en lumière le rôle des femmes, des jeunes et des sports dans tous les programmes et initiatives du gouvernement.

2.15. Conformément aux objectifs fixés dans la Vision 2030 et au Plan de travail du gouvernement, le MOICT continue d'améliorer ses services en renforçant la numérisation; il définit également les politiques, réglementations et pratiques commerciales de Bahreïn de manière à consolider un environnement réglementaire porteur et à maximiser les avantages du commerce extérieur.

[2] E-gouvernement de Bahreïn, The Government Action Plan (2019-2022). Adresse consultée: https://www.bahrain.bh/wps/portal/!ut/p/a1/rZJfT8IwFMW_ynjY4-jdyv7g2ySIEkADomwvpNvaMrO1YxTQb28HicFEBBP71t7fac-5tyhGCxQLsss5UbkUpGj2sbe8fwTPdgJnGOA5hvDR6027fbAH4GogOgUA434D-E_-S9fxArhOD864Zz90tH48BgiD2-no-a4HMMCX9K8oRnEqVKVWKKJc7ipZK1IsqTChICLLBTcqwunGBF2ktSipUAZJm3xGpQlDQ8ZJicl6WzaXVmmeoYgxH7PM71qMMbA6GUusxCPYcpKO6yYOBdv7CnFmhRebMKPiGORCKw_Ab706Aud9RNqof9aJvmH2x-TDK-abv63XcainJIWi7wot_m9M-nleyOTwUaNQJDjgKK4pozWt29taH6-UqjY3Jpiw3-_bXEpe0HYqSxN-kqzkRvv7TqKqnM_LAH9Ywz6bTKw4cYvdKGy1PgEeq5Zu/dl5/d5/L2dBISEvZ0FBIS9nQSEh/.

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

2.16. Bahreïn est un Membre originel de l'OMC. Il a signé l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI). Le 9 décembre 2008, il a obtenu le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics. Le pays participe en outre à des initiatives liées aux Déclarations conjointes sur le commerce électronique; la facilitation de l'investissement pour le développement; et les micro, petites et moyennes entreprises. Bahreïn est membre du Groupe des Membres asiatiques en développement de l'OMC.

2.17. Bahreïn a accepté le Protocole relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges le 23 septembre 2016 (section 3.1.1). Le pays n'a jamais été partie plaignante dans le cadre d'une procédure de règlement des différends à l'OMC. Il a été défendeur dans une affaire introduite en 2017 par le Qatar (DS527), qui a demandé des consultations concernant des mesures relatives au commerce des marchandises, au commerce des services et aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.[3] Les politiques commerciales de Bahreïn ont été examinées à trois reprises à l'OMC; le troisième examen a eu lieu les 22 et 24 avril 2014.

2.18. Bahreïn accorde au minimum le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Ses notifications liées aux échanges commerciaux adressées à l'OMC sont présentées dans le tableau A2.1.

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

2.3.2.1 Conseil de coopération du Golfe (CCG)

2.19. Bahreïn est membre du CCG, qui a été créé en mai 1981. Les autres membres du CCG sont les Émirats arabes unis, l'État du Koweït, Oman, le Qatar et le Royaume d'Arabie saoudite. Ses principaux objectifs sont la coopération et l'intégration régionales pour toutes les questions économiques, financières, commerciales, sociales, éducatives et culturelles.[4] En 2001, le Conseil Suprême du CCG a adopté l'Accord économique entre les États du CCG, qui jette les bases de l'Union douanière du CCG.[5] Sa structure administrative est constituée par le Conseil Suprême (l'autorité suprême), le Conseil ministériel et le Secrétariat général; ses principaux instruments juridiques consistent en des accords, des lois et des règlements.[6]

2.20. Depuis janvier 2003, les États membres du CCG appliquent un tarif extérieur commun (TEC) de 0% et 5% pour la plupart des produits importés de pays tiers (chapitre 3.2.4.1)[7], et une législation commune en matière de procédures douanières et d'évaluation en douane. Le CCG s'est doté d'une législation commerciale commune concernant, entre autres, les douanes (section 3.1.1), les mesures contingentes (section 3.1.6), la quarantaine vétérinaire et la phytoquarantaine (section 3.3.3) et les marques de fabrique ou de commerce (section 3.3.7). Dans le cadre de l'Accord du CCG, chaque État membre établit sa propre liste de produits dont le commerce est restreint ou prohibé. Lancée en 2003, l'Union douanière du CCG a été finalisée en janvier 2015 et le Guide unifié des procédures douanières et des décisions anticipées ont été publiés (section 3.1.1).[8] En 2006, le Royaume d'Arabie saoudite a notifié l'Accord du CCG au titre de l'article XXIV du GATT[9] et, par la

[3] OMC, Bahreïn — Mesures concernant le commerce des marchandises et des services et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds527_f.htm.

[4] CCG, *GCC Charter*, *Article 4*. Adresse consultée: https://www.gcc-sg.org/en-us/AboutGCC/Pages/Primarylaw.aspx.

[5] Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/9/1 - WT/REG276/1 du 21 mars 2018.

[6] CCG, *Organizational Structure*. Adresse consultée: https://www.gcc-sg.org/en-us/AboutGCC/Pages/OrganizationalStructure.aspx.

[7] Les exceptions au TEC concernent le tabac, la viande de porc et les produits alcooliques, qui sont soit prohibés (y compris la production nationale) soit soumis à des taux de droits élevés.

[8] Secrétariat général du Conseil de coopération des États Arabes du Golfe, Achievements, The Free Trade Area. Adresse consultée: https://www.gcc-sg.org/en-us/CooperationAndAchievements/Achievements/EconomicCooperation/TheCustomsUnion/Achievements/Pages/ITheFreeTradeAreaFTA.aspx.

[9] Document de l'OMC WT/REG222/N/1 du 20 novembre 2006.

suite, en 2008, la notification a été remplacée par le paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation.[10] Le 6 octobre 2009, l'Accord du CCG a de nouveau été notifié par le Royaume d'Arabie saoudite au titre de l'article XXIV:7 a) du GATT de 1994.[11] En 2018, une présentation factuelle de l'Union douanière du CCG a été établie par le Secrétariat de l'OMC.[12]

2.21. En 2001, le CCG a entamé un processus de mise en œuvre d'un marché commun, offrant un traitement égal à tous les ressortissants des pays du CCG en matière de liberté de mouvement et de résidence, de travail, d'investissement, d'éducation, de santé et de services sociaux.[13] Le Marché commun du Golfe a été officiellement lancé en janvier 2008, mais il semble qu'il n'ait pas encore été mené à bien (section 1.2.2).

2.22. Les États membres du CCG ont réalisé des progrès dans plusieurs domaines de la coopération économique, tels que l'agriculture, l'énergie, les télécommunications et les transports. Au nombre des exemples récents de cette intégration accrue, on peut citer la Loi unifiée pour les propriétaires immobiliers, une stratégie culturelle pour 2020-2030 et un programme commun en faveur de l'environnement pour l'année 2020.[14] En 2018, les États membres du CCG ont commencé à appliquer la taxe sur la valeur ajoutée (section 3.1.4.1).

2.23. Le CCG a créé un certain nombres d'organismes visant à réglementer le commerce, notamment la Gulf Investment Corporation, le Bureau du Secrétariat technique chargé de la lutte contre les pratiques antidumping, l'Organisme de réglementation du CCG, le Centre d'arbitrage commercial, l'Office des brevets du CCG, le Bureau technique chargé des télécommunications, le Réseau des distributeurs automatiques du CCG, le Centre de formation à la propriété intellectuelle du CCG et la Fédération des Chambres de commerce du CCG.

2.24. En juin 2017, le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Bahreïn ont imposé des restrictions diplomatiques, commerciales et de déplacement au Qatar. En janvier 2021, l'Accord Al-Ula a levé la suspension des relations diplomatiques avec ce dernier.

2.25. Deux États membres du CCG (Bahreïn et Oman) ont conclu des ALE à titre individuel avec les États-Unis. En novembre 2011, le CCG a annoncé que tous les accords futurs feraient l'objet de négociations menées collectivement.[15] Le CCG a depuis conclu un accord commercial régional (ACR) avec Singapour, qui est entré en vigueur en 2013 et a été notifié à l'OMC en 2015.[16] L'Accord couvre, entre autres, le commerce des marchandises, les règles d'origine, les procédures douanières, le commerce des services, les marchés publics et le commerce électronique.

2.26. En outre, l'accord entre le CCG et l'Association européenne de libre-échange (AELE) est entré en vigueur en 2014 mais il n'avait pas encore été notifié en date du mois de juillet 2021.[17] Cet accord porte sur le commerce des biens et des services, les marchés publics et la politique de la concurrence. Les accords bilatéraux sur l'agriculture visent les produits agricoles de base et font partie intégrante des instruments juridiques établissant la zone de libre-échange entre le CCG et l'AELE.[18]

---

[10] Documents de l'OMC WT/REG222/N/1/Corr.1 et WT/COMTD/N/25 du 31 mars 2008.

[11] Document de l'OMC WT/REG276/N/1 du 17 novembre 2009.

[12] Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/9/1 - WT/REG276/1 du 21 mars 2018.

[13] Secrétariat général du Conseil de coopération des États Arabes du Golfe, The GCC Common Market and Economic Nationality. Adresse consultée: https://www.gcc-sg.org/en-us/CooperationAndAchievements/Achievements/EconomicCooperation/TheGCCCommonMarketandEconomicnationality/Pages/MechanismofAchievingtheCommonM.aspx.

[14] Secrétariat général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, "The Minister of Foreign Affairs of the Kingdom of Saudi Arabia and the Secretary General of the Gulf Cooperation Council Hold a Press Conference at the Conclusion of the 40th Summit of the GCC Supreme Council", 10 décembre 2019. Adresse consultée: http://www.gcc-sg.org/en-us/MediaCenter/NewsCooperation/News/Pages/news2019-12-10-5.aspx.

[15] Secrétariat général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Accord économique entre les États du CCG, 31 décembre 2001, article 2.

[16] Document de l'OMC WT/COMTD/N/45 du 6 juillet 2015.

[17] AELE-CCG, Base de données sur les accords commerciaux régionaux. Adresse consultée: http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx.

[18] AELE, Gulf Cooperation Council FTA. Adresse consultée: https://www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/gcc#anchor-8.

2.27. Le CCG a également entamé des négociations avec plusieurs autres pays et groupements économiques, dont l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, le MERCOSUR, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, la République de Corée, la Turquie et l'Union européenne[19].

2.3.2.2 Zone panarabe de libre-échange (PAFTA)

2.28. En vertu du Traité relatif à la PAFTA[20], en vigueur depuis le 1er janvier 1998, la plupart des obstacles au commerce entre les membres ont été éliminés au 1er janvier 2005 mais certains produits (principalement les boissons alcooliques et les produits du tabac) ont été exclus de la libéralisation. La principale entité responsable de la mise en œuvre du programme est le Conseil économique et social de la Ligue des États arabes. La PAFTA a été notifiée à l'OMC en 2006 par le Royaume d'Arabie saoudite, conformément à l'article XXIV du GATT.[21]

2.29. Des efforts sont actuellement déployés pour intégrer le commerce des services dans le Traité relatif à la PAFTA. Le 1er février 2017, neuf pays Membres de la PAFTA[22] sont convenus d'une liste d'engagements concernant le commerce des services. Bahreïn n'a pas encore présenté sa propre liste.

2.3.2.3 Accord avec les États-Unis

2.30. L'accord conclu avec les États-Unis, qui est entré en vigueur le 11 janvier 2006, n'a pas subi de modification substantielle depuis le précédent examen. Il porte sur le commerce des biens et des services et comporte également des dispositions relatives aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle, au commerce électronique, au travail, à l'environnement et au règlement des différends. Les autorités ont indiqué que les seules modifications apportées à l'accord concernaient les mises à jour des codes du SH en 2016 et 2018.[23]

2.31. L'accord prévoit que chaque partie procédera à l'élimination des droits de douane pour les produits agricoles et non agricoles sur une période maximale de dix ans, même si une grande partie des produits ont immédiatement bénéficié de l'accès en franchise de droits. Pour les marchés publics, les fournisseurs des États-Unis se voient accorder la même marge de préférence de 10% chaque fois que les soumissionnaires des pays du CCG en bénéficient (section 3.3.6).

2.32. Le secteur de la pêche et tous les secteurs de services ont été libéralisés, à l'exception du dédouanement, des services postaux et de la publication de journaux locaux.

2.3.3 Organisation de la coopération islamique (OCI)

2.33. Bahreïn est membre fondateur de l'OCI. Depuis la création cette dernière, en 1969, les membres ont adopté plusieurs accords de coopération économique, y compris des accords liés au

[19] Les négociations en vue d'un ALE avec l'Union européenne ont été lancées en 1990 mais ont été interrompues en 2008 pour être remplacées par un dialogue sur les questions de commerce et d'investissement.

[20] Les membres de la PAFTA sont, en plus des pays du CCG, l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen. Djibouti, les Comores, la Mauritanie et la Somalie sont candidats à l'accession. L'accord est parfois appelé GAFTA (Grande zone arabe de libre-échange).

[21] Document de l'OMC WT/REG223/N/1 du 20 novembre 2006.

[22] Égypte, Émirats arabes unis, Liban, Maroc, Oman, Qatar, Royaume d'Arabie saoudite, Soudan et Yémen. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), *Assessing Arab Economic Integration: Trade in Services as a Driver of Growth and Development*, document E/ESCWA/EC.6/2019/6 (en anglais), 14 mai 2019. Adresse consultée: https://www.unescwa.org/sites/default/files/event/materials/assessing_arab_economic_integration_-_trade_in_services_as_a_driver_of_growth_and_development.pdf.

[23] Bahrain Legal Affairs, Loi n° 11) de 2016 portant ratification du deuxième protocole d'amendement de l'accord de libre-échange entre le gouvernement du Royaume de Bahreïn et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=12694; et Loi n°(32) de 2018 ratifiant le troisième protocole d'amendement de l'accord de libre-échange entre le gouvernement du Royaume de Bahreïn et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/K3218.pdf.

commerce. En 2002, un accord-cadre a été adopté sur un système de préférences commerciales (SPC) entre les membres.

2.34. Bahreïn a ratifié le Protocole sur le schéma du tarif préférentiel pour le système de préférences commerciales (PRETAS) entre les membres de l'OCI (SPC-OCI), ainsi que l'Accord sur les règles d'origine du SPC-OCI.[24] Le PRETAS est entré en vigueur en 2010 et vise à réduire les droits de douane sur les produits visés par le schéma, ainsi que les obstacles paratarifaires et non tarifaires, tandis que l'Accord sur les règles d'origine n'est pas encore entré en vigueur.[25] Le PRETAS n'a pas été notifié à l'OMC.

2.3.4 Autres accords et arrangements

2.35. Bahreïn ne participe pas au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Il a bénéficié des réductions tarifaires proposées par l'Australie, le Bélarus, la Fédération de Russie le Kazakhstan, la Suisse et la Turquie dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP), qui a été révisé pour la dernière fois en 2018.[26]

2.4 Régime d'investissement

2.36. Bahreïn considère les investissements (étrangers et nationaux) comme un vecteur important de la réalisation de sa Vision 2030 (section 2.2). Les autorités cherchent également à orienter les investissements vers des technologies qui réduisent les émissions de carbone, réduisent la pollution au minimum et favorisent l'approvisionnement en énergie plus durable, conformément au document stratégique publié par le Royaume. L'EDB est un organisme de promotion des investissements qui a la responsabilité globale d'attirer les investissements dans le Royaume et de soutenir les initiatives qui améliorent le climat de l'investissement. Les questions réglementaires essentielles relèvent de la responsabilité du MOICT.

2.37. L'importance des réformes et des mesures de facilitation des affaires mises en place par Bahreïn a été reflétée par un certain nombre d'indices internationaux (section 1.1). Selon la Banque mondiale, Bahreïn a réformé son environnement économique et pris un certain nombre de mesures de facilitation dans des domaines tels que l'exécution de contrats ou l'efficacité judiciaire.[27] En outre, dans le cadre de l'indice de liberté économique de 2021, Bahreïn s'est classé 40ème (sur 178) alors qu'il occupait la 63ème position en 2020.[28] Cette amélioration est principalement imputable à une amélioration de l'efficacité de la justice à Bahreïn.

2.38. La Loi sur les sociétés commerciales (n° 21 de 2001[29], telle que modifiée en 2014, 2015, 2018 et 2020) constitue une législation majeure du cadre d'investissement de Bahreïn. Elle réglemente la constitution des entreprises nationales et étrangères, et fournit des règles qui régissent les structures juridiques des entreprises autorisées à Bahreïn. Un résumé des principales structures juridiques figure dans le tableau A2.2. La plupart des modifications apportées à la Loi sur les sociétés commerciales au cours de la période à l'examen visaient à améliorer davantage le gouvernement d'entreprise et à promouvoir la participation étrangère.

2.39. Les modifications de 2014 prévoient la possibilité d'établir des sociétés à participation publique, avec la participation de capitaux ou d'expertise étrangers, tout en donnant au MOICT le pouvoir d'imposer des restrictions à la participation étrangère dans certains secteurs d'activité ou

[24] Centre islamique pour le développement du commerce, *The Trade Preferential System among the Member States of the Organisation of Islamic Cooperation*, novembre 2018.

[25] Organisation de coopération islamique, SESRIC, *An Overview of the Trade among OIC Countries*, 1e avril 2020. Adresse consultée: https://www.sesric.org/publications-detail.php?id=140.

[26] CNUCED, *Generalized System of Preferences: List of Beneficiaries*, 2018. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/itcdtsbmisc62rev7_en.pdf.

[27] Banque mondiale, *Doing Business 2020*, Adresse consultée: https://francais.doingbusiness.org/fr/doingbusiness.

[28] Heritage Foundation, *2021 Index of Economic Freedom: Bahrain*. Adresse consultée: https://www.heritage.org/index/country/bahrain.

[29] MOICT, *The Commercial Companies Law*. Adresse consultée: https://moic.gov.bh/en/RegulationsAndAgreements/Regulations/Regulation%20New/Bahrain%20Commercial%20Companies%20Law%202001%20Decree%2021.pdf.

lors de la réalisation de certaines activités.[30] Les entreprises étrangères étaient tenues d'obtenir une licence pour créer une succursale, une agence ou un bureau à Bahreïn, mais elles n'ont plus besoin de recourir à un parrain local. Les modifications de 2015 ont notamment indiqué que les étrangers pouvaient détenir partiellement ou totalement des activités économiques qui étaient habituellement réservées aux Bahreïniens, si les autorités estimaient que la constitution de ces sociétés aurait une importance économique stratégique ou un rendement rentable pour l'économie bahreïnienne.[31] Les modifications de 2018 autorisent un actionnaire d'une société à devenir actionnaire d'une société concurrente, à condition qu'il ne prenne pas part à la gestion de plus d'une des sociétés.[32] Les modifications ont également établi la possibilité pour le MOICT de mener une enquête administrative de sa propre initiative ou sur la base de plaintes sérieuses concernant une violation de la loi. Les modifications de 2020 ont introduit des changements[33], y compris la possibilité d'établir une société à but non lucratif. En outre, les sociétés unipersonnelles ont été fusionnées avec des sociétés à responsabilité limitée (SARL). Par conséquent, les sociétés unipersonnelles ont été tenues de se transformer en société à responsabilité limitée dans les six mois suivant la date de l'annonce.

2.40. D'autres modifications apportées à la loi pendant la période d'examen concernaient, entre autres, l'assouplissement des restrictions imposées aux actionnaires, les règles de l'assemblée générale, l'élargissement des définitions de certains termes, les sanctions en cas de manquement, les règles de vote, les règles relatives à l'augmentation du capital, la procédure de fixation de la rémunération des membres du conseil d'administration, les procédures de réunion, l'enregistrement des sociétés et la distribution et l'acquisition d'actions.

2.41. La Loi sur l'enregistrement commercial (n° 1 de 1961) a été abrogée et remplacée par la Loi n° 27 de 2015, qui a été modifiée en 2018. Elle régit l'enregistrement de toutes les entreprises exerçant des activités commerciales à Bahreïn[34], y compris les entreprises individuelles. La Loi, telle que modifiée, dispose que chaque négociant exerçant une activité commerciale doit être inscrit au Registre du commerce de Bahreïn. Elle dispose en outre que la pratique de toute activité commerciale sans licence et sans enregistrement préalable constitue une infraction pénale.

2.42. À l'exception des activités interdites, les demandes d'enregistrement d'entreprises doivent être déposées auprès du MOICT, et les licences (le cas échéant) doivent être accordées par l'organisme de réglementation compétent, une fois que les conditions requises sont remplies. Conformément à la loi, l'enregistrement d'une entreprise au Registre du commerce expire s'il n'est pas renouvelé ou si l'entreprise est restée en sommeil pendant plus d'un an; il peut toutefois être réactivé lorsque les redevances de renouvellement échues sont payées ou que les infractions sont supprimées. La Loi sur l'enregistrement commercial donne également au MOICT le pouvoir de mener des enquêtes administratives sur toute infraction à la loi, de mettre en place un mécanisme de coopération entre le MOICT, les tribunaux et les autres organismes chargés de l'application de la loi, et d'imposer des sanctions (amendes ou fermeture d'entreprises). Toutefois, avant de procéder à l'exécution par des moyens de contrainte, les autorités sont tenues par la Loi de remédier à l'infraction.

2.43. Le 5 mai 2016, Bahreïn a lancé son système de registre commercial en ligne (SIJILAT) en vue de créer une plate-forme d'enregistrement virtuelle unique pour les entreprises.[35] Ses objectifs sont, entre autres, de simplifier le processus d'enregistrement des entreprises, de rationaliser les

[30] MOICT, *Law No. (50) of 2014 Amending Certain Provisions of the Commercial Companies Law Promulgated by Legislative Decree No. (21) of 2001*. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/RegulationsAndAgreements/Regulations/Regulations/LAW%20NO.%20(50)%20OF%202014%20AMENDING%20CERTAIN%20PROVISIONS%20OF%20THE%20COMMERCIAL%20COMPANIES_pour centE2 pour cent80 pour cent99%20LAW.pdf.

[31] MOICT, *Official Gazette,* Edition Appendix 3230, 8 octobre 2015. Adresse consultée: https://moic.gov.bh/en/RegulationsAndAgreements/Regulations/Regulation%20New/Legislative%20Decree%20No.%20(28)%20for%20the%20year%202015%20Amendment%20to%20BCCL.pdf.

[32] MOICT, *Official Gazette*, Issue No. 3395, 29 novembre 2018. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/RegulationsAndAgreements/Regulations/Regulation%20New/Legislative%20Decree%20No.%20(53)%20of%202018.pdf.

[33] MOICT, *Decree Law No. (28) for Year 2020 Amending Some Provisions of the Commercial Companies Law Promulgated by Decree Law No. (21) of 2001*. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/RegulationsAndAgreements/Regulations/Regulation%20New/Decree%20Law%20No.%20(28)%20for%20year%202020%20an%20amending%20some%20provisions%20of%20the%20Commerical%20Companies%20Law%20promulgated%20by%20Decree%20Law%20No.%20(21)%20of%202001.pdf.

[34] La définition des activités commerciales figure dans la Loi sur le commerce (1987).

[35] SIJILAT. Adresse consultée: https://www.sijilat.bh/.

prescriptions en matière de licences et d'assurer la coordination entre les organismes concernés. Les autorités ont récemment publié un guide de procédures, expliquant l'utilisation du SIJILAT et les étapes juridiques de la création d'une société commerciale.[36] Par l'intermédiaire du SIJILAT, les investisseurs peuvent obtenir une licence professionnelle et solliciter les autorisations des ministères compétents. Selon les autorités, il faut trois à cinq jours, en moyenne, pour enregistrer une entreprise. En général, le temps nécessaire à l'enregistrement de celle-ci dépend du type d'établissement (établissement individuel ou société), du statut des investisseurs (nationaux ou étrangers), ainsi que de l'activité.

2.44. Seuls les Bahreïniens, les ressortissants du CCG et les ressortissants des États-Unis peuvent s'enregistrer en tant qu'entreprise individuelle commerciale. En outre, le requérant doit résider à Bahreïn et ne peut être âgé de moins de 18 ans. Les ressortissants d'autres pays peuvent exercer toutes les activités économiques par l'intermédiaire de toutes les formes de sociétés commerciales, à l'exception des activités commerciales soumises à restriction. D'autres modifications apportées en 2018 ont modifié les dispositions relatives aux mesures à prendre en cas de violation et de sanctions et au rôle du Ministère, notamment pour ce qui est de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

2.45. Le gouvernement a une approche généralement libérale de l'investissement étranger et cherche activement à attirer les investisseurs et les entreprises étrangères. Toutefois, il maintient aussi des règles visant à protéger la sécurité nationale et à sauvegarder l'ordre public. Un investisseur étranger qui demande une licence commerciale est soumis à un contrôle de sécurité par le Ministère de l'intérieur. Selon les autorités, les particuliers étrangers et les entreprises à capitaux étrangers ont accès à un large éventail d'activités économiques et sont autorisés à détenir la pleine propriété dans 64% des activités commerciales[37], tandis que la propriété étrangère est limitée à 49% dans 33% des activités économiques. L'accès étranger aux 3% restants est interdit. Les autorités ont indiqué qu'en août 2021, une décision avait été rendue par le Prince héritier et le Premier Ministre, selon laquelle les 33% restants d'activités économiques (auparavant limitées à 49% de participation étrangère) permettraient d'obtenir un pourcentage plus élevé de participation étrangère, sous réserve de la présence d'un actionnaire bahreïnien (la participation étrangère au capital est déterminée et acceptée par les actionnaires). En outre, une participation étrangère de 100% peut être accordée pour la majorité des activités de vente au détail, qui prescrit la présence d'un actionnaire Bahreïnien, sous réserve de satisfaire à un ensemble de critères publiés par le Cabinet ministériel.[38]

2.46. Depuis 2015, les entités étrangères ont été autorisées à investir dans des activités restreintes ou interdites, sous réserve que les autorités déterminent que l'octroi de ces exceptions aura une importance économique stratégique ou un rendement rentable pour l'économie de Bahreïn. Le 24 mai 2018, le Décret n° 17 de 2018 a supprimé les restrictions en matière de propriété étrangère pour 62 activités commerciales qui, auparavant, ne pouvaient être exercées que par des sociétés dont la propriété étrangère ne dépassait pas 49%.[39] Bahreïn fournit des renseignements en ligne sur les possibilités d'investissement étranger dans chaque activité économique.[40]

2.47. Les activités économiques réservées exclusivement aux ressortissants bahreïniens comprennent: le courtage en services immobiliers; les maisons de presse, d'édition et de distribution (journaux et magazines quotidiens, non quotidiens et spécialisés); les services d'impression de bureau; les transports publics; les services postaux; les activités de restauration mobile; les activités de recrutement de main-d'œuvre; les activités d'agence de presse; les agences pour l'emploi; les activités juridiques (avocats); les chefs dans le secteur de l'hôtellerie; et le règlement des transactions gouvernementales.

2.48. Les activités économiques réservées aux ressortissants et aux entreprises de Bahreïn et des États membres du CCG sont la comptabilité et les services comptables (à l'exclusion des services

[36] MOICT, *Procedures Guide for Establishments and Commercial Companies*.

[37] Les activités sont classées selon la Classification CITI (Rev.4).

[38] Décision n° 40 de 2021 du Premier Ministre spécifiant les activités commerciales que les entreprises à capitaux étrangers peuvent obtenir sous licence pour exercer des activités. Adresse consultée: https://www.legalafhyperfairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RCAB4021.pdf.

[39] Adresse consultée: http://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RFDPM1718.pdf.

[40] Portail d'enregistrement commercial, *Business Activities, Required Licenses and Approvals*. Adresse consultée: https://www.sijilat.bh/.

d'audit); l'importation, l'exportation et la vente de carburant pour voitures de course; le dédouanement de marchandises; et la pêche.

2.49. Les investissements réalisés par des investisseurs nationaux ou étrangers sont interdits ou restreints dans les activités suivantes: jeux de hasard; fabrication de boissons alcooliques, de stupéfiants et d'armes; importation et traitement de tous les types de déchets; entreposage et mise en décharge de matériels radioactifs et de déchets toxiques à Bahreïn; importation, fabrication et commerce de l'amiante et de ses sous-produits (à l'exclusion des travaux de désamiantage); importation et utilisation industrielle de produits chimiques faisant l'objet de restrictions; culture perlière; fabrication de cigarettes; importation de distributeurs automatiques pour la vente de cigarettes; services postaux (réservés à la Poste de Bahreïn).

2.50. En juin 2018, le MOICT a introduit de nouvelles prescriptions prévoyant l'obligation pour toutes les sociétés enregistrées (nouvelles et existantes) de divulguer les noms de leurs actionnaires détenant participation ou un intérêt de 5% ou plus. Elles doivent indiquer le nom des personnes physiques qui détiennent des parts dans la société et des personnes physiques au nom desquelles la transaction est effectuée (les bénéficiaires finals). Les autorités ont indiqué que cette mesure visait à assurer le respect de la bonne gouvernance et à limiter les utilisations impropres à des fins illicites, y compris le blanchiment d'argent, la corruption, les opérations d'initiés, la fraude fiscale, le financement du terrorisme et d'autres activités illégales.

2.51. Afin d'améliorer encore les conditions de l'activité des entreprises, la Loi sur les faillites d'entreprises à Bahreïn (Loi n° 22 de 2018) est entrée en vigueur le 8 décembre 2018.[41] Elle vise à accroître la transparence et l'efficacité du processus d'insolvabilité, en vue d'encourager l'investissement étranger et de promouvoir l'esprit d'entreprise. La nouvelle Loi interdit notamment aux créanciers de saisir des actifs et vise à préserver la valeur des actifs, tandis que le plan de recouvrement des créanciers est négocié et mis en œuvre. Elle ne s'applique pas aux entités agréées et réglementées par la CBB; principale nouveauté, elle prévoit des procédures d'insolvabilité transfrontières lorsqu'un élément étranger est impliqué. Le Ministère de la justice et des affaires islamiques est chargé des questions relatives à la restructuration et à l'insolvabilité, et le tribunal compétent est la Haute cour civile de Bahreïn.

2.52. L'EDB fournit généralement un soutien consultatif, sur les processus et les prescriptions, aux investisseurs étrangers. Les autorités ont indiqué que Bahreïn n'imposait pas de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux pour les investissements étrangers.

2.53. Au nombre des mesures d'incitation en vigueur figurent l'absence d'impôt personnel, d'impôt sur les sociétés ou d'impôt à la source. Aucune restriction n'est imposée au rapatriement des capitaux, aux opérations de change ou au transfert des dividendes. L'accès à la propriété foncière est possible pour les Bahreïniens et les ressortissants du CCG sur l'ensemble du territoire bahreïnien. Les ressortissants d'États non membres du CCG peuvent acheter des biens immobiliers à Bahreïn depuis 2001, conformément au Décret législatif n° 2 de 2001 relatif à la propriété mobilière et foncière des non-Bahreïniens, qui dispose que les étrangers sont autorisés à acheter certains types de biens dans certaines régions du pays.[42]

2.54. Diverses mesures d'aide ont été prises par les autorités face à la crise liée à la COVID-19 (encadré 1.1), notamment la prise en charge des factures d'électricité et d'eau pour tous les particuliers et toutes les entreprises, l'exonération du paiement de diverses redevances administratives, et l'exonération du loyer des terrains industriels appartenant à l'État pour les entreprises industrielles qui exportent au moins 30% de leurs produits à l'étranger. En outre, les entreprises des secteurs les plus touchés pourraient obtenir une réduction de 50% des frais liés au recrutement perçus par l'Office de réglementation du marché du travail. Selon les autorités, les investisseurs étrangers agréés peuvent bénéficier de toutes les mesures d'incitation et garanties accordées aux entreprises nationales.

2.55. Bahreïn a continué à étendre son réseau d'accords bilatéraux d'investissement. Sur les 35 accords, 4 sont entrés en vigueur au cours de la période à l'examen (tableau 2.2). Le pays a

[41] Elle abroge le Décret législatif N ° 11 de 1987 en ce qui concerne le droit des faillites et du redressement des entreprises.

[42] Bureau d'enquête et d'enregistrement foncier. Adresse consultée: https://www.slrb.gov.bh/About/Legislationdetails/?PageId=462&ChnlId=48.

également signé des conventions de double imposition avec 44 partenaires[43], dont la Hongrie (2014), le Pakistan (2014), le Portugal (2015), le Bangladesh (2015), Chypre (2015) et l'Égypte (2016) au cours de la période considérée. La convention conclue avec la Suisse n'est pas encore entrée en vigueur. En outre, des accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEAs) ont été conclus avec 11 pays.[44] Bahreïn est membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). Il est également partie à la Convention du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). L'accord bilatéral d'investissement entre Bahreïn et l'Inde a été rompu unilatéralement par l'Inde en mars 2021 mais il restera en vigueur pendant 15 ans pour les investissements antérieurs.

Tableau 2.2 Traités bilatéraux d'investissements auxquels Bahreïn est partie

	Statut	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Fédération de Russie	En vigueur	29/04/14	25/12/15
Pakistan	En vigueur	18/03/14	07/10/15
Mexique	En vigueur	29/11/12	30/07/14
Turkménistan	En vigueur	09/02/11	08/03/12
Ouzbékistan	En vigueur	16/11/09	18/11/10
Bulgarie	En vigueur	26/06/09	22/12/11
Espagne	En vigueur	22/05/08	17/12/14
Brunéi Darussalam	En vigueur	14/01/08	24/11/09
République tchèque	En vigueur	15/10/07	11/12/09
Allemagne	En vigueur	05/02/07	27/05/10
Pays-Bas	En vigueur	05/02/07	01/12/09
Italie	En vigueur	29/10/06	28/06/09
Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	En vigueur	11/07/06	08/05/16
Turquie	En vigueur	15/02/06	15/11/14
France	En vigueur	24/02/04	03/10/05
Inde	Rompu	13/01/04	05/12/07
Singapour	En vigueur	27/10/03	08/12/04
Liban	En vigueur	07/08/03	13/09/05
Yémen	En vigueur	01/12/02	14/07/04
Bélarus	En vigueur	26/10/02	16/06/08
Iran, République islamique d'	En vigueur	19/10/02	12/10/04
Thaïlande	En vigueur	21/05/02	17/07/02
République arabe syrienne	En vigueur	20/09/00	18/12/01
Algérie	En vigueur	11/06/00	16/05/08
Maroc	En vigueur	07/04/00	09/04/01
Jordanie	En vigueur	08/02/00	05/06/00
Soudan	En vigueur	22/03/06	20/09/09
États-Unis	En vigueur	29/09/99	30/05/01
Liban	Rompu	26/08/99	
Chine	En vigueur	17/06/99	27/04/00
Malaisie	En vigueur	15/06/99	21/01/11
Égypte	En vigueur	04/10/97	11/01/99
Royaume-Uni	En vigueur	30/10/91	30/10/91
Bangladesh	En vigueur	22/12/15	23/03/17
Tadjikistan	En vigueur	28/05/14	15/04/16

Source: CNUCED, Investment Policy Hub, *Bilateral Investment Treaties: Bahrain*. Adresse consultée: https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/countries/15/bahrain; et renseignements communiqués par les autorités. https://www.mofne.gov.bh/RulesandPolicies.aspx

2.56. En 2009, Bahreïn a créé la BCDR, qui fonctionne en partenariat avec l'American Arbitration Association (AAA). La BCDR a deux composantes distinctes: un tribunal statutaire (tribunal de la BCDR) et une fonction d'arbitrage par l'intermédiaire du centre d'arbitrage international BCDR-AAA. En juillet 2015, Bahreïn a publié le Décret législatif n° 9 de 2015 promulguant la Loi sur l'arbitrage. Le pays adopte la Loi type de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur l'arbitrage commercial international. Conformément à la Loi de 2015 sur l'arbitrage,

[43] Algérie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bermudes, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chine, Chypre, Égypte, Estonie, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Île de Man, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République islamique d'Iran, République tchèque, Seychelles, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Syrie, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Royaume-Uni et Yémen.

[44] Australie, Danemark, Finlande, Groenland, Îles Féroé, Inde, Islande, Luxembourg, Norvège, Seychelles et Suède.

les avocats non titulaires d'une licence bahreïnienne peuvent représenter des parties à des arbitrages commerciaux internationaux à Bahreïn.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation et prescriptions en douane

3.1. Depuis 2003, Bahreïn applique la Loi sur le régime douanier commun du CCG et le règlement d'application et les notes explicatives y relatifs.[1] En 2015, le CCG a publié le Guide unifié des procédures douanières.[2] La Direction des affaires douanières, qui dépend du Ministère de l'intérieur, a l'entière responsabilité des questions douanières. Bahreïn a signé la Convention de Kyoto révisée (Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers). En 2020, il a signé l'Accord de coopération douanière entre les pays arabes, qui n'est pas encore entré en vigueur. La même année, il a ratifié un accord de coopération douanière avec l'Égypte.

3.2. En janvier 2017, Bahreïn a lancé sa stratégie douanière 2017-2020. Ce plan définit quatre missions principales pour la Direction des affaires douanières: i) contribuer à l'économie nationale; ii) améliorer la circulation des voyageurs et le commerce légitime; iii) protéger et préserver Bahreïn contre des marchandises prohibées ou soumises à restrictions; et iv) assurer la sécurité des frontières terrestres, aériennes et maritimes.[3] Les autorités indiquent que ce plan a été pleinement mis en œuvre. Un nouveau plan stratégique de la Direction des affaires douanières pour 2021-2024 a été publié en janvier 2021. Ce plan a trois objectifs: i) aligner les plans et les programmes sur la Vision 2030 (section 2.2) et les politiques de l'Organisation mondiale des douanes (OMD); ii) renforcer le travail des douanes et développer les acquisitions; et iii) renforcer les capacités et les compétences au sein de la Direction des affaires douanières pour faire face aux difficultés et les transformer en opportunités.[4]

3.3. Pour s'établir légalement, tous les investisseurs (y compris les importateurs et les exportateurs) doivent être enregistrés auprès du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOICT) et obtenir un certificat d'enregistrement commercial. Pour commencer leurs activités, ils doivent également demander une autorisation et/ou une licence commerciale à l'entité compétente (section 2.4). Ils doivent aussi être membres de la Chambre de commerce de Bahreïn, dont la cotisation varie en fonction du capital de l'entreprise. Les importateurs n'ont pas besoin de détenir une licence s'ils exercent des activités dans les domaines de la réexportation, de l'admission temporaire ou du transit. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, recourir aux services d'un agent en douane, qui doit être enregistré auprès de la Direction des affaires douanières et détenir une licence valide.

3.4. Toutes les importations à destination de Bahreïn doivent être accompagnées de l'original de la facture, de l'original du certificat d'origine (voir ci-après), du bon de livraison (en cas de transport aérien ou maritime), du connaissement (en cas d'importation par voie aérienne ou maritime), du manifeste (en cas d'importation par voie terrestre ou par navires en bois), d'une liste de colisage multimarchandises indiquant le code du SH et le code international des produits chimiques ou des substances dangereuses, et de l'approbation requise des autorités compétentes pour les marchandises soumises à restrictions.[5] Le bureau de douane peut demander la traduction des

[1] Document de l'OMC G/VAL/N/1/BHR/1 du 6 mai 2009.

[2] CCG, *Unified Guide for Customs Procedures*. Adresse consultée: https://www.gcc-sg.org/en-us/CognitiveSources/DigitalLibrary/Lists/DigitalLibrary/Customs/1435652105.pdf.

[3] Direction des affaires douanières, *Strategic Plan 2020-2017.* Adresse consultée: https://www.bahraincustoms.gov.bh/sites/default/files/2019-03/Custom%20Affairs%20Strategic%20Plan_compressed.pdf.

[4] Direction des affaires douanières, *Strategic Plan 2021-2024.* Adresses consultées: https://www.bahraincustoms.gov.bh/en/strategic-plan-2021-2024 et http://www.bahraincustoms.gov.bh/en/publications.

[5] E-gouvernement de Bahreïn, Commercial Goods Importation Request. Adresses consultées: https://bit.ly/3aly5GP et http://13.127.181.153/index.php/en/commercial-import. Par exemple des prescriptions spéciales en matière de sécurité s'appliquent aux importations de produits chimiques, de produits cosmétiques, de sources de rayonnement ou de dispositifs à rayonnement, d'équipements sans fil et de dispositifs de télécommunication. Selon la catégorie, il peut être nécessaire de fournir la liste des clients de Bahreïn et leurs contacts ou des certificats halal. Des informations sur chaque produit ont été consultées dans la base de données de l'e-gouvernement de Bahreïn à l'adresse suivante: https://bit.ly/2WeEdIk. L'importation de publications imprimées et de supports audiovisuels nécessite une certification du Ministère de l'information pour la protection des droits de propriété intellectuelle et des valeurs morales. Ministère de l'intérieur, Direction des affaires douanières, *General FAQ*. Adresse consultée: http://www.bahraincustoms.gov.bh/faq.php#:~:text=What%20are%20the%20duty%20rates,subject%20to%

documents en arabe.[6] Les documents d'importation doivent être soumis par voie électronique via le système douanier électronique (voir ci-après); il n'est pas nécessaire de soumettre la déclaration avant l'arrivée des marchandises. Les documents originaux doivent être présentés sur demande, avant ou après la mainlevée des marchandises.[7] Bahreïn compte huit bureaux de douane. Le Directeur général de la Direction des affaires douanières peut autoriser la finalisation des procédures de dédouanement en l'absence des documents exigés en échange de garanties en espèces ou de garanties bancaires, ou de l'engagement écrit de présenter lesdits documents conformément aux conditions prescrites.

3.5. En 2020, la Direction des affaires douanières a publié le Guide unifié des décisions anticipées, élaboré au niveau du CCG.[8] Ce guide définit la procédure d'adoption par les administrations douanières des États membres du CCG de décisions anticipées sur la classification douanière (y compris les exemptions de droits de douane), l'origine et l'évaluation. Ces décisions sont contraignantes tant pour l'administration douanière du pays qui les a rendues que pour celles des autres États membres du CCG. Les importateurs doivent demander une décision anticipée à l'administration douanière de l'État membre du CCG concerné en utilisant le formulaire prescrit (figurant dans le Guide). L'administration douanière dispose de 60 jours pour rendre sa décision anticipée, qui est contraignante. Dans certaines circonstances, une demande de décision anticipée peut être rejetée, mais cela doit être justifié. Des frais peuvent être perçus pour la délivrance de décisions anticipées. Les importateurs peuvent demander par écrit le réexamen d'une décision anticipée. Une base de données électronique et une base de données centrale sont en train d'être créées au niveau du CCG pour assurer la transparence et la coordination; les décisions anticipées rendues par les administrations douanières des pays respectifs du CCG doivent être communiquées. Les autorités indiquent que Bahreïn applique ce système et que la redevance est d'environ 14 USD.

3.6. Le Système douanier électronique pour le guichet unique et la facilitation des échanges internationaux (OFOQ) est opérationnel depuis 2011. L'OFOQ vise à assurer des opérations commerciales électroniques intégrées et efficaces entre les autorités douanières et réglementaires de Bahreïn et les opérateurs commerciaux et logistiques. Il s'agit d'une plate-forme de guichet unique par le biais de laquelle les négociants peuvent faire leur déclaration en douane. Les licences d'importation peuvent être obtenues sur le portail Web du gouvernement (www.bahrain.bh). Les autorités indiquent qu'un certain nombre de nouvelles fonctions ont été ajoutées à l'OFOQ au cours de la période examinée, et que des travaux sont en cours pour améliorer le système de dédouanement. L'utilisation de l'OFOQ est gratuite. En avril 2020, la Direction des affaires douanières a lancé le service de dédouanement à distance pour les marchandises, qui permet de présenter les déclarations en douane et de payer les redevances à distance par l'intermédiaire de l'OFOQ, en utilisant un système de facturation, sans qu'il soit nécessaire de se rendre au port douanier concerné pour accomplir la procédure de dédouanement. Les redevances pour services douaniers sont énoncées dans une annexe à la Résolution n° 80 du Ministère de l'intérieur de 2017.[9]

3.7. Environ 90% des marchandises sont dédouanées sans inspection, généralement le jour même; les autres suivent les circuits jaune, orange ou rouge ou le circuit de déclaration d'autres organismes gouvernementaux (voir ci-après), selon la sélection effectuée par le mécanisme d'évaluation des risques du système de dédouanement électronique. Le mécanisme d'évaluation des risques concerne principalement les expéditions réalisées par voie électronique, sur la base de déterminations

---

2020%25%20duty%20rate. Les prescriptions relatives aux documents d'importation figurent dans la Résolution n° 1 de 2014 (modifiée par la Résolution n° 8 de 2017) et la Décision n° 7 de 2018 du Ministère de l'intérieur. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=14573.

[6] Ministère de l'intérieur, Direction des affaires douanières, *General FAQ*. Adresse consultée: http://www.bahraincustoms.gov.bh/faq.php#:~:text=What%20are%20the%20duty%20rates,subject%20to%2020%25%20duty%20rate.

[7] Ministère de l'intérieur, Direction des affaires douanières, *Commercial Import*. Adresse consultée: http://13.127.181.153/index.php/en/commercial-import.

[8] CCG, *Unified Guide on Advance Rulings*. Adresse consultée: https://www.customs.gov.bh/sites/default/files /2021-01/%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%84%D9%8A%D9%84%20%D8%A7%D9%84% D9%85%D9% 88%D8%AD%D8%AF%20--%20%D8%B4%D9%88%D9%94%D9%88%D9%86%20o%D8%A7% D9%84%D8%AC%D9%85%D8%A7%D8%B1%D9%83.pdf.

[9] Résolution n° 80 de 2017 concernant les redevances pour services douaniers. Adresse consultée: https://www.customs.gov.bh/sites/default/files/2020-01/_LB2TA~V.PDF. En 2020, le Ministère de l'intérieur a supprimé la redevance pour le service douanier relatif à la "demande écrite de l'importateur de vérifier les marchandises au bureau de douane après la présentation de la déclaration en douane". Il a aussi annulé les redevances pour les certificats délivrés par l'Administration générale de la défense civile.

sélectives ou aléatoires faites par le Département de gestion des risques de la Direction des affaires douanières; il facilite les procédures douanières pour les entreprises figurant sur les listes de facilitation (c'est-à-dire la liste blanche, le Programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) (voir ci-après) et le Programme des opérateurs respectueux des règles (voir ci-après)). Selon les autorités, les efforts de gestion des risques s'articulent autour d'un ensemble de risques auxquels on accorde la priorité en raison des réalités commerciales, économiques, géographiques et de sécurité de Bahreïn. Les priorités en matière de critères de risque sont fondées sur les objectifs de contrôle douanier et de facilitation des échanges, et elles sont régulièrement révisées (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Priorités de la Direction des affaires douanières en matière de critères de risque, 2021

Objectif de risque	Critères prioritaires
Contrôle	Contrôle des chapitres du tarif douanier (code du SH du produit)
	Surveillance des affaires et des infractions douanières
	Contrôle de la valeur, des redevances et des taxes
	Contrôle des courtiers en douane
	Contrôle des marchandises soumises à restrictions pour d'autres organismes gouvernementaux
	Contrôle par rapport aux pays, ports et aéroports
	Contrôle par le biais d'alertes par un agent du Bureau régional de liaison chargé du renseignement et d'autres activités d'échange de données
	Contrôle du manifeste
Facilitation	Maintien de la stabilité des taux cibles pour le circuit voie rouge, en fonction de la capacité des postes de douane
	Maintien de la stabilité des taux cibles pour le circuit vert
	Analyse du rapport mondial sur la transparence
	Facilitation pour les membres des listes de conformité
	Facilitation pour les membres des listes des OEA

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.8. Comme indiqué dans l'Ordonnance administrative n° 23 de 2016, les circuits de contrôle douanier en fonction du risque sont définis comme suit: i) circuit vert (acceptation de la déclaration en douane et des documents d'accompagnement); ii) circuit jaune (vérification des documents de la déclaration en douane et des documents d'accompagnement); iii) circuit orange (examen des marchandises par rayons X); et iv) circuit rouge (audit de la déclaration en douane et des documents d'accompagnement, et inspection matérielle des marchandises et examen avec des moyens de contrôle auxiliaires). En 2020, environ 7% des déclarations en douane ont suivi le circuit vert, 14,4% le circuit jaune, 36,8% le circuit orange, 13,4% le circuit rouge et 28,4% le circuit d'autres organismes gouvernementaux. Ce dernier s'applique pour les marchandises qui doivent être soumises à des procédures postimportation telles que la vérification d'échantillons et l'indication des quantités.

3.9. Le droit de douane est également suspendu pour les marchandises stockées dans des entrepôts sous douane de l'État, jusqu'à leur réexportation, stade auquel il est annulé. Si les marchandises ne sont pas réexportées et sont vendues à Bahreïn, les droits appropriés sont prélevés.[10]

3.10. Une étude de cas réalisée par les autorités sur l'importation de pièces automobiles en provenance du Japon via un port maritime a fait état de délais beaucoup plus courts, à savoir 24 heures pour le respect des formalités à la frontière et 1,22 minute pour le respect des prescriptions en matière de documentation; les autorités notent que les deux procédures peuvent être accomplies simultanément.

3.11. En novembre 2019, d'autres organismes gouvernementaux ont établi une "liste blanche" pour les importateurs (et les exportateurs), qui a été publiée par la Direction des affaires douanières. Cette liste permet aux entreprises de confiance de dédouaner leurs importations et exportations de certains produits sans inspection douanière. Les autres organismes gouvernementaux sélectionnent et accréditent les entreprises de confiance en se fondant sur la faible probabilité qu'elles commettent des infractions, et sur le volume élevé de leurs échanges. À la mi-2021, on comptait 58 entreprises

[10] Document de l'OMC WT/TPR/S/294 du 18 mars 2014.

accréditées (tableau 3.2). L'objectif est de renforcer les opérations douanières, de réduire les coûts pour les négociants et d'accélérer les procédures.[11]

3.12. Bahreïn a lancé son Programme d'OEA en 2018, dans le but d'améliorer le fonctionnement des douanes et de faciliter le commerce international. Le programme accorde la priorité, dans les procédures de dédouanement et de mainlevée, aux entreprises reconnues dans les domaines de l'importation, de l'exportation, des transports et de la gestion des transports, de l'entreposage et des bureaux de dédouanement. Les entreprises doivent satisfaire à plusieurs prescriptions et conditions pour obtenir le statut d'OEA, notamment: i) des prescriptions relatives aux douanes, aux systèmes financiers, aux systèmes de contrôle interne, aux systèmes de traitement des données et à la sécurité internationale; ii) le maintien d'un niveau d'activité minimum; iii) l'exercice d'une activité pendant une durée minimum; et iv) la solvabilité financière. Ces prescriptions et d'autres prescriptions spécifiques sont décrites en détail dans le Guide du Programme d'OEA.[12] En juillet 2021, il y avait onze OEA certifiés. Un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) a été conclu avec le Royaume d'Arabie saoudite en 2019 et un autre est en cours de négociation avec Hong Kong, Chine.[13] La part des importations visées par le Programme d'OEA était de 27% au premier semestre de 2021.

Tableau 3.2 Produits et entreprises inscrits sur la liste blanche, mai 2021

Organisme gouvernemental	Produit soumis à un contrôle	Entreprises (nombre)
Agence nationale de réglementation sanitaire	Médicaments à usage humain	3
Agence nationale de réglementation sanitaire	Dispositifs et outils médicaux à usage humain	2
Conseil suprême de l'environnement, Unité de gestion des produits chimiques dangereux	Produits chimiques, engrais chimiques et minéraux et dispositifs contenant des produits chimiques	17
Autorité nationale du pétrole et du gaz	Pétrole et gaz et leurs dérivés	1
MOICT, Département d'inspection et de métrologie	Jouets pour enfants, ciment, voitures, motocycles et leurs pneumatiques	35

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.13. Conformément au Guide sur la conformité et le contrôle après dédouanement de la Direction des affaires douanières annoncé en mars 2021 (Programme des opérateurs respectueux des règles, voir plus haut), les grades et niveaux de facilitation douanière de certains opérateurs sont déterminés par la Direction des affaires douanières sur la base de leurs antécédents en matière de conformité, qui sont mesurés au moyen d'un audit et d'un examen de leurs systèmes, documents et registres financiers et commerciaux. À la mi-2021, 207 entreprises figuraient sur la liste "Conformité 1" et 312 sur la liste "Conformité 2". La différence entre les deux listes concerne les règles d'accréditation, le niveau de facilitation offert par la Direction des affaires douanières et les autres services fournis.[14]

[11] Agence de presse de Bahreïn, "Bahrain Launches White List for Importers, Exporters", 13 novembre 2019. Adresse consultée: https://www.bna.bh/en/BahrainlaunchesWhiteListforimporter sexporters.aspx?cms=q8FmFJgiscL2fwIzON1%2BDiQNRYFQxa0M7Y1I69l71qg pour cent3D.

[12] Direction des affaires douanières, *Authorized Economic Operator (AOE) Programme Guide*. Adresse consultée: www.bahraincustoms.gov.bh/sites/default/files/2019-04/AuthorizedEconomicOperatorProgrammeGuideEng.pdf.

[13] Les ARM sont rédigés de manière à couvrir les éléments d'un arrangement/accord de reconnaissance mutuelle mentionnés dans le Guide stratégique de l'OMD sur les arrangements/accords de reconnaissance mutuelle, notamment les entités responsables, la compatibilité, la reconnaissance mutuelle, l'échange de renseignements et la communication entre participants, les initiatives futures, la modification et la consultation, le statut de l'arrangement/accord, ainsi que l'entrée en vigueur et l'interruption/la résiliation.

[14] En ce qui concerne les règles d'accréditation, la valeur des importations et les déclarations faites chaque année sont plus élevées pour la liste de conformité 1. En ce qui concerne la facilitation douanière, le nombre de déclarations qui suivent le circuit rouge est plus faible pour la liste de conformité 1. En ce qui concerne les autres services, les services chargés des usagers de la douane notifient à l'autorité responsable de cette liste toute indication sérieuse d'une baisse du niveau d'engagement.

3.14. Bahreïn a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en septembre 2016.[15] En 2018, il a notifié ses engagements des catégories A, B et C au titre de l'AFE.[16] En février 2020, il a notifié à l'OMC que la date de mise en œuvre définitive de ses engagements de la catégorie C relatifs aux "consultations" devait être reportée du 28 février 2020 au 28 août 2021 (AFE, article 2:2).[17] Bahreïn a notifié des renseignements au titre des articles 1:4, 10:6.2 et 12:2.2 de l'AFE, ainsi que des points de contact au titre de l'article 22:3.[18] Conformément à la base de données de l'OMC sur l'AFE, Bahreïn a mis en œuvre 90,3% de ses engagements au titre de l'AFE dans les délais fixés à la fin du mois d'août 2021.[19] Les autorités confirment qu'en réalité, Bahreïn a mis en œuvre 100% de ses engagements (en avance sur les délais).

3.15. En réponse à la pandémie de COVID-19, la Direction des affaires douanières a accéléré le dédouanement des envois à titre d'aide de médicaments, de matériel médical et de produits alimentaires et, pour faire face à l'augmentation de la demande de transactions de commerce électronique, elle a augmenté les effectifs pour soutenir les acteurs du commerce électronique.

3.16. En 1997, Bahreïn a notifié à l'OMC qu'il n'avait ni lois ni de réglementations en rapport avec l'inspection avant expédition.[20]

3.1.1.1 Évaluation en douane

3.17. Les droits de douane sur les marchandises importées sont calculés sur la base de la valeur transactionnelle, qui, dans la plupart des cas, est équivalente à la valeur c.a.f.[21] La Section de l'évaluation de la Direction des affaires douanières surveille les prix à l'importation et, si elle soupçonne une sous-évaluation, une enquête est ouverte et l'importateur est invité à fournir des éléments de preuve. Si la valeur transactionnelle d'une marchandise ne peut être déterminée, la valeur transactionnelle d'une marchandise identique ou similaire est utilisée. Si aucune de ces valeurs ne peut être déterminée, il est fait appel aux méthodes d'évaluation suivantes: méthode de la valeur déductive, méthode de la valeur calculée et méthode flexible (également appelée "dernier recours").[22] L'importateur peut demander que la méthode de la valeur calculée soit utilisée avant celle de la valeur déductive.[23] Cette demande doit être faite par écrit au moment du dépôt de la déclaration en douane.

3.18. Les droits de douane sur les marchandises endommagées sont calculés sur la base de leur valeur courante au moment du dépôt de la déclaration en douane.[24]

3.19. Comme le prévoit la Loi sur le régime douanier commun du CCG, l'importateur, ou toute personne responsable du paiement des droits de douane, peut formuler des objections et introduire un recours contre une décision des douanes devant un comité d'évaluation composé de fonctionnaires de l'administration dans les 15 jours suivant l'enregistrement de la déclaration en douane, ou à compter de la date d'envoi de l'avis d'évaluation par courrier recommandé. Les recours peuvent être introduits auprès du tribunal compétent.[25] En mars 2019, Bahreïn a notifié au Comité de l'évaluation en douane qu'il avait mis en œuvre la Décision sur l'évaluation des supports

[15] Loi n° 17 de 2016. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=13701.

[16] Document de l'OMC G/TFA/N/BHR/1 du 2 mars 2018. Ce document est venu compléter la notification sur les engagements au titre de la catégorie A présentée par Bahreïn en novembre 2015 (document de l'OMC WT/PCTF/N/BHR/1 du 24 novembre 2015).

[17] Document de l'OMC G/TFA/N/BHR/1/Add.1 du 28 février 2020.

[18] Documents de l'OMC G/TFA/N/BHR/3 du 4 mars 2019 et G/TFA/N/BHR/2 du 1er mars 2019.

[19] Base de données de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Adresse consultée: https://tfadatabase.org/members/bahrain-kingdom-of.

[20] Document de l'OMC G/PSI/N/1/Rev.1 du 11 octobre 2012.

[21] Comme indiqué par les autorités, si la valeur f.a.b. est indiquée dans la déclaration, les importateurs doivent également communiquer les frais d'expédition.

[22] Règlement d'application de la Loi sur le régime douanier commun. Adresse consultée: https://bit.ly/2N4uMKN; modifié par la Résolution n° 5 de 2008. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=9087.

[23] Document de l'OMC G/VAL/N/1/BHR/2 du 15 octobre 2012.

[24] E-gouvernement de Bahreïn, *Commercial Goods Importation Request*. Adresse consultée: https://bit.ly/3aly5GP.

[25] Document de l'OMC G/VAL/N/1/BHR/2 du 15 octobre 2012, articles 61 et 62.

informatiques de logiciels destinés à des équipements de traitement des données, qui était en vigueur depuis mars 2008.[26] Selon les autorités, il n'y a pas eu d'impact direct.

3.1.2 Règles d'origine

3.20. Bahreïn applique des règles d'origine non préférentielles et préférentielles.

3.21. Sous le régime non préférentiel, les produits sont généralement considérés comme originaires du pays où ils ont été entièrement obtenus ou ont subi une transformation substantielle, avec au moins 40% de valeur ajoutée locale. Comme indiqué plus haut, tous les produits importés à Bahreïn, y compris ceux provenant d'autres États membres du CCG, doivent être accompagnés de l'original du certificat d'origine. Le certificat d'origine doit être visé par la Chambre de commerce et d'industrie/le Syndicat de commerce du pays d'origine et le consulat de Bahreïn pertinent, ou l'ambassade d'un pays arabe se trouvant dans le pays d'origine, avant que les marchandises ne puissent être exportées à Bahreïn. Des droits consulaires sont applicables. Leur taux varie en fonction de la valeur de la facture et s'échelonnent entre 60 USD (pour les importations dont la valeur de la facture est inférieure ou égale à 2 646 USD) et 1 200 USD (pour les importations dont la valeur de la facture est égale ou supérieure à 264 553 USD). Les négociants des États-Unis sont exonérés des droits consulaires. Si le certificat d'origine ne peut être produit, un dépôt de 10 BHD est exigible jusqu'à ce que le document soit fourni. Bahreïn n'a présenté aucune notification concernant la mise en œuvre des règles d'origine non préférentielles au titre de l'article V de l'Accord sur les règles d'origine.

3.22. L'Accord économique de 2001 entre les États du CCG et ses règles d'application ne contiennent aucune disposition relative aux règles d'origine.[27] Les marchandises importées dans les États du CCG doivent être accompagnées d'une preuve d'origine conformément aux règles d'origine adoptées dans le cadre des accords économiques internationaux et régionaux existants.[28] Les produits de la Zone panarabe de libre-échange (PAFTA), dont tous les États du CCG sont membres, bénéficient d'un traitement préférentiel lorsque au moins 40% de la valeur a été ajoutée localement.[29]

3.23. En vertu de l'Accord de libre-échange (ALE) entre les États-Unis et Bahreïn, les marchandises originaires de l'un ou l'autre territoire bénéficient d'un accès en franchise de droits aux marchés des Parties. Un produit est admissible au bénéfice d'un tel traitement préférentiel s'il est entièrement cultivé, produit ou fabriqué sur l'un ou l'autre territoire, ou s'il est importé et transformé en un article commercial nouveau ou différent dont la somme des matières produites lors de la transformation est égale ou supérieure à 35%. L'Accord prévoit des règles d'origine spécifiques pour les matières textiles, notamment celle dite "à partir du filé".[30] L'ALE CCG-Singapour fixe le même seuil de 35% pour qu'un produit soit considéré comme originaire de l'une des Parties. L'article 6.6 de l'Accord stipule que les dispositions relatives aux règles d'origine normales ne s'appliquent pas aux marchandises ou services importés ou fournis dans le cadre de marchés publics.

3.24. Les règles d'origine de l'ALE CCG-Association européenne de libre-échange (AELE) sont énoncées à l'annexe IV de l'Accord[31], qui énumère les différentes prescriptions en matière d'ouvraison ou de transformation applicables aux produits qui ne sont pas entièrement obtenus sur le territoire de l'une des parties. Pour plusieurs sections du SH, la valeur des matières non originaires utilisées ne doit pas dépasser un certain pourcentage du prix départ usine du produit ou de l'ensemble de produits (qui oscille entre 15% et 60%). Le certificat de circulation des marchandises EUR.1 est utilisé comme certificat d'origine.

---

[26] Document de l'OMC G/VAL/N/3/BHR/1 du 1er mars 2019.

[27] L'article II f) des Règles de mise en œuvre prévoit que les marchandises produites dans un État membre du CCG seront considérées comme des marchandises d'origine nationale. Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/9/1-WT/REG276/1 du 21 mars 2018.

[28] Loi sur le régime douanier commun du CCG, 2003, article 25.

[29] Arab Rules of Origin for the Purpose of Implementing the Agreement to Facilitate and Develop Trade among Arab States (GAFTA), Rule 2: Standard of Origin. Adresse consultée: http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/2340_7722_8709.pdf.

[30] Bahrain-United States Free Trade Agreement, Trade in Goods. Adresse consultée: http://www.sice.oas.org/TPD/USA_BHR/Studies/Goods_e.pdf.

[31] ALE entre les États de l'AELE et les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (initialement appelé CCG). La liste figure à l'annexe IV, appendice II. Adresse consultée: https://www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/gcc.

3.1.3 Droits de douane

3.1.3.1 Droits NPF appliqués

3.25. Le principe du "point d'entrée unique" s'applique aux importations dans les États membres du CCG, y compris Bahreïn. Selon ce principe, les produits importés par Bahreïn ou par n'importe quel autre État membre du CCG et destinés à un autre marché du CCG ne sont soumis à un droit de douane qu'au premier point d'entrée sur le territoire du CCG.[32] Sur la base du tarif extérieur commun (TEC) du CCG, le tarif douanier NPF de Bahreïn comprend 7 521 lignes au niveau des positions à 8 chiffres de la nomenclature du SH2017. Tous les taux sont *ad valorem*, sauf pour 20 lignes tarifaires sur le tabac, auxquelles s'appliquent des droits mixtes (alternatifs).

3.26. La moyenne simple des droits NPF appliqués était de 4,7% en 2021, contre 5,1% en 2013, en raison des réformes (voir ci-après). Les taux de droits NPF appliqués restent généralement plus élevés pour les produits agricoles (définition de l'OMC), avec une moyenne de 5,4% en 2021 (contre 7,5% en 2013), que pour les produits non agricoles (4,6% en 2021, comme en 2013). La part des lignes en franchise de droits a légèrement augmenté, passant de 11,1% en 2013 à 11,7% en 2021 (tableau 3.3). Le taux de droit le plus élevé (100%) s'applique à certaines boissons, aux liquides alcooliques et aux tabacs (tableau A3.1). Les prohibitions à l'importation couvrent 34 lignes tarifaires; aucun droit n'a été appliqué à ces lignes (tableau 3.4).

Tableau 3.3 Structure des droits NPF appliqués, 2021

(%, sauf mention contraire)

	Taux NPF appliqué		Taux consolidé final[a]
	2013	2021	
Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes)	..	..	70,0
Moyenne simple des taux	5,1	4,7	34,7
Produits agricoles (définition OMC)	7,5	5,4	38,6
Produits non agricoles (définition OMC)	4,6	4,6	33,6
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes)	11,1	11,7	2,1
Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement	5,7	5,4	35,8
Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes)	0,0	0,0	0,0
Droits non *ad valorem* (% de l'ensemble des lignes)[b]	0,4	0,7	0,0
"Crêtes" tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes)[c]	0,9	0,6	0,2
"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes)[d]	0,9	0,6	67,9
Écart type	8,3	5,4	12,3
Droits de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes)[e]	0,0	0,0	0,0

.. Non disponible.

a Les droits consolidés finals sont fondés sur la liste tarifaire de 2021 établie selon la nomenclature du SH2017.

b Y compris 34 lignes tarifaires faisant l'objet de prohibitions (0,5% du nombre total de lignes) dans le cas de l'analyse tarifaire 2021.

c Les crêtes tarifaires nationales sont les taux supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.

d Les crêtes tarifaires internationales sont les taux supérieurs à 15%.

e Les taux de nuisance sont les taux supérieurs à zéro, mais inférieurs ou égaux à 2%.

[32] Document de l'OMC WT/COMTD/RTA/9/1-WT/REG276/1 du 21 mars 2018.

Note: Le tarif douanier de 2013 est fondé sur la nomenclature du SH2012 comprenant 7 303 lignes tarifaires (au niveau des positions à 8 chiffres). Le tarif douanier de 2021 est fondé sur la nomenclature du SH2017 comprenant 7 521 lignes tarifaires (au niveau des positions à 8 chiffres). Lorsqu'il y a des droits non *ad valorem*, on emploie la composante *ad valorem* pour les droits mixtes.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités, et base de données LTC de l'OMC.

Tableau 3.4 Lignes tarifaires faisant l'objet de prohibitions, 2021

Code du SH	Désignation du produit	Nombre de lignes tarifaires
Total		34
40121100, 40121200, 40121300, 40121900, 40122000	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc	5
12113000, 12114000, 12119020, 12119060	Feuille de coca, paille de pavot, pavot noir et cannabis sativa	4
01031000, 01039100/01039200	Animaux vivants de l'espèce porcine	3
12079100, 12079910, 12079920	Graines d'œillette ou de pavot, pavot et graines de chanvre	3
09082100, 09082200	Macis	2
13021100, 13021910	Opium et haschich	2
25241000, 25249000	Amiante (asbeste)	2
68128000, 68129300	Amiante (asbeste) travaillé en fibres, mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante	2
71012100, 71012200	Perles de culture	2
71161010, 71161090	Ouvrages en perles fines ou de culture	2
05071000	Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	1
24039921	Préparations à chiquer et à priser (Shamma et Suwaika) contenant du tabac	1
29397110	Cocaïne	1
68132000	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments) contenant de l'amiante	1
68114000	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires	1
85437031	Cigarettes électroniques	1
95030040	Modèles réduits d'aéronef télécommandés	1

Source: Renseignements compilés par le Secrétariat de l'OMC, sur la base des données communiquées par les autorités, et base de données LTC de l'OMC.

3.27. Bien qu'il n'ait pas été possible de comparer intégralement les tarifs douaniers de 2021 et de 2013, des réductions tarifaires ont été observées pour 18 lignes tarifaires.[33] Parmi elles figuraient 15 lignes tarifaires visant certaines boissons alcooliques qui, en 2013, étaient soumises à des taux de droits de 125% et, en 2021, étaient admises en franchise de droits. Deux lignes tarifaires qui faisaient l'objet de prohibitions en 2013 étaient soumises à des taux de 5% en 2021 (bandages, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc; et ivoire travaillé et ouvrages en ivoire). Une ligne tarifaire (autres matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non) était soumise à un taux de 20% en 2013 et à un taux de 5% en 2021. Le taux de droit applicable à une ligne tarifaire (matelas à ressorts) était plus élevé dans le tarif de 2021 (20%) que dans celui de 2013 (5%).

3.28. Dans le tarif de 2021, 11,7% de l'ensemble des lignes tarifaires sont admises en franchise de droits et 87,2% des lignes sont soumises à un taux de 5%. Comme le montre le graphique 3.1, 0,31% des lignes tarifaires sont soumises à des taux *ad valorem* de 6% ou plus, et 0,3% des lignes sont soumises à des droits mixtes (graphique 3.1).

[33] Environ 3% des lignes tarifaires des tarifs douaniers de 2013 et de 2021 n'ont pas pu être comparées, principalement à cause de modifications dans la nomenclature du SH et dans la structure du tarif douanier.

Graphique 3.1 Distribution des taux de droits NPF appliqués, 2021

(Nombre de lignes tarifaires)

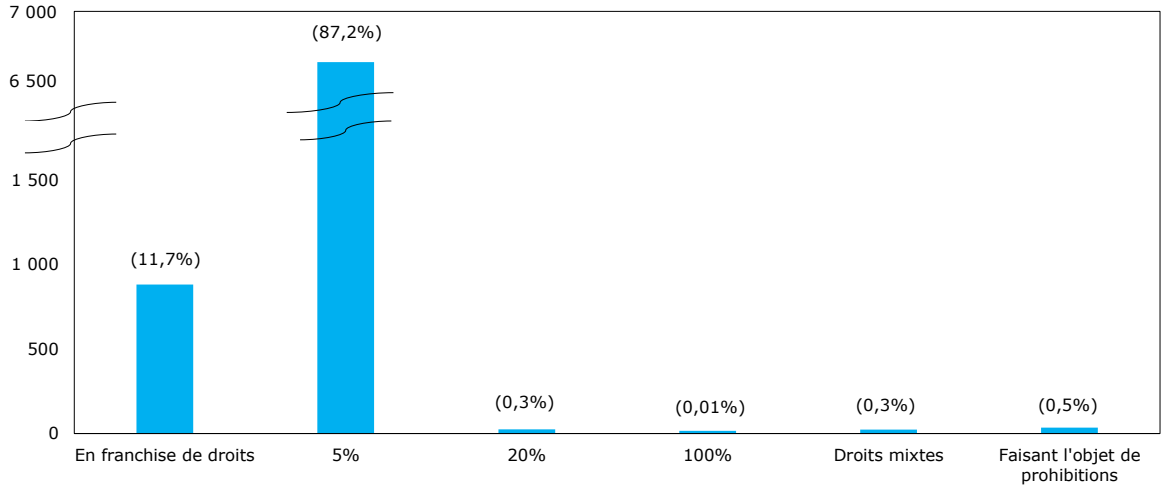

Note: Les pourcentages entre parenthèses indiquent la part dans l'ensemble des lignes. Le tarif douanier de 2021 compte 7 521 lignes tarifaires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.3.2 Consolidations tarifaires

3.29. Bahreïn a consolidé environ 70% de ses droits de douane; toutes les consolidations sont *ad valorem.*[34] L'imposition de droits non *ad valorem* (mixtes) sur le tabac et les produits du tabac alors que ces marchandises sont consolidées à des taux *ad valorem* de 100% ne garantit pas le respect des engagements pris dans le cadre de l'OMC. Quelque 67% des lignes tarifaires sont soumises à un taux consolidé de 15%. Les produits alcooliques (16 lignes) sont assujettis au taux consolidé le plus élevé (200%). Le droit consolidé moyen de Bahreïn est de 34,7%, alors que la moyenne globale des droits NPF appliqués est de 4,7%, ce qui donne au pays une grande marge de manœuvre pour relever les droits appliqués.

3.30. Bahreïn a consolidé les autres droits et impositions à zéro, sauf pour 46 lignes tarifaires (SH2008), assorties de consolidations à 2%.

3.1.3.3 Préférences tarifaires

3.31. Les produits originaires du CCG, de la PAFTA et des États-Unis sont exemptés de droits de douane, à l'exception des marchandises prohibées (tableau 3.2). Un traitement tarifaire préférentiel est également accordé aux États membres de l'AELE et à Singapour dans le cadre de leurs ACR respectifs avec le CCG. L'ACR CCG-AELE couvre 5 890 lignes tarifaires (au niveau des positions à 8 chiffres du SH), avec une moyenne simple des taux préférentiels de 0,4%, et l'ACR CCG-Singapour couvre 6 051 lignes tarifaires (au niveau des positions à 8 chiffres du SH); dans le cadre de ces deux ACR, la moyenne simple des droits visant les produits agricoles (définition de l'OMC) est plus élevée que celle visant les produits non agricoles (tableau 3.5 et graphique 3.2).

[34] La transposition du tarif consolidé de Bahreïn dans le SH2017 a été approuvée et certifiée. Document de l'OMC G/MA/TAR/RS/641 du 17 décembre 2020.

Tableau 3.5 Droits relevant d'accords préférentiels, 2021

	Moyenne simple (%) globale	Produits agricoles (définition OMC)	Produits non agricoles (définition OMC)
NPF	4,7	5,4	4,6
CCG	0,0	0,0	0,0
PAFTA	0,3	1,7	0,0
Bahreïn-États-Unis	0,0	0,0	0,0
CCG-AELE	0,4	2,3	0,0
CCG-Singapour	0,5	2,0	0,2

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Graphique 3.2 Droits relevant d'accords préférentiels, 2021

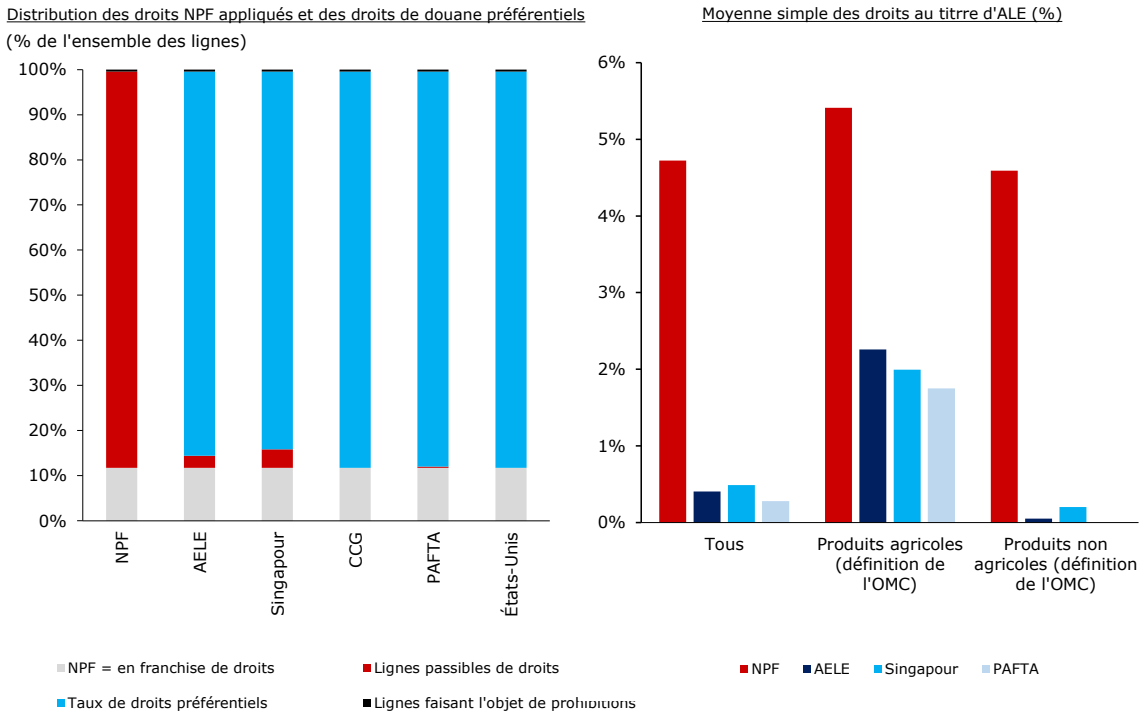

Note: Toutes les importations en provenance du CCG et des États-Unis bénéficient d'un traitement en franchise de droits (à l'exception des marchandises prohibées).

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.3.4 Avantages et exemptions tarifaires

3.32. La section VIII de la Loi sur le régime douanier commun du CCG prévoit un certain nombre d'avantages et d'exemptions tarifaires et fiscaux, à savoir: des exemptions diplomatiques, des exemptions militaires, des exemptions pour les effets personnels et les articles ménagers introduits dans un pays membre par des citoyens résidant à l'étranger et par des ressortissants étrangers venant vivre dans le pays pour la première fois, et des exemptions pour les importations par des sociétés philanthropiques et pour les marchandises renvoyées. Conformément à la Loi sur l'industrie du CCG (Loi n° 1 de 2006) et aux contrôles révisés de 2019 concernant les exemptions pour les intrants industriels, des exemptions tarifaires sont accordées aux industries titulaires d'une licence industrielle délivrée par le MOICT. Ces exemptions visent les intrants industriels utilisés pour la production industrielle immédiate des branches de production, par exemple les machines, les équipements, les pièces détachées, les matières premières, les produits semi-finis, les produits finis et le matériel d'emballage.

3.33. Conformément à la Loi sur le régime douanier commun du CCG et à ses règles d'application, des avantages tarifaires et fiscaux sont accordés au titre des régimes d'importation aux fins de la réexportation; d'admission temporaire; ou de transit. Les importateurs utilisant le régime

d'importation aux fins de la réexportation déposent une caution ou fournissent une garantie bancaire au lieu de payer des droits; la caution ou la garantie bancaire est remboursée/débloquée une fois que la preuve de la réexportation a été fournie. Si les marchandises demeurent en dépôt sur le territoire de Bahreïn après 180 jours, elles sont passibles de droits. Les marchandises déclarées au titre de l'admission temporaire, telles que les marchandises importées à des fins d'exposition, le matériel utilisé dans la construction, la recherche scientifique, les projets de développement ainsi que les articles pour la réparation ou l'entretien, doivent être réexportées dans un délai maximum de trois ans après leur importation.

3.34. Une ristourne de droits est accordée au titre de l'article 16 des Notes directives supplémentaires de la Loi sur le régime douanier commun du CCG, qui autorise les exportateurs à se faire rembourser le droit payé sur un produit importé lorsque celui-ci est réexporté. Entre autres conditions requises pour bénéficier d'une ristourne, il faut i) que l'exportateur soit également l'importateur d'origine du produit; ii) que la valeur c.a.f. d'origine des marchandises réexportées ne soit pas inférieure à 5 000 USD (ou l'équivalent en monnaie nationale); iii) que les marchandises soient réexportées dans un délai d'un an à compter du paiement du droit d'importation, dans le même état et le même emballage où elles se trouvaient lorsqu'elles ont été importées; et iv) que les exportations ne soient pas soumises à des restrictions ou qu'elles ne bénéficient pas d'un droit protecteur au titre de la législation de Bahreïn, sauf si une autorisation préalable est obtenue de l'autorité pertinente.[35] Il faut apporter la preuve que les marchandises exportées sont identiques à celles qui ont été importées. Les douanes perçoivent une taxe de dédouanement égale à 0,5% de la valeur c.a.f. des marchandises si le droit de douane ne dépasse pas 20%, et à 1% si le droit de douane est supérieur à 20%.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.35. Au cours de la période à l'examen, Bahreïn a instauré des taxes sur la valeur ajoutée et des droits d'accise. En 2019, le gouvernement a créé le Bureau national des recettes afin d'administrer, de contrôler et de percevoir la TVA et les droits d'accise (et les pénalités connexes). La Direction des affaires douanières conserve la responsabilité de la perception des droits de douane.

3.1.4.1 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

3.36. En 2018, les États membres du CCG ont conclu un Accord unifié relatif à la taxe sur la valeur ajoutée, qui prévoit l'application d'un taux standard de 5% sur les marchandises et services; chaque membre du CCG reste compétent pour promulguer des lois d'application et des procédures détaillées nécessaires au fonctionnement du système de TVA. Bahreïn a établi la TVA au taux standard de 5% le 1er janvier 2019, et l'enregistrement de la TVA a été introduit progressivement au cours de l'année 2019.[36] La valeur des marchandises importées aux fins de la TVA est la valeur en douane c.a.f. majorée des droits de douane et des droits d'accise; pour les marchandises et services d'origine nationale, la TVA est perçue sur le prix de vente. Certains services et marchandises sont exemptés de TVA ou soumis à un taux nul (tableau 3.6). En outre, les importations personnelles et les dons destinés à des particuliers d'une valeur inférieure à 300 BHD ne sont pas assujettis à la TVA.

[35] Manuel douanier, Résolution n° 2 (1986) concernant la ristourne des droits à l'importation payés sur des marchandises étrangères, au moment de la réexportation.

[36] Le cadre législatif de la TVA est l'Accord unifié du CCG relatif à la taxe sur la valeur ajoutée, ratifié par Bahreïn au moyen du Décret-loi n° 47 de 2018. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=14479; Décret n° 48 de 2018 relatif à la taxe sur la valeur ajoutée. Adresse consultée: https://www.nbr.gov.bh/pdf/81129_Bahrain_VAT_Law.pdf; et Résolution n° 12 de 2018 sur la promulgation du règlement d'application de la Loi sur la taxe sur la valeur ajoutée. Une traduction en anglais de l'Accord unifié relatif à la taxe sur la valeur ajoutée a été consultée à l'adresse suivante: https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/xe/Documents/tax/me_Deloitte-english-GCC-VAT-Treaty-translation-May-7.pdf.

Tableau 3.6 Régime de la TVA, 2021

Taux	Application
5%	Taux standard applicable à toutes les marchandises, sauf celles qui sont exemptées ou soumises à un taux nul.
Nul	Exportations de marchandises et de services; transports nationaux et internationaux; produits alimentaires de base (eau, lait, viande et poisson, huiles, œufs, sel et sucre, préparations pour nourrissons, produits de boulangerie, légumes et fruits, café en grains, thé et cardamome, blé et riz); médicaments et matériel médical; services de soins de santé; services d'éducation; services de construction de nouveaux bâtiments; pétrole et gaz de production nationale; pierres précieuses; or, argent et platine à des fins d'investissement; fourniture de marchandises dans le cadre d'un régime de suspension des droits de douane; et réexportation de marchandises importées temporairement à Bahreïn pour réparation, transformation, restauration et traitement.
Exemption	Fournitures de biens immobiliers; certains services financiers; marchandises importées qui sont exemptées de droits de douane en vertu de la Loi douanière (c'est-à-dire les exemptions diplomatiques et militaires, les marchandises renvoyées, les importations d'effets personnels et d'appareils ménagers usagés par des citoyens bahreïniens résidant à l'étranger et des ressortissants étrangers venant vivre dans le pays pour la première fois; et les importations d'effets personnels et de cadeaux accompagnés d'un voyageur).

Source: Royaume de Bahreïn, *VAT General Guide*, décembre 2018 (mis à jour le 14 janvier 2021). Adresse consultée: https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/nbrproduserdata/media/ry8rd3NbWnJ6YsMYGZtxdEL2XoGPkSUSlTDmtuhR.pdf. La liste des produits alimentaires de base soumis à un taux nul a été consultée à l'adresse suivante: https://www.nbr.gov.bh/pdf/basic_food_list.pdf; et l'Agence nationale de réglementation sanitaire (http://www.nhra.bh) publie des renseignements détaillés sur la fourniture de médicaments et de matériel médical.

3.37. Comme le montre le tableau 3.7, la TVA représente la plus grande part des recettes provenant de l'imposition des marchandises. En 2019, 73% des recettes générées par la TVA provenaient des importations. D'après les estimations, cette part devrait passer à 77% en 2020.

Tableau 3.7 Recettes tirées de l'imposition des marchandises, 2014-2020

(Millions de BHD)

Taxe	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Droit de douane	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
TVA	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	253	220-230[a]
Droit d'accise	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	56	61	55[a]

s.o. Sans objet.

a Chiffres estimatifs.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.1.4.2 Droit d'accise

3.38. En 2017, suite à l'Accord unifié sur la fiscalité sélective des États membres du CCG, Bahreïn a mis en place un système de droits d'accise. Pour les marchandises d'origine nationale, la taxe est perçue sur le prix de vente.[37] La base d'imposition des marchandises importées est leur prix de détail. Un taux d'imposition de 100% est appliqué sur le tabac et les boissons énergétiques, et de 50% sur les boissons gazeuses.[38] Les droits d'accise ne sont pas appliqués aux marchandises exportées ou réexportées ni aux marchandises soumises à des droits d'accise utilisées dans la production d'autres produits assujettis à des droits d'accise. En 2019 et 2020, 83% des recettes générées par les droits d'accise provenaient des importations.[39]

[37] Le cadre juridique du régime de droits d'accise est la Loi n° 40 de 2017 sur la fiscalité sélective. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=13910; Loi n° 39 de 2017 sur la ratification de l'Accord unifié sur la fiscalité sélective par les pays du CCG. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=13909; et Décret n° 17 de 2017 sur la promulgation du règlement d'application de la Loi n° 40 de 2017 sur la fiscalité sélective. Adresse consultée:https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RFIN1717.pdf.

[38] La liste complète des produits soumis à des droits d'accise a été consultée à l'adresse suivante: https://www.nbr.gov.bh/publications/view/excise_goods_list.

[39] Les données pour 2020 sont des estimations.

3.1.4.3 Autres droits et taxes

3.39. Comme indiqué dans le rapport précédent, Bahreïn a consolidé d'autres droits et taxes à un taux nul, sauf pour 40 lignes tarifaires relevant du chapitre 08 du SH, pour lesquelles les droits ont été consolidés à un taux de 2%.

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.1.5.1 Prohibitions à l'importation

3.40. En vertu de la Loi sur le régime douanier commun du CCG, chaque État membre du CCG détermine sa propre liste de produits prohibés ou soumis à restrictions. Les États membres du CCG élaborent une liste commune, mais celle-ci n'est pas encore terminée. Les importations qui sont prohibées dans certains États membres du CCG mais autorisées dans d'autres ne doivent pas transiter par les États membres dans lesquels elles sont prohibées.

3.41. Bahreïn impose des prohibitions à l'importation de certaines marchandises (de toutes provenances) pour diverses raisons, notamment pour des motifs religieux, sanitaires et de sécurité (tableau 3.8). Pendant la période à l'examen, de nouvelles prohibitions ont été introduites pour l'importation de déchets, rognures et débris de matières plastiques au moyen de l'Ordonnance n° 2 de 2019 du Conseil suprême de l'environnement. En outre, l'importation de marchandises en provenance de la République populaire démocratique de Corée et les exportations vers ce pays sont prohibées, de même que l'importation d'équipements militaires en provenance des pays mentionnés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et les exportations d'équipements militaires vers ces pays. Les prohibitions à l'importation de marchandises d'origine israélienne ou portant des marques ou logos israéliens ont été levées conformément à la Déclaration de paix, de coopération et de relations diplomatiques et amicales que Bahreïn et l'État d'Israël ont annoncée le 15 septembre 2020.

Tableau 3.8 Importations prohibées, 2021

Code du SH	Désignation du produit	Justification	Institution
01.03.00.00 01.03.10.00 01.03.91.00 01.03.92.00	Animaux vivants de l'espèce porcine	Motifs religieux	Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine
05.07.10.00 96.01.10.00	Ivoire; poudre et déchets d'ivoire	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; conservation des ressources naturelles épuisables; et respect de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur (Direction des affaires douanières) et Conseil suprême de l'environnement
Nombreux[a]	Déchets	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; et conservation des ressources naturelles épuisables	Conseil suprême de l'environnement
02.08.19.20 24.03.99.20 24.03.99.21 09.08.21.00	Noix d'arec et autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs "homogénéisés" ou "reconstitués"; extraits et sauces de tabac	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Ministère de la santé
12.07.91.00 12.07.99.20 12.11.90.60 12.11.90.20 12.11.40.00	Certains types d'autres graines et fruits oléagineux (notamment les graines d'œillette ou de pavot et les graines de chanvre, le cannabis sativa, le pavot noir et la paille de pavot)	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; respect des conventions internationales	Ministère de l'intérieur (Direction des affaires douanières)

Code du SH	Désignation du produit	Justification	Institution
22.07.20.19	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Agence nationale de réglementation sanitaire
Nombreux[a]	Matières radioactives	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; conservation des ressources naturelles épuisables	Conseil suprême de l'environnement
36.04.10.10	Certains types d'articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et similaires, pétards et autres articles de pyrotechnie	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Ministère de l'intérieur
39.15.10.00 39.15.20.00 39.15.30.00 39.15.90.00	Déchets, rognures et débris de matières plastiques	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Conseil suprême de l'environnement
40.12.11.00 40.12.12.00 40.12.13.00 40.12.20.00	Certains types de pneumatiques usagés	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	MOICT
68.11.40.00 68.12.80.00 68.12.93.00	Articles contenant de l'amiante	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	MOICT
71.01.21.00 71.01.22.00 71.16.10.10	Perles de culture	Protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique; préservation de la réputation des perles naturelles qui font la renommée de Bahreïn	MOICT
84.76.89.00	Machines à sous	Motifs religieux; protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Ministère de l'intérieur
84.76.89.00	Machines automatiques de vente de cigarettes	Motifs religieux; protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	Ministère de la santé
85.43.70.31	Cigarettes électroniques	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux	MOICT
93.07.00.10 93.07.00.90	Certains types de sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	Intérêts essentiels de sécurité se rapportant au trafic d'armes, de munitions et de matériel de guerre	Ministère de l'intérieur
95.04.90.00	Outils, machines et dispositifs destinés aux jeux de hasard de tous types	Motifs religieux	Ministère de l'intérieur

a Pour les codes des lignes tarifaires concernées, voir le document de l'OMC G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1 du 10 mars 2021.

Source: Document de l'OMC G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1 du 10 mars 2021.

3.1.5.2 Restrictions à l'importation et licences d'importation

3.42. Bahreïn a décrit en détail ses procédures de licences d'importation en décembre 2019[40] et a notifié à l'OMC son régime de licences d'importation et de restrictions à l'importation en mars 2021

[40] Document de l'OMC G/LIC/N/3/BHR/3 du 17 décembre 2019.

(tableau 3.9). Les importateurs (ainsi que les fabricants, exportateurs et réexportateurs) de plusieurs produits[41] doivent obtenir une licence industrielle auprès du MOICT. Ces licences ne peuvent être délivrées qu'aux personnes ou sociétés résidentes à Bahreïn. Elles sont valables un an (renouvelable) et sont cessibles entre importateurs.

3.43. Conformément au Guide du CCG pour le contrôle des aliments importés, toutes les expéditions de produits alimentaires, végétaux et animaux importés doivent être accompagnées de certificats sanitaires et phytosanitaires délivrés par le pays exportateur.[42] Les demandes d'importation de sources de rayonnement ou de dispositifs à rayonnement doivent être accompagnées d'une copie de la licence d'activité environnementale délivrée par le Conseil suprême de l'environnement, aussi bien pour le requérant que pour l'utilisateur.[43]

Tableau 3.9 Importations soumises à restrictions, 2021

Code du SH	Désignation du produit	Conditions à remplir pour la mainlevée des importations	Justification de la restriction
01011010	De race arabe (chevaux)	Certificat de non-opposition du Club d'équitation et de course hippique, et certificat en cours de validité des autorités vétérinaires.	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité
01061990	Autres (prédateurs et animaux de cirque)	Certificat de non-opposition du Ministère de l'intérieur et certificat en cours de validité délivré par les autorités vétérinaires	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité
05119120	Animaux morts du chapitre 3	Certificat en cours de validité délivré par les autorités vétérinaires	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité
28444010	Éléments et isotopes et composés radioactifs	Permission	Motifs sanitaires
31	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement	Certificat de non-opposition	Motifs sanitaires
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination	Certificat de non-opposition	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité
87011000	Motoculteurs	Certificat de non-opposition	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité

[41] Ces produits sont les suivants: viande; poissons, crustacés et mollusques; fruits et légumes; huiles et graisses végétales et animales; produits laitiers; produits de la minoterie des grains, amidons et fécules; autres produits alimentaires; produits de boulangerie; cacao, chocolat et sucreries; aliments préparés pour animaux; boissons sans alcool, eaux minérales et autres eaux en bouteille; textiles; articles d'habillement; cuir et articles en cuir; papier et articles en papier; engrais et produits azotés; matières plastiques et caoutchouc synthétique sous formes primaires; peintures, vernis et produits similaires, encres d'imprimerie et mastics; savons et détergents, produits d'entretien, parfums et produits pour la toilette; autres produits chimiques; produits et préparations pharmaceutiques; articles en caoutchouc; articles en matières plastiques; verre et articles en verre; produits minéraux non métalliques; produits métalliques divers; ordinateurs, produits électroniques et produits d'optique; meubles; articles de bijouterie; instruments de musique; jeux et jouets; modèles réduits et modèles similaires pour le divertissement; instruments et appareils médicaux et dentaires; articles de papeterie, d'art et d'artisanat; articles divers; produits issus de la récupération des matières; œufs de volaille; bois et articles en bois et en liège (à l'exclusion des meubles); articles de vannerie et de sparterie; produits de cokerie; produits pétroliers raffinés; produits chimiques de base; pesticides et autres produits agrochimiques; fibres synthétiques et artificielles; fer et acier de base; générateurs de vapeur, à l'exclusion des chaudières de chauffage central à eau chaude; moteurs, générateurs et transformateurs électriques et matériel électrique de distribution et de commandes; batteries et accumulateurs; câbles et dispositifs de câblage; appareils électriques d'éclairage; appareils électroménagers, autres matériels électriques; machines et équipements; véhicules automobiles; carrosseries pour véhicules automobiles; remorques et semi-remorques; pièces et accessoires pour véhicules automobiles; navires bateaux de plaisance et de sport; locomotives et autres matériels ferroviaires roulants; véhicules aériens et spatiaux et matériel connexe; motocycles; bicyclettes et véhicules pour invalides; autres matériels de transport; articles de sport; matériel de protection et de sécurité; et traitement des déchets pétroliers.

[42] Conseil de coopération des États arabes du Golfe, *GCC Guide for Control on Imported Foods*, 2016, page 16 Adresse consultée: https://members.wto.org/crnattachments/2017/sps/bhr/17_0268_00_e.pdf.

[43] E-gouvernement de Bahreïn, *Ionizing Radiation Source Import or Use Authorization Request*. Adresse consultée: https://bit.ly/3nuq31S.

Code du SH	Désignation du produit	Conditions à remplir pour la mainlevée des importations	Justification de la restriction
93	Armes de guerre, armes à feu et bombes, sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux	Certificat de non-opposition	Motifs de sécurité
95030090	Autres: modèles réduits d'aéronef télécommandés, carabines et pistolets à air comprimé ou à cartouches précomprimées pour enfants	Permission	Motifs de sécurité
	Cirques ambulants et ménageries ambulantes	Certificat de non-opposition du Ministère de l'intérieur et certificat en cours de validité délivré par les autorités vétérinaires	Motifs sanitaires, religieux et de sécurité

Source: Document de l'OMC G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1 du 10 mars 2021.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.44. Le cadre juridique de Bahreïn pour les mesures contingentes reste la Loi commune du CCG sur les pratiques antidumping, les mesures compensatoires et les sauvegardes du 22 décembre 2003 (modifiée en 2011[44]) et ses règles d'application.[45] Aucune autre modification n'a été introduite pendant la période à l'examen.

3.45. Le Comité de coopération industrielle du CCG, le Comité de lutte contre les pratiques commerciales internationales dommageables et le Bureau du Secrétariat technique chargé de la lutte contre les pratiques dommageables dans le commerce international (CCG-TSAIP) sont responsables de la mise en œuvre de la Loi commune du CCG sur les pratiques antidumping, les mesures compensatoires et les sauvegardes.[46]

3.46. Bahreïn n'a entrepris aucune enquête en matière de droits compensateurs et n'a imposé aucune mesure dans ce domaine pendant la période à l'examen.

3.1.6.1 Mesures antidumping

3.47. Pendant la période à l'examen, Bahreïn, ainsi que d'autres États membres du CCG, ont imposé des droits antidumping définitifs sur quatre produits en provenance de cinq Membres de l'OMC (tableau 3.10). En outre, une enquête a été ouverte le 29 avril 2020 sur les tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur n'excédant pas 8 mm mais supérieure à 0,2 mm, à l'exception de celles qui sont polies, revêtues et traitées thermiquement, ainsi que les bandes d'aluminium en bobines utilisées pour les canettes pour boissons et leurs languettes, en provenance de Chine.[47]

Tableau 3.10 Mesures antidumping définitives en vigueur à Bahreïn, 31 décembre 2020

Pays	Produit	Date d'imposition initiale	Mesures définitives
Chine	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement; même sur un support; pièces de finition, en céramique (carreaux en céramique)	06/06/2020	Droit définitif 23,5%-58% Tous les autres 76%
Corée, République de	Accumulateurs électriques au plomb d'une capacité de 35 à 115 Ah	25/06/2017	Droit définitif 12%-25%

[44] Bahreïn a approuvé la Loi commune du CCG sur les pratiques antidumping, les mesures compensatoires et les sauvegardes modifiée au moyen de la Loi n° 48 de 2011, et il a notifié sa traduction en anglais à l'OMC en 2015 (document de l'OMC G/ADP/N/1/BHR/3-G/SCM/N/1/BHR/2-G/SG/N/1/BHR/3 du 15 janvier 2015).

[45] Une traduction en anglais des règles d'application de la Loi n° 48 de 2011 a été notifiée dans le document de l'OMC G/ADP/N/1/BHR/3/Suppl.1-G/SCM/N/1/BHR/2/Suppl.1-G/SG/N/1/BHR/3/Suppl.1 du 16 février 2016.

[46] Loi commune du CCG sur les pratiques antidumping, les mesures compensatoires et les sauvegardes, 2011, article 7.

[47] Document de l'OMC G/ADP/N/350/BHR du 5 février 2021.

Pays	Produit	Date d'imposition initiale	Mesures définitives
Espagne	Papiers et carton (papiers et cartons pour couverture, dits "Kraftliner", papier pour cannelure ou Testliner (fibres récupérées)) non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles (cartons d'emballage)	01/05/2019	Droit définitif 24,6%-31%
Inde	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement; même sur un support; pièces de finition, en céramique (carreaux en céramique)	06/06/2020	Droit définitif 17,6%-70,2% Tous les autres 106%
Pologne	Papiers et carton (papiers et cartons pour couverture, dits "Kraftliner", papier pour cannelure ou Testliner (fibres récupérées)) non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles (cartons d'emballage)	01/05/2019	Droit définitif 34%

Source: Notifications présentées par le CCG au Comité des pratiques antidumping de l'OMC.

3.1.6.2 Mesures de sauvegarde

3.48. Le 1er novembre 2016, le CCG a notifié à l'OMC son intention d'imposer une mesure de sauvegarde provisoire sous la forme d'un droit additionnel de 21% sur la valeur c.a.f. des importations de ferro-silico-manganèse pour une durée de 200 jours. Le 15 mai 2017, le CCG a notifié à l'OMC qu'il avait été mis fin à l'enquête en matière de sauvegardes sans que des mesures définitives soient prises.[48]

3.49. Le 15 mai 2018, le CCG a imposé des droits de sauvegarde sur les importations de produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés pour une période de trois ans, à un taux de 169 USD/tonne pour la première année, de 153 USD/tonne pour la deuxième année et de 137 USD/tonne pour la troisième année.[49]

3.50. Le 21 juin 2019, le CCG a imposé des droits de sauvegarde sur les plastifiants chimiques pour une période de trois ans à un taux de 221 USD/tonne pour les importations dépassant le contingent de 250 354 tonnes pour la première année, ramené à 199 USD/tonne pour la deuxième année et à 177 USD/tonne pour la troisième année.[50] Selon les autorités, les volumes d'importation dans le cadre du contingent sont soumis au taux NPF et ne sont pas alloués ou répartis entre les importateurs. Le système électronique de la Direction des affaires douanières suit le volume des importations et applique automatiquement les taux hors contingent une fois que le seuil correspondant a été atteint.

3.51. En outre, en 2019, le CCG a ouvert une enquête en matière de sauvegardes concernant les importations de certains produits en acier; les produits visés par l'enquête ont par la suite été modifiés.[51] Les États membres du CCG ont notifié à l'OMC leur constatation de l'existence d'un dommage grave ou d'une menace de dommage grave causé par les importations en juillet 2020[52], et leur proposition visant à introduire une mesure en avril 2021.[53]

[48] Les documents de l'OMC pertinents se rapportant à cette mesure sont les suivants: G/SG/N/6/BHR/2 du 10 octobre 2016; G/SG/N/7/BHR/1-G/SG/N/11/BHR/1 du 21 octobre 2016; G/SG/N/7/BHR/1/Suppl.1 du 1er novembre 2016; et G/SG/N/7/BHR/1/Suppl.2 du 18 mai 2017.

[49] Les documents de l'OMC pertinents concernant cette mesure sont les suivants: G/SG/N/6/BHR/1 du 10 juin 2016; G/SG/N/8/BHR/1 du 17 janvier 2017; G/SG/N/8/BHR/1/Corr.1 du 31 janvier 2017; G/SG/N/10/BHR/1-G/SG/N/11/BHR/2 du 15 juin 2017; G/SG/N/10/BHR/1/Suppl.1-G/SG/N/11/BHR/2/Suppl.1 du 21 juillet 2017; G/SG/N/8/BHR/1/Corr.2 du 28 juillet 2017; et G/SG/N/10/BHR/1/Suppl.2-G/SG/N/11/BHR/2/Suppl.2 du 30 avril 2018.

[50] Les documents de l'OMC pertinents concernant cette mesure sont les suivants: G/SG/N/6/BHR/3 du 3 octobre 2017; G/SG/N/8/BHR/2 du 17 mai 2018; G/SG/N/10/BHR/2 -G/SG/N/11/BHR/3 du 5 avril 2019; et G/SG/N/10/BHR/2/Suppl.1-G/SG/N/11/BHR/3/Suppl.1 du 14 juin 2019.

[51] Documents de l'OMC G/SG/N/6/BHR/4 du 24 octobre 2019; G/SG/N/8/BHR/3 du 23 juillet 2020; et G/SG/N/6/BHR/4/Suppl.1 du 20 janvier 2021.

[52] Document de l'OMC G/SG/N/8/BHR/3 du 23 juillet 2020.

[53] Document de l'OMC G/SG/N/11/BHR/4 du 12 mai 2021.

3.1.7 Autres mesures visant les importations

3.52. Bahreïn applique les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Les restrictions commerciales appliquées au Qatar dans le contexte de la suspension des relations diplomatiques imposée par Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et l'Égypte ont été levées conformément à l'Accord Al-Ula signé en janvier 2021.

3.53. Aucun accord officiel de compensation ni accord visant à influer sur la quantité ou la valeur des marchandises et des services importés par Bahreïn n'est actuellement en vigueur. Bahreïn n'a jamais pris de mesures à des fins de balance des paiements. Les autorités confirment que Bahreïn n'a pas de prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux.

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.54. Comme dans le cas des importations, seules les entreprises ou les particuliers inscrits au registre du commerce du MOICT peuvent exercer des activités d'exportation.

3.55. Les documents requis pour l'exportation de marchandises en provenance de Bahreïn sont la déclaration en douane, la facture, le certificat d'origine visé par la Chambre de commerce et d'industrie de Bahreïn (BCCI) et le manifeste de cargaison. Des documents additionnels peuvent être exigés par la Direction des affaires douanières s'il s'agit d'exportations soumises à restrictions. Bien que les documents puissent être présentés en ligne, la copie originale doit être présentée avant ou après la mainlevée des marchandises.[54]

3.56. La réexportation peut permettre le recouvrement des droits de douane si les marchandises sont dans la même état que celui dans lequel elles ont été importées, si la valeur c.a.f. n'est pas inférieure à 5 000 USD, et si la réexportation a lieu dans un délai d'un an à compter de la date de perception des droits de douane. Dans ce cas, une copie de la quittance de paiement des droits de douane et du certificat d'origine doit être jointe à la déclaration.[55]

3.57. Depuis 2019, toutes les formalités douanières pour les exportations, y compris le paiement des redevances, sont effectuées en ligne grâce à un système de dédouanement fonctionnant 24 heures sur 24.

3.58. Selon la base de données Doing Business de la Banque mondiale, le temps moyen nécessaire pour dédouaner les exportations de Bahreïn est de 59 heures pour le respect des formalités à la frontière et de 24 heures pour le respect des prescriptions en matière de documentation.[56] Les autorités indiquent que, selon une étude menée sur le dédouanement des exportations d'aluminium par la route vers l'Arabie saoudite, le temps pris par les autorités douanières pour traiter la documentation est estimé à 15 minutes. D'après la Banque mondiale, au cours de la période à l'examen, le traitement des exportations de Bahreïn a été accéléré grâce à l'introduction de nouveaux scanners.[57] Les autorités indiquent que d'autres mesures ont été prises pour faciliter les exportations, notamment la mise en place du Programme d'OEA (section 3.1.1), l'attribution d'espaces d'attente prédéterminés et le dédouanement avant l'arrivée.

---

[54] Ministère de l'intérieur, Direction des affaires douanières, *Commercial Export.* Adresse consultée: https://www.bahraincustoms.gov.bh/en/commercial-export.

[55] Ministère de l'intérieur, Direction des affaires douanières, *Traders/Businesses Exportation*. Adresse consultée: https://www.bahraincustoms.gov.bh/en/re-export-goods.

[56] Banque mondiale, Base de données Doing Business, *Ease of Doing Business in Bahrain*. Adresse consultée: https://www.doingbusiness.org/en/data/exploreeconomies/bahrain.

[57] Banque mondiale, *Doing Business Report 2020*. Adresse consultée: https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/32436/9781464814402.pdf.

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.59. Bahreïn n'applique pas de droits ou taxes à l'exportation. Les exportations de marchandises sont soumises à une TVA de 0% si elles sont exportées dans les 90 jours suivant leur livraison et qu'elles n'ont pas été transférées à un tiers avant de quitter Bahreïn.[58]

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.60. En vertu du Décret-loi n° 18 de 1975 relatif à la fixation et au contrôle des prix, modifié par le Décret-loi n° 11 de 1977, le MOICT peut interdire l'exportation ou la réexportation de tout produit.[59] À l'heure actuelle, Bahreïn interdit l'exportation de chevaux vivants, de chameaux, de plants de palmiers, de matières radioactives et d'antiquités. Pendant la période à l'examen, Bahreïn a aussi temporairement interdit l'exportation de masques faciaux. Cette interdiction est entrée en vigueur le 25 février 2020, a été prorogée à plusieurs reprises et a pris fin le 6 avril 2021 (tableau 3.11). Bahreïn impose des restrictions à l'exportation pour les déchets (tableau 3.12).

Tableau 3.11 Exportations prohibées, 2021

Code du SH	Désignation du produit	Institution	Justification de la prohibition
01012110 01012190 01012910	Chevaux vivants	Autorité chargée du bien-être des équidés	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux
01061310 01061320 01061390	Chameaux	Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux
06022010	Plants de palmiers	Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux
Divers[a]	Matières radioactives	Conseil suprême de l'environnement	Protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux; conservation des ressources naturelles épuisables
9706	Antiquités	Autorité de la culture et des antiquités de Bahreïn	Protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique
63079097	Masques faciaux (interdiction temporaire d'exporter)	MOICT	Prévention de graves pénuries de produits essentiels; protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou préservation des végétaux

a La prohibition s'applique à plusieurs lignes tarifaires. Pour plus de détails, voir les notifications à l'OMC mentionnées dans "Source".

Source: Documents de l'OMC G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1 du 10 mars 2021; G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1/Add.1 du 30 mars 2021; G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1/Add.2 du 20 avril 2021; et G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1/Corr.1 du 18 mai 2021.

[58] Bureau national des recettes de Bahreïn, *Kingdom of Bahrain Imports and Exports VAT Guide*, février 2019

[59] Décret-loi n° 18 de 1975 relatif à la fixation et au contrôle des prix. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=5795 (modifié par le Décret-loi n° 11 de 1977. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=1470).

Tableau 3.12 Exportations soumises à restrictions, 2021

Code du SH	Désignation du produit	Conditions à remplir pour la mainlevée des importations	Institution
Divers[a]	Déchets	Obligation d'obtenir une licence auprès du Conseil suprême de l'environnement, mais aussi une lettre officielle, le document officiel et le contrat de l'entreprise qui reçoit les déchets dans le pays de destination	Conseil suprême de l'environnement
22071010 22089011 38089490	Solution alcoolique Désinfectant pour les mains et autres produits désinfectant	Licence d'exportation temporaire non automatique (entrée en vigueur le 22 mars, appliquée pendant 3 mois, puis supprimée)	MOICT

a La prohibition s'applique à plusieurs lignes tarifaires. Pour plus de détails, voir les notifications à l'OMC mentionnées dans "Source".

Source: Documents de l'OMC G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1 du 10 mars 2021; et G/MA/QR/N/BHR/1/Rev.1/Add.1 du 30 mars 2021. Conseil suprême de l'environnement Adresse consultée: https://www.sce.gov.bh/en/%D8%AA%D8%B5%D8%AF%D9%8A%D8%B1%D8%A7%D9%84%D9%86%D9%81%D8%A7%D9%8A%D8%A7%D8%AA%D8%A5%D9%84%D9%89%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%A7%D8%B1%D8%AC?cms=iQRpheuphYtJ6pyXUGiNqn4yFZX70Gnc.

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.2.4.1 Subventions à l'exportation, et promotion et commercialisation des exportations

3.61. En février 2018, Bahreïn a notifié à l'OMC qu'il n'accordait ni ne maintenait aucune subvention au sens des articles 1.1 et 1.2 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC), ou de l'article XVI:1 du GATT de 1994.[60]

3.62. Bahreïn compte deux programmes qui prévoient un soutien financier de l'État: le programme Solution pour l'assurance-crédit à l'exportation (section 3.2.4.3) et une initiative pilote, le programme Solution pour les jeunes entreprises d'exportation, lancé par Export Bahrain en mai 2021. Ce dernier programme s'adresse aux jeunes entreprises, aux PME et aux microentreprises qui exportent à l'étranger pour la première fois et aux entreprises existantes qui exportent un nouveau service ou une nouvelle ligne de produits. Dans le cadre de cette initiative, les entreprises peuvent demander à Export Bahrain (voir ci-après) une subvention unique pouvant atteindre 20% de la valeur initiale de leur première exportation. Les autorités indiquent qu'aucune donnée n'est disponible concernant ces subventions et qu'une fois que le programme aura passé la phase pilote, il sera évalué et que la formule sera ajustée en conséquence.

3.63. En 2018, le Conseil de développement des PME de Bahreïn[61] a créé Export Bahrain dans le but d'accroître la compétitivité des PME, de promouvoir les exportations et de contribuer à la diversification de l'économie.[62] Export Bahrain propose divers services d'information sur les marchés et de promotion des exportations.

3.64. Dans le cadre de son programme Solution pour le transport maritime et la logistique d'exportation, Export Bahrain a établi des partenariats avec des entreprises de transport et de logistique publiques et privées qui offrent des services de transport et des services connexes (y compris les services d'assurance) jusqu'à 80% moins chers que les tarifs du marché. Cette initiative a démarré en 2019 par un partenariat avec l'entreprise publique Falcon Cargo (détenue par Gulf Air) pour offrir aux PME bahreïniennes clientes d'Export Bahrain un rabais de 40% sur leurs frais de transport. Ces PME doivent exporter au moins 100 kg de marchandises.[63] Depuis lors, le programme

[60] Document de l'OMC G/SCM/N/315/BHR du 13 février 2018.

[61] Tamkeen est un organisme public créé en 2006 pour réformer le marché du travail afin d'aider le secteur privé à devenir le principal moteur de la croissance économique et durable. Adresse consultée: https://www.tamkeen.bh/about-tamkeen.

[62] Agence de presse de Bahreïn, "Industry Minister launches 'Export Bahrain'", 11 novembre 2018. Adresse consultée: https://bna.bh/en/IndustryMinisterlaunchesExportBahrain.aspx?cms=q8FmFJgiscL2fwIzON1%2BDkWNV3w8iMPupNVzL3A6FyI pour cent3D.

[63] Export Bahrain. Adresse consultée: https://export.bh/export-bahrain-ties-up-with-gulf-air-cargo-to-offer-special-discounts-on-cargo-exports/.

a été étendu à d'autres entreprises de transport et de logistique (il y a actuellement une vingtaine d'entreprises partenaires) et il englobe tous les types de marchandises exportées par tous les modes de transport (aérien, terrestre et maritime). Il couvre aussi bien les petits que les grands envois de marchandises. Pour pouvoir bénéficier du programme, les entreprises doivent être établies à Bahreïn et avoir apporté une valeur ajoutée aux marchandises à Bahreïn (par exemple au niveau de la production ou du conditionnement, mais aucune formule spécifique ne s'applique). L'accord de partenariat implique qu'Export Bahrain agisse en tant qu'intermédiaire, ce qui permet à ces entreprises d'obtenir un grand nombre de clients en échange des rabais offerts.

3.65. En outre, en septembre 2020, Export Bahrain a établi un partenariat avec le groupe d'hypermarchés Lulu afin de créer une plate-forme pour les produits nationaux sous la marque "Made in Bahrain" et d'offrir des promotions temporaires sur les produits exposés dans les points de vente nationaux et internationaux du groupe. Ces promotions comprennent six mois d'exposition gratuite des produits dans les points de vente du pays et un rabais de 50% sur les frais de référencement et d'enregistrement pour les trois mois suivants. En outre, les produits sont évalués en vue d'un étiquetage privé et d'une exportation vers les points de vente au détail internationaux. Comme dans le cadre de son programme Solution pour le transport maritime et la logistique d'exportation, Export Bahrain agit en tant qu'intermédiaire. Un accord de partenariat semblable a été conclu avec Carrefour en 2021, et d'autres partenariats sont en cours de négociation.

3.66. La "carte du potentiel d'exportation" d'Export Bahrain aide les entreprises bahreïniennes à trouver des produits et des marchés ayant un potentiel d'exportation, ainsi que des possibilités de diversification des produits[64], et la "carte d'accès aux marchés" permet aux exportateurs bahreïniens d'analyser et de comparer les mesures tarifaires et non tarifaires en place sur différents marchés.[65] Export Bahrain a noué des partenariats avec des plates-formes de commerce électronique nationales, régionales et internationales afin d'encourager les entreprises à vendre en ligne leurs produits et services sous la marque "Made in Bahrain" et de réduire leurs coûts. En outre, Export Bahrain gère une plate-forme d'appel d'offres pour les produits d'exportation qui permet aux entreprises de disposer de renseignements à jour sur les possibilités d'appels d'offres internationaux. La plate-forme Export Bahrain propose également aux entreprises une évaluation de leur préparation à l'exportation et un test d'auto-évaluation, et elle organise des ateliers et des cours d'apprentissage en ligne axés sur l'exportation.[66] Export Bahrain collabore aussi avec le Conseil suprême des femmes pour aider les micro, petites et moyennes entreprises détenues par des femmes à participer à l'économie mondiale.

3.67. L'Office du développement économique de Bahreïn (EDB) (section 2.4) n'offre pas de services de promotion des exportations à proprement parler, mais il oriente les investisseurs qui ont besoin d'aide pour exporter leurs produits vers l'entité compétente (y compris l'établissement du contact initial) et offre des services de suivi pour s'assurer que leurs besoins ont été satisfaits.

3.2.4.2 Zones économiques

3.68. Bahreïn compte deux zones économiques offrant diverses incitations aux entreprises (y compris les entreprises à capitaux étrangers).

3.69. La zone logistique de Bahreïn (BLZ) est un parc logistique sous douane qui fournit des services complémentaires au port Khalifa bin Salman (KBSP), situé dans le nord du pays. Les activités commerciales ci-après sont autorisées dans la BLZ: conception, construction et exploitation d'entrepôts sous douane pour héberger des entreprises de logistique et de transport de marchandises; services généraux et spécialisés fournis par des centres d'entreposage et de distribution pour desservir les marchés nationaux, régionaux et internationaux; services logistiques à valeur ajoutée (conditionnement/reconditionnement; assemblage, pesage, remplissage et mélange; consolidation et reconsolidation; essai et réparation; étiquetage; emballage/palettisation; et assemblage de composants); services de transport de produits assemblés; services de transbordement de différents types de marchandises; et services de chargement, déchargement et rechargement de camions, conteneurs et trains. Les activités manufacturières qui ne sont pas liées à des services logistiques à valeur ajoutée sont interdites dans la BLZ. Les incitations spécifiques

[64] Export Bahrain, *Export Potential Map*. Adresse consultée: https://export.bh/export-potential-map/.
[65] Export Bahrain, *Market Access Map*. Adresse consultée: https://export.bh/market-access-map/.
[66] Export Bahrain. Adresse consultée: https://export.bh/.

dont bénéficie la BLZ sont, entre autres, les tarifs réduits pour les services publics, les loyers plus bas et les contrats de location plus longs.

3.70. Il existe également sept parcs industriels désignés, gérés par le MOICT, qui couvrent une superficie totale de 22 millions de mètres carrés. Le premier a avoir été créé (dans les années 1960) a été le parc industriel Mina Salman, qui dispose d'un accès direct à la mer; c'est un site clé pour les entreprises manufacturières et logistiques. Le dernier parc industriel à avoir ouvert ses portes (en 2010) est la cité industrielle de Salman, qui s'étend sur 12 millions de mètres carrés. Elle abrite le Parc d'investissement international de Bahreïn, le quai d'investissement de Bahreïn et le parc industriel Hidd. Plusieurs secteurs sont représentés dans ces parcs, notamment ceux de l'alimentation et des boissons, des produits de grande consommation, des produits pharmaceutiques, de l'aluminium, de l'industrie mécanique légère, des matières plastiques et des fibres de verre. Les incitations offertes aux entreprises situées dans ces zones sont en grande partie les mêmes que celles offertes aux entreprises opérant dans l'ensemble du pays (section 2.4).

3.71. En janvier 2021, les autorités bahreïniennes et des États-Unis ont signé un mémorandum d'accord pour établir une zone de commerce des États-Unis à Bahreïn en vue de faciliter les opérations d'exportation et la logistique, et donc de promouvoir le commerce bilatéral. La zone servira aussi de plate-forme de distribution pour le reste des pays du CCG[67]. Les incitations et les avantages associés à cette zone n'ont pas encore été définis.

3.2.4.3 Financement, assurances et garanties à l'exportation

3.72. La Banque de développement de Bahreïn (BDB), propriété de l'État, est toujours la première institution financière de développement. Créée en 1992, elle a pour objectifs d'encourager et de développer l'investissement, de soutenir les activités entrepreneuriales et de répondre aux besoins de financement des PME.[68] La BDB continue d'aider les PME à exporter des marchandises et des services par le biais du programme Solution pour l'assurance-crédit à l'exportation, qui prévoit l'émission de lettres de crédit à l'exportation et la fourniture de fonds de roulement pour couvrir les coûts avant l'exportation/l'expédition, depuis la réception de la commande d'exportation jusqu'à l'exécution du contrat d'exportation. Le montant des prêts oscille entre un minimum de 5 000 BHR et un maximum de 1 million de BHR aux taux d'intérêt du marché. Le secteur bancaire accorde également des prêts pour le financement des exportations. Si la demande de financement à l'exportation, qu'elle soit adressée à la BDB ou à d'autres banques partenaires, est traitée par Export Bahrain (section 3.2.4.1), Tamkeen subventionne jusqu'à 70% du taux d'intérêt fixé par la BDB; l'emprunteur ne paie donc que 30% du taux d'intérêt, ainsi que 50% des frais administratifs de la banque et 50% de la garantie utilisée comme caution (jusqu'à 125 000 BHD).[69] Pour qu'une entreprise puisse bénéficier du programme, ses recettes doivent être inférieures à 5 millions de BHD et elle doit satisfaire à des normes minimales de production, de fabrication ou de transformation au niveau local, qui sont déterminées au cas par cas par Export Bahrain. Un délai de grâce pour le remboursement peut également être accordé au cas par cas[70]. Selon les autorités, aucune donnée n'est disponible concernant la valeur des prêts destinés au financement des exportations accordés par la BDB ou les secteurs bénéficiaires.

3.73. Depuis 2019, des facilités de crédit à l'exportation destinées à protéger les exportateurs contre le risque de non-paiement par les acheteurs internationaux sont accordées grâce à un partenariat entre Export Bahrain et la Société interarabe de garantie des investissements et des crédits à l'exportation (Dhaman). Dans le cadre de ces services, 80% des primes et des frais de transaction applicables à chaque cargaison importée sont subventionnés sur la base de primes préétablies, ainsi que 80% des frais d'évaluation et des frais de dossier des acheteurs. En outre, les exportateurs se voient offrir un remboursement d'au moins 90% en cas de défaut de paiement.[71] Pour pouvoir bénéficier du programme, les petites entreprises doivent être établies à Bahreïn, avoir des recettes ne dépassant pas 5 millions de BHD, et apporter une valeur ajoutée (par exemple au niveau de la

[67] *Saudi Gazette*, "Bahrain US Sign Key Trade Deal", 13 janvier 2021. Adresse consultée: https://saudigazette.com.sa/article/602432/BUSINESS/Bahrain-US-sign-key-trade-deal.

[68] Banque de développement de Bahreïn, *Profile*. Adresse consultée: https://www.bdb-bh.com/about-us/profile/.

[69] Banque de développement de Bahreïn, *Export Finance Scheme*. Adresse consultée: https://www.bdb-bh.com/financial-services/export-finance-scheme.

[70] Export Bahrain, *Export Financing*. Adresse consultée: https://export.bh/solutions-2/export-financing/.

[71] Renseignements communiqués par Export Bahrain.

production ou du conditionnement) dans le pays. Pour les grandes entreprises, la décision est prise au cas par cas et d'autres conditions s'appliquent conformément aux politiques d'Export Bahrain.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.74. Bahreïn ne perçoit pas d'impôts sur le revenu des sociétés, d'impôts sur le revenu des personnes physiques, d'impôts à la source ou d'impôts sur les gains en capital. Seules les entreprises nationales et étrangères actives dans les secteurs du pétrole et du gaz et celles qui génèrent des bénéfices de l'extraction ou du raffinement des hydrocarbures sont assujetties à l'impôt sur les sociétés; un taux de 46% est appliqué sur les bénéfices nets de ces entreprises.[72] Par conséquent, les incitations fiscales sont peu nombreuses et concernent des produits assujettis à un taux de TVA nul (section 3.1.4.1).

3.75. Bahreïn accorde des aides financières et gère divers programmes de prêts à des taux d'intérêts nuls ou bonifiés; ces programmes sont en grande partie proposés par la BDB (tableau 3.13). Le Mécanisme de financement des entreprises de femmes "Riyadat" est un nouveau programme de prêt qui a été établi pendant la période à l'examen (en 2016). Il s'agit d'un fonds de 100 millions d'USD créé par le Conseil suprême des femmes, Tamkeen (le Fonds des travailleurs du gouvernement[73]) et la BDB. Il fournit un soutien financier, offre des formations et dispense des conseils pour aider les femmes à lancer leur propre entreprise commerciale ou à développer leurs jeunes entreprises existantes. La BDB soutient des industries essentielles actives notamment dans la vente au détail, l'enseignement, les produits alimentaires et les boissons, les transports, le secteur manufacturier, le recyclage, la microfinance, les soins de santé, les économies d'énergie et d'autres services; l'objectif prioritaire est d'aider les entreprises qui promeuvent le remplacement des importations, les possibilités d'exportation, la création d'emplois et l'ajout de valeur et qui attirent les investissements étrangers.[74]

Tableau 3.13. Programmes de prêts de la BDB, 2021

Programme	Description
BDB Finance	Prêts islamiques et conventionnels pour financer des actifs spécifiques (machines, fonds de roulement). Le financement doit porter au minimum sur 3 000 BHD et être conforme à la charia, aucun taux d'intérêt n'est appliqué. Remboursement confortable et différé d'amortissement pour certains secteurs comme la production manufacturière, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les agro-industries, l'enseignement privé, les soins de santé, le tourisme, le commerce, les transports et d'autres services.
BDB et Tamkeen Finance	Prêts pour financer des actifs spécifiques comme des installations ou des machines, ou prêts pour fonds de roulement. Le financement est de 5 000 BHD au minimum et de 29 000 BHD au maximum. Tamkeen subventionne 50% du bénéfice de la BDB. Remboursement confortable et différé d'amortissement pour certains secteurs comme la production manufacturière, les TIC, les agro-industries, l'enseignement privé, les soins de santé, le tourisme, le commerce, les transports et d'autres services.
Mécanisme de financement des exportations	Financement de facilités de crédit avec une bonification d'intérêts de 70% fournie par Tamkeen (section 3.2.4.3).
Prêts agricoles	Prêts à un taux d'intérêt de 0% destinés au développement de la production agricole à Bahreïn. Montant maximal du financement: 15 000 BHD. Le requérant doit être un citoyen bahreïnien et devrait détenir ou louer des terres agricoles.

[72] PwC, *Corporate – Taxes on Corporate Income*, janvier 2021. Adresse consultée: https://taxsummaries.pwc.com/bahrain/corporate/taxes-on-corporate-income.

[73] Tamkeen est une autorité publique qui a été créée en 2006 pour promouvoir la réforme du marché du travail en soutenant le développement du secteur privé afin qu'il devienne le moteur principal de la croissance économique et durable à Bahreïn. Elle a deux objectifs fondamentaux: i) favoriser la croissance des entreprises; et ii) renforcer la productivité et la formation de la main-d'œuvre nationale.

[74] Banque de développement de Bahreïn, *Overview: Investment Division*. Adresse consultée: https://bit.ly/3btQWA2.

Programme	Description
Prêts pour la pêche	Prêts à un taux d'intérêt de 0% pour aider les pêcheurs à acheter des bateaux, moteurs, pièces détachées ou des articles de pêche neufs ou d'occasion, ou à entretenir leur matériel. Montant maximal du financement: 15 000 BHD. Le requérant doit être un citoyen bahreïnien âgé de 21 à 55 ans et il doit détenir une licence de pêche en cours de validité.
Mécanisme de financement des entreprises de femmes "Riyadat"	Prêts pour financer des actifs spécifiques comme des installations ou des machines, ou prêts pour fonds de roulement. Le financement est de 5 000 BHD au minimum et de 100 000 BHD au maximum. Tamkeen subventionne 60% du taux d'intérêt de la BDB sur les prêts accordés. Le requérant peut bénéficier du paiement de 100% du taux d'intérêt une seule fois dans le cadre de ce projet, à condition que le financement s'élève à 30 000 BHD pour une durée de prêt allant jusqu'à 3 ans, et qu'il soit remboursé intégralement dans un délai de 3 ans. Les secteurs concernés sont notamment l'industrie manufacturière, les TIC, l'enseignement privé, les soins de santé, le commerce, les transports et d'autres services.

Source: BDB. Adresse consultée: https://www.bdb-bh.com/.

3.76. En 2019, un Fonds de soutien pour les liquidités de 100 millions de BHD a été créé par le Ministère des finances et de l'économie nationale (MOFNE) en coopération avec d'autres entités.[75] Ce Fonds aide les entreprises viables, qui subissent de véritables pressions en matière de liquidités à court terme, à respecter les exigences en matière de fonds de roulement. Dans sa phase initiale, le Fonds a accordé des prêts avec un taux d'intérêt de 2,5% à des entreprises pour une durée allant jusqu'à trois ans grâce à un partenariat avec quatre banques locales (la Banque nationale de Bahreïn, la Banque de Bahreïn et du Koweït, la Banque islamique de Bahreïn et la BDB). Le Fonds a été scindé en deux parties, la première pour les PME (sociétés ayant des recettes annuelles inférieures à 3 millions de BHD), pour lesquelles les prêts ont été limités à 250 000 BHD, et la seconde pour les grandes entreprises (sociétés ayant des recettes annuelles supérieures à 3 millions de BHD), pour lesquelles les prêts ont été limités à 1 million de BHD. En mars 2020, la dotation du Fonds de soutien pour les liquidités a été doublée pour atteindre 200 millions de BHD, tout en restant assortie des mêmes conditions et modalités. En juin 2021, le Fonds a été relancé et une attention particulière a été accordée au soutien aux PME. Les critères d'admissibilité ont été assouplis pour toucher un plus grand nombre d'entreprises et permettre aux jeunes entreprises de présenter des demandes. En parallèle, les bénéficiaires du Fonds ont été limités aux entreprises actives dans les secteurs durement touchés par la pandémie de COVID-19 (encadré 1.1).[76] Toutefois, les entreprises qui avaient auparavant bénéficié de facilités de financement dans le cadre des précédents cycles du Fonds ont pu demander une prorogation du délai de remboursement ou accroître le montant accordé jusqu'à la somme maximale autorisée.

3.77. L'aide destinée en particulier aux PME est fournie par l'intermédiaire de Tamkeen, qui gère quatre programmes (tableau 3.14). Parmi ceux-ci, le seul programme nouvellement établi pendant la période à l'examen est le Programme de développement des entreprises, mis en place en septembre 2014.

Tableau 3.14. Programmes de Tamkeen visant à soutenir les PME, 2021

Programme	Description
Développement des entreprises	Programme de cofinancement qui fournit des aides financières aux entreprises pour favoriser leur croissance et leur développement. Tamkeen couvre jusqu'à 50% des coûts des produits/services approuvés (y compris les machines, la commercialisation, les TIC, les services de conseil, de comptabilité et de gestion de la qualité).
Programme de soutien à la formation et aux salaires	Programme de cofinancement qui fournit un soutien financier aux entreprises qui souhaitent recruter, former et/ou augmenter les salaires de leurs employés bahreïnien.

[75] Ces entités étaient le MOICT, la BCCI, Tamkeen et les quatre banques nationales.

[76] Ces secteurs étaient les services de traiteur et de restauration, les services personnels, les voyages et l'aviation, la formation et la réinsertion, les transports, la presse écrite, les industries manufacturières (sauf les grandes entreprises), la santé (sauf les hôpitaux et les pharmacies), la vente au détail (sauf les produits alimentaires), les services administratifs, l'immobilier et la construction, ainsi que tout autre secteur durement touché à l'exception des services financiers, des télécommunications, des services professionnels, des écoles et des universités.

Programme	Description
Tamweel et Tamweel +	Sous réserve de l'approbation de la banque participante, Tamkeen subventionne 50% du taux d'intérêt nominal annuel du prêt bancaire (plafonné à 8%).
Mécanisme de microfinancement	Tamkeen, en partenariat avec la Family Bank, fournit des financements abordables en subventionnant jusqu'à 87,5% du taux d'intérêt du prêt bancaire.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.78. Le gouvernement accorde des subventions aux consommateurs pour les services publics (eau et électricité), le pétrole, l'agneau et la farine destinée à la production locale de pain (tableau 3.15 et section 3.3.4.2). En 2015, le gouvernement a supprimé les subventions à la viande de bœuf et de poulet, de sorte que les prix de ces produits de base ont plus que doublé; afin d'atténuer l'impact de cette réforme, les citoyens bahreïniens (mais pas les résidents étrangers) bénéficient d'une compensation avec des versements en espèce du gouvernement.[77] En 2018, le gouvernement a supprimé certaines subventions à l'essence, entraînant une hausse des prix comprise entre 12% et 25% en fonction de la qualité de l'essence.[78] Pour améliorer les finances publiques, le gouvernement continue d'examiner des projets visant à rediriger les subventions vers des segments plus appropriés.

Tableau 3.15. Subventions publiques aux entreprises et aux consommateurs, 2021

Produits	Coût de la subvention/recettes sacrifiées (milliers de BHD)[a]						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Électricité et eau[b]	350 000	325 500	268 972	229 635	188 745	141 000	154 481
Pétrole	252 958	101 738	12 479	55 584	70 000	54 525	35 356
Agneau et bœuf	43 292	34 719	24 937	26 273	26 784	27 607	28 369
Poulet	2 720	2 181	0	0	0	0	0
Farine destinée à la production locale de pain	11 303	10 435	8 301	8 000	9 559	10 420	10 113

a Données préliminaires.
b Représente le transfert du gouvernement à l'Office des eaux et de l'électricité (EWA) et non les dépenses totales de l'EWA.

Note: Les chiffres ont été arrondis.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.79. Des incitations supplémentaires sont offertes dans les sept zones industrielles ainsi que dans un parc d'investissement du pays (section 3.2.4.2).

3.80. Diverses incitations ont été annoncées en mars 2020 dans le plan de relance économique du gouvernement afin d'aider les citoyens et les entreprises bahreïniens à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 (encadré 1.1). Les incitations relatives à l'agriculture et à la pêche ainsi qu'aux transports sont abordées dans les sections 4.1 et 4.4.3, respectivement.

3.81. En 2018, Bahreïn a notifié à l'OMC qu'il n'accordait ni ne maintenait de subventions devant être notifiées au titre de l'article XVI du GATT de 1994 ou de l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires.[79]

[77] Arab News, *"Bahrain Lifts Meat Prices as Cheap Oil Hits State Finances"*, 1er octobre 2015. Adresse consultée: https://www.arabnews.com/economy/news/814156.

[78] Arabian Business, *"Bahrain Increases Price of Petrol Following Subsidies Removal"*, 10 janvier 2018. Adresse consultée: https://www.arabianbusiness.com/politics-economics/387268-bahrain-increases-price-of-petrol-following-subsidies-removal.

[79] Document de l'OMC G/SCM/N/284/BHR-G/SCM/N/315/BHR du 13 février 2018.

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.3.2.1 Normes, règlements techniques, métrologie, essais et certification

3.82. La Direction des normes et de la métrologie (BSMD), qui relève du MOICT, est chargée de la métrologie, des règlements techniques, de la normalisation et de l'assurance qualité; c'est le point d'information national de Bahreïn. Elle élabore, révise, modifie et publie les règlements techniques et les évaluations de la conformité, ainsi que les normes nationales après approbation par le Comité national des normes et de la métrologie (NCSM) (voir ci-après). Elle vérifie la conformité des produits nationaux et importés, délivre des licences aux sociétés réalisant des évaluations de la conformité et/ou aux sociétés de certification, délivre des certificats pour les produits exportés, perçoit les redevances pertinentes et fait connaître les activités menées concernant les normes. La Direction des normes et de la métrologie accepte et adopte également, selon qu'il convient, les règlements techniques, normes, orientations et recommandations des autres pays et des organisations régionales (CCG et États arabes) et internationales.[80]

3.83. Le NCSM est présidé par le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme et il comprend des représentants de différents ministères pertinents et de la BCCI, ainsi que des experts techniques indépendants. Conformément à l'ordonnance ministérielle n° 32 de 2017, le NCSM doit être réformé en 2021: cette entreprise devrait avoir une incidence sur la structure des comités techniques.[81] Le NCSM est chargé des activités ci-après: i) élaborer les normes et la politique métrologique à Bahreïn; ii) adopter les normes et règlements techniques nationaux; iii) établir les comités techniques qui participent à l'élaboration des normes; et iv) établir le règlement intérieur régissant le fonctionnement du Comité.[82]

3.84. En 2016, Bahreïn a adopté la Loi n° 9 de 2016 sur les normes et la métrologie, remplaçant la précédente législation en vigueur.[83] Cette Loi habilite le NCSM à adopter des normes internationales et élargit son champ de compétences afin de le mettre en conformité avec les pratiques internationales et régionales.

3.85. D'après les autorités, l'élaboration des normes et règlements techniques repose sur les principes suivants: i) aucune norme/aucun règlement technique national ne doit être élaboré s'il existe une norme/un règlement technique du CCG identique (voir ci-après); et ii) une nouvelle norme nationale/un nouveau règlement technique national ne doit pas créer d'obstacles non nécessaires au commerce. La BSMD publie son programme de travail annuel en ligne.[84] Le processus d'adoption est le suivant: i) proposition de projets dans le cadre du plan; ii) élaboration de projets de normes; iii) examen des projets par les comités techniques; iv) notification à l'OMC (s'il s'agit d'un règlement technique); v) envoi des projets au comité national pour approbation; vi) publication d'un décret ministériel; et vii) publication du décret ministériel au Journal officiel, en arabe.[85] Des exemplaires des normes et des règlements techniques peuvent être achetés en ligne à la boutique des normes du MOICT.[86]

3.86. Les États membres du CCG harmonisent leurs règlements techniques et leurs normes par l'intermédiaire de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO). Les normes et règlements techniques de la GSO sont tout d'abord soumis sous forme de projet au Secrétaire du Comité de la GSO par un groupe de travail ou un État membre chargé du projet, puis ils sont présentés aux États membres. Les normes internationales bénéficient de procédures accélérées.[87] Une fois approuvées, les normes de la GSO sont distribuées à tous les États membres du CCG pour adoption. Les Membres doivent supprimer toute norme nationale existante qui entre en contradiction avec la nouvelle norme

[80] Les responsabilités de la Direction des normes et de la métrologie sont énoncées à l'article 3 de Loi n° 9 de 2016 sur les spécifications et les normes. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=12415.

[81] Au moment de la rédaction du présent document, il n'y avait pas de renseignements actualisés à communiquer.

[82] Loi n° 9 de 2016, article 5.

[83] Loi n° 9 de 2016 sur les normes et la métrologie. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=12415.

[84] Adresse consultée: https://www.gso.org.sa/gso/tcschedule/unifiedProjects.do?setLocale=ar.

[85] Adresse consultée: www.legalaffairs.gov.bh.

[86] Adresse consultée: https://bsmd.moic.gov.bh/store.

[87] GSO, *Standards Development*. Adresse consultée: https://www.gso.org.sa/en/standards/method-of-standards-development/.

de la GSO. En général, les normes du CCG se fondent sur des normes internationales. Les règlements techniques sont proposés par le Comité du Golfe pour l'évaluation de la conformité (GCAC) et sont ensuite approuvés par le conseil d'administration de la GSO et adoptés par les États membres. Le GCAC fait partie de la GSO et ses membres sont des représentants des organismes nationaux de normalisation des États membres de la GSO. Comme indiqué par les autorités, 29% des règlements techniques de Bahreïn sont conformes aux règlements du CCG et 71% sont des règlement techniques nationaux. Toutefois, les autorités indiquent que la plupart de ces derniers sont fondés sur les normes du CCG, car Bahreïn a pour objectif d'assurer la cohérence avec les règlements techniques de la GSO, sauf s'il est urgent de réglementer un produit ou un service au niveau national.

3.87. Le MOICT peut considérer les règlements techniques d'autres pays comme équivalant à des règlements techniques nationaux s'il est jugé qu'ils remplissent de manière adéquate les objectifs des règlements techniques nationaux. Selon les autorités, certains règlements techniques sont considérés comme équivalents en vertu d'accords de reconnaissance mutuelle conclus avec l'Australie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, la République islamique d'Iran, la Syrie, la Thaïlande et le Yémen.

3.88. En janvier 2021, Bahreïn avait adopté 22 250 normes nationales et 1 294 règlements techniques nationaux (tableau 3.16). Aucune norme ou règlement technique n'a été supprimé. Plus de 95% des normes sont adoptées sur la base de normes internationales et cela est également le cas de 17% des règlements techniques.

Tableau 3.16. Nombre de normes et règlements techniques nationaux adoptés par secteur, jusqu'en janvier 2021

Secteur	Normes	Règlements techniques
Mécanique	5 771	204
Électrique	4 729	33
Produits chimiques et textiles	4 058	279
Information	1 714	3
Alimentation et agriculture	1 174	614
Bâtiment et construction	1 605	87
Métrologie	1 425	64
Pétrole et gaz	1 041	10
Santé	666	0
Systèmes de gestion	67	0
Total	**22 250**	**1 294**

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.89. Entre le 1er janvier 2014 et le 1er mai 2021, Bahreïn a présenté 281 notifications de ses projets de règlements techniques et de ses procédures d'évaluation de la conformité au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC (Comité OTC). Parmi celles-ci, 275 étaient des notifications périodiques, 3 étaient des addenda, 2 étaient des corrigenda et 1 était une révision. Aucune notification d'urgence n'a été présentée. Tous les règlements techniques s'appliquent de la même manière aux produits fabriqués sur le territoire national et aux produits importés.

3.90. Depuis janvier 2014, plusieurs préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées concernant des règlements techniques du CCG dans le cadre du Comité OTC (tableau 3.17).

Tableau 3.17. Préoccupations commerciales spécifiques soulevées à l'encontre de Bahreïn, janvier 2014-mai 2021

Règlement technique	Membre soulevant la préoccupation	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (nombre de fois où la préoccupation a été soulevée par la suite)
Aliments halal pour animaux	États-Unis	28 octobre 2020 (1)
Règlements techniques du CCG concernant la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.	États-Unis et Union européenne	14 novembre 2018 (2)

Règlement technique	Membre soulevant la préoccupation	Date à laquelle la préoccupation a été soulevée pour la première fois (nombre de fois où la préoccupation a été soulevée par la suite)
Projet de règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe énonçant les prescriptions régissant la manutention des boissons énergétiques.	Suisse, États-Unis et Union européenne	15 novembre 2014 (12)
Guide pour le contrôle des aliments importés – exigences en matière de certification applicables aux produits d'origine animale	États-Unis et Union européenne	14 juin 2017 (1)
Véhicules automobiles: Exigences générales GSO 42:2003	Union européenne	4 novembre 2015 (0)

Source: OMC, Système de gestion des renseignements OTC. Adresse consultée: http://tbtims.wto.org/fr/.

3.91. Les produits ne sont admis sur le marché bahreïnien que s'ils sont conformes aux dispositions du règlement technique applicable et s'ils respectent les procédures d'évaluation de la conformité correspondantes. Une licence préalable est requise pour certains produits soumis à des règlements techniques, à savoir les véhicules automobiles; les pneumatiques pour véhicules; les motocycles; les pneumatiques pour motocycles; les appareils et équipements électriques; les jouets pour enfants; les batteries pour automobiles; les pièces détachées pour automobiles; le ciment Portland; le ciment Portland blanc; les lampes non dirigées; les climatiseurs; et les balances, poids, mètres à ruban et autres mètres.[88] Pour obtenir une licence, il faut fournir certains documents justificatifs par voie électronique, via le guichet unique des douanes avant l'importation. Les licences sont délivrées dans un délai de trois jours et peuvent être soit à usage unique (validité de trois mois à compter de la date de délivrance), soit à usage multiple (validité de six mois à compter de la date de délivrance).

3.92. La Direction des normes et de la métrologie, en collaboration avec la GSO et d'autres organismes nationaux de normalisation du CCG, continue de mettre en œuvre le Système régional d'évaluation de la conformité (RCAS) en vertu duquel une Marque de conformité CCG certifie la conformité de certains produits (actuellement les jouets pour enfants et les appareils électroménagers) aux prescriptions essentielles en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

3.93. En janvier 2020, le gouvernement a lancé la marque "Made in Bahreïn" pour promouvoir et exporter les produits nationaux; les propriétaires d'usines détenant une licence industrielle peuvent s'enregistrer pour utiliser cette marque si la teneur en éléments locaux de leurs produits est de 35% ou plus.[89]

3.94. Bahreïn ne dispose pas de système national d'accréditation et il a recours aux services du Centre d'accréditation du Golfe.

3.95. Bahreïn est membre de l'Organisation arabe pour le développement industriel et les industries extractives (AIDMO), membre fondateur de la GSO et membre à part entière de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), membre correspondant de l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et membre associé de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Bahreïn a également signé des mémorandums d'accord sur la coopération technique en matière de normalisation avec ASTM International, l'Australie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, la République islamique d'Iran, la Syrie, la Thaïlande et le Yémen. En septembre 2020, la GSO avait signé 51 mémorandums d'accord.

[88] Procédures de travail relatives à la délivrance de licences préalables par l'OFOQ pour l'importation de produits soumis au règlement de la Direction des normes et de la métrologie (2018). Adresse consultée: www.moic.gov.bh/en/Tiles/BusinessServices/Standards%20and%20metrology/documents/licensepreapproval.pdf.

[89] Startup MGZN, *Made in Bahrain' Initiative Launched under the Patronage of H.E. Zayed Al-Zayani*, 22 janvier 2020. Adresse consultée: https://www.startupmgzn.com/english/news/made-in-bahrain-initiative-launched-under-the-patronage-of-h-e-zayed-al-zayani/. L'enregistrement concernant la marque "Made in Bahreïn" peut être réalisé en ligne sur le portail dédié du MOICT. Adresse consultée: http://www.moic.gov.bh/en/eServices/madeinbahrain.

3.3.2.2 Prescriptions en matière de marquage, d'étiquetage et d'emballage

3.96. Entre le 1er janvier 2014 et le 1er mai 2021, Bahreïn a présenté 44 notifications à l'OMC relatives à des prescriptions en matière d'étiquetage. Celles-ci concernaient des produits alimentaires préemballés; divers aliments, produits alimentaires et boissons (poisson, miel, viandes marinées réfrigérées, aliments pour régimes spéciaux préemballés; aliments prêts à consommer, amuse-gueule, crème anglaise en poudre, produits de noix de coco non déshydratés, préparations pour nourrissons, certains aliments pour nourrissons, fromage danbo, okra séché, lait et crème en poudre, sucreries orientales, beurre d'arachide, farine de blé, avocats, jus de fruits, eaux aromatisées, eau potable en bouteille et eaux minérales naturelles en bouteille, boissons aromatisées non gazéifiées, sachets de thé et de tisane); l'utilisation de certains termes sur l'étiquetage de produits alimentaires; la manipulation des aliments destinés à des fins médicales spéciales; les compléments alimentaires, additifs, édulcorants et solvants d'extraction; les substances préemballées utilisées dans l'industrie alimentaire non destinées à la consommation humaine directe[90]; des produits alimentaires (sacs en plastique à usage unique; produits en matières plastiques et sacs en polyéthylène pour l'emballage des aliments, savon de toilette et détergents liquides; produits électroniques avec nicotine); et les aliments pour animaux.

3.97. Les prescriptions en matière d'étiquetage des produits alimentaires préemballés sont établies dans la prescription GSO 9 de 2013 (telle que modifiée en 2016).[91] Les prescriptions en matière d'étiquetage nutritionnel figurent dans la GSO 2233 de 2012.[92]

3.98. En janvier 2021, Bahreïn a levé temporairement la prescription exigeant que les données explicatives sur les étiquettes soient libellées en arabe pour les produits alimentaires, les produits de santé et les matériaux importés; ces données pouvaient ainsi être fournies en anglais et dans une autre langue. Cette mesure a été en vigueur pendant six mois en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19; elle est arrivée à expiration le 27 juin 2021.[93]

3.99. Bahreïn applique un règlement obligatoire en matière d'étiquetage pour les aliments génétiquement modifiés; si un produit contient au moins un ingrédient végétal génétiquement modifié dont la teneur dépasse 1%, une mention indiquant que le produit a été modifié génétiquement doit apparaître clairement sur l'étiquette, dans la même taille de police que celle des ingrédients, mais dans une couleur différente. Les États membres du CCG n'autorisent pas les importations de produits alimentaires contenant des produits d'origine animale génétiquement modifiés.[94]

3.100. En août 2011, la GSO a adopté des prescriptions en matière d'étiquetage des produits du tabac, rendant obligatoire l'apposition d'avertissements sur les paquets de cigarettes. Les étiquettes utilisant des termes comme "légères" ou "à faible teneur en" sur les emballages sont considérées comme de nature à induire en erreur et sont par conséquent interdites. La Loi du CCG sur les engrais et les amendements agricoles régit l'étiquetage des engrais simples, des engrais composés et des amendements.[95]

---

[90] Ces substances incluent les sacs en plastique à usage unique, les produits en matières plastiques et sacs en polyéthylène pour l'emballage des aliments, le savon de toilette, les détergent liquides et les produits électroniques avec nicotine.

[91] GSO 9 de 2013. Adresse consultée: https://www.gso.org.sa/store/standards/GSO:615544/GSO%209:2013; et modification n° 1 de 2016. Adresse consultée: https://www.gso.org.sa/store/standards/GSO:738341/GSO%209:2013-Amd%201:2016?lang=en. Ces modifications de 2016 requièrent que la teneur en acides gras trans soit mentionnée dans les informations nutritionnelles concernant les produits.

[92] GSO, *Requirements of Nutritional Labeling*. Adresse consultée: https://www.gso.org.sa/store/standards/GSO:589563/GSO%202233:2012.

[93] MOICT, Résolution n° 22 de 2021. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/25839.aspx?cms=q8FmFJgiscJUAh5wTFxPQnjc67hw%2bcd53dCDU8XkwhyDqZn9xoYKjxoUZrBJQB1fuEM32VclMHGAAxsKAjucaQ%3d%3d.

[94] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *FAO GM Foods Platform: Bahrain*. Adresse consultée: http://www.fao.org/food/food-safety-quality/gm-foods-platform/browse-information-by/country/country-page/en/?cty=BHR.

[95] Commission européenne, *Overview of Import Procedures, Market Access Database,* dernière mise à jour le 8 octobre 2020.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.101. La Direction de la santé publique, qui relève du Ministère de la santé, est le point d'information national dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. La Direction de la diversité phytosanitaire, qui relève du Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine, est le point d'information national pour la protection des végétaux. L'autorité responsable des notifications à Bahreïn est le MOICT.[96] Bahreïn est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius.

3.102. La Section du contrôle des aliments du Ministère de la santé est chargée de contrôler les aliments, de les protéger contre la contamination, ainsi que de garantir la sécurité sanitaire des produits alimentaires; elle comprend deux groupes: le Groupe chargé des produits alimentaires importés et le Groupe chargé de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des licences. Le Groupe chargé des produits alimentaires importés a les responsabilités suivantes: i) garantir le bon état et la salubrité des produits alimentaires importés; ii) élaborer des principes et des lignes directrices pour les systèmes d'inspection et de certification des produits alimentaires; iii) mener et superviser des travaux de recherche et une évaluation des risques afin d'établir des normes relatives aux niveaux maximaux de contamination et d'additifs alimentaires dans les aliments; iv) élaborer des procédures pour le plan d'échantillonnage comme recommandé par l'OMC; v) mettre au point un système d'échange de renseignements utilisant les principes de l'OMS/de la FAO; vi) établir des procédures pour l'échange de renseignements sur le contrôle des produits alimentaires; vii) dispenser des conseils aux importateurs; viii) assurer la liaison avec les organisations internationales et les pouvoirs publics étrangers; ix) recenser les obstacles SPS au commerce et chercher des solutions; x) prendre des mesures pour contrôler les produits qui enfreignent les lois et règlements; xi) assurer la coordination avec les organisations locales pour mettre en œuvre les prescriptions de l'OMS/OMC s'appliquant aux produits alimentaires importés; xii) aider les groupes chargés de la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés en ce qui concerne le respect des procédures, méthodes et politiques d'échantillonnage; et xiii) dispenser des cours et des formations. Le Groupe chargé de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des licences est responsable, entre autres, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les établissements du secteur alimentaire à Bahreïn, y compris par la mise en place de normes, de licences, d'inspections, de cours et de conseils et d'une surveillance.

3.103. Au sein du Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine, les entités ayant des responsabilités dans le domaine SPS sont la Direction des ressources animales et la Direction de la diversité phytosanitaire.

3.104. Bahreïn applique la législation SPS du CCG sur la quarantaine zoosanitaire et phytosanitaire.[97] Cette législation commune n'a pas été modifiée pendant la période à l'examen. La Loi sur la santé publique (nº 34 de 2018) promulguée récemment par Bahreïn renforce la capacité du Ministère de la santé de traiter les maladies transmissibles et de prévenir leur propagation. Comme indiqué par les autorités, cette loi prévoit que les produits doivent provenir d'une zone exempte de maladies et elle contient des dispositions sur l'inspection de produits, les niveaux maximaux de résidus de pesticides et les additifs alimentaires dont l'utilisation est autorisée.[98]

3.105. Bahreïn n'a pas conclu d'accords dans le domaine SPS (seul ou avec d'autres membres du CCG) pendant la période à l'examen.

3.106. Tous les États membres du CCG appliquent les mêmes normes dans le domaine SPS; par conséquent, Bahreïn ne dispose pas de mesures SPS exclusivement nationales. Au niveau du CCG, le Comité technique pour les produits alimentaires et agricoles de la GSO a procédé à l'harmonisation des normes existantes du CCG avec les orientations du Codex Alimentarius, de l'ISO et d'autres

[96] OMC, Système de gestion des renseignements SPS. Adresse consultée: http://spsims.wto.org/fr/EnquiryPointsNotificationAuthorities/Search?countryCode=C048&filter=.

[97] Documents de l'OMC WT/COMTD/RTA/9/1-WT/REG276/1 du 21 mars 2018; et G/SPS/N/BHR/181 du 6 novembre 2017.

[98] Loi n° 34 de 2018. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/media/legalpdf/k3418.pdf.

organisations internationales. En janvier 2021, la GSO avait élaboré plus de 1 768 normes alimentaires et agricoles.[99] Toutes les normes de la GSO reposent sur des normes internationales.

3.107. Au cours de la période allant de janvier 2014 à fin mai 2021, Bahreïn a présenté 99 notifications périodiques au Comité SPS de l'OMC, ainsi que 73 corrigenda et 36 addenda. Toutes les mesures SPS sont publiées au Journal officiel. Pendant la période à l'examen, une préoccupation commerciale spécifique a été soulevée dans le cadre du Comité SPS concernant la proposition de Guide du CCG pour le contrôle des aliments importés[100]; Bahreïn a notifié à l'OMC la non-mise en œuvre de ce guide jusqu'à nouvel ordre.[101]

3.108. Selon les autorités, les procédures bahreïniennes concernant le traitement des demandes de reconnaissance des zones exemptes de parasites ou de maladies, ou des zones à faible prévalence de parasites ou de maladies à l'étranger sont conformes aux directives des normes internationales pertinentes pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées par la Commission des mesures phytosanitaires de la CIPV. Les autorités indiquent qu'aucune demande de ce type n'a été reçue pendant la période considérée.

3.109. D'après les autorités, des interdictions d'importer pour des raisons sanitaires et phytosanitaires s'appliquent aux graines de chanvre et aux graines d'œillette ou de pavot. Avant toute importation de produits alimentaires, les établissements doivent être inscrits au registre du commerce du MOICT et obtenir une licence du Ministère de la santé les autorisant à se livrer à l'importation de produits alimentaires. Des licences préalables à l'importation délivrées par le Département de la quarantaine et de la préservation des végétaux doivent être obtenues pour toutes les expéditions de produits agricoles et les pesticides.[102] Les importations de ces produits doivent être accompagnées de certificats phytosanitaires délivrés par les autorités compétentes dans le pays d'exportation.[103] Ces prescriptions s'appliquent de la même manière aux importations en provenance d'États membres du CCG et d'États non membres. Tous les produits carnés et avicoles doivent être accompagnés d'un certificat d'abattage halal délivré dans le pays d'origine par un centre islamique agréé.[104] Si les produits alimentaires importés à Bahreïn contiennent plus de 1% d'ingrédients issus des biotechnologies, l'envoi doit être accompagné d'un certificat sanitaire délivré par l'organisme public compétent indiquant que l'/les ingrédient(s) génétiquement modifié(s) utilisé(s) est/sont approuvé(s) pour la consommation humaine ou animale dans le pays d'origine.[105] Les autorités confirment qu'aucune autre prescription SPS à l'importation n'a été introduite pendant la période à l'examen.

3.110. Le Groupe chargé des produits alimentaires importés est responsable de l'inspection des produits alimentaires importés (y compris les fruits et les légumes) et des boissons; il est chargé à ce titre de déterminer s'ils respectent les normes pertinentes sur les matières premières, les additifs alimentaires, l'étiquetage des produits alimentaires et les substances dangereuses. Des échantillons sont prélevés de manière aléatoire sur les envois pour être analysés en laboratoire conformément à un plan préétabli. Toutes les expéditions qui sont importées pour la première fois sont analysées avant la mainlevée. Les résultats sont évalués en fonction des normes du CCG et du Codex Alimentarius, le but étant que les produits alimentaires importés ne présentent pas de danger pour la consommation humaine. Les importations sont retenues s'il est constaté qu'elles ne respectent pas les normes de la GSO ou si les résultats des analyses en laboratoire sont négatifs. Les denrées alimentaires rejetées doivent être détruites ou réexportées vers le pays d'origine dont les produits alimentaires font l'objet d'une surveillance. Les droits d'inspection dépendent des quantités

[99] GSO Standards Store, *Search Standards*. Adresse consultée: https://bit.ly/3nrZ2ve.

[100] Le guide a été notifié à l'OMC dans le document G/SPS/N/BHR/164 du 12 janvier 2017.

[101] Document de l'OMC G/SPS/N/BHR/164/Add.1 du 29 juin 2017.

[102] Ces prescriptions sont établies dans la Loi n° 5 de 2015 (article 15) du CCG sur la quarantaine phytosanitaire.

[103] Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine. Adresse consultée: https://www.mun.gov.bh/agri/pages/agriServices/006_plantWealthEn.jsp.

[104] Règlement d'application de la Loi sur la quarantaine zoosanitaire (Résolution n° 7 de 2014, article 11, paragraphe 14). Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/advancedsearchdetails.aspx?id=5917.

[105] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *FAO GM Foods Platform: Bahrain*. Adresse consultée: http://www.fao.org/food/food-safety-quality/gm-foods-platform/browse-information-by/country/country-page/en/?cty=BHR.

envoyées (8 BHD/kg pour les quantités allant de 1 kg à 1 000 kg, 9 BHD/kg entre 1 000 et 5 000 kg et 10 BHD/kg au-delà de 5 000 kg).

3.111. Les inspections des viandes fraîches, des viandes non transformées et des produits carnés sont réalisées par le Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine.

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.112. En juillet 2018, la Loi sur la promotion et la protection de la concurrence (Loi n° 31) a été publiée au Journal officiel. Le chapitre 2 de cette Loi (concernant l'établissement de l'Autorité chargée de la promotion et de la protection de la concurrence) est entré en vigueur en août 2018 et le reste de la Loi est entré en vigueur en février 2019.[106] Il s'agit de la première fois que Bahreïn établit une législation portant spécifiquement sur la concurrence. Les décrets suivants relatifs à la mise en œuvre ont été publiés: Décret ministériel n° 71 de 2019 concernant les contrôles permettant d'exclure les petites et micro-entreprises des arrangements anticoncurrentiels, le Décret ministériel n° 72 de 2019 concernant les contrôles applicables aux concentrations économiques et le Décret ministériel n° 73 de 2019 concernant les procédures réglementant les enquêtes sur des plaintes en matière de concurrence.

3.113. Les questions relatives à la concurrence sont également couvertes par d'autres lois et règlements. Le Décret ministériel n° 14 de 2008 réglemente la non-manipulation des prix annoncés. Les règles et pratiques relatives à la concurrence dans le secteur des télécommunications sont énoncées à l'article 65 de la Loi sur les télécommunications (Décret n° 48 de 2002) et sont expliquées dans les Lignes directrices en matière de concurrence 2010 de l'Autorité de réglementation des télécommunications (TRA).[107] En outre, la Loi n° 35 de 2012 sur la protection des consommateurs couvre des questions réglementaires très diverses concernant les droits des consommateurs et la concurrence.[108] La Loi n° 62 de 2014 sur la lutte contre la fraude commerciale établit les différentes peines encourues en cas d'infractions telles que la fraude concernant le fond, la nature, le type ou les caractéristiques fondamentales de produits de base ou la distribution de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux pourris. La Banque centrale de Bahreïn (CBB) tient compte de l'incidence sur la concurrence lorsqu'elle examine des fusions et acquisitions de titulaires d'une licence et de compagnies cotées en bourse dans les segments des services financiers et des marchés de capitaux.

3.114. Dans l'attente de l'établissement de l'Autorité, la Loi sur la promotion et la protection de la concurrence est appliquée temporairement par la Direction de la protection des consommateurs qui relève du MOICT. Selon les pouvoirs publics, aucun calendrier n'a été établi à l'heure actuelle concernant la création de l'Autorité, mais une fois établie, celle-ci sera indépendante financièrement et administrativement et disposera de son propre conseil d'administration, de son président, de son directeur général et sera placée sous la supervision du Ministre chargé des affaires commerciales.[109] Il incombera à l'Autorité de prendre des mesures pour garantir le respect de la législation. Elle sera habilitée à mener des enquêtes, de son propre chef ou sur demande du Ministre, ou sur la base de signalements sérieux ou de plaintes reçues (voir ci-après). Ses responsabilités impliqueront également de formuler des avis sur des projets de lois, règlements et décisions concernant la promotion et la protection de la concurrence, ainsi que d'examiner les lois et règlements en vigueur pour déterminer s'ils contiennent des dispositions qui entravent la concurrence et, le cas échéant, de proposer des modifications.

---

[106] Loi sur la promotion et la protection de la concurrence. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=14321.

[107] Ces lignes directrices sont destinées à aider les acteurs du marché à comprendre comment la TRA évaluera la concurrence dans le secteur des télécommunications.

[108] Loi n° 35 de 2012. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalEng/K3512.docx. Des détails concernant la couverture des questions relatives à la concurrence dans la Loi sur la protection des consommateurs sont fournis dans le précédent examen de la politique commerciale de Bahreïn (document de l'OMC WT/TPR/S/294/Rev.1 du 18 juin 2014).

[109] Comme établi dans la Loi n°31 de 2018, le Conseil d'administration devra être composé de trois membres nommés par le Conseil des Ministres, du Directeur général de l'Autorité de réglementation des télécommunications et d'un membre nommé par la CBB, un autre par la BCCI et un dernier par la plus grande association représentant les économistes à Bahreïn.

3.115. Selon les autorités, la Direction de la concurrence met en œuvre la politique générale concernant les mesures visant à garantir la protection de la libre concurrence et la prévention des pratiques monopolistiques dommageables. Plus précisément, cela comprend ce qui suit: i) recevoir les plaintes des consommateurs et entreprises au titre de la Loi sur la protection des consommateurs et enquêter sur celles-ci; ii) prendre des mesures pour garantir la prévention de la fraude commerciale; iii) examiner les différends entre des fournisseurs et des consommateurs et tenter de les régler à l'amiable et établir les règlementations et procédures nécessaires pour le règlement des différends entre fournisseurs et consommateurs; iv) mettre en œuvre les dispositions des programmes de sensibilisation des consommateurs; v) mettre en place et appliquer des règles relatives à la protection des consommateurs en coordination avec les autorités administratives concernées; et vi) assurer la coordination avec les universités, les centres de recherche scientifique et les institutions publiques et privées concernant la recherche et le partage d'idées au sujet de la protection des consommateurs.

3.116. La Loi sur la promotion et la protection de la concurrence règlemente les pratiques anticoncurrentielles, l'abus de position dominante et la concentration économique et prévoit certaines exceptions (voir ci-après). Elle s'applique aux activités économiques des entreprises à Bahreïn, aux comportements commerciaux destinés à entraver la concurrence, même si une des parties n'est pas enregistrée à Bahreïn, ainsi qu'aux activités économiques menées à l'étranger, dans la mesure où elles affectent la concurrence dans le pays. La Loi ne s'applique pas aux dispositions visées par des accords internationaux; aux installations et projets détenus ou gérés par l'État (par conséquent, la Loi ne s'applique pas aux entreprises à capitaux entièrement publics); ni aux arrangements nécessaires pour l'utilisation, l'exploitation, le transfert ou l'obtention d'une licence d'exploitation de droits de propriété intellectuelle (DPI) légalement établis, à condition que cela n'empêche pas le transfert ou la diffusion de la technologie et n'entrave pas la concurrence.

3.117. En vertu de la Loi, sont considérés comme anticoncurrentiels les arrangements qui ont pour but ou pour effet: i) d'influencer les prix des produits en question, qu'il s'agisse d'augmenter, d'abaisser ou de déterminer des prix ou de recourir à des transactions fictives; ii) de limiter ou de contrôler la production, la commercialisation, le développement technologique ou l'investissement; iii) de partager des marchés ou des sources d'approvisionnement; iv) de diffuser délibérément des informations incorrectes sur les produits et leurs prix; v) de s'entendre sur des soumissions ou des offres dans le cadre d'enchères, d'appels d'offres ou de pratiques, et d'influencer le prix des offres pour acheter et vendre des produits; vi) de créer une soudaine abondance de produits qui entraîne la vente de ceux-ci à des prix irréels qui affecte les autres concurrents; et vii) de s'entendre pour refuser d'acheter et de vendre à une installation ou un établissement en particulier ou de l'approvisionner afin de l'empêcher de mener ses activités ou d'entraver celles-ci.

3.118. Différentes exclusions peuvent être appliquées, y compris des arrangements spécifiques qui: i) entraînent une amélioration tangible dans la production ou la distribution de produits; ii) donnent lieu à la promotion d'avancées techniques ou économiques concernant la production ou la distribution de produits; iii) accordent aux consommateurs des produits une part équitable de tout bénéfice en résultant; iv) n'imposent pas de restrictions à la concurrence pour les entreprises concernées autres que ce qui est requis par les conditions énoncées aux points i), ii) et iii).

3.119. Au titre de la Loi, une entreprise est considérée comme dominante si elle a un pouvoir économique lui permettant d'empêcher une concurrence effective sur le marché et lui permettant d'agir de manière indépendante, dans une mesure tangible, par rapport à ses concurrents et aux consommateurs. Une seule et même entreprise est considérée comme dominante si sa part de marché des produits concernés dépasse 40% et, pour un groupe d'entreprises (deux ou plus) cela est le cas si leur part dépasse 60%. Les mesures constitutives d'abus de position dominante sont notamment les suivantes:

- imposer des prix pour la vente ou l'achat ou toute autre modalité commerciale directe/indirecte;

- limiter la production, la commercialisation ou le développement technologique au détriment des consommateurs;

- pratiquer la discrimination (concernant les prix, la qualité des produits ou d'autres modalités de transaction) dans des accords/contrats avec des fournisseurs ou des consommateurs lorsque les modalités contractuelles sont similaires;

- suspendre la conclusion d'un accord contractuel concernant un produit spécifique à l'acceptation d'obligations ou de produits qui, de par leur nature ou leur utilisation commerciale, n'ont pas de liens avec le produit faisant l'objet de l'accord, du contrat ou de la transaction d'origine; et

- s'abstenir, sans justification légitime, de conclure des accords d'achat ou de vente d'un produit avec une entreprise quelconque ou de vendre les produits en question à un prix inférieur à leur coût réel, ou cesser toute activité de telle sorte que des entreprises concurrentes se voient exclues du marché ou soient exposées à des pertes qui rendraient difficile la poursuite de leurs activités.

3.120. Les exclusions peuvent être fondées sur des considérations relatives à l'intérêt public, reposer sur une décision motivée du Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme ou être basées sur l'avis de l'Autorité et l'approbation du Conseil des Ministres.

3.121. En vertu de la Loi, la concentration économique provient d'un changement des résultats du contrôle découlant: i) de la fusion de deux entreprises indépendantes ou plus; ii) de la prise de contrôle direct ou indirect d'un établissement ou d'une partie de celui-ci; ou iii) de l'établissement d'une coentreprise qui réalise toutes les fonctions d'une entité autonome. La Loi prévoit que des exceptions peuvent être faites aux fins de l'intérêt public.

Enquêtes et recours

3.122. Avant de lancer des procédures d'enquête officielles afin d'établir une infraction, l'Autorité doit notifier l'établissement concerné des éléments de preuve en sa possession concernant la violation; ce dernier dispose de 20 jours pour présenter une réponse. Les enquêtes doivent être achevées dans un délai de six mois, période après laquelle le rapport et les conclusions du comité d'enquête doivent être soumis au directeur général de l'Autorité. Une prorogation de six mois est autorisée en cas de retard dû à des circonstances indépendantes de la volonté du comité d'enquête. Au cours de l'enquête, le directeur général de l'Autorité est habilité à demander à des fonctionnaires chargés des arrestations de mener des inspections, ainsi que d'examiner des documents et d'en faire des copies. Les inspecteurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans des logements sans l'autorisation préalable du Ministère public ou du magistrat chargé de l'enquête. Conformément à la résolution du Président, une enquête préliminaire peut être menée sans qu'un avis soit notifié s'il existe des éléments de preuve substantiels qu'une enquête officielle pourrait être entravée ou que la vérité pourrait être perdue. La décision de l'Autorité peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours. Les recours seront tranchés par un Tribunal d'appel (qui n'a pas encore été établi), composé de trois juges de la Haute Cour civile d'appel nommés par le Conseil judiciaire suprême. Il pourra être fait appel de la décision du Tribunal d'appel devant la Cour de cassation.[110]

3.123. Diverses mesures non punitives peuvent être imposées en cas de violation avérée de la Loi (article 49). Les sanctions sont énoncées au chapitre III de la Loi. Selon la nature de la violation, des amendes allant de 100 BHD à 50 000 BHD et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à un an peuvent être imposées. Les sommes obtenues grâce aux délits commis peuvent également être confisquées. À la mi-2021, aucune peine n'avait été imposée en vertu de la Loi.

3.3.4.2 Contrôle des prix

3.124. La Loi n° 18 de 1975, telle que modifiée par la Loi n° 11 de 1977, réglemente le contrôle des prix. D'après les autorités, ces anciennes lois n'ont pas été modifiées et leurs articles ne sont pas en phase avec la situation économique actuelle. La farine, produite par Bahrain Flour Mills Company pour certains types de pain produits localement (pain traditionnel local plat, pain libanais, pain blanc et petits pains) est le seul produit de base dont le prix est fixé par les pouvoirs publics; la farine est vendue à des prix subventionnés aux boulangeries traditionnelles et industrielles locales.

[110] STA, *"Overview: Competition Law 2020 in Bahrain"*, 20 février 2021. Adresse consultée: https://www.stalawfirm.com/en/blogs/view/competition-2020-bahrain.html.

Les prix de vente au détail du pain sont contrôlés.[111] Conformément à la Résolution n° 32 de 2020 portant réglementation des médicaments et de l'enregistrement des produits pharmaceutiques, de leur prix et de leur annonce, le prix d'un médicament ou d'un produit pharmaceutique sera établi sur la base de la liste de prix uniforme approuvée par le Bureau exécutif du Conseil des Ministres de la santé du CCG ou du prix à l'importation (c.a.f.).[112]

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.125. La dernière notification de Bahreïn au Groupe de travail des entreprises commerciales d'État a été présentée en octobre 2011. Elle indiquait que Bahreïn n'a pas d'entreprises commerciales d'État et que la Bahrain Livestock Company est habilitée à acheter du bétail au nom du gouvernement.[113] Dans le contexte du présent examen, les autorités indiquent que la Bahrain Livestock Company continue d'importer du bétail sans droits de monopole ou droits commerciaux exclusifs et que la Société pétrolière bahreïnienne (BAPCO) demeure l'unique importateur et exportateur de produits pétroliers (section 4.2.1).

3.126. Le secteur public continue d'être l'un des plus importants employeurs et exerce toujours une influence majeure et directe sur l'économie. Il comprend l'administration centrale, l'Organisation générale des assurances sociales (GOSI), une caisse de pension pour les employés du secteur privé et une caisse de compensation pour les travailleurs étrangers du secteur public, quatre municipalités et plusieurs entreprises publiques.

3.127. La contribution des entreprises publiques à l'économie demeure conséquente, en particulier dans le secteur de l'énergie. NogaHolding, qui est détenue par l'Autorité nationale du pétrole et du gaz (NOGA) et est présidée par le Ministre chargé des questions pétrolières et gazières supervise plusieurs entreprises dans les secteurs du pétrole et du gaz qui sont entièrement ou partiellement sous le contrôle de l'État (section 4.2.1). La Bahrain Mumtalakat Holding Company, un fonds souverain, continue de gérer les actifs commerciaux publics autres que le pétrole et le gaz. Elle est présidée par le Vice Premier Ministre. La Mumtalakat détient des parts dans des entreprises actives dans divers secteurs à Bahreïn (tableau 3.18), ainsi que dans des entreprises investissant à l'étranger. Fin 2020, la valeur de ses actifs consolidés était de 6,6 milliards de BHD[114]. Mis à part son capital initial, la Mumtalakat ne bénéficie pas de contributions publiques[115]. Pendant la période à l'examen, la Mumtalakat a cédé, en 2014, 4% de ses parts à la Banque nationale de Bahreïn (la part de l'État était précédemment de 49%), a rendu, en 2019, la Société arabe des chantiers de constructions et réparations navales (ASRY) au Ministère des finances et de l'économie nationale (MOFNE) et a transféré, en 2020, ses parts dans la Durrat Khaleej Al Bahrain (une société immobilière) et la Marina Durrat vers sa filiale contrôlée à 100% (Edamah). En 2018, la Mumtalakat a acquis 90% des parts de H Al Dhaen Boats. Au cours de la période considérée, trois nouvelles sociétés ont été créées par la Mumtalakat avec d'autres coentreprises partenaires: Al Sahel Resort, Mueller Middle East et Prodrive International Company (tableau 3.18).

Tableau 3.18 Entreprises publiques relevant de la Mumtalakat, 31 décembre 2020

Entreprise publique	Domaine d'activité	Participation de l'État (%)
Bahrain International Circuit Company	Tourisme (circuit de Formule 1)	100
Bahrain Real Estate Co (Edamah)	Immobilier	100
General Poultry Company	Alimentation	100
Radio Bahrain Company	Télécommunications, médias et technologie	100
Khairat Al Bahrain	Alimentation et agriculture	100
Al Dana Amphitheatre	Immobilier et tourisme	100

[111] Décret ministériel n° 152 de 2012 sur les règles relative à la vente de farine subventionnée.

[112] Résolution n° 32 de 2020 portant réglementation des médicaments et de l'enregistrement des produits pharmaceutiques, de leur prix et de leur annonce, article 25. La liste de prix a été consultée à l'adresse suivante: https://www.nhra.bh/Departments/PPR/?page=102.

[113] Document de l'OMC G/STR/N/7/BHR – G/STR/N/10/BHR – G/STR/N/11/BHR – G/STR/N/12/BHR – G/STR/N/13/BHR du 17 octobre 2011.

[114] Mumtalakat, "*Mumtalakat Announces Consolidated Financial Results for 2019*", 22 juin 2020. Adresse consultée: https://mumtalakat.bh/press_release/mumtalakat-announces-consolidated-financial-results-2019/.

[115] Mumtalakat, *Our Story*. Adresse consultée: https://mumtalakat.bh/our-story/.

Entreprise publique	Domaine d'activité	Participation de l'État (%)
Gulf Air Holding Company	Services de caractère général	100
Gulf Aviation Academy	Éducation	100
Mazad	Consommateurs	100
Bahrain Institute for Pearls and Gemstones	Consommateurs	100
Lash HQ LLC	Immobilier	95
H Al Dhaen Boats	Fabrication industrielle	90
Southern Tourism Company	Tourisme et immobilier	89,64
Aluminium Bahrain	Aluminium	69,38
Bahrain Flour Mills Company	Alimentation	65,73
Prodrive International	Fabrication industrielle	65
Prime Magnetics Holdings SL	Fabrication industrielle	49,4
Development Drive Morrisville, LLC	Immobilier	49,12
Asturiana de Aleaciones S.A. (Aleustur)	Fabrication industrielle	49
RegMum JV LL	Immobilier	49
Al Elm Education Fund	Éducation	44,5
Banque nationale de Bahreïn	Services financiers	44,06
Gulf Aluminium Rolling Mill Company (GARMCO)	Aluminium	37,3
Société des télécommunications de Bahreïn (BATELCO)	Télécommunications	36,67
Hawar Holding Company	Télécommunications	33,3
Asmak	Alimentation et agriculture	32,75
Axtman Aviation	Aviation	30
Mueller Middle East	Fabrication industrielle	30
Bahrain Livestock Company	Alimentation	27,48
Gulf Hotels Group	Tourisme	25,47
Al Waha Fund of Funds	Services financiers	25
Envirogen Technologies	Fabrication industrielle	23,9
Aljazeera Tourism Company	Tourisme et immobilier	19,65
Gulf Investment Corporation	Services financiers	16,7
Delmon Poultry Company	Alimentation et agriculture	15
Bahrain International Golf Course Company	Tourisme et immobilier	14,29
Gulf Cryo	Fabrication industrielle	12,9
Arcapita	Services financiers	11,12
KOS Group	Soins de santé	6,4
PRO Unlimited	Services de caractère général	4,92
Oasis Capital	Services financiers	3,89
Cranemere Group	Services financiers	3,88
Arab Maritime Petroleum Transport Company (AMPTCo)	Logistique	3,8
Société arabe d'investissement pétrolier (APICORP)	Services financiers	3
Arabsat	Télécommunications, médias et technologie	2,45
Arab Investment Company	Services financiers	1,81
Société arabe de l'industrie des médicaments et des appareils médicaux (ACDIMA)	Soins de santé	1,14
Gulf International Bank	Services financiers	0,44

Source: Mumtalakat. Adresse consultée: https://mumtalakat.bh/sectors/bahrain; NogaHolding, *Portfolio*. Adresse consultée: http://www.nogaholding.com/portfolio; et renseignements communiqués par les autorités.

3.128. Toutes les entreprises publiques sont placées sous le contrôle du Bureau national d'audit (NAO), qui rend compte chaque année des irrégularités et de la corruption éventuelles.[116] Le NAO garantit la bonne utilisation des fonds publics. En ce qui concerne les entreprises, le NAO contrôle les entreprises dans lesquelles l'État ou une entité ayant un personnalité juridique publique détient

[116] Département d'État des États-Unis, *2020 Investment Climate Statements: Bahrain*. Adresse consultée: https://www.state.gov/reports/2020-investment-climate-statements.

plus de 50% du capital ou pour lesquelles l'État garantit un bénéfice minimal ou auxquelles il fournit une aide financière.[117]

3.129. La politique de privatisation à Bahreïn est exposée dans le Décret législatif n° 41 de 2002 relatif à la privatisation. En 2014, le Conseil des Ministres a publié la Décision n° 3 de 2014 concernant les politiques et lignes directrices relatives à la privatisation.[118] Comme prévu à l'article 7 de la Décision, un Haut Conseil de la privatisation a été établi; il est composé de diverses parties prenantes, y compris le MOFNE, l'EDB et le Bureau de la fonction publique. Il a pour responsabilités de soutenir des programmes et plans de privatisation et de contrôler les produits connexes; il peut demander des conseils et un soutien à d'autres parties pertinentes lorsqu'il le juge approprié. Selon les autorités, le Conseil s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de projets de privatisation prioritaires dans des secteurs clés, y compris, mais pas seulement, la gestion des déchets respectueuse de l'environnement.

3.130. Dans le cadre de sa stratégie de diversification économique et de la stratégie Vision 2030 (section 2.2), le gouvernement cherche à encourager une participation accrue du secteur privé à l'économie. Au cours de la période à l'examen, Bahreïn a mis en œuvre ou commencé à mettre en œuvre plusieurs projets de partenariats public-privé, y compris dans les domaines du logement social, des services publics et des transports.

3.3.6 Marchés publics

3.131. Depuis décembre 2008, Bahreïn a le statut d'observateur dans le cadre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Dans le contexte du présent examen, les autorités indiquent que Bahreïn n'a pas l'intention accéder à l'AMP pour l'instant.

3.132. La législation de Bahreïn sur les marchés publics est toujours constituée du Décret législatif n° 36 de 2002 modifié en 2010 par Loi n° 29 de 2010 et de ses règlements d'application (Décret n° 37 de 2002).[119] La législation couvre tous les marchés publics, à l'exception des achats de la Force de défense de Bahreïn, des forces de sécurité publique et de la Garde nationale pour l'obtention de biens, de travaux et de services relatifs au domaine militaire et à la sécurité ou de nature confidentielle, ou de ceux que l'intérêt public requiert de ne pas annoncer.

3.133. L'Office des marchés publics de Bahreïn continue de préparer, surveiller, approuver, traiter et superviser l'ensemble des processus relatifs aux appels d'offres, aux achats et à l'adjudication des marchés dans le secteur public, y compris les organisations appartenant à l'État (autorités gouvernementales acheteuses), qui dépassent la valeur maximale des "appels d'offres internes". L'Office des marchés publics relève directement du Conseil des ministres. Les autorités gouvernementales acheteuses sont chargées des procédures d'appel d'offres et d'adjudication pour des achats allant jusqu'à des valeurs maximales de 25 000 BHD pour les Ministères et de 50 000 BHD pour les entreprises d'État (ci-après dénommées "appels d'offres internes"); toutefois, l'Office doit être informé de ces procédures.

3.134. Pendant la période à l'examen, l'Office des marchés publics a publié plusieurs circulaires et décisions. Celles-ci portent notamment sur l'accélération de la réception de la correspondance de la part des autorités gouvernementales acheteuses afin d'éviter les retards de décision concernant des appels d'offres; la mise en place d'un code de conduite pour les employés chargés des procédures d'appel d'offres; la finalisation plus rapide des procédures d'appel d'offres et des adjudications grâce à l'utilisation de documents types et à l'établissement de délais; et le suivi des fournisseurs et

[117] Bureau national d'audit, *Entities Subject to the NAO's Audit*. Adresse consultée: https://www.nao.gov.bh/en/category/entities-subject-to-the-naos-audit; et Décret-loi n° 49 de 2014 concernant la modification de certaines dispositions de la Loi sur le Bureau chargé de la supervision financière. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/L4910.pdf.

[118] Décision n° 3 de 2014. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=6788.

[119] Décret législatif n° 36 de 2002 et Décret n° 37 de 2002. Adresse consultée: https://www.tenderboard.gov.bh/MediaHandler/GenericHandler/Pdf/laws/Tender%20Law%2036%20of%202002T%20New.pdf.

entrepreneurs présélectionnés, des frais et des procédures par les autorités gouvernementales acheteuses dans le cadre du traitement des appels d'offres, des enchères et des ventes internes.[120]

3.135. La législation prévoit plusieurs méthodes de passation des marchés: i) les appels d'offres ouverts (ou appels d'offres publics) qui constituent la principale méthode employée pour l'achat de biens, de services ou de travaux; ii) les appels d'offres sélectifs (ou appels d'offres limités) lorsqu'il y a un nombre limité de fournisseurs, ou lorsque l'achat proposé est de faible valeur et ne justifie pas que l'on sollicite un grand nombre de soumissions; iii) les appels d'offres négociés, lorsqu'à la fin d'une procédure publique, aucune offre n'a été présentée, ou lorsqu'il est impossible de donner des spécifications précises pour les produits devant être achetés; iv) les achats directs, lorsqu'il est établi qu'un seul fournisseur est en mesure de répondre aux besoins; v) les demandes de propositions, qui est la principale méthode employée pour l'achat de services, par le biais d'une invitation nationale ou internationale ou d'une annonce dans une publication spécialisée, ou encore d'une invitation adressée à des soumissionnaires présélectionnés[121]; et vi) les appels d'offres en deux phases, qui sont utilisés lorsqu'il n'est pas possible d'établir des spécifications détaillées pour les marchandises ou de déterminer les caractéristiques des services, afin de trouver la solution optimale et satisfaire les besoins de l'entité contractante. Toutes les méthodes de passation des marchés autres que les appels d'offres ouverts (publics) requièrent l'approbation préalable de l'Office des marchés publics.[122] Les appels d'offres nationaux s'adressent uniquement aux entreprises et organisations enregistrées à Bahreïn (les entreprises établies dans les pays membres du CCG sont considérées comme "nationales"). Comme à l'époque du précédent examen, le choix entre les appels d'offres nationaux et internationaux repose sur des critères liés à la nature des marchandises, des travaux ou des services à acheter; au volume; à la complexité; et aux normes requises. Même si Bahreïn n'a pas de politique de passation des marchés officielle qui favorise les biens et services respectueux de l'environnement, il accorde malgré tout, en général, une relativement grande importance aux documents de soumission concernant ce type de biens, travaux et services.[123] Les appels d'offres ouverts (publics) et les demandes de propositions sont publiés; les autres méthodes d'appels d'offres ne le sont pas et reposent uniquement sur des invitations.

3.136. En 2020, la valeur estimée des marchés publics était d'environ 2 098 millions de BHD, contre environ 1 844 millions de BHD en 2019. Les appels d'offres publics représentaient 46% et 31% des appels d'offres en 2020 et 2019, respectivement. Les appels d'offres internationaux représentaient un peu plus de 20% des appels d'offres publics en 2019 et près de 3% en 2020 (tableau 3.19).

3.137. En ce qui concerne la valeur, la plupart des marchés adjugés en 2019 par l'Office des marchés publics ont concerné des infrastructures, suivies par le pétrole et le gaz, le logement et l'aviation (graphique 3.3), tandis qu'en 2020, la plupart des marchés ont porté sur le pétrole et le gaz, ainsi que sur les infrastructures. En 2019, les 10 principales autorités acheteuses (en ordre de valeur totale des appels d'offres) étaient les suivantes: Ministère du logement; Tatweer Petroleum Company; Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine; EWA; Gulf Air; BAPCO; Bahrain Airport Company; Edamah; Ministère de la santé; et MOFNE. En 2020, les 10 principales autorités acheteuses étaient les suivantes: Tatweer Petroleum Company; Gulf Air; EWA; Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine; Ministère de la santé; Ministère du logement; Eskan Bank; BAPCO; Bahrain Airport Company; et Ministère des transports et des télécommunications.

[120] Office des marchés publics. Adresses consultées: https://www.tenderboard.gov.bh/Legislation/Decisions et https://www.tenderboard.gov.bh/Legislation/Circulars.

[121] Les demandes de propositions peuvent être adressées directement à un certain nombre de fournisseurs dans les circonstances suivantes: les services ne peuvent être fournis que par un nombre limité de fournisseurs; le coût de l'évaluation excède la valeur des services requis; et le caractère confidentiel du projet ou l'intérêt national l'exige (article 51 du Décret législatif n° 36 de 2002).

[122] Office des marchés publics, *Process*. Adresse consultée: https://www.tenderboard.gov.bh/Services/Process/.

[123] Document de l'OMC WT/TPR/M/294/Add.1 du 1er juillet 2014.

Tableau 3.19 Valeur des marchés publics par méthode, 2019 et 2020

(Millions de BHD)

	2019	2020
Appels d'offres ouverts (publics)		
- nationaux	*459*	*939*
- internationaux	*118*	*26*
Appels d'offres sélectifs (limités)	1 116	1 017
Appels d'offres négociés	106	5
Achats directs	45	111
Demandes de propositions	..	..
Appels d'offres en deux phases	..	..
TOTAL	1 844	2 098

.. Non disponible.

Note: Les autorités indiquent que: i) les chiffres comprennent les appels d'offres "internes"; et ii) certaines données sont soit non disponibles, soit non recueillies.

Les valeurs dans le tableau représentant le coût estimé des appels d'offres.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

Graphique 3.3 Valeur des marchés adjugés par secteur, 2019 et 2020

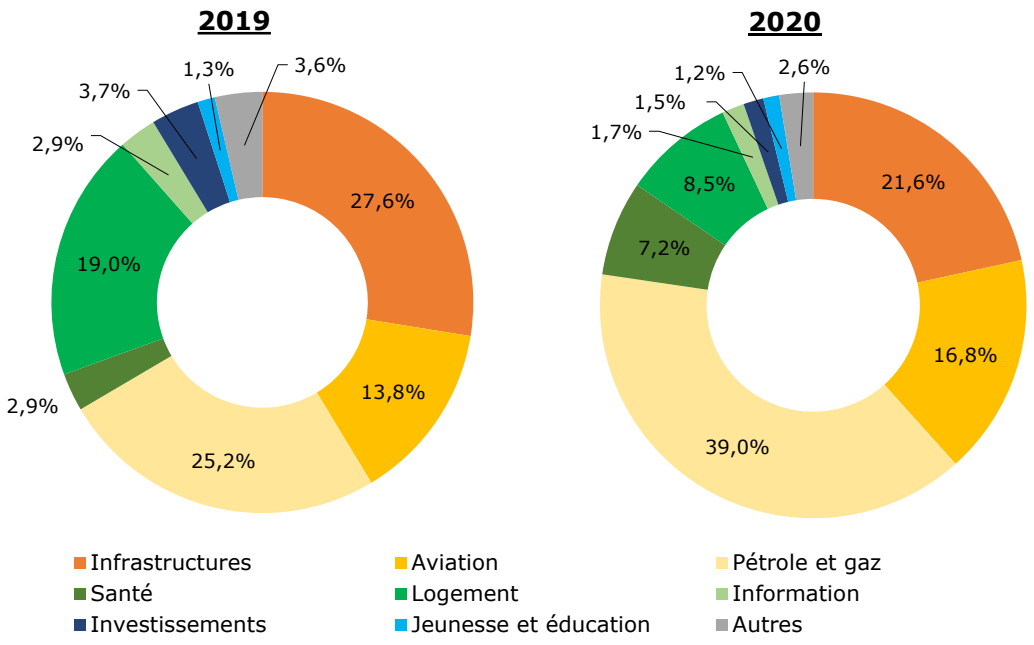

Note: Les chiffres indiquent la part dans l'ensemble des valeurs.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.138. En avril 2020, Bahreïn a entièrement automatisé son système électronique d'appels d'offres (e-tender)[124] grâce à des améliorations apportées au logiciel de son système existant. Auparavant, les entités contractantes pouvaient créer et publier leur dossier d'appel d'offres dans le système et cela permettait aux fournisseurs d'acheter et de télécharger ce dossier. Grâce aux améliorations apportées, les entreprises peuvent désormais soumettre leurs offres en ligne, les propositions sont ensuite traitées par le comité d'évaluation compétent et celle qui l'emporte est annoncée à l'issue du processus d'évaluation.[125] Avant cela, les offres étaient déposées dans les boîtes à soumissions se trouvant dans les locaux de l'Office des marchés publics.

[124] Le site Web e-Tender a été consulté à l'adresse suivante: https://etendering.tenderboard.gov.bh/Tenders/publicDash.

[125] Office des marchés publics, *Tender Board Opens First Online Tender Following Full Automation*, 4 juin 2020. Adresse consultée:

3.139. Tous les appels d'offres ouverts/publics sont publiés en ligne sur le portail de l'Office des marchés publics. En outre, les appels d'offres internationaux sont publiés à Bahreïn et à l'étranger par l'intermédiaire des ambassades et des consulats qui informent les secteurs pertinents dans leur pays. L'Office des marchés publics peut également faire publier un appel d'offres dans d'autres grands médias. Les marchés publics d'une valeur de 1 million de BHD ou plus faisant l'objet d'un appel d'offres doivent être annoncés dans le Journal officiel.[126]

3.140. L'Office des marchés publics doit opter pour le soumissionnaire qui offre les meilleures conditions et le prix le plus bas.[127] Le soumissionnaire retenu doit présenter un cautionnement de bonne fin dans un délai de 10 jours suivant la publication de l'avis d'intention provisoire d'attribuer le contrat s'il s'agit d'un appel d'offres national, ou de 20 jours s'il s'agit d'un appel d'offres international (ce délai peut être prorogé de 10 jours dans les deux cas). Le montant du cautionnement de bonne fin est déterminé par l'Office qui se fonde sur la nature et la valeur du projet.[128] Les soumissionnaires retenus doivent être avisés individuellement. Toutes les adjudications finales sont publiées au Journal officiel, dans la presse et sur le site Web de l'Office.[129]

3.141. Une préférence en matière de prix est accordée aux marchandises (mais pas aux services et aux travaux) produites à Bahreïn et dans les autres États membres du CCG, à condition que les prix de ces marchandises se situent dans une marge déterminée par rapport à la valeur de leurs équivalents importés (10% pour les marchandises produites à Bahreïn et 5% pour les marchandises produites dans la zone du CCG). Dans le cadre des ALE régionaux et bilatéraux de Bahreïn, les fournisseurs originaires des États-Unis et de Singapour bénéficient de la même préférence en matière de prix, avec une marge de 10%.

3.142. Depuis 2019, les PME enregistrées peuvent bénéficier d'une préférence de 10% en matière de prix dans le cadre des soumissions en réponse à des appels d'offres publics pour des biens, des travaux et des services.[130] Cette préférence s'applique également aux soumissions internes des autorités gouvernementales acheteuses.

3.143. 3.143. Un soumissionnaire insatisfait peut, avant l'exécution du marché, demander à l'entité acheteuse et/ou à l'Office de reconsidérer sa décision. Une nouvelle décision doit être rendue dans les 30 jours suivant le dépôt d'une telle demande.[131] En 2019, l'Office a traité 541 demandes de ce type.[132] S'il n'est toujours pas satisfait de cette nouvelle décision de la première instance, le soumissionnaire peut, dans les 60 jours suivants, demander à un tribunal compétent de procéder à un examen judiciaire de la décision.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.3.7.1 Aperçu général

3.144. Les principales institutions chargées des questions relatives à la propriété intellectuelle à Bahreïn sont la Direction du commerce extérieur et de la propriété intellectuelle, au sein du

https://www.tenderboard.gov.bh/About/News/Tender%20Board%20opens%20first%20online%20tender%20following%20full%20automation.aspx. Les comités chargés des évaluations sont *ad hoc.*

[126] Décret législatif n° 36 de 2002, réglementant les appels d'offres et les achats publics, tel que modifié par la Loi n° 29 de 2010, article 23.

[127] Dans la mesure du possible, l'Office transpose en termes pécuniaires tous les critères de comparaison entre les offres, tels que les coûts d'entretien et la qualité.

[128] Si le soumissionnaire retenu ne présente pas de cautionnement de bonne fin dans le délai requis, il est réputé s'être retiré du processus et il ne peut participer à un autre appel d'offres pendant au moins un an. Le cautionnement de bonne fin est restitué quand le fournisseur ou l'entrepreneur a rempli les conditions du marché.

[129] Office des marchés publics. Adresse consultée: http://www.tenderboard.gov.bh.

[130] Circulaire de l'Office n° 2 de 2019, fondée sur les résolutions du Cabinet n°2416-04 de 2019 et n° 4-2516 de 2017.

[131] Une demande de révision doit être déposée dans les 10 jours suivant la date à laquelle la décision a été communiquée dans le cas d'un appel d'offres national, et dans les 20 jours dans le cas d'un appel d'offres international. Conformément à l'article 56 du Décret législatif n° 36 de 2002, un refus doit être motivé. Toutefois, lorsque aucune décision n'est rendue relativement à une demande de révision dans les 30 jours, la demande est réputée être rejetée implicitement.

[132] Office des marchés publics, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.tenderboard.gov.bh/MediaHandler/GenericHandler/Pdf/annualreport/Tender%20Board%202019%20Annual%20Report%20-%20English%20Version%20for%20Website%20(Modified%2024%20Aug).pdf.

MOICT[133], qui comprend l'Office national des brevets (également en charge des dessins et modèles industriels), l'Office des marques et la Section du contrôle de la propriété industrielle; la Direction des affaires douanières, au sein du Ministère des finances, qui est chargée des questions relatives aux mesures à la frontière; ainsi que les tribunaux, qui sont chargés de faire respecter les règles. Le droit d'auteur relève du Ministère de l'information.[134] Au niveau régional, l'Office des brevets du CCG (dont le siège se trouve à Riyad) est chargé de la protection des brevets accordés. Il n'y a pour l'instant pas d'organisme de gestion collective en fonction à Bahreïn.[135]

3.145. Depuis son dernier examen en 2014, Bahreïn a approuvé la Loi du CCG sur les marques au moyen de la Loi n° 6 de 2014, telle que modifiée par la Loi n° 3 de 2021.[136] Des règlements d'application ont également été publiés pour les brevets et les modèles d'utilité, ainsi que pour les marques (voir ci-après). Les principales caractéristiques des lois en vigueur sont exposées dans le rapport du Secrétariat sur le précédent examen et sont résumées dans le tableau 3.20.[137]

Tableau 3.20 Récapitulatif de la législation sur la protection des DPI

DPI	Principal texte législatif	Durée de la protection	Champ d'application
Propriété industrielle			
Brevets	Loi n° 1 de 2004, modifiée par la Loi n° 14 de 2006 sur les brevets et les modèles d'utilité	20 ans à compter de la date de dépôt pour les brevets; et 10 ans à compter de la date de dépôt pour les modèles d'utilité.	Les inventions techniques fondées sur les nécessités humaines, l'exécution d'activités, la chimie, la physique, la pharmacologie, la biotechnologie et la mécanique sont brevetables à condition qu'elles soient nouvelles, qu'elles impliquent une activité inventive et qu'elles soient susceptibles d'application industrielle. Les produits pharmaceutiques sont eux aussi brevetables.
Marques	Loi n° 6 de 2014 portant approbation de la Loi du CCG sur les marques, telle que modifiée par la Loi n° 3 de 2021	10 ans, renouvelable indéfiniment pour des périodes de 10 ans.	La Loi couvre les marques de fabrique ou de commerce, les marques de service, les marques collectives et les marques de certification. Une marque s'entend de tout signe visuellement perceptible, nom, mot, signature, lettre, chiffre, adresse, sceau, dessin, prononciation, odeur, image, inscription, symbole, emballage, élément photographique, forme, couleur (une ou plusieurs), ou d'une combinaison de ceux-ci, ou d'un signe ou un groupe de signes qui sont utilisés ou dont l'utilisation a pour but de distinguer des produits ou des services découlant des produits ou services d'autres installations ou pour indiquer ou pour rendre un service ou pour distinguer tout produit ou service en ce qui concerne leur origine, leurs éléments de structure, la méthode de production, la qualité, l'identité ou toute autre caractéristique. Il est possible de présenter des demandes d'enregistrement pour des marques relevant de plusieurs classes. La Loi couvre également les marques non traditionnelles comme les sons et les odeurs.

[133] MOICT, *Industrial Property Control*. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/Tiles/TrademarksAndPatents/Pages/IndustrialPropertyControl.aspx.

[134] E-gouvernement de Bahreïn, *Copyright Certificate Issuance Request*. Adresse consultée: https://bit.ly/35MpKJ4.

[135] Cela étant, le chapitre 10 de Loi n°22 de 2006 sur la protection du droit d'auteur et les droits connexes réglemente la gestion collective des droits financiers des auteurs et des titulaires de droits connexes. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/AdvancedSearchDetails.aspx?id=3695.

[136] Loi n° 6 de 2014 portant approbation de la Loi du Conseil de coopération du Golfe sur les marques. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/en/legislation/details/14730. La Loi n° 3 de 2021 modifie les définitions d'"autorité compétente" et de "ministre" figurant à l'article premier. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/25860.aspx?cms=q8FmFJgiscJUAh5wTFxPQnjc67hw%2bcd53dCDU8XkwhyDqZn9xoYKj4LwbCHZreOko9tht7ovckiDcEUH%2bghH%2fg%3d%3d.

[137] Document de l'OMC WT/TPR/S/294/Rev.1 du 18 juin 2014.

DPI	Principal texte législatif	Durée de la protection	Champ d'application
Secrets commerciaux	Loi n°35 de 2005 modifiant l'article 5 de la Loi n° 7 de 2003 relative aux secrets commerciaux	5 ans pour les nouveaux produits pharmaceutiques, à compter de la date d'approbation et dix ans lorsqu'il s'agit de nouveaux produits chimiques ou de produits pour l'agriculture.	Interdiction de divulguer des renseignements confidentiels, qui avaient une valeur marchande en raison de leur caractère confidentiel et dont la confidentialité dépendait des mesures prises par son détenteur légitime pour les préserver. Toutes les données ou essais communiqués à l'autorité administrative compétente qui sont le fruit d'efforts considérables destinés à obtenir une approbation officielle pour la commercialisation de produits pharmacologiques ou agrochimiques dans lesquels de nouveaux composants sont utilisés sont considérés comme des secrets commerciaux.
Indications géographiques	Loi n° 16 de 2004 sur les indications géographiques, telle que modifiée par la Loi n° 16 de 2006	Non spécifiée: les indications géographiques sont protégées si elles bénéficient d'une protection dans leur pays d'origine.	Les indications géographiques s'entendent de tout signe qui pourrait avoir pour origine le territoire d'un Membres de l'OMC, une région ou une zone où la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques du produit sont attribuées essentiellement à son origine géographique.
Circuits intégrés	Loi n° 5 de 2006 sur les circuits intégrés	10 ans à compter de la date de dépôt ou de la première exploitation commerciale, selon la première éventualité, et renouvelable pour 5 ans.	Les circuits intégrés sont tous les produits, sous leur forme finale ou intermédiaire, dont le(s) composant(s) actif(s) et toutes/certaines de leurs connections sont intégrés ou placés sur une plaque dans le but d'offrir une fonction électronique.
Dessins et modèles industriels	Loi n° 6 de 2006 sur les dessins et modèles industriels	10 ans, renouvelable pour 5 ans.	Les dessins et modèles industriels s'entendent de toute composition de lignes et de couleurs ou de toute forme tri-dimensionnelle associée ou non à des couleurs. Les dessins et modèles doivent être novateurs et faire l'objet d'une demande indépendante et doivent conférer une apparence particulière à un produit artisanal ou industriel.
Droit d'auteur			
Droit d'auteur	Loi n°22 de 2006 sur la protection du droit d'auteur et les droits connexes	La vie de l'auteur plus 70 ans est la règle générale. Pour les organismes de radiodiffusion, les droits économiques sur des programmes de radio et de télévision sont protégés pendant 20 ans à compter du premier jour de l'année civile suivant l'année de leur diffusion.	Les livres, les programmes d'ordinateur, les dépliants et autres écrits, les conférences, les sermons, les œuvres dramatiques, les œuvres musicales, les danses et autres performances, les compositions musicales, les œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles, les dessins, les œuvres de peinture, d'architecture, de sculpture et de gravure, les photographies, les œuvres d'arts appliqués, les illustrations, les cartes, les plans, les croquis et les œuvres en 3 dimensions. Sont également protégées les œuvres dérivées, y compris les traductions, les adaptations et les encyclopédies. Les droits connexes des exécutants, des producteurs d'enregistrements sonores et des organismes de radiodiffusion sont également protégés.

Source: Document de l'OMC WT/TPR/S/294/Rev.1 du 24 avril 2014; Loi n° 3 de 2021. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/25860.aspx?cms=q8FmFJgiscJUAh5wTFxPQnjc67hw%2bcd53dCDU8XkwhyDqZn9xoYKj4LwbCHZreOko9tht7ovckiDcEUH%2bghH%2fg%3d%3d; et renseignements communiqués par les autorités.

3.146. En novembre 2020, le Conseil de la Shura a approuvé le projet de loi sur la protection des obtentions végétales afin de mettre en œuvre la Convention internationale pour la protection des

obtentions végétales; ce projet prévoit une protection des brevets pendant 25 ans.[138] À la mi-2021, cette loi n'était pas encore entrée en vigueur. En outre, en janvier 2021, le Conseil suprême du CCG a approuvé la loi portant modification de certaines dispositions de la Réglementation sur les brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe; à la mi-2021, elle n'avait pas encore été ratifiée par Bahreïn.

3.147. Dans sa dernière notification au titre de l'article 63 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), Bahreïn a mis à jour ses principales lois sur les marques, les secrets commerciaux, les indications géographiques, les brevets et les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels et les circuits intégrés; certaines de ces notifications étaient en suspens au moment du précédent examen de Bahreïn.[139] La Loi n° 3 de 2021 n'a pas encore été notifiée par Bahreïn.

3.148. Les ALE conclus par Bahreïn avec les autres États membres du CCG (Union douanière du CCG) et avec les États-Unis contiennent des dispositions relatives aux DPI; celles-ci sont présentées en détail dans les présentations factuelles respectives soumises au Comité des accords commerciaux régionaux.[140] Par ailleurs, en vertu de l'ACR AELE-CCG, les parties sont tenues de garantir une protection adéquate, effective et non discriminatoire des DPI et de mettre à disposition des moyens efficaces pour les faire respecter. Les parties doivent accorder aux ressortissants des autres parties un traitement non moins favorable que celui qu'elles accordent à leur propres ressortissants.[141] De surcroît, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord, les parties devraient conclure les négociations sur une annexe contenant des dispositions complémentaires sur la protection et le respect des DPI. Dans le cadre de la Zone panarabe de libre-échange (PAFTA), des dispositions prévoient que les États parties doivent mener des consultations sur la protection des DPI; toutefois, aucun fait nouveau n'est à signaler à ce sujet.

3.149. Depuis son dernier examen, Bahreïn est devenu Partie à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique; à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels; à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises; et à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux.[142] De plus, il est engagé dans le processus d'adhésion à l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques ainsi qu'à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Ces engagements s'ajoutent aux autres conventions/accords sur la PI auxquels Bahreïn était déjà partie lors de son précédent examen.[143] L'Office des brevets du CCG n'est pas membre de la Convention de Paris, mais il en respecterait les règles. Dans le contexte du présent examen, les autorités indiquent que Bahreïn envisage de devenir partie à l'Arrangement de La Haye, à l'Arrangement de Locarno et à l'Arrangement de Strasbourg.

3.3.7.2 Propriété industrielle

3.150. En février 2017, le MOICT a lancé la plate-forme de services en ligne concernant les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels et le contrôle de la PI[144]; d'après les autorités, le

[138] LexisNexis, *Bahrain: Draft Protection of New Plant Varieties Law Approved*. Adresse consultée: https://www.lexis.ae/2020/10/25/bahrain-draft-protection-of-new-plant-varieties-law-approved.

[139] Document de l'OMC IP/N/1/BHR/5/Rev.2 du 14 juillet 2016.

[140] Pour l'ALE entre Bahreïn et les États-Unis, voir le document de l'OMC WT/REG219/2/Rev.1 du 7 avril 2015. Pour l'ACR sur l'Union douanière du CCG, voir le document de l'OMC WT/REG/276/1 du 21 mars 2018.

[141] Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les États membres du CCG. Adresse consultée: https://www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/gcc.

[142] Portail de PI de l'OMPI, *Traités, Bahreïn*. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/fr/members/profile/BH.

[143] Convention instituant l'OMPI (adhésion en 1995); Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1997); Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1997); Traité sur le droit des brevets (PLT) (2005); Protocole de Madrid (2005); Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services (2005); Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) (2005); Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) (2005); Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (2007); Traité sur le droit des marques (TLT) (2007); et Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (2012).

[144] MOICT, *Trademark, Patent, Industrial Designs & IP Control e-Services*. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/eservices/pages/ip-bahrain.aspx.

déploiement s'est fait sur plus de trois ans et demi, avec l'activation des services en ligne pour les marques en 2017, suivies par les brevets en mars 2018 puis par les dessins et modèles industriels en mars 2020. Les autres services en ligne concernant les marques et les dessins et modèles industriels ont été progressivement mis à jour et ajoutés au cours du deuxième semestre 2020. Cette plate-forme permet aux ressortissants bahreïniens et aux résidents étrangers de déposer leur demande d'enregistrement de marque, brevet ou dessins et modèles industriels en ligne. Elle permet également de réaliser des modifications par voie électronique, de vérifier l'état d'avancement des demandes, de payer les redevances et de formuler des réclamations. Les demandeurs étrangers ne résidant pas dans le pays doivent présenter leur demande par l'intermédiaire de l'Office d'enregistrement de la PI ou d'un cabinet juridique bahreïnien enregistré en tant que représentant auprès de la Direction du commerce extérieur et de la propriété industrielle.[145]

3.151. Au cours de la période 2014-2020, Bahreïn a reçu un nombre relativement stable de demandes d'enregistrement de marques, à l'exception de 2020 qui a connu une baisse; les demandes des résidents ont constamment été plus nombreuses que celles des non-résidents. Le nombre d'enregistrements de marques a varié d'une année sur l'autre. Le nombre de demandes et d'enregistrements de dessins et modèles industriels a fluctué. Les demandes d'enregistrement de brevets ont été essentiellement des demandes au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT); quelques brevets ont été délivrés jusqu'en 2018[146] (tableau 3.21). Aucune demande de protection de modèles d'utilité ou d'indications géographiques n'a été déposée pour l'instant.

Tableau 3.21 Demandes d'enregistrement de marques, de dessins et modèles industriels et de brevets, et brevets délivrés, 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes d'enregistrement de marques							
Résidents	3 299	3 733	3 463	3 261	3 456	3 140	2 577
Non-résidents	2 214	2 189	2 700	2 127	2 237	2 151	1 219
Total	5 513	5 922	6 163	5 388	5 693	5 291	3 796
Enregistrements de marques	8 366	7 629	9 567	9 658	5 399	4 711	4 403
Demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels	56	64	91	79	84	62	70
Enregistrements de dessins et modèles industriels	27	77	111	67	62	88	69
Demandes d'enregistrement de brevets							
National	7	8	7	15	18	7	8
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	200	185	172	230	221	303	232
Total	207	193	179	245	239	310	240
Brevets délivrés	1	0	0	0	17	73	33

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.152. Au cours de la période considérée, les principaux faits nouveaux dans le domaine de la propriété industrielle ont été les suivants:

- Promulgation par Bahreïn de Loi du CCG sur les marques au moyen de la Loi n° 6 de 2014 et de son Règlement d'application au moyen de la Décision n° 65 de 2016.[147] Ces textes remplacent la législation précédemment en vigueur à Bahreïn (Loi n° 12 de 2006). L'objectif de la Loi commune du CCG sur les marques est de créer une réglementation d'application unifiée pour la protection des marques dans tous les États membres. Les modifications substantielles qui figurent dans la Loi portent sur l'établissement du délai de réponse de la part de l'Office des marques et des demandeurs, et la possibilité d'envoyer

[145] MOICT, *Patents*. Adresse consultée: https://www.moic.gov.bh/en/Tiles/TrademarksAndPatents/patent.

[146] Lors du précédent examen de Bahreïn, les autorités ont justifié cette situation par un nombre limité d'employés à l'Office des brevets, le manque d'examinateurs formés pour réaliser le processus d'examen et le budget limité pour renforcer les capacités. Document de l'OMC WT/TPR/M/294/Add.1 du 1er juillet 2014.

[147] Loi n° 6 de 2014. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/LegislationSearchDetails.aspx?id=6828; et Décision n° 65 de 2016 sur la publication du Règlement d'application de la Loi du Conseil de coopération du Golfe sur les marques. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/en/legislation/details/16174.

les notifications par voie électronique plutôt que par courrier recommandé. La Loi permet également la publication par voie électronique plutôt que dans le Journal officiel. Tous les représentants légaux (qu'il s'agisse d'agents chargés de l'enregistrement de la propriété industrielle ou de cabinets juridiques spécialisés dans l'enregistrement de la propriété industrielle) doivent être inscrits au registre des agents d'enregistrement. En outre, la Loi prévoit la possibilité de modifier ou d'ajouter des frais pour les services concernant les marques, comme requis par les États membres du CCG. La Loi du CCG sur les marques n'établit pas de système de dépôt unifié, partant, les demandes d'enregistrement de marques continueront d'être déposées séparément auprès de chaque État membre du CCG aux fins d'une protection.[148]

- La décision du Conseil suprême du CCG de 2021 portant modification de la Loi du CCG sur les brevets.[149] Cette modification permettra aux États membres du CCG de choisir les services que fournira l'Office des brevets du CCG (services relatifs au dépôt de demandes; services d'examen des demandes ou services de délivrance). De surcroît, la protection conférée par un brevet ne concernera que les États membres du CCG qui ont convenu de délivrer le brevet. Suite à cette décision, l'Office des brevets du CCG a arrêté d'accepter le dépôt de nouvelles demandes de brevet dans l'attente d'un accord entre les États membres du CCG sur les modifications des règlements d'application connexes. Une fois que les règlements d'application auront été finalisés et publiés par les autorités compétentes dans chaque États membres du CCG, l'Office des brevets du CCG recommencera à recevoir des demandes.

- La publication en 2018 de règlements d'application concernant les brevets et les modèles d'utilité.[150] Ces règlements contiennent les exigences et les procédures relatives au dépôt et à l'examen des demandes et établit les conditions de délivrance de brevets conformément aux textes législatifs de Bahreïn sur les brevets.
- Une décision sur le barème des redevances pour l'enregistrement des brevets et des modèles d'utilité en 2018.[151] Cette décision établit les redevances révisées applicables à toutes les procédures, depuis de dépôt de la demande jusqu'à la délivrance du brevet.

- Une Décision portant règlement de l'enregistrement des agents de propriété industrielle, en 2018.[152] Cette décision requiert des agents de propriété industrielle qu'ils soient enregistrés dans un registre officiel. Les demandes d'enregistrement peuvent être faites sur le portail de services de propriété industrielle. Les enregistrements doivent être renouvelés chaque année.

- Un Arrêté ministériel concernant les redevances pour la réservation de noms commerciaux et le renouvellement de leur réservation, en 2015.[153] Ce décret prévoit une redevance de 300 BHD pour les demandes de réservation de noms commerciaux, ainsi qu'une redevance de 300 BHD pour les demandes de renouvellement de telles réservations.

3.153. Les autorités confirment qu'aucune licence obligatoire n'a été demandée ou accordée pendant la période à l'examen.

---

[148] China Business Law Journal, "*Unified Trademark Law for GCC Has Pros and Cons*", 13 mars 2016. Adresse consultée: https://law.asia/unified-trademark-law-for-gcc-has-pros-and-cons/.

[149] RWS, "*Gulf Cooperation Council (GCC) Patent Office Ceases Accepting New Patent Filings*", 19 janvier 2021. Adresse consultée: https://www.rws.com/blog/gulf-cooperation-council-gcc-patent-office-ceases-accepting-new-patent-filings/.

[150] Décision n° 101 de 2018 sur la publication du Règlement d'application de la Loi n° 1 de 2004 sur les brevets et les modèles d'utilité. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RICT10118.pdf.

[151] Décision n° 102 de 2018 précisant le barème des redevances pour l'enregistrement des brevets et des modèles d'utilité. Adresse consultée: https://www.legalaffairs.gov.bh/Media/LegalPDF/RICT10218.pdf.

[152] Décision n° 58 de 2018 portant règlement de l'enregistrement des agents de propriété industrielle. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/fr/legislation/details/18737.

[153] Décret ministériel n° 48 de 2015 sur les redevances applicables à la réservation et au renouvellement de la réservation de noms commerciaux. Adresse consultée: https://wipolex.wipo.int/fr/legislation/details/19657.

3.3.7.3 Droit d'auteur et droits connexes

3.154. Pendant la période considérée, il n'y a pas eu de faits nouveaux dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. Au cours de cette période, 42 affaires de violation du droit d'auteur ont été portées devant le Ministère public et 140 039 marchandises portant atteinte à des droits ont été saisies et détruites.

3.3.7.4 Moyens de faire respecter les droits

3.155. La législation bahreïnienne sur la protection des DPI précise diverses sanctions encourues en cas d'infractions, comprenant des amendes allant de 500 BHD à 2 000 BHD et/ou une peine d'emprisonnement allant de trois mois à un an. Pour les récidivistes, la peine d'emprisonnement et l'amende maximales sont doublées. En outre, le tribunal peut ordonner la fermeture des locaux pendant une période comprise entre 15 jours et 6 mois, et la publication du jugement dans un quotidien aux frais du contrevenant.[154] Les différentes lois sur les DPI prévoient des sanctions plus lourdes pour ce qui est des mesures correctives, comme une compensation allant jusqu'à 9 000 BHD prévue par la Loi sur la protection du droit d'auteur et les droits connexes.[155]

3.156. Au cours de la période à l'examen, la plupart des atteintes à la propriété industrielle ont concerné des marques (tableau 3.22). Alors que les autorités confirment qu'il n'y a pas eu de saisies de marchandises suspectées de porter atteinte à des droits d'auteur à la frontière pendant la période considérée, aucune donnée sur les infractions au droit d'auteur à Bahreïn n'était disponible.

Tableau 3.22 Atteintes aux DPI, 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marques	83	61	0	42	83	38	38
Dessins et modèles industriels	0	0	0	0	0	0	0
Brevets	0	0	0	3	4	0	0
Total	**83**	**61**	**0**	**45**	**87**	**38**	**38**

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.157. Le dédouanement des importations est suspendu quand des marchandises sont suspectées d'être contrefaites. Une telle mesure peut être prise par les affaires douanières, de leur propre chef ou sur demande du détenteur d'un droit.

3.158. D'après les autorités, les moyens de faire respecter la protection de la PI comprennent également le fait de recevoir et d'accepter des plaintes concernant des violations de la PI. Depuis 2014, 102 plaintes ont été acceptés, impliquant 52 239 marchandises. En outre, 293 boutiques se livrant à la vente de telles marchandises ont été signalées au Ministère public.

[154] Document de l'OMC IP/Q/BHR/1 du 6 décembre 2001.
[155] Loi n° 22 de 2006 sur la protection du droit d'auteur et les droits connexes, article 64.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture, sylviculture et pêche

4.1.1 Principales caractéristiques

4.1. L'agriculture (y compris la pêche) est un secteur de moindre importance dans l'économie barheïnienne, étant donné la faible superficie des terres arables (environ 6 200 hectares), les ressources hydrologiques limitées, la forte salinité des sols et les conditions météorologiques défavorables. La contribution du secteur au PIB en termes réels s'est élevée à moins de 1% en 2020 (tableau 1.1).

4.2. Bahreïn est importateur net de produits agricoles. Des données annuelles sur la production agricole sont présentées dans le tableau 4.1. La culture sous serre est utilisée comme moyen de parvenir à l'autosuffisance pour divers produits agricoles, en particulier les légumes frais de haute qualité. Les principales cultures de serre sont les tomates, les concombres, les poivrons, les courges, les aubergines, la laitue, les fraises, les haricots, les melons doux, les courgettes et les fleurs coupées, bien que les agriculteurs cultivent aussi des dattes, des figues, des agrumes, des jujubes, des baies, des papayes, des tamarins, des myrobolans et des mangues.

4.3. Le secteur de la pêche, essentiellement artisanal, est insignifiant du point de vue économique. Il fournit toutefois de la nourriture et des ressources économiques à de nombreux villages côtiers. En 2016, la flotte de pêche barheïnienne comptait quelque 2 521 navires, principalement des palangriers et des navires équipés de filets maillants. D'après les estimations, le secteur employait 11 821 personnes, dont quelques-unes exerçaient des activités d'aquaculture.[1]

Tableau 4.1 Données annuelles sur la production agricole et halieutique, 2015-2020

Produit/année	Production agricole (milliers de t)					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Légumes	14 572	15 200	15 800	18 450	19 760	20 650
Dattes	12 200	12 000	12 380	12 330	12 200	12 700
Fruits	900	600	820	770	511	1 100
	Secteur de la pêche (tm)					
Pêche artisanale	17 137,00	15 200,10	19 864,59	21 071,04	18 280,00	16 525,88
Importations de poissons	13 548,00	14 791,00	17 807,37	31 191,68	36 095,72	31 238,82
Exportations de poissons	24 225,00	13 606,00	13 009,68	30 239,39	31 039,43	12 868,66

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.1.2 Politique

4.4. L'Agence des ressources agricoles et marines, qui relève du Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine, est chargée de formuler la politique pour l'agriculture, y compris la pêche et l'élevage. Il lui incombe également de faire respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires et de fournir une assistance technique aux agriculteurs. La Direction de la protection phytosanitaire est chargée, entre autres choses, de la recherche sur les productions végétales, les sols et l'eau, les animaux et les fourrages, ainsi que des services agricoles liés à la production de semences et de plants, et à l'analyse des sols, de l'eau, des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Au sein de l'Agence des ressources agricoles et marines, la Direction de la pêche est responsable de la gestion et du développement de l'aquaculture. Le Décret royal de 2002 sur l'exploitation et l'utilisation des ressources marines contient des dispositions sur le contrôle des activités d'aquaculture. En vertu du Décret, une entreprise ne peut exercer aucune activité d'aquaculture sans l'aval de l'organisme public autorisé (Direction de la pêche).

4.5. D'après la notification sur le soutien à l'agriculture présentée par Bahreïn à l'OMC pendant la période considérée, aucune subvention à l'exportation n'a été accordée pendant les années civiles 2014 à 2019.[2] Le pays a également notifié des mesures de soutien interne à l'agriculture liées à des

[1] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *Fishery and Aquaculture Country Profiles: The Kingdom of Bahrain*. Adresse consultée: http://www.fao.org/fishery/facp/BHR/en.

[2] Documents de l'OMC G/AG/N/BHR/9 du 30 avril 2018; et G/AG/N/BHR/13 du 20 février 2020.

programmes de développement en 2018 et 2019. D'après la notification, les autorités ont mis en œuvre deux programmes sur les services phytosanitaires, l'un sur la lutte contre le charançon rouge du palmier, et l'un sur les infrastructures pour la production végétale.[3] Le programme d'infrastructure consistait essentiellement en la mise en œuvre de projets d'irrigation et de culture sous serre. Un soutien a été accordé, entre autres, par des subventions[4] qui couvrent: 84% du coût des services de machinerie agricole (pour la préparation des terres), 60% du prix du matériel d'irrigation moderne et 60% du prix des pesticides, 40% du prix des feuilles de plastique, 50% du prix des médicaments et vaccins vétérinaires et 5% du prix de la viande de volaille de production nationale.

4.6. Par ailleurs, des prêts sont consentis à des conditions préférentielles aux agriculteurs pour les encourager à poursuivre la production agricole, à lancer des programmes de protection des palmiers-dattiers et à mener d'autres activités agricoles. La Banque de développement de Bahreïn (BDB) continue de soutenir financièrement l'agriculture, y compris les activités de pêche, et les prêts connexes sont garantis par le gouvernement.[5] La plupart des intrants, tels que le matériel d'irrigation, les pesticides et les aliments pour volailles, sont fournis par l'État aux agriculteurs à des prix inférieurs à ceux du marché

4.7. Divers autres infrastructures et services publics sont en place pour encourager les activités agricoles. En 2020, Bahreïn a lancé le Centre national des laboratoires agricoles, chargé de fournir des services additionnels aux agriculteurs et obtenteurs bahreïniens. Le Centre est composé de plusieurs laboratoires travaillant, entre autres, sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la culture tissulaire, les ressources phytogénétiques, le diagnostic des animaux, la sérologie, les sols, les pesticides, l'entomologie, la phytopatologie et la parasitologie.

4.8. Le Centre national de mariculture améliore la multiplication massive des alevins des espèces ci-après, qui présentent une importance commerciale au niveau national: chimère commune, spare sobaity, mérou pintade, dorade royale, vivaneau des mangroves et cobia.[6] Les autorités indiquent que le Centre mène également des recherches sur le vivaneau des mangroves et le cobia. Bahreïn produit et exporte dans la région des alevins de poissons de mer. Dans la région de Ras Hayan, les autorités encouragent les investissements privés en mettant à disposition des parcelles de terrain pour les activités d'aquaculture, afin d'assurer la sécurité alimentaire.

4.9. D'après les autorités, les efforts de développement dans l'agriculture consistent notamment à mettre en place un environnement sûr et à fournir un soutien, y compris financier[7], à faciliter l'accès à la propriété foncière ainsi que la formation des agriculteurs et des pêcheurs, et en particulier des petits producteurs, à améliorer les technologies agricoles, à renforcer le rôle de l'Association des coopératives agricoles et à préserver les ressources génétiques et les espèces caractéristiques de Bahreïn. Les autorités n'ont pas précisé si l'agriculture était considérée comme un secteur stratégique dans le cadre de la Vision 2030. Elles indiquent que, pour soutenir cette vision (section 2.2), l'Agence pour les ressources agricoles et marines au sein du Ministère des travaux publics, des affaires municipales et de la planification urbaine cherche à améliorer son efficacité en augmentant la qualité des services fournis aux agriculteurs et en simplifiant les procédures administratives.

4.10. Des contrôles à l'importation et à l'exportation sont en place pour certains produits agricoles, principalement pour des raisons SPS (sections 3.1.5 et 3.2.3)

4.11. La moyenne simple des droits NPF appliqués pour les produits agricoles (définition de la CITI) était de 3% en 2021 (inchangée depuis 2013 (tableau A3.1)). Les importations de la plupart des matières premières agricoles et des produits alimentaires de base bénéficient de la franchise de droits. Les boissons alcooliques sont assujetties au taux de droit le plus élevé (100%), tandis que des droits alternatifs s'appliquent aux produits du tabac (section 3.1.3.1).

---

[3] Documents de l'OMC G/AG/N/BHR/11 du 9 septembre 2019; et G/AG/N/BHR/14 du 20 février 2020.

[4] Les autorités achètent du matériel agricole qu'elles revendent à prix réduit.

[5] BDB, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.bdb-bh.com/assets/reports/BDB_AR2019_English pour cent28final pour cent29.pdf.

[6] FAO, *National Aquaculture Sector Overview*: Bahrain. Adresse consultée: http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_bahrain/en.

[7] La BDB accorde des prêts à taux zéro pour le développement de la production agricole.

4.2 Industries extractives et énergie

4.12. Dans le secteur de l'énergie, la Vision 2030 a pour objectif de mettre en œuvre des réglementations sur l'efficacité énergétique et d'orienter les investissements vers des technologies permettant de réduire les émissions de carbone, de limiter au maximum la pollution et de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie plus durables. Dans le même esprit, le Plan d'action du Royaume pour 2019-2022 vise, entre autres choses, à optimiser l'utilisation des ressources et à garantir leur durabilité pour les générations futures (section 2.2). Le secteur continue à contribuer de façon importante à l'économie (section 1.1).

4.2.1 Pétrole et gaz

4.13. Bahreïn siège à titre d'observateur à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et à titre de membre à l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP).

4.14. L'Autorité nationale du pétrole et du gaz (NOGA) est chargée de la supervision, de l'organisation et du développement du secteur des hydrocarbures et des industries connexes, avec pour objectif de satisfaire les besoins du pays en pétrole et en gaz et de parvenir à une croissance économique durable. La NOGA est présidée par le ministre en charge du pétrole, qui préside également le conseil d'administration de la Oil and Gas Holding Company (NogaHolding, une filiale de la NOGA). La société NogaHolding a été établie en 2007 afin de servir d'organe d'investissement et de développement de la NOGA. Elle est également responsable de l'administration des actions de l'État dans 13 sociétés, principalement dans le secteur de l'énergie (tableau 4.2). Aucun texte législatif particulier ne régit l'octroi des droits de prospection et de mise en exploitation de concessions. La loi établissant la NOGA a donné à cette dernière le droit de gérer des activités en amont, y compris l'autorisation de nouveaux opérateurs. À ce titre, la NOGA a signé un accord de service avec NogaHolding et ses filiales pour l'exécution d'activités en amont. D'après les autorités, toute activité en amont menée par une tierce partie doit être approuvée par le Cabinet et confirmée par le Parlement. La NOGA soumet la demande au Cabinet et sollicite son autorisation.

Tableau 4.2 Structure du capital des filiales de NogaHolding, 2021

Entreprise publique	Domaine d'activité	Participation de l'État (%)	Autres actionnaires
Relevant de NogaHolding/NOGA:			
Société pétrolière bahreïnienne (BAPCO)	Pétrole et gaz (aval)	100	Aucun
Tatweer Petroleum (TP)	Pétrole et gaz (amont)	100	Aucun
Bahrain National Gas Company (BANAGAS)	Transformation et commercialisation d'hydrocarbures liquides	75	12,5% Chevron Bahrain, 12,5% Boubyan Petrochemical Company
Bahrain National Gas Expansion Company (BNGEC)	Transformation et commercialisation d'hydrocarbures liquides	100	Aucun
Bahrain Aviation Fueling Company (BAFCO)	Gestion et exploitation de l'oléoduc de carburéacteur	60	27% Chevron Bahrain, 13% BP Middle East
BAPCO Retail Company (BRC)	Vente sur le marché intérieur de produits pétroliers raffinés localement	100	Aucun
Bahrain Gasoline Blending (BGB)	Mélange d'essence	85	15% Greenenergy UK
Société arabe des chantiers de constructions et réparations navales (ASRY)	Construction, réparation et ingénierie maritimes	37	La société relève de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP); les pays membres qui possèdent des parts dans ASRY autres que Bahreïn sont le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'État du Koweït, la Libye et l'Iraq.

Entreprise publique	Domaine d'activité	Participation de l'État (%)	Autres actionnaires
Gulf Petrochemical Industries Company (GPIC)	Transformation de produits pétrochimiques	33,3	33,3% Saudi Arabian Basic Industries Cooperation (SABIC), 33,3% Petrochemical Industries Company (PIC) de l'État du Koweït
Bahrain Liquified Natural Gas Terminal (BLNG)	Terminal de gaz naturel liquéfié	30	30% Teekay (Canada), 24% GIC (État du Koweït), 16% Samsung C&T (République de Corée)
Schmidt Logistics Bahrain (Schmidt)	Activités d'entreposage, de stockage et de conditionnement	49	51% Schmidt Heilbronn
Bahrain Lube Base Oil Company (BLBOC)	Fabrication d'huile de base lubrifiante	55	45% Neste Oil Company (Finlande)
BAG Jet Fuel Company (BAG Jet)	Construction de nouvelles infrastructures de ravitaillement à l'aéroport international de Bahreïn.	50	50% Bahrain Airport Company

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.15. Pendant la période à l'examen, NogaHolding a acquis des parts dans deux sociétés nouvellement constituées: Bahrain LNG WLL, établie en 2015 pour développer un terminal de réception et de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL), et Bahrain Gasoline Blending, établie en 2016 et exerçant des activités de mélange et d'exportation d'essence. En 2016, NogaHolding a acquis une participation de 100% dans Tatweer Petroleum, la coentreprise précédemment chargée de l'exploitation des gisements dans le sud du pays. Pendant la période à l'examen, NogaHolding n'a cédé aucune des parts qu'elle détient dans différentes sociétés. En 2018, la Société pétrolière bahreïnienne (BAPCO) a transféré ses activités en amont à Tatweer, pour pouvoir se concentrer sur ses activités en aval. D'après les autorités, Tatweer est désormais responsable de toutes les opérations en amont à Bahreïn, y compris les activités de prospection, d'exploitation et de production de pétrole et de gaz.

4.16. En mai 2019, la NOGA a signé un accord de prospection et de partage de production avec la société italienne ENI pour la zone offshore située dans les eaux territoriales septentrionales de Bahreïn (bloc 1). ENI est une entreprise de services pétroliers à laquelle Tatweer fait appel pour mener certaines activités techniques. Les autorités indiquent que les évaluations géologiques et géophysiques du bloc sont en cours. En septembre 2020, un autre accord a été signé avec ENI pour la réalisation d'une étude conjointe sur le bloc offshore 2. L'accord vise à évaluer le potentiel de production d'hydrocarbures du bloc.

4.17. À la fin de 2020, les réserves de pétrole brut s'élevaient à 165 millions de barils et les réserves de gaz naturel à 2 410 milliards de pieds cubes. En 2018, Bahreïn a annoncé la découverte d'importantes ressources pétrolières non classiques dans le bassin de Khaleej Al Bahrain. Selon les autorités, cette nouvelle découverte représente au moins 80 milliards de barils de pétrole de réservoirs étanches et entre 10 000 et 20 000 milliards de pieds cubes de réserves profondes de gaz.

4.18. La production de pétrole brut de Bahreïn provient de deux gisements, celui de Bahreïn, également dénommé gisement d'Awali, au sud de l'île, et le gisement marin d'Abu Safa, exploité à parts égales par Bahreïn et le Royaume d'Arabie saoudite. Durant les trois premiers trimestres de 2020, Bahreïn a produit en moyenne 198 355 barils par jour (bpj) de pétrole brut, dont environ 78% provenaient du gisement d'Abu Safa. Le pétrole brut provenant du gisement d'Abu Safa est exporté.

4.19. Par l'intermédiaire de la BAPCO, Bahreïn importe des quantités appréciables de pétrole brut qui, tout comme la production locale de pétrole brut du gisement d'Awali, sont principalement destinées à sa raffinerie via des oléoducs dédiés. Les autorités indiquent qu'un sixième du brut provient de Bahreïn, tandis que le reste provient du Royaume d'Arabie saoudite. Un nouvel oléoduc de 118 km, d'une capacité maximale de 400 000 bpj, a été construit en 2018. Il est destiné à transporter du pétrole brut depuis les installations d'Abqaiq de Saudi Aramco vers la raffinerie de la

BAPCO à Bahreïn. La BAPCO exploite et entretient la partie bahreïnienne de l'oléoduc, tandis qu'Aramco exploite et entretient la partie saoudienne.

4.20. La moyenne simple des droits NPF appliqués pour les produits pétroliers était de 5% en 2021 (inchangée depuis 2013).

4.21. Les chiffres concernant la production, la consommation, l'importation et l'exportation de pétrole, de gaz et de produits raffinés sont présentés dans le tableau 4.3.

4.22. Les réserves de gaz naturel de Bahreïn sont limitées. La principale source de gaz naturel est le réservoir de gaz de Khuff, proche du gisement d'Awali. En 2018, Bahreïn a annoncé la découverte d'importantes réserves de gaz dans les réservoirs de Pre-Unayzah. Leur exploitation est en phase de développement.

Tableau 4.3 Statistiques relatives à l'énergie (pétrole et gaz), 2013-2020

(milliers de barils)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pétrole brut								
Production brute	72 122	73 882	73 556	73 944	71 958	70 875	70 886	71 073
Importations	78 583	76 015	78 711	76 682	80 179	80 164	81 388	84 082
Exportations	52 121	56 311	54 556	56 540	55 639	56 313	56 024	54 450
Liquides de gaz naturel								
Production brute	3 491	3 710	3 636	3 700	3 503	4 008	6 773	6 619
Exportations	3 330	3 684	3 653	3 812	3 279	3 792	7 212	6 518
Carburéacteur								
Production brute	26 604	23 254	25 821	24 670	24 215	24 209	24 065	18 073
Exportations	22 765	21 770	22 157	20 483	20 806	19 880	19 679	16 067
Carburant d'aviation	3 124	3 070	3 388	3 377	3 470	3 755	3 944	2 231
Ventes nationales	355	325	261	255	218	279	254	208
Essences pour moteur								
Production brute	5 064	6 398	6 981	6 662	6 325	6 296	6 416	4 561
Exportations	7	0	37	44	0	0	0	0
Ventes nationales (par route)	5 981	6 360	6 611	6 629	6 778	7 191	7326	6 263
Kérosène [a]								
Production brute	0	0	0	0	0	0	0	0
Exportations	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes nationales	216	186	217	154	144	125	123	116
Gazole/carburant diesel								
Production brute	28 504	29 517	30 436	28 897	30 250	29 517	30 438	28 534
Exportations	25 945	28 194	28 086	25 187	28 522	26 020	27 994	26 519
Ventes nationales	2 278	2 214	2 405	2 586	2 747	2 597	2 318	2 216
Fuel-oil résiduel								
Production brute	16 676	14 287	14 436	16 447	18 205	17 205	17 620	12 893
Exportations	16 574	14 390	14 612	16 177	18 385	16 975	17 808	12 960
Ventes nationales	0	0	0	0	0	0	0	0
Gaz de pétrole liquéfié								
Production brute	1 215	1 214	1 854	1 875	1 739	1 938	1 584	1 442
Exportations	447	456	832	909	771	768	725	521
Ventes nationales	643	678	717	755	804	836	840	802
Naphta								
Production brute	16 338	16 721	14 322	13 679	13 056	14 467	14 909	13 649
Exportations	15 945	16 262	14 696	14 164	13 379	16 038	15 353	14 579
Ventes nationales	0	0	0	0	0	0	0	0
Bitumes et asphaltes								
Production brute	2 586	3 682	3 914	2 721	1 805	1 911	2 003	2 088
Exportations	2 250	3 389	3 644	2 429	1 556	1 480	1 738	1 820
Ventes nationales	342	295	269	293	282	373	284	265
Autres produits pétroliers								
Production brute	2 975	5 160	3 221	2 668	3 436	3 336	2 958	2 841
Exportations	3 250	3 399	3 573	3 110	3 902	4 063	4 128	4 343

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ventes nationales	0	0	0	0	0	0	0	0
Production totale des raffineries								
Capacité de raffinage (bpj)	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	267 000	267 000	267 000
Gaz naturel (millions de pieds cubes)								
Production brute	481 618	521 613	519 553	499 884	514 388	522 624	612 232	609 520
Production réinjectée	161 262	184 448	209 468	206 970	220 268	228 142	274 210	278 378

a La production brute de kérosène a été nulle entre 2011 et 2017. Le kérosène est principalement combiné au carburéacteur pour la production de la raffinerie.

Source: Autorité nationale du pétrole et du gaz; et renseignements communiqués par les autorités.

4.23. Les activités d'aval sont réalisées principalement par la BAPCO, qui possède et exploite une raffinerie d'une capacité de 267 000 bpj. Les installations de raffinage accueillent le stockage des produits bruts et intermédiaires, ainsi que des installations d'expédition à Sitra. La raffinerie est entrée en activité en juillet 1936 et, au fil des ans, de nombreux investissements dans l'extension des capacités et la conversion ont été réalisés, dont la construction, en 2007, du complexe de production de carburant diesel à faible teneur en soufre, qui visait à accroître la capacité de conversion du raffinage de la BAPCO par l'ajout d'un complexe d'hydrocraquage, et le projet de désulfurisation des gaz de raffinerie de 2009, qui était lié aux prescriptions en matière d'émissions dans l'air et l'eau. Le dernier projet de développement de grande envergure de la raffinerie est le Programme de modernisation de la BAPCO, qui représente le plus grand investissement de l'histoire de la société et qui devrait être mené à bien en 2022-2023. D'après les autorités, au titre de ce programme, l'entreprise entend faire passer sa capacité de 267 000 bpj à plus de 380 000 bpj, améliorer la qualité de ses produits pour pouvoir exporter vers de nouveaux marchés, et établir des activités écologiques et économes en énergie afin de répondre aux attentes nationales et internationales.

4.24. La BAPCO produit du gaz de pétrole liquéfié, du naphta, de l'essence, du kérosène, du carburant pour turbomoteurs d'aviation, du gazole, du distillat de lubrifiant lourd, du fuel-oil et de l'asphalte. Elle importe également des produits raffinés tels que le gazole (de coupe) et le gazole lourd sous vide, de façon ponctuelle, lorsque cela est économiquement réalisable, pour les mélanger ou les utiliser comme matières de base dans ses unités principales. De l'essence est importée occasionnellement pour répondre à la demande nationale en cas de maintenance d'une unité de production d'essence de la raffinerie.

4.25. Certains produits raffinés de la BAPCO sont exportés vers des pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient et de l'Asie du Sud-Est.

4.26. . Diverses autres entreprises exercent des activités liées au pétrole et au gaz (tableau 4.2). La société Bahrain Lube Base Oil Company BSC Closed (BLBOC) fabrique des huiles de base du groupe III; elle a une capacité de production annuelle de 400 000 tonnes d'huiles de base du groupe III à indice de viscosité très élevé. Il s'agit d'une coentreprise à trois actionnaires: NogaHolding et la BAPCO détiennent conjointement 55% des parts, tandis que l'entreprise finlandaise Neste en détient 45%. La BAPCO a débuté la vente commerciale d'huiles de base de sa propre marque (BAPbase) en janvier 2018.

4.27. La société Bahrain Gasoline Blending WLL (BGB) est une coentreprise constituée en 2016 par NogaHolding, la BAPCO et la société Greenergy basée au Royaume-Uni, dans le but de créer une plate-forme régionale de mélange d'essence. Elle a débuté ses opérations en 2017, utilisant pour ce faire les infrastructures de raffinage existantes de la BAPCO pour produire et mélanger de l'essence, complétées par des importations d'essence de base.

4.28. La BAPCO est seule responsable de la commercialisation directe des produits pétroliers fabriqués par la raffinerie, tandis que la société Tatweer Petroleum est seule responsable de la distribution et de la vente de gaz naturel aux utilisateurs au niveau national. Selon les autorités, les produits pétroliers vendus sur le marché national sont subventionnés et leurs prix sont fixés par le Cabinet, à l'exception de l'asphalte dont le prix est basé sur les prix internationaux (tableau 4.4 et section 3.3.4.2). En général, la NOGA détermine les prix des produits pétroliers d'origine nationale sur la base de références internationales telles que le MOPAG (qui donne la moyenne de Platts pour

le golfe arabe). Ces prix sont ensuite présentés périodiquement et/ou sur demande au Cabinet pour que celui-ci les examine et étudie les scénarios proposés. Le Cabinet utilise les prix proposés comme référence pour tout prix futur.

4.29. En janvier 2016, les prix de l'essence ont augmenté pour la première fois depuis 1980 en raison de l'évolution des cours mondiaux du pétrole. Pour le gaz naturel, le prix a augmenté au rythme de 25 cents par million d'unités thermiques britanniques (MMBTU) chaque année, du 1er avril 2016 au 1er avril 2021, jusqu'à atteindre 4 USD/MMBTU. Le prix actuel du gaz s'établit à 3,75 USD/MMBTU depuis le 1er avril 2020, l'augmentation prévue en 2021 ayant été reportée à cause de la pandémie de COVID-19. Le gaz et le pétrole nationaux sont soumis à une TVA de 0% (section 3.1.4.1).

Tableau 4.4 Prix des produits pétroliers et du gaz naturel sur le marché intérieur, janvier 2021

Produit	Unité	Prix
Indice d'octane de 91 (Jayyed)	BHD/l	0,140
Indice d'octane de 95 (Mumtaz)	BHD/l	0,200
Indice d'octane de 98 (Super)	BHD/l	0,235
Diesel	BHD/l	0,180
Kérosène	BHD/l	0,160
GPL	BHD/l	0,058
Gaz naturel	USD/MMBTU	3,75
Asphalte	USD/tm	Prix internationaux

Note: Les prix des produits pétroliers vendus sur le marché national sont subventionnés, sauf ceux de l'asphalte, qui sont basés sur les prix internationaux.
Les prix du gaz naturel ont augmenté chaque année au mois d'avril de 0,25 USD/MMBTU, jusqu'en 2021.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.2.2 Électricité et eau

4.30. Les chiffres sur l'évolution de la capacité installée de production d'électricité de Bahreïn et les contributions des différentes sources sont présentés dans le tableau 4.5.

4.31. L'Office des eaux et de l'électricité (EWA) a été établi en vertu du Décret n° 98 de 2007. Il est chargé, entre autres choses, d'assurer un approvisionnement fiable, économique et de qualité en électricité et en eau, et de maintenir, d'étendre et d'améliorer le réseau de transport et de distribution afin de garantir les plus hauts niveaux d'efficacité et de réduire au maximum les pertes d'énergie. L'objectif du Plan stratégique global de l'EWA 2018-2022 est d'intensifier les efforts déployés par le gouvernement pour accélérer le développement durable et atteindre les objectifs de la Vision 2030. Le Ministère de l'électricité et de l'eau est chargé d'élaborer les règles et réglementations concernant les aspects opérationnels et financiers du secteur, sous réserve des dispositions des décrets royaux régissant le secteur. La politique énergétique incombe au Ministère de l'énergie. Les autorités maintiennent l'objectif de produire 10% de l'énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2035.

Tableau 4.5 Capacité installée de production d'électricité et d'eau et contributions des différentes sources, 2015-2021

(MW)

Type de technologie	Centrale	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Centrale thermique (cycle ouvert) appartenant à l'EWA	Centrale de Riffa	700	700	700	700	700	700	700
Centrale de cogénération (turbine à vapeur)	Centrale d'eau et d'électricité de (fermée, en cours de démolition)	125	125	125	125	125	125	0
Centrale thermique (cycle combiné)	Al-Ezzel Power Company – producteur d'énergie indépendant	943	942	942	942	941	941	941
Centrale thermique (cycle combiné)	Al-Dur Power & Water Company (phase I)	1 227	1 226	1 225	1 225	1 224	1 224	1 224
Centrale thermique (cycle combiné)	Al-Dur Power & Water Company (phase II), Haya Power & Desalination company HPDC	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 000 (2021) 1 500 (2022)
Centrale thermique (cycle combiné) et centrale de cogénération	Hidd Power & Water company	929	929	929	929	929	929	929
Liaison transfrontières du CCG	GCCIA (système auxiliaire de secours)	600	600	600	600	600	600	600
Liaison ALBA avec N-1	ALBA	300	300	300	300	300	300	300
Centrale de l'île d'Hawar	Non reliée au reste du pays	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
Centrale utilisant des énergies renouvelables	Centrale hybride solaire/éolienne d'Addur	0	0	0	0	0	0	5
Capacité installée totale et autres liaisons		4 831,3	4 829,3	4 828,33	4 828,33	4 826,33	4 826,33	5 706,3 (2021) 6 206,3 (2022)

s.o. Sans objet.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.32. L'EWA possède la compagnie de production d'électricité de Riffa et il est exclusivement responsable du transport et de la distribution d'électricité à Bahreïn, mais toutes les autres centrales électriques appartiennent au secteur privé (tableau 4.5). Les autorités indiquent que la compagnie d'électricité et d'eau de Sitra a été progressivement fermée. Le Ministère de l'électricité et de l'eau est chargé de délivrer des licences aux producteurs d'énergie privés et les sociétés étrangères sont autorisées à investir dans la production d'électricité et d'eau. D'après les autorités, actuellement, presque tous les producteurs d'électricité et d'eau sont des entreprises étrangères.

4.33. L'électricité produite par les producteurs d'énergie indépendants (PEI) est connectée au réseau national au titre de contrats d'achat d'énergie conclus avec l'EWA. Aluminium Bahrain (ALBA) produit de l'électricité pour ses propres besoins énergétiques et peut également satisfaire les besoins en énergie de Bahreïn à hauteur d'environ 300 MW lorsque le scénario de l'année précédente se

reproduit. Cette énergie excédentaire est proposée à l'EWA dans le cadre d'un accord d'approvisionnement conditionnel couvrant une période de 20 à 25 ans. Bahreïn est également connecté au réseau d'interconnexion transfrontières du CCG, pour avoir accès à un système auxiliaire de secours pouvant fournir environ 600 MW à l'EWA en cas d'imprévus, ainsi que pour négocier et échanger de l'énergie, comme convenu avec les autres États membres du CCG.

4.34. En 2014, la construction d'une centrale solaire de 5 MW, qui était une coentreprise regroupant la BAPCO, la NOGA et deux entreprises basées aux États-Unis (Caspian Energy Holdings et Petra Solar), a été achevée à Awali. Les autorités indiquent que l'EWA est en train de mettre en service une centrale hybride solaire/éolienne à Addur, dont la capacité est de 3 MW pour l'énergie solaire et de 2 MW pour l'énergie éolienne. La centrale devrait être terminée en novembre 2021.

4.35. En 2017, Bahreïn a adopté la Résolution n° 2 de 2017 pour réglementer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et les liens avec le réseau de distribution de l'EWA. Les objectifs de la Résolution sont notamment les suivants: i) établir un cadre législatif clair réglementant le raccordement des équipements de production d'énergie renouvelable au système de distribution d'électricité; ii) encourager différentes entités à produire de l'électricité à partir de sources renouvelables; iii) contribuer à la diversification des sources d'énergie en augmentant la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique; iv) contribuer à la protection de l'environnement; et v) garantir à tous les consommateurs d'électricité un accès ouvert aux équipements de production d'énergie renouvelable et leur permettre d'en installer chez eux, puis de les raccorder au système de distribution d'électricité, sans discrimination.

4.36. Dans le secteur de l'eau, le segment de la distribution est exclusivement géré par l'EWA, mais la production est ouverte au secteur privé. L'EWA possède la station de production d'eau de Ras Abu Jarjour et a conclu avec d'autres producteurs d'énergie et d'eau à Bahreïn des accords de production indépendante d'eau pour l'achat d'eau (tableau 4.6).

Tableau 4.6 Capacité installée de production d'eau et contributions des différentes sources, 2015-2021

(millions de gallons par jour)

Site de production	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Centrale de production d'électricité et d'eau de Hidd	90	90	90	90	90	90	90
Al-Dur (phase I)	48	48	48	48	48	48	48
Al-Dur (phase II)/Haya Power & Desalination Company	0	0	0	0	0	0	25
Ras Abu Jarjour	16	16	16	16	16	16	16
ALBA	5	5	5	5	5	5	5
Extraction d'eau souterraine	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8
Centrale de production d'électricité et d'eau de Hawar	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023
Capacité installée totale	169,83	169,83	169,83	169,83	169,83	169,83	194,83

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.37. Le Décret n° 1 de 2016 sur les tarifs de l'électricité et de l'eau détermine les prix facturés pour l'approvisionnement en électricité et en eau à Bahreïn. Les prix sont déterminés par l'EWA après approbation du Cabinet. Selon les autorités, les tarifs sont fixés au prix coûtant, avec un régime subventionné pour certains groupes de clients. Il existe généralement différentes catégories de tarifs selon que les clients sont des clients "domestiques" (consommation résidentielle) ou "non domestiques" (consommation commerciale, industrielle et agricole). Les clients de nationalité bahreïnienne bénéficient de tarifs subventionnés pour leur premier compte de consommation. Les petits clients commerciaux payent aussi un tarif subventionné jusqu'à 5 000 unités. Pour tous les autres clients, les prix correspondent au coût de la production, du transport et de la distribution. Les tarifs sont révisés régulièrement sur la base du coût de l'approvisionnement. En 2020, dans le cadre des mesures de relance économique prises face à la pandémie de COVID-19, le paiement des redevances d'électricité et d'eau a été suspendu (encadré 1.1).

4.3 Secteur manufacturier

4.3.1 Caractéristiques

4.38. Dans le cadre de sa stratégie de diversification de l'économie, Bahreïn a étoffé son secteur manufacturier au cours des dernières années. Après les services financiers, le secteur manufacturier est le secteur qui contribue le plus au PIB hors pétrole – il représentait 14,2% du PIB en 2020 (14,6% en 2014) et 26,6% des exportations de marchandises au cours de la même période.

4.39. Au moment du précédent examen, les principales branches d'activité de Bahreïn étaient des industries énergivores, comme celles de l'aluminium, des produits pétrochimiques, des produits métalliques et de l'acier. Les sociétés qui jouent un rôle moteur dans le secteur manufacturier sont de grandes entreprises appartenant en partie à l'État.

4.3.2 Objectifs de politique générale

4.40. Dans la Vision 2030 (section 2.2), le secteur manufacturier est considéré comme un élément moteur du processus de diversification de Bahreïn. Cette stratégie vise à dynamiser la compétitivité en améliorant les infrastructures et le climat de l'investissement, dans l'optique plus large de diversifier l'activité économique au-delà du pétrole et du gaz.

4.41. Le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOICT), principal organisme de réglementation du secteur, est chargé de l'élaboration de la politique industrielle. Il fournit également des services, dont l'enregistrement des nouvelles entreprises et l'octroi de licences à ces dernières, et le traitement des demandes d'exonération de droits, tandis que l'EDB assure la promotion de l'investissement (section 2.4). L'agence Export Bahrain fournit divers services liés à la promotion des exportations (section 3.2.4.1).

4.42. Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) est une priorité, et l'un des objectifs à moyen terme du MOICT est apparemment de porter le nombre de PME en activité à Bahreïn, qui était de de 36 000 en 2019, à 43 000 d'ici à 2024, et de dynamiser les exportations des PME en les faisant passer de 8% à 20% des exportations totales sur la même période.[8] Dans le cadre de sa mission, le MOICT œuvre à l'élaboration d'une stratégie intégrée de développement durable, qui comprend l'appui à des projets d'infrastructure, l'adoption de technologies de pointe, la réduction de la bureaucratie et la promotion de nouveaux investissements ainsi que le développement des services technologiques, des services de communication, des services aux entreprises et des services de formation.

4.43. En 2021, la moyenne simple des droits NPF appliqués dans le secteur manufacturier (définition de la CITI) était de 4,9% (5,2% en 2013) (tableau A3.1).

4.44. Selon la Loi sur les sociétés commerciales (n° 21 de 2001) (section 2.7), l'investissement étranger est autorisé à hauteur de 100% dans les entreprises industrielles, en fonction de l'activité prévue. Bahreïn offre aux investisseurs nationaux et étrangers dans le secteur manufacturier diverses incitations à l'investissement, et les investisseurs dans ce secteur bénéficient d'un réseau de zones franches assez bien développé (section 3.2.4.2).

4.45. Bahreïn attachant une grande importance à la protection de l'environnement, il a adopté une Charte d'action nationale. Dans ce cadre, un dispositif est proposé aux fabricants pour leur permettre de passer à une production propre. La Charte prescrit aussi de réaliser une évaluation de l'impact environnemental avant de lancer un projet.[9]

---

[8] Oxford Business Group, *Key Industries Set to Propel Manufacturing in Bahrain Forward*. Adresse consultée: https://oxfordbusinessgroup.com/overview/upward-trajectory-buoyed-increased-investment-key-industries-look-set-propel-sector-forward.

[9] Conseil suprême de l'environnement, *The National Action Charter*. Adresse consultée: https://www.sce.gov.bh/en/TheNationalActionCharter?cms=iQRpheuphYtJ6pyXUGiNqmpHMGVHCRbl.

4.3.3 Principales branches de production

4.3.3.1 Aluminium

4.46. La filière de l'aluminium est le principal segment du secteur manufacturier de Bahreïn. La société ALBA, fonderie appartenant majoritairement à l'État, est l'une des plus grandes sociétés d'exploitation d'aluminium du monde. Cette coentreprise regroupe la Saudi Arabian Basic Industries Corporation (SABIC), qui détient environ 20,62% du capital, et Mumtalakat, qui en détient 69,38% (section 3.3.5). Les 10% restants sont cotés à la Bourse.

4.47. Après l'achèvement du projet d'expansion de la ligne 6, inaugurée fin novembre 2019, la production annuelle d'ALBA a augmenté de 540 000 tonnes, portant la capacité de production totale de la société à plus de 1 548 millions de tonnes par an.[10] Environ 21% de la production d'ALBA est destinée à l'industrie bahreïnienne de l'aluminium en aval; 16% de la production est exportée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 30% en Asie, 23% en Europe et 10% aux pays d'Amérique.

4.48. Les activités d'ALBA ont généré d'importantes possibilités dans l'industrie de l'aluminium en aval. Parmi les principaux fabricants nationaux, on peut citer Midal Cables Co., fabricant de câbles et de connecteurs électriques en aluminium; Gulf Aluminium Rolling Mill Company (GARMCO), qui fabrique des produits laminés, des tôles en métal laminées et des circuits en aluminium; Bahrain Aluminium Extrusions Co., qui fabrique des profilés en aluminium et mène des activités de revêtement, fusion et fabrication de métaux; et Bahrain Alloys Manufacturing Company, fabricant d'une large gamme d'alliages d'aluminium primaire et d'alliages mères. Parmi les produits exportés figurent les alliages ainsi que les véhicules automobiles pour le transport de personnes et les roues de camions.

4.49. Le Programme d'investissement dans l'aluminium de Bahreïn a été mis en place pour attirer l'investissement étranger dans le secteur. Ce programme, créé par le Ministère des finances, le MOICT et l'EDB avec la collaboration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), poursuit les objectifs suivants: tabler sur le potentiel mondial de Bahreïn par le développement des industries de l'aluminium en aval; accroître les possibilités d'emploi pour les Bahreïniens; augmenter les recettes d'exportation; et obtenir une valeur ajoutée plus élevée.

4.50. Les importations de minéraux et métaux sont soumises à des droits de douane à un taux moyen de 5% (inchangé depuis 2013).

4.3.4 Produits pétrochimiques

4.51. L'industrie pétrochimique est le deuxième sous-secteur manufacturier de Bahreïn après l'aluminium; le principal acteur de cette branche est la Gulf Petrochemicals Industries Corporation (GPIC), une coentreprise entre NogaHolding, la Saudi Arabian Basic Industries Corporation (SABIC) et la Petrochemical Industries Company (PIC) de l'État du Koweït, qui en détiennent chacune une part de capital de 33,3%.

4.52. La GPIC, dont la capacité de production est d'environ 1,5 million de tonnes par an, fabrique des engrais et des produits pétrochimiques tels que le méthanol et l'ammoniac, ainsi que des produits à base d'urée.

4.53. La GPIC utilise du gaz naturel produit dans le pays comme matière de base pour fabriquer et exporter de l'ammoniac, du méthanol et de l'urée. En 2017, les infrastructures de production d'urée ont été agrandies pour fabriquer de l'urée-formaldéhyde.[11]

4.54. En 2011 (dernière année pour laquelle des renseignements sont disponibles), les principaux marchés d'exportation pour les produits à base d'urée étaient les États-Unis, suivis de l'Australie, du

[10] ALBA, *Line 6 Expansion Project*. Adresse consultée: https://www.albasmelter.com/About%20Alba/Pages/Line6.aspx.

[11] GPIC, *GPIC Signs Contract for New Facility*, 27 février 2017. Adresse consultée: https://www.gpic.com/media/PressReleases/2017/SigningUF85projectJGC.aspx.

Pakistan, de l'Inde, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud et du Viet Nam. Les principaux marchés d'exportation pour l'ammoniac étaient la République de Corée et l'Inde.

4.55. La moyenne simple des droits NPF appliqués pour les produits chimiques était de 4,6% en 2021 (inchangée depuis 2013) (tableau A3.1).

4.4 Services

4.56. Les services représentaient environ 58,3% du PIB de Bahreïn en 2020 (en termes réels). Les services financiers constituent la part la plus importante (16,5% du PIB total en 2020) (tableau 1.1).

4.57. Dans sa liste d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS, Bahreïn a consolidé un seul secteur, celui des services financiers.[12] S'agissant des services bancaires et des autres services financiers, il a consolidé le cadre juridique existant, tandis que la politique qu'il a appliquée pour les services d'assurance semble être plus libérale que ses engagements. En outre, bien qu'ils ne figurent pas dans la liste des engagements spécifiques de Bahreïn, certains secteurs tels que le tourisme et le transport sont ouverts au commerce et à l'investissement.

4.58. Conformément aux engagements horizontaux contractés par Bahreïn, la présence commerciale est autorisée uniquement sous la forme d'une société par actions, et l'acquisition de terres ou de biens n'est pas permise. Bahreïn ne bénéficie d'aucune exemption de l'obligation NPF au titre de l'article II de l'AGCS.

4.4.1 Services financiers

4.4.1.1 Caractéristiques

4.59. À la fin de 2020, 370 licences avaient été délivrées par l'organisme de réglementation, la Banque Centrale de Bahreïn (CBB). Le secteur bancaire était composé de 91 banques et comptait 279 établissements financiers non bancaires, y compris des sociétés d'investissement, des compagnies d'assurance (y compris des *takaful* et *retakaful*), des bureaux de représentation des banques classiques et des titulaires de licences spécialisés.

4.60. Les institutions financières de Bahreïn consistent en un ensemble de sociétés internationales, régionales et nationales, et le secteur financier est le secteur non pétrolier contribuant le plus au PIB réel, avec une part de 16,5% en 2020 (tableau 1.1). Les sociétés titulaires de licence offrent toute une gamme de services financiers, se spécialisant principalement dans les services bancaires, les services d'assurance et la gestion de fonds et d'actifs. Le secteur des services financiers employait au total 13 737 personnes en 2020. Le système bancaire bahreïnien est la principale composante du système financier, comprenant plus de 87% du total des actifs financiers en 2020.

4.61. Selon les autorités, la part des actifs des banques nationales représentait 55% du total des actifs bancaires, tandis que celle des banques à capitaux étrangers s'élevait à 45%. Les cinq principales banques représentaient 37,8% du total des actifs du secteur bancaire.

4.62. La Loi n° 64 de 2006 sur la Banque centrale de Bahreïn et les établissements financiers constitue le cadre juridique régissant tous les services financiers à Bahreïn. Le secteur est réglementé et surveillé par la CBB. Le processus de surveillance de la CBB comprend des évaluations sur place et hors site (qui mettent l'accent sur l'analyse des rapports réglementaires, des états financiers vérifiés et d'autres renseignements pertinents). Parmi les organes opérationnels de la CBB, la Direction de la stabilité financière (FSD) assure le suivi des mises à jour des recommandations concernant le secteur bancaire et le secteur de l'assurance, ainsi que des questions relatives à la stabilité financière qui contribuent au développement des systèmes de surveillance et de réglementation adoptés par la CBB. La FSD est le point de contact de la CBB pour les tierces parties, y compris les institutions et organismes internationaux. La Direction du contrôle de la conformité est chargée de mener les efforts de la CBB en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Elle gère également les réclamations du public ayant trait aux titulaires de licences délivrées par la CBB, et reçoit des renseignements relatifs à la délinquance financière, notamment aux tentatives de fraude. En 2019, la structure de la Direction du contrôle de la conformité a été

[12] Documents de l'OMC GATS/SC/97 du 15 avril 1994 et GATS/SC/97/Suppl.1 du 26 février 1998.

élargie afin d'intégrer une nouvelle unité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

4.63. Ces dernières années, Bahreïn a adopté des approches novatrices dans le secteur des services financiers, principalement en ce qui concerne les technologies financières. La CBB a pris plusieurs mesures pour promouvoir les technologies financières, les solutions numériques, les opérateurs de plates-formes de cryptoactifs, l'ouverture du secteur bancaire et les services numériques de conseil financier (conseils automatisés) afin de soutenir la croissance de son économie. En effet, Bahreïn a commencé à poser les bases d'un écosystème global relatif aux technologies financières, et la pandémie de COVID-19 a favorisé la transformation numérique dans l'ensemble du secteur des services financiers.

4.64. La CBB a publié de nouveaux règlements distincts qui autorisent les institutions financières à héberger des données en nuage[13], permettent aux titulaires de licences des banques et des sociétés d'investissement d'offrir des services numériques de conseils financiers[14], autorisent l'utilisation de biens mobiliers comme garantie de prêts et font obligation à toutes les banques d'accorder aux fournisseurs de services de paiement agréés l'accès aux comptes des clients sans discrimination. En outre, la nouvelle Loi sur les communications et les transactions électroniques a été promulguée et contient des dispositions qui appuient le développement des technologies financières.

4.65. Parallèlement, une unité des technologies financières et de l'innovation a été établie pour promouvoir les politiques de Bahreïn relatives à la numérisation et pour améliorer les services offerts aux clients; un "sas réglementaire" a aussi été créé pour permettre aux jeunes entreprises et aux entreprises de technologies financières d'accéder à des solutions bancaires et de financement innovantes. Par exemple, la Bahrain FinTech Bay, une pépinière locale créée 2018, est l'un des principaux pôles de technologies financières du Moyen-Orient; elle vise à favoriser le développement, l'interaction et l'accélération de l'écosystème des technologies financières. Elle incube plusieurs initiatives dans le domaine des technologies financières par l'intermédiaire de laboratoires d'innovation, de programmes d'accélération, de possibilités de formation et de plates-formes collaboratives. Elle sert de cadre pour tester, perfectionner et homologuer des idées dans un environnement contrôlé avant leur mise sur le marché. Parmi les évolutions récentes survenues dans les services bancaires numériques, on peut citer le lancement d'Ila Bank, un espace bancaire disponible uniquement sur mobile, par Bank ABC; la mise en place des premiers services bancaires ouverts de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) par la Banque nationale de Bahreïn; et la création de la première succursale bancaire entièrement numérique de Bahreïn par la Banque islamique de Bahreïn.

4.66. La CBB a élaboré de nouveaux règlements pour les sous-secteurs des technologies financières, tels que les cryptoactifs et le financement participatif. Le Module relatif aux cryptoactifs (CRA) a d'abord été promulgué par la CBB en février 2019 et porte sur les prescriptions en matière de licences et le cadre réglementaire pour les fournisseurs de services liés aux cryptoactifs. En outre, la CBB a accordé la première licence permettant de fournir des services liés aux cryptoactifs en tant que services de catégorie 3. Les titulaires de licences de catégorie 3 peuvent offrir un ou plusieurs des services réglementés liés aux cryptoactifs ci-après: i) échanges en cryptoactifs acceptés comme agent; ii) échanges en cryptoactifs acceptés comme principal; et iii) gestion de portefeuille, garde de cryptoactifs et conseils en matière d'investissement.[15] En 2020, la CBB a accordé une autre licence autorisant la fourniture de services liés aux cryptoactifs en tant que services de catégorie 2. Les titulaires de licences de cette catégorie peuvent offrir un ou plusieurs des services réglementés liés aux cryptoactifs ci-après: échanges en cryptoactifs acceptés comme agent, gestion de portefeuille, garde de cryptoactifs et conseils en matière d'investissement.

4.67. En ce qui concerne l'inclusion financière, la stratégie de la CBB vise à: i) améliorer l'accès des femmes, des PME et des jeunes aux services financiers; ii) promouvoir la protection des consommateurs de services financiers; iii) améliorer et fournir des données et des statistiques sur la couverture financière pour appuyer l'élaboration des politiques; et iv) améliorer les connaissances

[13] CBB, *Cloud Services*. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/entiresection/115814.

[14] CBB, *Digital Finance Advice*. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/entiresection/115155.

[15] CBB, *License for Crypto-Asset Service*. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/rulebook/cra-1113.

et l'éducation financière.[16] Le nombre de comptes bancaires dans les banques de détail a fortement augmenté, passant de 1 505 233 en 2013 (pour une population de 1 253 191 habitants) à 2 108 637 en 2019 (pour une population de 1 483 756 habitants).

4.68. Les institutions bancaires restent la principale source de financement de l'économie. Selon les autorités, à la fin de 2020, le financement bancaire s'élevait à 10 413,8 millions de BHD, tandis que la part du financement non bancaire représentait 385,3 millions de BHD. Cette proportion est restée à peu près inchangée pendant la période à l'examen.

4.69. Dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, des mesures ont été prises pour soutenir l'économie, y compris le secteur financier. Les mesures prises dans ce dernier visaient, entre autres, à permettre aux emprunteurs de différer leurs paiements par tranche aux banques entre mars 2020 et la mi-2021 (encadré 1.1). La CBB a également fourni un soutien en liquidités aux banques touchées par l'intermédiaire d'un mécanisme de prise en pension à taux zéro.

4.4.1.2 Secteur bancaire

4.70. En décembre 2020, le secteur bancaire bahreïnien était composé de 91 banques (30 banques de détail et 61 banques de gros). Les banques de détail comprennent toutes les banques commerciales qui exercent leurs activités en dinar de Bahreïn et d'autres monnaies sur le marché onshore, tandis que les banques de gros couvrent les unités bancaires offshore, qui mènent généralement des opérations en devises avec des non-résidents et des banques d'investissement, et qui sont orientées vers les activités d'investissement. Chacune de ces catégories comprend des banques classiques et des banques islamiques. Les banques de gros peuvent conclure des opérations individuelles onshore dépassant 18,5 millions d'USD pour l'acceptation de dépôts et la fourniture de crédits, et dépassant 250 000 USD pour les opérations d'investissement, y compris la vente de produits d'investissement. Les banques d'État, telles que l'Eskan Bank et la Banque de développement de Bahreïn (BDB), accordent des prêts à des taux préférentiels. Les règles et règlements régissant les prêts préférentiels sont établis par le Ministère des finances.

4.71. Alimentés par les banques nationales et étrangères, les actifs du secteur bancaire bahreïnien s'élevaient à 207,4 milliards d'USD en décembre 2020, soit six fois le PIB du pays, ce qui représente une augmentation considérable depuis 2014 (tableau 4.7). Les actifs bancaires nationaux s'élevaient à 71,5 milliards d'USD à la fin de 2020, contre 68,5 milliards d'USD à la fin de 2019, tandis que les actifs étrangers s'élevaient à 135,8 milliards d'USD, contre 136,4 milliards d'USD à la fin de 2019.[17]

4.72. De manière générale, les banques menant des activités à Bahreïn ont continué d'enregistrer des résultats relativement satisfaisants, comme le montrent un certain nombre d'indicateurs. Le ratio de fonds propres pour le secteur bancaire est resté supérieur aux obligations légales et s'élevait à 18,5% en juin 2020, soit une baisse par rapport à décembre 2019, où il était de 19,2%. Le ratio des prêts improductifs a continué de diminuer pour tomber à 4,5% en juin 2020 (4,8% en décembre 2019), ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2014 (8,9%).[18] La rentabilité des banques est également restée positive. Toutefois, le rendement des actifs a légèrement diminué, reculant de 0,6% en juin 2019 à 0,4% en juin 2020. À la fin de juin 2020, le rendement des capitaux propres est tombé à 1,5%, contre 4,8% en juin 2019.[19]

[16] CBB, *Financial Stability Report*, n° 28, mars 2020. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/wp-content/uploads/2020/05/FSR-Mar-2020-Public-2.pdf.

[17] CBB, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/wp-content/uploads/2020/06/Annual-Report-2019-englishCBB-Accounts.pdf.

[18] CBB, *Financial Stability Report*, février 2015.

[19] CBB, *Financial Stability Report*, n° 29, septembre 2020. Adresse consultée: https://www.cbb.gov.bh/wp-content/uploads/2020/12/FSRSep2020VER2.pdf.

Tableau 4.7. Évolution des actifs du secteur bancaire à Bahreïn, 2014-2020

(milliards d'USD)

Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur bancaire	189,3	191,0	186,1	187,4	192,6	204,9	207,4
En nombre de fois le PIB	5,7	6,1	5,8	5,3	5,1	5,3	6,0
Secteur du commerce de détail	80,0	82,2	83,0	83,5	86,6	94,1	94,3
En nombre de fois le PIB	2,4	2,6	2,6	2,4	2,3	2,4	2,7
Secteur du commerce de gros	109,3	108,8	103,0	104,0	106,0	110,8	113,1
En nombre de fois le PIB	3,3	3,5	3,2	2,9	2,8	2,9	3,3
Secteur islamique	24,9	25,3	26,3	26,7	27,9	32,1	31,6
En nombre de fois le PIB	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,9

Source: CBB, *Statistical Bulletin*, divers numéros, et renseignements communiqués par les autorités.

4.73. La Loi n° 64 de 2006 sur la Banque centrale de Bahreïn et les établissements financiers dispose qu'aucune personne ne peut fournir un "service réglementé" à Bahreïn à moins d'être titulaire d'une licence de la CBB. Les procédures d'obtention de la licence bancaire sont les mêmes pour les banques bahreïniennes et les banques étrangères (banques classiques et islamiques). La participation étrangère dans les banques constituées en société dans le pays peut aller jusqu'à 100% sans aucune restriction. Une demande de licence doit être déposée auprès de la CBB pour exercer des activités réglementées à Bahreïn ou à partir de Bahreïn.[20] La CBB peut assortir la licence des modalités qu'elle juge appropriées. Les critères et les procédures de délivrance des licences sont réexaminés régulièrement par la CBB et peuvent faire l'objet de mises à jour périodiques après consultation des milieux professionnels. Les licences sont accordées par le biais d'une recommandation du Comité des agréments adressée au Gouverneur de la CBB; celui-ci approuve et octroie la licence.

4.74. Les banques peuvent être universelles ou spécialisées, classiques ou islamiques, de détail ou de gros, constituées en sociétés dans le pays ou succursales de banques étrangères; elles ne doivent pas exploiter de sociétés d'assurance ou de succursales de telles sociétés, mais elles peuvent se livrer à des opérations de courtage par l'entremise de filiales. Les sociétés nationales ne sont pas tenues de recourir à tel ou tel établissement bancaire pour certains services.

4.75. Il n'est pas obligatoire de recruter des nationaux pour les postes de gestionnaires, y compris les membres des conseils d'administration et les cadres supérieurs, mais ceux-ci sont soumis à un "test de qualification" permanent. Selon les autorités, cette épreuve porte sur l'expérience et l'intégrité de l'intéressé, ainsi que sur son aptitude à occuper un poste de responsabilité au sein d'une banque; les facteurs considérés sont la qualification et les antécédents financiers de l'intéressé. Il n'y a pas de limites explicites à l'emploi de ressortissants étrangers, encore que l'accent soit mis sur l'emploi de Bahreïniens dans toute la mesure possible. Les banques de détail basées à l'étranger et agréées à Bahreïn peuvent lever des fonds auprès de résidents ou leur consentir des prêts, et elles peuvent détenir et exploiter des succursales à Bahreïn.

4.76. Les banques de détail sont tenues de conserver au minimum 5% de leurs dépôts dans des réserves non rémunérées, à la CBB; les réserves doivent être conservées en permanence durant tout le mois qui suit. En décembre 2019, le total des réserves obligatoires disponibles restantes des banques s'élevait à 489 789 millions de BHD.[21]

4.77. Le 1er janvier 2015, la CBB a mis en œuvre de nouvelles normes s'agissant des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidité, en conformité avec les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle III), qui s'appliquent aux établissements bancaires classiques et islamiques. Les banques nationales sont tenues de maintenir un ratio de fonds propres minimum de 12,5%. Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de Bâle III, de nouvelles prescriptions en matière de communication d'information pour les états financiers de toutes les banques constituées en

[20] Le processus d'agrément de la CBB et les prescriptions en la matière sont énoncés en détail dans le Règlement sur la CBB. CBB, *Laws and Regulations*. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/.

[21] CBB, *Annual Report 2019*.

société dans le pays sont entrées en vigueur le 30 juin 2015.[22] Dans le cadre du nouveau système, la CBB fait obligation à toutes ces banques de faire rapport sur une base trimestrielle sur les ratios de levier et de liquidité de Bâle III pour ce qui est du ratio de liquidité à court terme. La CBB a indiqué que, à compter du 31 décembre 2019, toutes les banques constituées localement étaient tenues d'appliquer le même système pour communiquer leur ratio structurel de liquidité à long terme. On peut citer parmi les autres évolutions réglementaires récentes liées au Comité de Bâle l'établissement de banques d'importance systémique nationale. En 2019, la CBB a commencé à identifier les banques d'importance systémique nationale pour 2020 et 2021 sur la base d'un ensemble de règles publiées en 2018.[23] Dans le cadre de la première étape du processus d'évaluation, des renseignements financiers ont été collectés auprès de toutes les banques de détail; sur la base d'une méthode de notation, trois banques d'importance systémique nationale ont été identifiées: la Banque nationale de Bahreïn (NBB), la Banque de Bahreïn et du Koweït, et la Ahli United Bank of Bahrain.

4.78. Parmi les mesures adoptées pour réduire encore les risques dans le secteur bancaire, on peut citer la révision du module relatif aux prescriptions en matière de risques opérationnels et de celui relatif à la gestion du risque de crédit, qui a eu lieu respectivement[24] en 2019 et 2021 et a été réalisée dans le but d'aligner le cadre réglementaire de Bahreïn sur les directives et les principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. En outre, en application des nouvelles normes de fonds propres, les titulaires de licence de banque de détail bahreïniens doivent disposer de fonds propres équivalents à au moins 100 millions de BHD (100 millions d'USD pour les titulaires de licence de banque de gros).

4.79. Les entités qui souhaitent fournir des services bancaires islamiques réglementés doivent être agréées comme banque islamique par la CBB. Les services réglementés comprennent trois activités principales: acceptation de placements et de dépôts conformes à la charia, gestion de comptes d'investissement avec partage des bénéfices en accord avec la charia, et offre de contrats de financement conformes à la charia. Diverses activités supplémentaires peuvent également être exercées. Les licences des banques islamiques sont réparties en deux catégories: celles pour les banques islamiques de détail et celles pour les banques islamiques de gros. En 2015, la CBB a mis en place un conseil centralisé de surveillance de la charia et a établi le cadre de gouvernance de la charia, qui est entré en vigueur en juin 2018. Au titre de ce cadre, toutes les banques islamiques doivent chaque année faire l'objet d'un audit externe et indépendant évaluant leur conformité à la charia. Les normes comptables de l'Organisation de comptabilité et de vérification des comptes pour les établissements financiers islamiques (AAOIFI) sont obligatoires pour toutes les banques islamiques et pour les banques classiques possédant des unités/guichets islamiques.

4.80. Bahreïn est le siège de l'AAOIFI, une personne morale internationale autonome à but non lucratif. L'AAOIFI rédige, à l'usage des établissements financiers islamiques, des normes de comptabilité, d'audit, de gouvernance, d'éthique et de respect de la charia. La CBB exige que soient appliquées les recommandations de cette Organisation sur le calcul de l'adéquation des fonds propres, qui reconnaissent le risque assumé par les détenteurs d'investissements.

4.4.1.3 Valeurs mobilières

4.81. La Direction de la surveillance des marchés de capitaux de la CBB est chargée de contrôler les marchés des capitaux à Bahreïn. La Bourse de Bahreïn (BHB) est un marché multi-actifs autoréglementé qui permet à ses investisseurs, émetteurs et intermédiaires d'avoir accès à des facilités liées à la bourse, y compris l'offre, la cotation et les opérations d'achat et de vente de divers instruments financiers. En 2017, la BHB a établi Bahrain Clear, une chambre de compensation dotée d'un capital autorisé de 5 millions de BHD, en tant que filiale à 100%. Bahrain Clear offre des services pré et post-marché aux investisseurs, ainsi que des services de dépôt, de compensation, de

[22] La CBB a publié en juillet 2019 une circulaire à l'intention des banques, laquelle comprenait le modèle que les banques classiques et les banques islamiques devaient utiliser pour communiquer leur ratio de liquidité à court terme de manière consolidée.

[23] Les autorités indiquent que la méthode de la CBB concernant les banques d'importance systémique nationale est fondée sur les directives du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

[24] CBB, *Revised Operational Risk Management Module (Module OM)*, 31 décembre 2019. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/rulebook/revised-operational-risk-management-module-module-om31-december-2019-0; et *Revised Credit Risk Management Module (Module CM)*, 26 mai 2021. Adresse consultée: https://cbben.thomsonreuters.com/rulebook/revised-credit-risk-management-module-module-cm26-may-2021.

règlement et d'enregistrement des transactions. Deux indices sont utilisés pour mesurer les résultats du marché boursier bahreïnien, et les deux sont pondérés en fonction de la capitalisation boursière. Le Bahrain All-Share Index est le principal indice et comprend toutes les compagnies cotées en bourse. L'indice islamique de Bahreïn est périodiquement reconstitué via l'ajout ou la suppression de sociétés cotées de manière à ce qu'il soit conforme aux principes de la charia. En mai 2021, l'indice islamique de Bahreïn comptait quinze sociétés conformes à la charia.

4.82. À la fin de 2020, la capitalisation boursière de la BHB s'élevait à 9,2 milliards de BHD (tableau 4.8).[25] Le secteur des banques commerciales représentait 52,55% de la capitalisation boursière totale, suivi par le secteur de l'investissement, dont la part s'élevait à 18,70%.

4.83. Fait nouveau important concernant la Bourse de Bahreïn, pendant la période à l'examen, APM Terminals a fait son entrée en bourse le 9 décembre 2018. D'après les autorités, l'offre de 18 millions d'actions était ouverte aux personnes physiques ou morales bahreïniennes et étrangères. L'entrée en bourse a généré une demande totale de 97,4 millions d'actions (64,3 millions de BHD) entre les tranches destinées aux investisseurs institutionnels et celles prévues pour les particuliers, ce qui a entraîné une souscription excédentaire via des demandes financées équivalente à 5,4 fois (441%) la taille de l'offre.

Tableau 4.8. Principaux indices de la Bourse de Bahreïn, 2013-2020

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
All-Share Index	1 248,9	1 426,6	1 215,9	1 220,5	1 331,7	1 337,3	1 610,2	1 489,8
Niveau le plus élevé	1 248,9	1 476,0	1 474,8	1 220,5	1 356,0	1 369,9	1 610,2	1 668,7
Niveau le plus bas	1 085,9	1 294,3	1 215,9	1 110,5	1 276,7	1 257,9	1 391,4	1 232,4
Capitalisation boursière (millions de BHD)	6 963,0	8 327,1	7 199,9	7 248,2	8 146,3	8 198,5	10 134	9 277,3
Valeur totale (millions de BHD)	225,9	269,1	110,0	124,5	211,3	323,8	286,4	212,8
Volume total (millions de BHD)	1 867,8	1 126,1	515,6	734,4	1 129,8	1 441,1	1 157,3	1 209,3
Nombre de transactions	14 197	16 211	11 248	10 592	19 440	19 225	20 712	19 309
Nombre de sociétés cotées en bourse	47	47	46	44	43	44	44	43

Source: Bourse de Bahreïn.

4.84. Les sociétés cotées à la Bourse de Bahreïn doivent: i) se conformer à la Loi n° 21/2001 (Loi sur les sociétés commerciales); ii) publier leurs états financiers vérifiés annuels et tenir leur assemblée générale annuelle dans les trois mois qui suivent la fin de leur exercice; iii) ne pas avoir moins de 100 actionnaires inscrits; iv) avoir un ratio total fonds propres/capital émis et libéré d'environ 120%; v) avoir au moins 10% d'actions flottantes sur le total des actions émises et en circulation; et vi) publier les états financiers trimestriels vérifiés dans les 45 jours suivant la fin du trimestre.

4.85. La Bourse de Bahreïn a été constituée en tant que société par actions en vertu de la Loi n° 60 de 2010. Cette loi dispose que la société est dirigée par un conseil d'administration composé de 5 membres au minimum et 11 au maximum, lesquels sont nommés sur décision de l'Office du développement économique (EDB).

4.86. Entre autres fonctions, la CBB publie des lignes directrices et des règles sur le marché des capitaux; elle renouvelle les licences de tous les courtiers membres de la Bourse de Bahreïn; elle inspecte tous les courtiers de la Bourse de Bahreïn; elle approuve les notes d'information des introductions en bourse et les documents d'offres se rapportant aux autres émissions; elle fournit un cadre ordonné dans lequel sont menés les reprises, les fusions ou acquisitions et les rachats de titres pour les sociétés cotées; elle approuve les opérations hors marché; elle donne son approbation/son autorisation à l'admission de courtiers en tant que teneurs de marché agréés; et

[25] Contre 9,5 milliards de BHD en mai 2021.

elle approuve toutes les modifications apportées aux règlements ou règles internes de la Bourse de Bahreïn. En outre, les redevances imposées par le Module de compensation, de règlement et de dépôt central, une chambre de compensation agréée ou un dépôt central agréé doivent être approuvées par la CBB.

4.87. Depuis sa création, la Bourse de Bahreïn est devenue membre de plusieurs organismes régionaux et internationaux, tels que l'Arab Federation of Exchanges, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, la World Federation of Exchanges, l'Association des dépositaires centraux d'Afrique et du Moyen-Orient, et l'Association des agences nationales de codification. Elle est également partenaire de l'Initiative pour des marchés boursiers durables et de la Middle East Investor Relations Association.[26]

4.88. Pendant la période à l'examen, la CBB a continué à prendre des mesures visant à améliorer la transparence, à développer les marchés des capitaux et à protéger les investisseurs. En décembre 2019, elle a ordonné aux sociétés cotées d'annoncer immédiatement toute recommandation concernant la déclaration de dividendes (y compris les actions gratuites, le cas échéant) en indiquant le taux et le montant par action, la date d'arrêté des positions et la date de paiement. Parmi les autres mesures allant dans le même sens, on peut citer les modifications apportées aux règles et règlements pertinents faisant obligation aux initiés des sociétés cotées de satisfaire à certaines prescriptions, un cadre général relatif à l'imposition de sanctions pécuniaires sur les marchés des capitaux, et la mise au point des cadres de règlement des différends et de procédures disciplinaires au sein des organismes d'autoréglementation.

4.89. Plusieurs modifications ont également été apportées au volume 6 (Marchés des capitaux) du Règlement sur la CBB, notamment concernant les procédures d'évaluation de la conformité avec le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière; de nouvelles obligations concernant les opérateurs de plates-formes de financement participatifs et les offres de financement participatif du capital dans les pratiques de tenue de marché; et les rachats, fusions et acquisitions.

4.4.1.4 Assurance

4.90. En 2019, le sous-secteur de l'assurance représentait environ 5,5% du PIB et 32,8% du secteur financier.[27] L'assurance automobile restait le segment le plus important du marché de l'assurance (tableau 4.9). L'assurance-vie représentait 23,6% des primes brutes, tandis que l'assurance autre que sur la vie/assurance générale représentait 76,4%. S'agissant de l'assurance autre que sur la vie, l'assurance automobile et l'assurance médicale représentaient la part la plus importante en termes de contribution aux primes brutes. La taille de la part de ces sous-secteurs s'explique principalement par le fait que l'assurance automobile au tiers est obligatoire, et que de nombreux organismes fournissent une assurance médicale à leurs employés. S'agissant de l'assurance médicale pour les expatriés, les autorités indiquent que celle-ci doit être fournie par les parrains si ceux-ci choisissent de ne pas inscrire les expatriés au programme gouvernemental.

Tableau 4.9. Primes brutes et demandes d'indemnisation pour toutes les compagnies d'assurance, par classe, 3ème trimestre de 2018 et 3ème trimestre de 2019

(milliers de BHD)

	Primes brutes		Primes nettes souscrites		Demandes d'indemnisation brutes		Demandes d'indemnisation nettes	
	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019
Long terme (vie)	37 365	50 355	33 039	45 875	24 983	19 330	22 654	16 633
Incendie, dommages matériels et responsabilité	23 929	24 147	5 577	4 355	42 405	-1 460	2 249	573

[26] Bourse de Bahreïn, *Annual Report*, 2019.
[27] CBB, *Financial Stability Report*, n° 28, mars 2020.

	Primes brutes		Primes nettes souscrites		Demandes d'indemnisation brutes		Demandes d'indemnisation nettes	
	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019	3ème trimestre de 2018	3ème trimestre de 2019
Pertes pécuniaires diverse	3 279	3 087	599	383	2 285	648	213	23
Marine et aviation	5 672	5 330	1 196	1 141	1 390	1 225	361	221
Automobile	61 897	60 190	59 054	58 055	48 693	47 873	39 123	40 060
Ingénierie	13 736	4 777	1 352	693	33 363	-3 696	1 996	376
Assurance médicale	55 570	57 096	36 752	37 721	30 580	33 521	21 781	24 469
Autres	8 071	8 149	3 325	3 868	1 828	2 871	440	969
Total	**209 519**	**213 130**	**140 894**	**152 091**	**185 526**	**100 312**	**88 816**	**83 324**

Source: CBB.

4.91. Le secteur de l'assurance se compose de deux segments principaux: l'assurance classique et l'assurance *takaful*. En septembre 2019, l'assurance classique représentait 68,1% du total des primes brutes, soit 145,2 millions de BHD. En décembre 2019, le marché bahreïnien de l'assurance comptait 23 entreprises constituées en sociétés dans le pays et 13 sociétés étrangères offrant des services d'assurance et de réassurance, et des services *takaful* et *retakaful*. Ces établissements offrent tous les services d'assurance modernes de base, tels que l'assurance médicale et de santé, et l'assurance à long terme (assurance-vie et produits d'épargne).

4.92. Tous les services d'assurance sont réglementés par la Banque centrale de Bahreïn et la Loi n° 64 de 2006 sur les établissements financiers. La Direction de la surveillance du secteur de l'assurance de la CBB est chargée de la stabilité du secteur. Les fournisseurs de services d'assurance (titulaires d'une licence d'assurance) doivent présenter à la CBB leurs états financiers de fin d'année et assister aux réunions de la CBB avec leurs auditeurs externes lorsque la demande leur en est faite. En août 2019, la CBB a publié de nouvelles directives sur les agrégateurs d'assurance. Les nouvelles règles définissent les agrégateurs d'assurance comme étant des intermédiaires agréés par la CBB qui mènent leurs activités sur une plate-forme en ligne (site Web ou application) et qui fournissent des comparaisons de prix et facilitent l'achat de polices d'assurance auprès de plusieurs titulaires de licence d'assurance. Elles disposent qu'un courtier qui obtient une licence pour exercer des activités d'agrégateur d'assurance ne peut exercer de telles activités que par l'intermédiaire de plates-formes en ligne et ne peut pas exercer les activités d'un courtier traditionnel. Le 25 mars 2019, la CBB a interdit aux titulaires de licence d'assurance d'avoir toute forme de participation directe ou indirecte dans leurs contrôleurs financiers (y compris les filiales et les sociétés associées des contrôleurs). S'agissant des titulaires de licence qui avaient déjà une participation à la date de la circulaire, il leur a été demandé de soumettre à la CBB un plan d'action pour remédier à cette situation.[28]

4.93. Le Règlement concernant l'assurance (volume 3) vise les entreprises titulaires de la licence d'assurance délivrée par la CBB, qui fournissent uniquement des services d'assurance réglementés. Le règlement comprend les exigences prudentielles (telles que les règles concernant le capital minimal et la gestion des risques) et les règles de conduite (telles que les règles relatives à la fourniture de services d'assurance et au traitement des assurés). Ces prescriptions visent à garantir la sécurité et la solidité des titulaires de licences, et à fournir aux assurés un niveau de protection approprié.

4.94. Tout comme lors du précédent examen, les sociétés d'assurance doivent respecter les prescriptions de la CBB concernant chaque type et chaque catégorie d'activité d'assurance pour lesquels elles demandent l'autorisation d'exercer. À l'exception des sociétés captives d'assurance et des sociétés de réassurance pure, les sociétés d'assurance ne peuvent pas exercer à la fois des activités d'assurance de dommages et des activités d'assurance de longue durée. Les sociétés d'assurance (y compris les assureurs captifs) doivent exercer leurs activités conformément aux

[28] CBB, *Annual Report,* 2019.

principes de l'assurance classique ou aux principes du *takaful*; elles ne peuvent pas combiner les deux. La propriété étrangère des titulaires de licence d'assurance n'est soumise à aucune limitation. Les autorités indiquent que les primes d'assurance sont fixées par les compagnies d'assurance sur la base d'une étude actuarielle. La CBB ne réglemente que l'assurance automobile obligatoire au tiers.

4.95. Les compagnies d'assurance agréées doivent obtenir l'approbation de la CBB si elles prévoient d'ouvrir une nouvelle succursale dans une juridiction étrangère. Les compagnies de réassurance peuvent toutefois couvrir librement les risques transfrontières. Les sociétés d'assurance non titulaires d'une licence ne peuvent pas couvrir les risques à Bahreïn, mais les compagnies de réassurance non résidentes le peuvent.

4.96. Les sociétés d'assurance bahreïniennes doivent disposer d'un capital suffisant pour faire face, à tout moment, à leurs obligations en matière d'assurance et à toute autre obligation: la prescription de capital minimal pour les entreprises de catégorie 1 est de 5 millions de BHD, sauf pour les sociétés dont la seule activité est la réassurance; la prescription de capital minimal pour les sociétés de réassurance de catégorie 1 est de 10 millions de BHD. Les sociétés d'assurance étrangères et les assureurs captifs ne sont pas soumis aux exigences de capital minimal de catégorie 1 mais doivent respecter les prescriptions en matière de marge de solvabilité et de fonds minimaux telles que définies dans le Règlement concernant l'assurance (volume 3). En outre, toutes les sociétés d'assurance doivent maintenir des fonds propres supérieurs à la marge de solvabilité ou au fond minimum, la valeur la plus élevée étant retenue. Le capital libéré minimum exigé des courtiers en assurances est de 50 000 BHD. Les autorités se réservent le droit d'exiger un capital plus élevé.

4.97. Le précédent examen indique que les sociétés d'assurance sont tenues de transférer 10% de leur bénéfice net annuel à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 50% du capital. Elles doivent maintenir un dépôt en espèces d'un montant de 50 000 BHD pour l'assurance-vie, de 75 000 BHD pour toute assurance autre que sur la vie et de 150 000 BHD pour la réassurance, auprès d'une banque de détail titulaire d'une licence l'autorisant à exercer ses activités à Bahreïn.

4.4.2 Télécommunications et services postaux

4.98. En 2019, les services de télécommunication ont généré 446 millions de BHD de revenus (3% du PIB). Au total, 2 743 personnes sont employées dans le secteur des télécommunications, un nombre en constante baisse depuis 2016.[29] S'agissant des prix des services de télécommunication, les autorités indiquent que de manière générale, entre 2015 et 2020, les prix des services fixes à large bande à Bahreïn ont connu une baisse allant jusqu'à 56%, tandis que ceux des services mobiles à large bande ont connu une baisse allant jusqu'à 10%. Sur la même période, les prix des services mobiles de transmission de données et de téléphonie vocale sont restés presque constants.[30] S'agissant des services fixes de téléphonie vocale, les prix sont globalement restés les mêmes entre 2016 et 2018 pour la plupart des utilisateurs; toutefois, la mise en place d'un taux de TVA de 5% en 2019 a entraîné une hausse des coûts pour les usagers résidentiels et, en 2020, la Société des télécommunications de Bahreïn (Batelco) a augmenté ses prix.

4.99. En 2015, le Comité ministériel du Conseil de coopération du Golfe (CCG) pour les services postaux, les télécommunications et les technologies de l'information a plafonné les prix des services d'itinérance pour les États membres du CCG par la voie de la Décision n° 9 de 2015. Cette décision vise à permettre aux utilisateurs bahreïniens de bénéficier des prix plus bas du marché du CCG. Le Ministère des transports et des télécommunications (MTT) a adopté la Décision n° 9 de 2015 à cet égard, qui a été publiée au Journal officiel n° 3238. L'Autorité de réglementation des télécommunications (TRA) a annoncé que les utilisateurs bahreïniens bénéficieraient de prix plus bas pour les services d'itinérance dans les pays du CCG s'agissant des services de téléphonie vocale, des SMS et des données mobiles; cette mesure devait prendre effet le 1er avril 2016. Bahreïn a mis en œuvre la Décision par la voie du Règlement n° 4 de 2016.

[29] Autorité de réglementation des télécommunications (TRA), Telecommunication Market Indicators. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/Documents/Market-indicators/20201011123832525_3fjhnixs_r3g.pdf.

[30] TRA, *Telecommunications Retail Price Benchmarking for Arab Countries 2020*. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/Documents/Market-indicators/20210321132303548_2kbmb2hq_nhj.pdf.

4.100. Les autorités indiquent que Bahreïn ne maintient pas de restrictions à la participation étrangère dans son secteur des télécommunications. Ces dernières années, le pays a réussi à attirer des investisseurs mondiaux dans le domaine des TIC, Amazon Web Services ayant choisi Bahreïn comme centre régional en 2019.

4.101. Le Décret législatif n° 48 de 2002 promulguant la Loi sur les télécommunications reste le principal texte réglementaire dans le secteur des télécommunications. Il est accompagné d'un vaste ensemble de règlements d'application. Conformément à la Loi n° 48 de 2002 sur les télécommunications, la TRA est le principal organisme de réglementation du secteur. Ses principales fonctions sont les suivantes: i) protéger les intérêts des abonnés et des usagers (tarifs facturés pour les prestations, disponibilité, fourniture et qualité des services, et protection des informations et coordonnées personnelles et de la vie privée); ii) promouvoir une concurrence réelle et loyale entre les opérateurs déjà sous licence et les nouveaux venus; et iii) s'assurer que les opérateurs qui présentent une demande en vue de fournir des services de télécommunication publics sont capables de fournir ces services. La TRA examine et évalue régulièrement le niveau de concurrence sur le marché des télécommunications et introduit les mesures correctives nécessaires pour protéger et promouvoir la concurrence. Les examens récents portaient sur le marché de l'accès aux services d'appels, le marché de détail des appels internationaux sortants de Bahreïn et le marché de la connectivité internationale. La TRA impose une série de mesures ayant trait, par exemple, à la fourniture d'accès en gros ou au détail, ou encore à la réglementation des tarifs, aux opérateurs dont il est établi qu'ils détiennent une puissance significative sur le marché ou qu'ils se trouvent en position dominante.

4.102. La TRA délivre une licence individuelle ou une licence catégorielle pour l'exploitation d'un réseau de télécommunication ou pour la fourniture de services de télécommunication (tableaux 4.10 et 4.11). En vertu de la Loi sur les télécommunications, afin d'obtenir une licence, l'entité requérante doit être constituée en société à Bahreïn ou être une succursale d'une société étrangère ayant une licence pour opérer à Bahreïn au titre de la Loi sur les sociétés commerciales (Loi n° 21 de 2001); en outre, toute l'infrastructure et tout le personnel associés à la fourniture des services de télécommunication concernés doivent se trouver sur le territoire de Bahreïn. Les licences sont accordées pour une durée de 15 ans, renouvelables pour une durée supplémentaire de 10 ans. En 2020, la TRA a entrepris de passer de licences spécifiques à une technologie à des licences technologiquement neutres, de sorte que les fréquences peuvent désormais être utilisées aussi bien pour la technologie WiMAX que pour les services mobiles.

Tableau 4.10. Types de licences catégorielles délivrées par la TRA

Licence	Disponibilité	Redevance initiale	Redevance annuelle
Licence de fournisseur d'accès à Internet Permet la fourniture de services Internet, à l'exclusion des services de téléphonie vocale	Depuis 2003 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles	5 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence pour services à valeur ajoutée Permet la fourniture de services de données et de téléphonie vocale à valeur ajoutée qui ont un impact sur le format, le contenu, le code ou le protocole de l'information.	Depuis 2003 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles	1 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence

Source: Autorité de réglementation des télécommunications.

Tableau 4.11. Types de licences individuelles délivrées par la TRA

Licence	Disponibilité	Redevance initiale	Redevance annuelle
Licence pour services de télécommunication mobile Permet la fourniture d'un service de télécommunication mobile via son propre réseau.	Trois licences d'exploitation ont été accordées (à Batelco, à Zain Bahrain et à STC Bahrain). Aucune autre licence de ce type n'est actuellement disponible.		1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence

Licence	Disponibilité	Redevance initiale	Redevance annuelle
Licence pour services de radiomessagerie Permet l'utilisation commerciale de services de radiomessagerie et leur fourniture à des abonnés.	Depuis le 1er trimestre de 2004. Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	5 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence pour services de microstations terriennes (VSAT) Permet l'utilisation de microstations terriennes (VSAT), un réseau numérique de transmission de données par satellite avec une parabole de petit diamètre, pour usage privé uniquement.	Depuis le 1er trimestre de 2004. Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	5 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence pour services de radiocommunications mobiles accessibles au public Autorise l'utilisation de services de radiocommunications mobiles accessibles au public dans des applications de répartition (par exemple, par les parcs de camions et de taxi).	Depuis le 1er trimestre de 2004 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	5 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence pour installations de télécommunication internationales Autorise le raccordement/l'atterrissement/le déploiement d'une connectivité internationale et prévoit les droits et obligations en ce qui concerne la connexion à d'autres réseaux bahreïniens sous licence.	Depuis le 1er trimestre de 2004 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	20 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence pour services internationaux de télécommunication Permet la fourniture de services internationaux de téléphonie vocale et de transmission de données avec l'obligation de déployer une structure physique de regroupement du trafic.	Depuis le 3ème trimestre de 2004 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	10 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licences pour services fixes nationaux Autorise la fourniture de services fixes nationaux de téléphonie vocale et de transmission de données via son propre réseau.	Depuis le 3ème trimestre de 2004 Aucune restriction concernant le nombre de licences disponibles.	35 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence
Licence d'échange Internet Fournit aux titulaires de licence de services Internet un mécanisme de connexion qui regroupe tout le trafic Internet pour le retransmettre et le distribuer aux fournisseurs de services Internet opérant sous licence.	Trois licences ont été accordées (à Bahrain Internet Exchange (BIX), à Gateway Gulf et à Batelco). Toutefois, la licence accordée à Gateway Gulf a été annulée. Aucune autre licence de ce type n'est actuellement disponible. Il se peut que des licences additionnelles de cette catégorie aient pu être accordées deux ans après la date d'octroi de la première licence (BIX), le 14 mars 2006.	5 000 BHD	1% du chiffre d'affaires brut annuel imputable à l'activité faisant objet de la licence

Source: Autorité de réglementation des télécommunications.

4.103. La Direction des télécommunications du MTT est chargée du développement du secteur des télécommunications. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la supervision

des plans de télécommunication de Bahreïn.[31] Le MTT élabore tous les trois ans un plan national de télécommunications (NTP) établissant les grandes orientations à suivre dans le sous-secteur. Le plan doit être approuvé par le Conseil des Ministres avant d'être mis en œuvre. Le cinquième NTP a été publié en 2020. Le projet du gouvernement concernant les télécommunications, énoncé dans le cinquième NTP, vise, entre autres, à consolider le réseau national et à fournir des services de télécommunication de premier plan au niveau mondial à des prix équitables et raisonnables; à permettre à la majorité de la population de Bahreïn d'avoir accès aux réseaux mobiles 5G; à satisfaire à la demande croissante pour la connectivité internationale; à faire en sorte que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées et à soutenir les groupes de consommateurs; à veiller à la solidité des infrastructures de télécommunication de Bahreïn face aux menaces modernes; et à développer l'économie numérique et l'écosystème des TIC grâce à l'innovation, à l'investissement et à un cadre réglementaire clair.

4.104. Après avoir connu un pic à 210% en 2016, le taux de pénétration des services mobiles s'élevait à 119% en 2020, contre 176% en 2013. Selon les autorités, cette baisse peut s'expliquer par le changement de comportement des consommateurs, qui passent aux services post-payés. La proportion d'abonnés à des services post-payés était de 20% en 2013 et elle a atteint 32% en 2020. La pénétration de la téléphonie fixe a également reculé de 20% en 2013 à 15% en 2019. La pénétration de la large bande a aussi baissé ces dernières années (tableau 4.12). Selon le rapport annuel 2019 de la TRA, la récente diminution de la pénétration de la large bande est en partie due à l'adoption par la TRA d'une nouvelle méthode de définition des abonnés aux services à large bande, et à la suppression des abonnés aux services de machine à machine dans la base de données.[32]

Tableau 4.12. Principaux indicateurs relatifs aux télécommunications, 2013-2019

Indicateur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de lignes de téléphonie fixe (à l'exclusion des dispositifs RNIS)	251 643	246 696	242 439	234 368	238 969	228 717	226 390	221 056
Pénétration de la téléphonie fixe (%)	20	19	18	16	16	15	15	15
Total des abonnés aux services mobiles	2 210 190	2 328 994	2 541 688	2 994 865	2 364 477	2 092 714	1 900 361	1 754 728
Pénétration des services mobiles (%)	176	177	185	210	158	139	126	119
Total d'abonnés aux services à large bande	1 507 971	1 679 681	1 977 402	2 407 837	2 372 742	2 160 052	2 152 496	2 010 168
Pénétration des services à large bande (%)	118	128	145	171	158	144	143,7	136,5
% des personnes utilisant Internet (%)	90	91	93	98	96	99	99	
Revenus des télécommunications (millions de BHD)	423	430	453	435	424	431	446	460
Nombre d'employés dans le secteur des télécommunications	3 000	3 092	3 206	3 230	2 914	2 837	2 743	2 832

Note: Le nombre d'abonnés désigne le nombre d'abonnés à la fin de la période.
Le nombre d'abonnés aux services à large bande comprend les services fixes par câble, les services sans fil et les services mobiles.
Les sources pour le " % de personnes utilisant Internet" sont l'UIT et l'enquête de la TRA sur les logements.
Le taux de pénétration est déterminé sur la base de la population moyenne calculée par le Bureau des statistiques.

Source: TRA (2020), *Telecommunications Markets Indicators in the Kingdom of Bahrain*, octobre.

[31] Ministère des transports et des télécommunications, *Telecommunications Overview*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/overview.

[32] TRA, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/Documents/Annual_Reports/20201208153620870_0ey51e3v_24h.pdf.

4.105. Le déploiement des antennes 5G a débuté en juin 2019. Depuis, la 5G couvre l'intégralité du territoire de Bahreïn.

4.106. Les principaux opérateurs de télécommunications (lignes mobiles et fixes) sont Batelco, STC Bahrain et Zain Bahrain. À la fin de 2020, leurs parts de marché respectives étaient avec de 34%, 33% et 33% pour les services prépayés de téléphonie mobile; de 20%, 40% et 40% pour les services mobiles postpayés; de 88%, 8% et 1% pour les services de lignes fixes; de 84%, 2% et 5% pour les services fixes à large bande; et de 32%, 39% et 29% pour les services mobiles à large bande.

4.107. En 2019, la TRA a mené à bonne fin la séparation juridique de Batelco en deux entités indépendantes: BNet (nouvelle société d'infrastructure pour le réseau national à large bande) et l'actuelle Batelco Bahrain. Une nouvelle catégorie de licences pour les infrastructures fixes nationale a été introduite et accordée à BNet par la TRA. La séparation juridique de Batelco et de BNet s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire économique de la TRA (NERF), dont l'objectif est de promouvoir une concurrence fondée sur les services dans un marché des télécommunications juste, efficace et durable. Dans le cadre de la nouvelle structure, Batelco louerait l'infrastructure de télécommunication dans les mêmes conditions que STC Bahrain et Zain Bahrain, entre autres fournisseurs d'accès à Internet qui offrent des services de détail aux utilisateurs finals. Onze fournisseurs d'accès à Internet exercent actuellement des activités.

4.108. Les prescriptions en matière d'interconnexion sont restées inchangées depuis l'examen précédent. Conformément à l'article 57 de la Loi sur les télécommunications, les tarifs doivent être justes, raisonnables et non discriminatoires, et ils doivent être fondés sur des coûts marginaux prospectifs. En application de la loi, tout opérateur de télécommunication titulaire d'une licence dispose de droits d'interconnexion et d'accès qui doivent être négociés de bonne foi avec tout autre opérateur de télécommunication intéressé titulaire d'une licence. L'accès réglementé à l'interconnexion s'étend à tous les types d'installations et de services de télécommunication, y compris les installations et services fixes, mobiles et par satellite, mais il exclut la radiodiffusion.

4.109. En application de la Loi sur les télécommunications, un opérateur sous licence occupant une position dominante doit offrir l'accès à son réseau et à ses installations de télécommunication à des conditions équitables et raisonnables à tous les opérateurs détenteurs d'une licence qui le demandent. Selon les autorités, Batelco détient actuellement une puissance significative sur certains marchés de détail et elle occupe une position dominante sur certains marchés de gros.[33] En outre, STC Bahrain et Zain Bahrein occupent une position dominante sur le marché de la terminaison des appels mobiles.

4.110. Une réglementation relative à l'accès a été publiée par la TRA en avril 2005, en vertu de laquelle les titulaires de licences dont on considère qu'ils occupent une position dominante sur les marchés des télécommunications sont tenus de rendre publiques leurs offres d'interconnexion de référence (RIO), y compris les tarifs d'accès à leurs réseaux. Les RIO doivent être approuvées au préalable par la TRA. Au cours de la période à l'examen, la TRA a déterminé que Batelco occupait une position dominante dans plusieurs segments du marché des télécommunications, y compris l'accès à Internet à large bande en position déterminée (en 2014)[34], l'accès haut de gamme aux services d'appels (en 2016)[35] et la connectivité internationale (2019).[36] En conséquence, Batelco s'est vu imposer des obligations en matière de notification des tarifs de détail afin de protéger la

[33] Les autorités indiquent que le concept de puissance significative sur le marché reflète généralement la capacité d'influence d'une entreprise sur la concurrence sur les marchés de détail, tandis que la position dominante concerne l'influence d'une entreprise sur les marchés de gros.

[34] TRA, *Determination of Significant Market Power and Determination of Dominant Position in the Markets for Provision of Broadband Internet Access Services from a Fixed Location*, 27 mars 2014. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/mediafiles/document/MCD%2003%2014%20018%20Final%20SMP%20and%20Dominance%20Determination%20Broadband%20PV.pdf.

[35] TRA, *Determination of Significant Market Power in the Retail Markets for Access to Call Services including Domestic Calls from a Fixed Location*, 20 avril 2016. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/mediafiles/document/Determination%20of%20SMP%20in%20the%20Retail%20Markets%20for%20Access%20to%20Call%20Services%20including%20Domestic%20Calls%20from%20a%20Fixed%20Location%20-%20PV.pdf.

[36] TRA, *Determination of Significant Market Power and Dominance in International Connectivity Markets*, 23 juillet 2020. Adresse consultée: https://tra-website-prod-01.s3-me-south-1.amazonaws.com/Media/Documents/Determinations_&_Decisions/20201028155315198_twsm01la_3bi.pdf.

concurrence sur le marché concerné; elle était en outre tenue d'accorder aux autres opérateurs l'accès aux services pertinents afin de leur permettre de rivaliser sur un pied d'égalité.

4.111. En ce qui concerne les services universels de télécommunication, la Loi sur les télécommunications dispose qu'un opérateur jouissant d'une puissance significative sur le marché sera soumis aux obligations en matière de service universel. À cet égard, il a été déterminé que Batelco jouissait d'une telle position sur le marché des services à large bande non résidentiels, sur le marché de la connectivité nationale et sur le marché de détail de l'accès haut de gamme aux services d'appels, y compris les appels nationaux effectués en position déterminée.

4.112. Le Règlement de 2009 sur le partage des installations de réseaux de télécommunication sans fil définit les procédures et les délais pour la finalisation des modalités des accords de partage. La Décision du Premier Ministre n° 45 de 2015 encourage l'utilisation partagée des antennes de télécommunication entre opérateurs et limite la multiplication d'antennes sans besoin opérationnel. Le taux de partage des antennes a atteint 20% à la fin de 2020, contre 16% en 2014.

4.113. Parmi les évolutions les plus récentes s'agissant de la réglementation des télécommunications à Bahreïn, on peut citer l'adoption de nouvelles dispositions sur les tarifs d'itinérance internationale (Résolution n° 6 de 2020), qui énoncent certaines obligations en matière de transparence pour les fournisseurs de services de télécommunication mobile en ce qui concerne les services d'itinérance internationale, et l'établissement d'un cadre réglementaire pour les radiocommunications publiques (Décision n° 10 de 2018).[37] Le 4 décembre 2017, la TRA a promulgué un règlement relatif à la protection des consommateurs afin de donner à ces derniers les moyens de prendre des décisions éclairées et d'énoncer les droits des consommateurs et les obligations correspondantes des opérateurs titulaires de licence. Un règlement relatif à la résolution des litiges de consommation a ensuite été adopté en 2018, lequel énonce les procédures de résolution des litiges soulevés par des abonnés.

4.114. Les autorités sont conscientes du fait que le processus de transformation de Bahreïn en une économie numérique génère de nouveaux défis étant donné que la fourniture des services essentiels dépend fortement de l'intégrité du cyberespace, des infrastructures, des systèmes et des données sur lesquels elle repose. Un manque de confiance dans cette intégrité compromet les avantages de la révolution technologique.

4.115. S'agissant de la cybersécurité, le Centre national de cybersécurité est chargé d'élaborer la stratégie nationale relative aux projets et programmes en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information, et il joue le rôle d'organe législatif dans le domaine de la cybersécurité et de la protection des données personnelles. Le rôle de la TRA en en la matière se limite au secteur public des télécommunications; elle est en outre chargée d'établir les prescriptions nécessaires afin que les préoccupations concernant la cybersécurité soient prises en compte par les opérateurs titulaires de licence. La TRA travaille en étroite collaboration avec le Centre national de cybersécurité pour veiller à ce que les objectifs de la stratégie nationale en matière de cybersécurité soient atteints par les opérateurs de télécommunication titulaires de licence.

4.116. Ces dernières années, la TRA a pris des mesures afin de renforcer l'état de préparation de Bahreïn en matière de cybersécurité car les autorités considèrent la cybersécurité, en particulier la sécurité de l'infrastructure des TIC, comme un pilier du développement économique du Royaume.

4.117. Le Règlement sur la gestion des risques dans les infrastructures essentielles de télécommunication[38] vise à: i) mettre en place un processus de gestion des risques pour l'identification et la désignation des infrastructures essentielles de télécommunication; ii) élaborer une approche uniforme et coordonnée concernant l'évaluation et la protection de la sécurité et de la disponibilité des infrastructures essentielles de télécommunications; iii) définir les responsabilités et les obligations des titulaires de licence en ce qui concerne la détection rapide des incidents et des failles de sécurité, et la réaction rapide à ces situations; iv) définir les responsabilités et les obligations des titulaires de licence en ce qui concerne la gestion des risques; et v) définir les

[37] TRA, *Regulations*. Adresse consultée: https://www.tra.org.bh/en/category/regulations.
[38] Résolution n° 5 de 2017.

responsabilités et les obligations des titulaires de licence concernés pour ce qui est du processus de gestion des risques de leurs infrastructures essentielles de télécommunication.[39]

4.118. En ce qui concerne la sécurité dans le secteur des télécommunications, le Règlement relatif à l'homologation et à l'importation d'équipements de télécommunication connectés aux réseaux publics a été adopté en août 2017 dans le but de réglementer l'homologation et l'importation d'équipements utilisés ou destinés à être utilisés à des fins de télécommunication et qui font partie d'un réseau public de télécommunication, qui y sont liés ou qui comprennent un tel réseau. En outre, en 2019, la TRA a mis en place sa Stratégie en matière de sécurité des télécommunications pour la période 2019-2021. Cette stratégie vise à répondre aux prescriptions en matière de sécurité dans le secteur. Par ailleurs, en juillet 2018, une loi sur la protection des données personnelles a été adoptée et est entrée en vigueur le 1er août 2019.[40] Parmi les autres règlements récents concernant la protection des données personnelles figurent le Décret-loi n° 54 de 2018 sur la publication de communications et de transactions électroniques, et le Décret n° 36 de 2018 du Premier Ministre réglementant les prescriptions techniques relatives à l'envoi, à la réception et à la mise à jour des dossiers et des signatures électroniques des organismes publics.

4.119. Bahreïn dispose d'un cadre national en matière de cybersécurité pour les secteurs autres que le secteur public qui est relativement bien défini et qui est géré par la Direction générale de la lutte contre la corruption et de la sécurité économique et électronique, rattachée au Ministère de l'intérieur (MOI). L'Autorité de l'information et du e-gouvernement est responsable de la cybersécurité du secteur public et elle protège son réseau de données.

4.120. Les services postaux sont réglementés par le MTT. En application de la Loi n° 49 de 2014 sur les services postaux, Bahrain Post, entreprise publique, a le droit exclusif de mener les activités ci-après dans tout le pays: acceptation, collecte, distribution et transport de différents envois postaux à toutes les parties par des moyens divers et appropriés; émission et impression de timbres-poste, de mandats, de coupons réponses et de mandats postaux de plusieurs catégories, types et formes; ouverture et fermeture des bureaux de poste dans tout le pays; installation et suppression des boîtes aux lettres; et organisation d'autres services postaux avec l'approbation du ministre chargé des services postaux. Les services de courrier et de livraison exprès sont fournis par un certain nombre de sociétés nationales et étrangères. Selon les autorités, il n'y a pas d'autre restriction à l'investissement étranger en ce qui concerne les services postaux.

4.4.3 Transports

4.121. Le MTT est l'organisme gouvernemental chargé du développement et de la réglementation du secteur des transports de Bahreïn, et il exerce des responsabilités comprenant notamment la réglementation et la modernisation du Département de l'aviation civile, de la Direction des ports et des affaires maritimes, ainsi que des transports terrestres.

4.122. Dans le secteur des transports, la stratégie du MTT vise entre autres à développer et à réglementer le secteur des transports en mettant en place une politique et un cadre réglementaire pour sa gouvernance, à fournir des services de transport de haute qualité à des prix abordables, et à développer les infrastructures de transport pour faire de Bahreïn un centre de transbordement majeur dans la région. Le MTT a également pour objectif d'encourager l'investissement et les possibilités d'emploi en vue d'accroître la contribution du secteur à l'économie.[41]

4.123. Dans le cadre du programme d'incitations à l'exportation de Bahrein, certaines PME exportatrices bénéficient d'une réduction des frais de transport lorsqu'elles exportent leurs marchandises par voie aérienne, terrestre ou maritime (section 3.2.4.1).

4.4.3.1 Transports maritimes

4.124. La capacité de charge de la flotte nationale de Bahreïn a fortement diminué en 2019 (par rapport à 2010 et 2015) du fait que la capacité de charge des pétroliers a presque disparu

[39] TRA, *Regulations*. Adresse consultée: https://www.tra.org.bh/en/category/regulations.
[40] Loi n° 30 de 2018 sur la protection des données personnelles.
[41] MTT, *Strategic Objectives*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/strategic-objectives.

(tableau 4.13). Le transport maritime a toutefois enregistré une croissance en 2019 et 2020 (tableau 4.14).

Tableau 4.13. Flotte nationale: capacité de charge par type de navire, 2010, 2015 et 2019

(en milliers de tpl)

	2010	2015	2019
Flotte totale	613,4	601,3	306,4
Pétroliers	154,4	155,4	2,4
Vraquiers	85,5	0,0	36,7
Navires de charge classiques	1,9	32,5	39,8
Porte-conteneurs	270,9	230,0	8,9
Autres types de navires	100,8	183,4	218,6

Source: UNCTADSTAT, Profil Maritime, Bahreïn.

Tableau 4.14. Services de navigation et de transport maritime, 2018-2020

(tpl)

	2018	2019	2020
Flotte marchande totale	920 679	1 022 077	1 036 887
Vraquiers	164 253	164 253	164 253
Porte-conteneurs	81 256	81 256	81 256
Navires de charge classiques	308 145	314 254	317 527
Pétroliers	0	0	0
Autres	367 025	462 314	473 851

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.125. La Direction des ports et des affaires maritimes (PMA), rattachée au MTT, est chargée de réglementer, de développer et de promouvoir les ports et l'industrie maritime. S'agissant de la gestion des ports, elle est responsable de la supervision des opérations et des résultats des ports et des jetées privées, et de la gestion de la délivrance des licences pour les services portuaires et maritimes, ainsi que de la supervision des activités commerciales, y compris la coordination entre toutes les parties prenantes, et de l'adoption des normes et pratiques portuaires recommandées conformément aux normes internationales. Elle est chargée de superviser le transport maritime et les autres activités maritimes, y compris l'immatriculation des navires sous pavillon bahreïnien et la délivrance des certificats pertinents, ainsi que d'adopter et d'appliquer les normes internationales et les pratiques recommandées conformément à la législation nationale et aux lignes directrices internationales. La PMA est responsable de l'octroi de licences pour 14 activités, y compris l'exploitation des jetées privées, les activités des agents maritimes et des transitaires, l'approvisionnement de navires, l'acconage, le transport maritime de passagers, les services des unités de cartographie maritime, les aides à la navigation, le pilotage, le remorquage, le recyclage des navires, les services de soutage, la réparation des navires et la gestion des navires.[42]

4.126. Les autorités indiquent que Bahreïn a signé plusieurs mémorandums d'accord visant à faciliter les procédures d'expédition et les échanges avec des pays étrangers, dont la Chine, la Turquie, le Maroc, les Émirats arabes unis, le Turkménistan et Oman. Au cours de la période à l'examen, le pays a aussi modifié les prescriptions en matière de propriété de manière à permettre une participation étrangère de 100% dans, entre autres, la réexportation de marchandises et d'autres services logistiques à valeur ajoutée, l'acconage, le transport maritime et côtier de passagers, la gestion et l'exploitation des navires, l'approvisionnement des navires, les services de construction et de réparation de navires, le pilotage et le remorquage. Les prix du fret, du remorquage et d'autres services de transport (à l'exception du transport de passagers) sont fixés par les différents opérateurs, sous réserve de l'approbation de la PMA. Tous les prix des autres services maritimes sont fixés et réglementés par le MTT.

[42] MTT, *Licences and Applications*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/licenses-and-applications.

4.127. L'unique port commercial, Mina Khalifa bin Salman Port (MKSP), qui a ouvert en 2009, compte un terminal à conteneurs de 900 m^2, ainsi que des installations pour le fret général, le transport de bout en bout et le transport de passagers. Situé dans la ville industrielle de Salman, ce port se situe à 13 km de l'aéroport international de Bahreïn et il est relié à Mina Salman, l'ancien port, par une chaussée de 5 km. L'accès au Royaume d'Arabie saoudite est à 30 km par route. Le port est géré par APM Terminals, un opérateur privé. La PMA supervise et réglemente les fonctions du port, conformément à un accord de concession.[43]

4.128. Le sous-secteur des transports maritimes est en grande partie réglementé par le Code maritime de Bahreïn (Loi n° 23 de 1982), la Loi sur l'enregistrement des navires et le décret législatif relatif à la promulgation de l'enregistrement des navires et à la détermination des conditions de sécurité, la Loi n° 20 de 1979 sur l'immatriculation des petits navires et les prescriptions en matière de sécurité et la Résolution ministérielle n° 6 de 2001 portant réglementation de la marine marchande (armement en personnel, formation, certification et questions connexes concernant les gens de mer). En 2014, Bahreïn a approuvé la liste de sécurité des États membres du CCG pour les navires dont le tonnage n'est pas couvert par les conventions maritimes internationales.[44]

4.129. Bahreïn est partie à la Convention internationale sur les lignes de charge de 1966, à la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs de 1972 et à la Convention de 1976 pour la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes. En 2017, il a adhéré à la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute.

4.130. Les autorités indiquent que le projet de loi maritime, dont l'élaboration avait débuté lors du précédent examen, doit être adopté en 2021. Le projet traite de questions liées aux conventions et aux protocoles maritimes internationaux et de l'exploitation des installations portuaires, et il définit les responsabilités et les fonctions de la PMA. La loi établira également une instance compétente en ce qui concerne les conventions internationales auxquelles Bahreïn est actuellement ou deviendra partie. Le nouveau code remplacera le Code maritime de 1982 et permettra à Bahreïn d'être à jour par rapport à l'évolution du droit maritime international.[45]

4.131. Les services de transport maritime peuvent être fournis par le secteur privé (étranger et national). Les sociétés étrangères désireuses d'offrir des services de navigation et de transport de passagers doivent obtenir l'autorisation de la PMA. Les autorités indiquent que tous les services maritimes sont fournis par des entreprises privées, après obtention d'une licence commerciale délivrée par la PMA.

4.132. Un petit nombre de sociétés de navigation opèrent à Bahreïn. Hapag-Lloyd, qui a acquis la United Arab Shipping Company en 2017, fournit des services de fret. Bahreïn, les Émirats arabes unis et l'État du Koweït détiennent à eux trois une part de 3,6% dans Hapag-Lloyd. Quelques autres entreprises mènent des activités de transport de matériaux de construction. Selon les autorités, les principales compagnies maritimes sont les suivantes: Maersk, APL, CMA-CGM, Evergreen et MSC. Elles sont détenues à 49% par des étrangers ou sont représentées par des agents locaux.

4.133. Les prescriptions relatives à la navigation sous pavillon bahreïnien n'ont pas changé. Les seules conditions à remplir sont l'immatriculation et la certification. Tout navire peut acquérir la nationalité bahreïnienne s'il est immatriculé dans un port de Bahreïn et si son ou ses propriétaires sont des ressortissants bahreïniens; dans le cas d'une société, elle doit avoir la nationalité bahreïnienne. Avec le consentement du Conseil des ministres, le MTT peut accorder la nationalité bahreïnienne à des navires appartenant à des étrangers. La nationalité des membres d'équipage et du personnel occupant un poste clé employés sur les navires ou par les compagnies de navigation à Bahreïn ne fait l'objet d'aucune restriction.

4.134. S'agissant du cabotage, en vertu de l'article 4 du Code maritime, la navigation côtière, la pêche, le remorquage et le pilotage dans les eaux territoriales, ainsi que la navigation entre les ports bahreïniens, sont autorisés exclusivement pour les navires battant pavillon bahreïnien. Comme

[43] MTT, *Khalifa bin Salman Port*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/khalifa-bin-salman-port.

[44] Loi n° 11 de 2014, entrée en vigueur le 1er août 2014.

[45] MTT, *Laws and Regulations*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/pma-law-and-regulation.

indiqué dans le précédent rapport, le transport multimodal est encouragé et réglementé par des textes législatifs nationaux.[46]

4.135. Selon les autorités, aucun financement public spécial n'est disponible pour le sous-secteur maritime, même si le MTT dispose d'une réserve générale qui peut être utilisée en cas d'urgence, c'est-à-dire lorsque la sécurité de la navigation en mer ou l'environnement marin sont menacés.

4.4.3.2 Transports aériens

4.136. La pandémie de COVID-19 a eu des effets néfastes sur les résultats du secteur des services de transport aérien. Si les services de fret ont connu une croissance continue, les mouvements de passagers ont chuté en 2020 (tableau 4.15 et graphique 4.1).

Tableau 4.15. Statistiques concernant le transport aérien, 2013-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Passagers	7 371 651	8 102 502	8 586 645	8 766 151	8 477 331	9 082 707	9 578 797	2 269 095
Arrivées	3 626 794	3 992 295	4 253 667	4 382 778	4 227 335	4 508 942	4 739 174	1 098 239
Départs	3 577 890	3 954 556	4 201 326	4 302 485	4 217 302	4 554 189	4 816 575	1 162 892
Transit	166 967	155 651	131 652	80 888	32 694	19 576	23 048	7 964
Fret (t)	306 278	276 390	256 411	263 956	289 267	288 235	291 017	300 176
Mouvements d'aéronefs	90 837	96 193	100 625	101 345	95 966	96 030	95 486	38 203

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

[46] Chapitre 3 du Décret n° 23 198 2 portant promulgation de la Loi maritime, Loi n° 61 de 2006 portant promulgation de la Loi sur les ports et la navigation maritime et ses modifications publiées par la voie du Décret n° 46 de 2012, Règlement n° 6 201 0 énonçant les règles exécutives de la Loi sur les ports et la navigation maritime, Règlement n° 12 de 2016 relatif à la divulgation du poids total des conteneurs chargés de marchandises, Règlement n° 9 de 2017 sur la liste des licences pour les services maritimes, et Règlement n° 15 de 2017 sur les tarifs concernant les ports et la navigation maritime.

Graphique 4.1 Vols intérieurs et internationaux de passagers, janvier-décembre 2019 et 2020

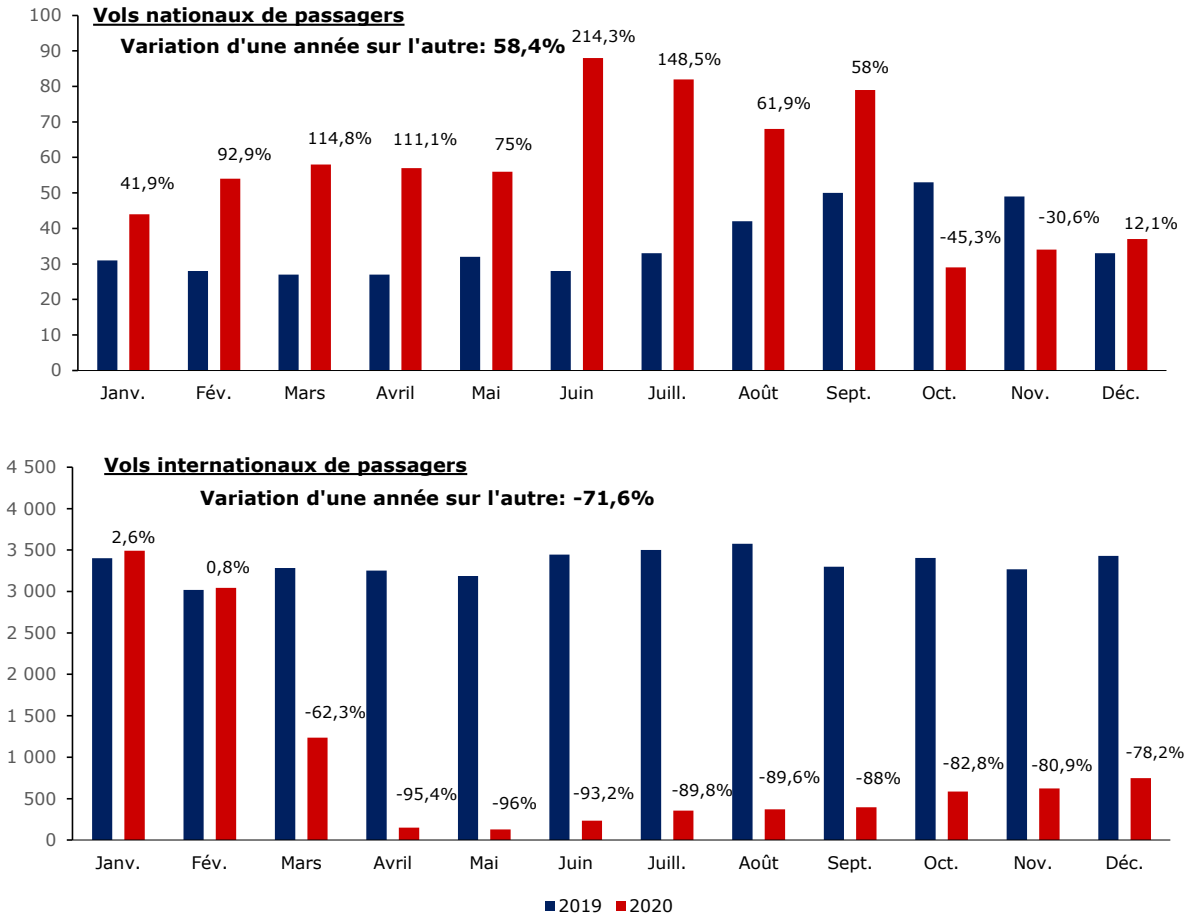

Source: OACI. Adresse consultée: https://data.icao.int/COVID-19/operational.htm.

4.137. Les autorités indiquent qu'aucune nouvelle mesure importante n'a été prise dans le domaine de l'aviation civile depuis le dernier examen. La Loi de 2013 sur l'aviation civile établit le cadre juridique régissant le rôle du Département de l'aviation civile (CAA) en tant qu'autorité de réglementation; le CAA est chargé de réglementer l'Aéroport international de Bahreïn (BIA), les activités des compagnies aériennes et la sécurité, ainsi que les droits des passagers. Parmi les autres règlements régissant le sous-secteur figurent le Règlement technique sur la navigation aérienne, le règlement d'application publié par la voie du Décret ministériel n° 21 de 2013, qui régit le rôle et les activités du CAA, et le Décret ministériel n° 25 de 2016 sur les redevances liées aux services d'aviation.

4.138. Placé sous la tutelle du Ministère des transports, le CAA fait fonction d'autorité aéronautique et de contrôle, responsable de tous les aspects réglementaires de l'aviation civile, de la fourniture et de la gestion des services de circulation aérienne, de la météorologie et de la gestion de tous les services liés aux transports aériens de l'aéroport international de Bahreïn. Le CAA est également en charge de la délivrance des licences/permis et des certifications nécessaires à différentes activités: immatriculation des aéronefs, licences du personnel, exploitation des aéronefs, horaires des compagnies aériennes.

4.139. Le BIA, unique aéroport international, est géré et exploité par Bahrain Airport Company (BAC), une entreprise publique créée en 2008 en tant que société privée à responsabilité limitée et ayant pour seul actionnaire Gulf Air Holding Group, lui-même entièrement détenu par Bahrain Mumtalakat Holding (section 3.3.5). La BAC assure les services des aéronefs pour les compagnies aériennes et gère le BIA. Parmi les autres services et installations, on peut citer les services d'avitaillement d'aéronefs, qui sont fournis par BAC Jet Fuel Company WLL pour le compte de ses actionnaires, la BAC et NogaHolding; les boutiques hors taxes, exploitées par la société Bahrain Duty

Free en vertu d'un accord de concession; et les services d'accueil, qui comprennent les services de transport de passagers, les activités des salons aéroportuaires, la location de véhicules de luxe avec chauffeur et les services des aéronefs privés (fournis par Hala Bahrain, filiale à 100% de la BAC). Bahrain Airport Services assure les services terrestres, le transport du fret, l'acheminement du courrier et la restauration en vol, et exploite des installations de restauration dans l'aérogare. Les compagnies aériennes peuvent effectuer certains ou la totalité de ces services elles-mêmes, selon les dispositions de l'accord sur les services aériens conclu entre Bahreïn et l'État de la compagnie aérienne. L'ancien terminal du BIA avait une capacité nominale de 4,2 millions de passagers et une capacité opérationnelle de plus de 9 millions de passagers.

4.140. En 2016, le MTT, a lancé en coordination avec la BAC un programme de modernisation de l'aéroport afin de renforcer l'infrastructure, la capacité de traitement et les offres de services du BIA dans le but d'améliorer l'expérience des voyageurs et de porter la capacité de l'aéroport à 14,5 millions de passagers par an. Les autorités indiquent que le projet a été achevé en janvier 2021.

4.141. Gulf Air est le principal transporteur national de Bahreïn. Il appartient à l'État par l'intermédiaire de Bahrain Mumtalakat Holding, le fonds souverain de Bahreïn (section 3.3.5). Le transporteur a récemment renforcé sa position en tant que compagnie "boutique" dans la région du Golfe, en mettant l'accent, entre autres, sur les segments de loisirs et d'affaires haut de gamme. Dans le cadre de cette stratégie, Gulf Air a étendu son réseau, se concentrant sur des segments tels que Malaga, les Maldives, Singapour, Mykonos et Santorin. S'agissant de la structure actuelle des vols de la compagnie, 80% des vols sont des court et moyen-courriers (moins de 4 000 km) et 20% sont des long-courriers (plus de 4 000 km). Les autorités indiquent que Gulf Air a accéléré sa transformation numérique pour offrir à sa clientèle une expérience numérique de classe mondiale. Cela comprend une application mobile qui permet aux passagers de gérer leur voyage via leur smartphone, une expérience sans contact dans l'aéroport et le lancement de solutions interactives (agents conversationnels) permettant une interaction fluide entre la compagnie aérienne et ses clients.

4.142. Air India, Air India Express, Egypt Air, Emirates, Saudi Arabia Airlines, KLM Royal Dutch Airlines, Etihad Airways, Kuwait Airways, Sri Lankan Airlines, British Airways, Lufthansa, Salam Air, Fly Dubai, Jazeera Airways, Oman Air, Air Arabia, Turkish Airlines et Pakistan International Airlines sont les compagnies aériennes étrangères qui desservent Bahreïn.

4.143. Les compagnies aériennes opérant dans le pays doivent être agréées par le CAA, soit en vertu des dispositions d'un accord sur les services de transport aérien soit en application d'un permis temporaire d'exploitation. En juin 2021, Bahreïn avait conclu 96 accords de transport aérien bilatéraux, dont 39 étaient de ciel ouvert, et des permis temporaires d'exploitation étaient en vigueur. Les paramètres fondamentaux des accords bilatéraux de transport aérien sont la réciprocité en matière de capacité et de fréquence. Les compagnies aériennes peuvent librement fixer les prix. Bahreïn adopte une approche de désignation multiple dans ses négociations bilatérales.

4.144. Les autorités indiquent qu'à l'heure actuelle, le BIA dispose d'un mécanisme de coordination des créneaux dans le cadre duquel les compagnies aériennes, y compris Gulf Air, doivent présenter les créneaux souhaités à la BAC pour évaluation et approbation, ou pour attribution d'un autre créneau. Par la suite, des horaires provisoires sont présentés pour la saison par les compagnies aériennes en vue de leur approbation par le CAA et la BAC, à la suite de discussions avec les autorités compétentes. Il y a une différence entre les heures de pointe et les heures hors pointe dans l'attribution des créneaux et les droits d'antériorité sont respectés. Les conflits d'horaires qui surviennent lors des périodes de pointe sont résolus par accord mutuel entre la compagnie aérienne concernée et la BAC.

4.145. Selon les autorités, le CAA accorde certaines incitations sur une base non discriminatoire (par exemple l'exonération des redevances d'atterrissage et de stationnement pendant deux ans pour les compagnies aériennes arrivant sur le marché et l'exonération des redevances de navigation aérienne pendant deux ans) afin de promouvoir l'aéroport de Bahreïn comme plaque tournante régionale. En outre, d'autres avantages tels que des rabais spéciaux, des escomptes et des incitations permettant de diminuer les frais d'atterrissage, de décollage et de stationnement sont accordés ponctuellement à toutes les compagnies aériennes. La législation exempte certaines catégories d'aéronefs du paiement de ces frais, notamment les appareils appartenant à l'État ou utilisés par lui, les appareils de l'ONU et de ses institutions, ceux de la Ligue des États arabes et de

ses institutions, les aéronefs non exploités commercialement et tous les autres aéronefs que le CAA peut désigner à cet effet.[47] En février 2020, le MTT a publié une décision visant à annuler les redevances imposées pour certains services dans le secteur de l'aviation civile et la redevance perçue pour les services de départ par voie aérienne.

4.4.3.3 Transports routiers et ferroviaires

4.146. Depuis 2014, la Direction de la réglementation des transports terrestres du MTT est chargée d'homologuer et de réglementer les véhicules de transport public et de faire respecter les règles y relatives. De manière générale, pour être autorisés à fournir des services de transport terrestre à Bahreïn, les étrangers doivent avoir un partenaire bahreïnien. Le pourcentage autorisé de participation étrangère dépend du type de licence. Pour les services de taxi, la participation étrangère est limitée à 49%. Un investisseur intéressé doit présenter une demande en ligne (sur www.sijilat.com), et la demande sera traitée en tenant compte des arrêtés ministériels applicables.

4.147. Parmi les principaux faits nouveaux survenus pendant la période à l'examen, on peut citer l'établissement d'un plan stratégique par le MTT, conformément à la Vision 2030 (section 2.2)[48]; ce plan vise à développer le système actuel de transport public (y compris l'infrastructure) et à réglementer le secteur des transports terrestres. La première phase de ce plan a consisté en l'amélioration du système actuel d'autobus, la rénovation d'un terminal et la reconstruction d'abris d'autobus. Des investissements ont été réalisés dans le transport par autobus et les infrastructures correspondantes, notamment par l'intermédiaire de différents partenariats public-privé. Des mesures ont également été prises pour mettre en place des règlements sur le secteur des transports intérieurs, le tourisme et le transport international de passagers. Il s'agit notamment de l'Arrêté ministériel n° 11 de 2015 sur les licences pour le transport public et les prescriptions et conditions générales des activités, de l'Arrêté ministériel n° 22 de 2016 (modifié en 2017) sur les licences pour le transport intérieur et international de passagers et de touristes, et de l'Arrêté ministériel n° 7 de 2018 sur les licences pour le transport de marchandises (transport intérieur et international de marchandises).[49]

4.148. La deuxième phase du plan est toutefois encore en cours de mise en œuvre. Cette phase comporte un ensemble de projets, comme les projets de métro léger et de transport rapide par autobus, qui permettront d'améliorer les transports urbains.

4.149. Au niveau du CCG, le projet de chaussée du Roi Hamad vise à relier Bahreïn au Royaume d'Arabie saoudite par une chaussée qui comprendra quatre voies routières et deux voies ferrées. Les 75 km de chemin de fer relieront le centre de groupage proposé au port Khalifa bin Salman à la ligne de chemin de fer existante à Dhahran, en passant par la gare internationale du Roi Hamad proposée dans la zone de Ramli à Bahreïn.

4.150. Bahreïn fait également partie du réseau ferroviaire global du CCG. Ce projet reliera tous les États membres du CCG et offrira un mode de transport complétant le transport routier, aérien et maritime.

4.4.4 Tourisme

4.151. La part du tourisme dans le PIB s'élevait à 5% en 2017. Le développement des activités touristiques constitue un objectif essentiel de Bahreïn et s'inscrit dans le cadre des efforts de diversification déployés en application de la Vision 2030 (section 2.2). Bahreïn dispose d'un programme d'incitations destiné aux opérateurs nationaux, qui octroie jusqu'à 100 USD par touriste (en fonction d'un nombre minimum de nuitées). Le programme vise à encourager les opérateurs à nouer des partenariats avec leurs homologues internationaux afin d'attirer davantage de touristes. Bahreïn a plusieurs plans pour investir plus de 10 milliards d'USD dans des projets relatifs au tourisme et aux infrastructures connexes, y compris l'expansion du BIA dans le but d'accroître la capacité de transport de passagers de 40% (section 4.4.3.2). En outre, le transporteur national, Gulf Air, a pour objectif de renforcer sa flotte avec des aéronefs économes en carburant.

[47] Loi n° 13 de 2013, article 134.
[48] MTT, *Land Transport*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/land-overview.
[49] MTT, *Laws and Regulations*. Adresse consultée: http://www.mtt.gov.bh/content/land-laws-and-regulations.

4.152. Selon les autorités, la politique en matière de tourisme vise, entre autres, à accroître la contribution du tourisme au PIB, à développer des produits et des expériences touristiques uniques qui peuvent donner à Bahreïn un avantage concurrentiel par rapport à d'autres destinations, à améliorer le cadre institutionnel et législatif qui soutient l'industrie touristique, et à garantir un développement constant de l'industrie en se fondant sur une infrastructure durable solide et des pratiques sociales et culturelles. Les autorités ont également pour objectif d'attirer des événements internationaux importants qui font venir un grand nombre de touristes, et de renforcer la position de Bahreïn en tant qu'attraction touristique importante aux niveaux régional et international. Selon les autorités, les établissements de tourisme peuvent prélever une commission allant jusqu'à 10% pour leur propre profit. Un droit de 5% est prélevé par l'État sur les revenus trimestriels des entreprises touristiques qui offrent des services d'hébergement de courte durée et des restaurants de tourisme. Ce droit a été suspendu temporairement dans le cadre des mesures de soutien liées à la COVID-19 (voir encadré 1.1).

4.153. Environ 1,9 million de touristes ont visité Bahreïn en 2020 (contre 11,1 millions en 2019) et la durée moyenne des séjours était de 3,6 nuits (contre 3,4 nuits en 2019). Pendant la même période, le taux d'occupation des chambres a reculé de 45% à 21% pour les hôtels quatre étoiles et de 52% à 28% pour les hôtels cinq étoiles. Le tourisme de Bahreïn est essentiellement le fait de visiteurs en provenance des pays voisins membres du CCG. La majorité des touristes sont originaires du Royaume d'Arabie saoudite et de l'État du Koweït (respectivement 7 961 349 et 294 607 visiteurs en 2019), et ils étaient en grande partie à l'origine de la baisse observée entre 2018 et 2019.[50] De nombreux touristes viennent également de pays d'Europe, principalement de France et d'Allemagne.

4.154. Les principaux attraits touristiques sont les sites historiques et culturels, les centres commerciaux, les établissements de cure et les centres de vacances, le golf, les sports aquatiques, la pêche des huîtres perlières et la plongée sous-marine, le Circuit international de Bahreïn (où se tiennent des courses de Formule 1 depuis 2004), Sakhir City et le Bahrain Financial Harbour. Bahreïn possède une infrastructure bien développée, dont 134 hôtels de grand standing qui offraient environ 16 000 chambres en 2020.

4.155. L'octroi de nouvelles licences pour les hôtels une, deux et trois étoiles fait l'objet d'un moratoire à Bahreïn en raison de l'absence de besoins de nouveaux hôtels de ces catégories sur le marché. Seuls les hôtels quatre et cinq étoiles peuvent obtenir une licence. En 2015, Bahreïn a adopté la Décision n° 4 de 2015 concernant la classification hôtelière, et le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (MOICT) a publié un manuel de classification de tous les types d'hôtels afin d'aider les clients à faire des choix éclairés.[51] La Direction chargée de la surveillance et de l'octroi des licences est responsable de la classification des hôtels, qui fait l'objet d'un examen tous les 2 à 3 ans.

4.156. La participation étrangère est autorisée jusqu'à 100% dans toutes les activités touristiques, à l'exception des activités de voyages, dans lesquelles elle est plafonnée à 49%.

4.157. L'Autorité du tourisme et des expositions de Bahreïn (BTEA) est le principal organisme de réglementation du secteur. Elle a été créée en 2015 en vertu du Décret royal n° 76 de 2015. L'ensemble des opérateurs touristiques doivent obtenir une licence de la BTEA avant de remplir les formalités d'enregistrement commercial.

4.158. Les lois et réglementations ci-après ont été adoptées pendant la période considérée:

Règlements promulgués en 2015:

- Décision n° 4 de 2015 concernant la classification hôtelière
- Décision n° 37 de 2015 portant modification de certaines dispositions de la Résolution n° 2 de 1989 concernant les conditions et les procédures d'octroi des licences pour la pratique des services relatifs au tourisme et leur renouvellement
- Décret n° 76 de 2015 relatif à l'organisation de la BTEA

[50] Portail de données ouvertes de Bahreïn, *Tourism*. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter.

[51] BTEA. Adresse consultée: http://www.btea.bh/editordocs/file/Classification-decision-en.pdf.

Règlements promulgués en 2016:

- Décision n° 64 de 2016 portant interdiction de l'imposition de montants additionnels aux consommateurs lors de la fourniture de services de traiteur et de vente de boissons dans les restaurants et cafés non touristiques

Règlements promulgués en 2017:

- Décision n° 93 de 2017 sur la réglementation des activités de tourisme maritime national
- Décision n° 154 de 2017 sur le système de statistiques du tourisme

Règlements promulgués en 2018:

- Loi n° 11 de 2018 portant modification de certaines dispositions du Décret-loi n° 15 de 1986 relatif à la réglementation du tourisme
- Décision n° 96 de 2018 concernant le traitement des infractions relatives au tourisme

Règlements promulgués en 2019:

- Décision n° 34 de 2019 sur la réglementation de l'exercice des activités des restaurants dédiés aux services touristiques
- Décision n° 35 de 2019 sur la réglementation de la location d'appartements de tourisme meublés
- Décision n° 36 de 2019 sur la réglementation des activités des agences de voyage et de tourisme
- Décision n° 54 de 2019 sur les prescriptions et les critères s'appliquant à l'octroi de licences aux restaurants dédiés aux services touristiques.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises (y compris les réexportations) par groupe de produits, 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Exportations totales (millions d'USD)	**23 213,3**	**16 692,7**	**12 921,0**	**15 525,7**	**18 043,9**	**18 117,4**	**14 084,5**
	(% du total)						
Total des produits primaires	**78,9**	**64,7**	**70,4**	**76,7**	**78,6**	**76,7**	**72,0**
Agriculture	2,8	2,7	2,9	3,4	3,4	3,4	4,3
Alimentation	2,7	2,7	2,8	3,4	3,3	3,4	4,2
0242 – Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	0,6	0,1	0,1	0,9	0,7	0,6	0,9
0484 – Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	0,9
Matières premières agricoles	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Industries extractives	76,1	62,0	67,4	73,2	75,2	73,3	67,8
Minerais et autres minéraux	4,2	3,9	7,1	6,5	6,4	8,5	6,9
2816 – Minerais de fer agglomérés (sinters, "pellets", briquettes, etc.)	2,6	2,3	6,0	5,6	5,5	7,3	5,5
Métaux non ferreux	8,7	11,4	12,6	11,9	10,6	10,6	19,1
6841 – Aluminium et alliages d'aluminium, bruts	0,9	0,9	1,0	3,3	3,7	5,1	14,1
6842 – Aluminium et alliages d'aluminium, ouvrés	7,7	10,5	11,6	8,6	6,8	5,4	4,8
Combustibles	63,3	46,7	47,7	54,8	58,3	54,1	41,7
3330 - Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	23,4	16,1	17,3	18,6	21,7	20,0	16,2
334 – Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	39,1	29,8	29,5	35,4	35,9	33,1	24,6
Produits manufacturés	**20,8**	**34,5**	**29,5**	**23,3**	**21,1**	**21,3**	**26,6**
Fonte, fer et acier	2,8	3,0	3,7	3,3	3,8	2,6	4,4
6726 – Demi-produits en fer ou en aciers non alliés	1,1	1,1	1,5	1,8	1,7	1,4	1,7
6713 – Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier	1,3	0,8	0,9	0,1	1,6	0,8	1,2
6768 – Profilés (à l'exclusion des rails pour voies ferrées) et palplanches, en fer ou en acier	0,1	0,7	0,9	0,2	0,1	0,0	1,1
Produits chimiques	4,2	4,9	4,9	5,0	4,6	4,8	5,7
5621 – Engrais minéraux ou chimiques azotés	1,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,2	1,2

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
5822 – Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées	0,5	0,9	1,0	0,6	0,6	0,6	1,0
5121 – Monoalcools acycliques	0,9	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
Autres demi-produits	3,1	3,4	3,0	4,2	3,9	4,1	4,1
6911 – Constructions et parties de construction	0,1	0,1	0,1	1,3	1,6	1,7	1,6
Machines et matériel de transport	7,2	12,6	10,0	6,1	4,8	6,1	9,1
Machines génératrices	0,3	0,4	0,5	0,2	0,2	0,3	0,6
Autres machines non électriques	1,6	3,2	2,9	1,3	1,2	1,3	2,2
Machines de bureau et matériel de télécommunication	1,3	3,3	1,7	0,5	0,3	0,5	1,0
Autres machines électriques	0,4	1,5	1,2	0,4	0,3	0,4	0,7
Produits de l'industrie automobile	2,6	3,2	1,7	3,2	2,2	2,8	3,2
7812 – Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	1,8	2,0	1,0	2,4	1,6	1,9	2,3
Autre matériel de transport	1,0	1,0	1,9	0,6	0,6	0,8	1,5
Textiles	0,5	0,9	1,2	1,0	1,1	1,0	0,9
Vêtements	0,7	4,8	2,5	0,8	0,5	0,4	0,4
Autres biens de consommation	2,2	5,0	4,2	2,8	2,4	2,4	2,0
Autres	0,3	0,7	0,2	0,1	0,3	2,0	1,3
9710 – Or à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	2,0	1,2

a Données préliminaires.

Note: Sur la base de la CTCI Rev.3.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et données statistiques communiquées par les autorités.

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par groupe de produits, 2014-2020

(Millions d'USD)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Importations totales	**19 704,7**	**16 390,0**	**14 748,5**	**17 390,9**	**20 597,6**	**18 589,0**	**15 536,0**
	(% du total)						
Total des produits primaires	**57,9**	**45,8**	**42,2**	**45,3**	**49,7**	**53,1**	**44,0**
Agriculture	10,1	12,4	12,8	11,0	9,9	10,3	12,2
Alimentation	9,5	11,6	11,9	10,3	9,2	9,7	11,6
Matières premières agricoles	0,6	0,7	0,8	0,7	0,6	0,5	0,6
Industries extractives	47,9	33,4	29,4	34,2	39,9	42,8	31,8
Minerais et autres minéraux	6,4	6,1	5,4	5,8	8,5	10,9	11,3
2852 – Alumine (oxyde d'aluminium) autre que le corindon artificiel	1,3	3,1	2,9	2,8	4,4	4,9	5,7
2815 – Minerais de fer et leurs concentrés non agglomérés	2,9	2,1	1,8	2,5	3,6	5,4	5,0
Métaux non ferreux	0,9	1,7	1,3	2,3	1,6	1,6	1,0
Combustibles	40,5	25,6	22,8	26,1	29,7	30,3	19,5
3330 – Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	37,8	24,0	21,3	24,4	27,8	28,7	17,9
3354 – Bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.	0,4	0,5	0,5	0,6	0,9	0,6	0,8
Produits manufacturés	**40,4**	**52,0**	**56,3**	**53,4**	**48,9**	**45,7**	**55,0**
Fonte, fer et acier	1,9	2,1	2,0	2,9	2,5	2,4	2,8
Produits chimiques	5,5	6,9	7,4	6,3	6,0	6,5	7,7
5429 – Médicaments, n.d.a.	0,9	1,1	1,2	1,0	1,0	1,2	1,4
Autres demi-produits	4,6	5,2	6,1	6,0	5,2	5,0	6,3
Machines et matériel de transport	21,4	28,7	31,0	28,6	26,7	24,3	29,0
Machines génératrices	0,5	1,0	1,4	2,6	2,2	2,3	2,6
Autres machines non électriques	3,6	4,8	4,8	5,8	5,9	4,1	8,9
7415 – Machines et appareils pour le conditionnement de l'air	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	1,3
7417 – Générateurs de gaz, appareils de distillation ou de rectification, échangeurs de chaleur et appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou des gaz	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	1,1
Machines de bureau et matériel de télécommunication	3,8	4,6	4,8	4,0	4,3	4,0	4,6
7643 – Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision	1,8	2,2	2,2	2,1	1,9	2,0	2,2
Autres machines électriques	2,0	2,5	3,1	4,6	4,2	4,0	4,9

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
7731 – Fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité	0,5	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,6
Produits de l'industrie automobile	9,2	12,6	11,3	7,6	6,6	6,5	6,5
7812 – Véhicules à moteur pour le transport des personnes, n.d.a.	7,2	9,5	8,8	5,5	4,9	4,8	4,8
Autre matériel de transport	2,3	3,3	5,5	3,9	3,5	3,4	1,5
7131 – Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, pour l'aviation, et leurs parties et pièces détachées, n.d.a.	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	1,2	0,8
Textiles	1,0	1,1	0,9	0,7	0,6	0,6	0,9
Vêtements	1,4	1,8	2,1	2,0	1,6	1,5	1,7
Autres biens de consommation	4,7	6,2	7,0	7,0	6,3	5,3	6,5
Autres	**1,7**	**2,2**	**1,4**	**1,3**	**1,3**	**1,2**	**1,0**
9710 – Or à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)	1,4	1,9	1,4	1,3	1,3	1,2	0,9

a Données préliminaires.

Note: Sur la base de la CTCI Rev.3.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et données statistiques communiquées par les autorités.

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises (y compris les réexportations) par destination, 2014-2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Exportations totales (millions d'USD)	**23 213,3**	**16 692,7**	**12 921,0**	**15 525,7**	**18 043,9**	**18 117,4**	**14 084,5**
	(% du total)						
Amériques	**5,4**	**8,7**	**11,6**	**7,0**	**5,2**	**6,3**	**7,9**
États-Unis	5,0	7,8	10,9	6,5	4,6	5,1	5,9
Autres pays d'Amérique	0,4	0,9	0,6	0,5	0,6	1,2	2,0
Europe	**5,0**	**4,3**	**5,5**	**6,6**	**8,2**	**7,0**	**9,4**
UE-27	3,4	2,7	3,1	3,8	6,0	5,7	7,2
Pays-Bas	1,9	1,2	1,4	1,5	3,9	3,8	4,1
Italie	0,7	0,3	0,4	1,0	0,6	0,6	1,0
AELE	0,1	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1
Autres pays d'Europe	1,5	1,5	2,2	2,6	2,0	1,2	2,1
Turquie	1,2	0,7	0,6	1,7	1,4	1,1	1,4
CEI[b]	**0,1**	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,0**	**0,1**	**0,1**
Afrique	**9,4**	**7,6**	**6,8**	**7,8**	**9,0**	**8,2**	**7,4**
Égypte	2,1	2,0	1,7	1,3	3,1	2,6	2,4
Moyen-Orient	**44,3**	**53,6**	**48,6**	**43,6**	**40,1**	**42,0**	**37,6**
Émirats arabes unis	15,0	15,4	17,3	21,0	18,7	21,1	15,4
Arabie saoudite, Royaume d'	14,8	27,0	18,1	12,3	13,0	13,9	14,7
Oman	1,7	1,6	3,4	3,3	4,8	2,4	3,8
Koweït, État du	0,9	2,4	2,9	1,3	1,4	1,8	1,6
Asie	**35,6**	**25,3**	**27,1**	**32,6**	**37,2**	**35,9**	**36,9**
Chine	4,3	1,8	4,2	7,0	6,4	5,1	8,9
Japon	14,0	11,8	8,6	7,7	12,9	10,0	6,5
Autres pays d'Asie	17,2	11,7	14,3	17,9	17,9	20,8	21,4
Malaisie	1,6	0,7	2,0	2,9	3,9	3,9	4,8
Inde	2,0	1,4	3,6	3,4	4,7	2,2	3,6
Singapour	5,1	3,0	2,3	2,5	2,0	2,6	3,2
Corée, République de	2,4	2,3	0,6	1,7	0,8	4,9	3,0
Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois)	1,9	0,8	1,3	2,2	1,9	2,8	2,3
Thaïlande	0,8	1,7	2,4	2,8	2,4	2,6	1,9
Autres	**0,3**	**0,4**	**0,3**	**2,3**	**0,3**	**0,5**	**0,8**
Pour mémoire:							
UE-28	3,7	3,4	4,7	4,7	6,6	5,9	7,7
CCG	38,4	50,2	47,4	42,3	39,2	40,7	36,5

a Données préliminaires.
b Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et données statistiques communiquées par les autorités.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2014-2020

(Millions d'USD)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[a]
Importations totales	**19 704,7**	**16 390,0**	**14 748,5**	**17 390,9**	**20 597,6**	**18 589,0**	**15 536,0**
	(% du total)						
Amériques	**8,6**	**11,4**	**12,2**	**11,1**	**11,1**	**10,5**	**12,1**
États-Unis	4,8	7,0	8,6	5,6	5,9	4,5	5,3
Autres pays d'Amérique	3,8	4,4	3,5	5,5	5,2	5,9	6,7
Brésil	2,4	2,5	2,2	2,5	3,3	4,6	5,2
Europe	**14,2**	**16,6**	**18,9**	**19,2**	**18,1**	**17,6**	**21,5**
UE-27	9,6	10,9	11,9	13,3	12,0	11,4	14,1
Allemagne	2,9	3,3	3,1	3,5	2,8	3,1	3,4
Italie	1,7	1,9	2,2	2,1	2,1	1,9	3,4
France	1,3	1,4	1,8	2,3	2,4	1,6	1,3
Espagne	0,5	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	1,2
AELE	1,7	1,6	2,1	1,9	1,9	1,9	3,5
Suisse	1,5	1,5	1,7	1,9	1,9	1,7	3,4
Autres pays d'Europe	2,9	4,1	4,9	3,9	4,1	4,3	3,9
Royaume-Uni	1,7	2,6	3,3	2,1	2,3	2,6	2,3
Turquie	1,1	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,4
CEI[b]	**0,0**	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,6**	**0,2**	**0,2**
Afrique	**0,8**	**1,3**	**1,2**	**1,3**	**0,9**	**1,1**	**1,4**
Moyen-Orient	**49,7**	**38,1**	**36,6**	**39,1**	**41,1**	**40,7**	**31,4**
Arabie saoudite, Royaume d'	42,1	28,7	26,8	29,6	33,1	33,7	23,9
Émirats arabes unis	5,4	6,9	7,1	7,6	6,4	5,0	5,3
Oman	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	1,0	0,9
Asie	**26,2**	**32,0**	**30,8**	**28,9**	**27,8**	**29,8**	**33,2**
Chine	8,2	9,6	9,7	9,5	9,1	11,1	11,4
Japon	5,1	6,8	6,1	4,6	3,9	3,8	4,5
Autres pays d'Asie	13,0	15,6	15,0	14,7	14,9	14,8	17,4
Australie	4,0	4,8	3,9	3,4	4,6	5,0	5,7
Inde	2,6	3,1	3,4	3,7	3,7	3,7	3,7
Corée, République de	1,3	1,4	1,6	2,2	1,2	1,4	3,0
Thaïlande	1,3	1,5	1,5	1,1	1,4	0,9	1,2
Autres	**0,4**	**0,5**	**0,3**	**0,4**	**0,4**	**0,2**	**0,2**
Pour mémoire:							
UE-28	11,3	13,5	15,1	15,5	14,4	14,0	16,4
CCG	49,2	37,5	36,0	38,6	40,6	40,2	30,8

a Données préliminaires.
b Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du Portail de données ouvertes de Bahreïn de l'Autorité de l'information et du e-gouvernement. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter; et données statistiques communiquées par les autorités.

Tableau A1. 5 Stocks d'IED entrants par secteur, 2014-2020

(Millions d'USD)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014	2020
								% du total	
Stock d'IED à Bahreïn	**25 747,1**	**25 812,3**	**26 055,3**	**27 481,4**	**29 181,1**	**30 683,8**	**31 690,4**	**100,0**	**100,0**
Par source									
CCG	16 600,6	17 275,5	17 020,4	17 946,7	19 788,9	20 692,7	20 372,7	64,5	64,3
Koweït, État du	6 498,8	7 009,2	7 296,7	7 943,6	8 877,3	9 349,8	8 897,8	25,2	28,1
Arabie saoudite, Royaume d'	6 799,4	6 943,0	6 395,1	6 650,6	8 281,3	8 874,6	8 880,4	26,4	28,0
Émirats arabes unis	2 119,4	2 126,1	2 237,7	2 329,8	1 687,5	1 587,5	1 707,8	8,2	5,4
Qatar	917,4	930,0	828,1	869,7	827,5	756,5	760,1	3,6	2,4
Oman	265,6	267,2	262,9	153,0	115,3	124,4	126,6	1,0	0,4
Libye	3 465,0	3 232,5	3 282,3	3 394,9	2 989,9	3 130,4	2 895,3	13,5	9,1
Îles Caïmanes	1 448,7	1 406,9	1 708,3	1 862,3	1 713,6	1 561,7	1 809,8	5,6	5,7
Inde	1 262,2	959,2	1 004,2	773,6	1 023,1	1 135,5	1 317,9	4,9	4,2
Royaume-Uni	737,1	544,6	561,9	482,4	794,9	796,6	913,6	2,9	2,9
UE-27	-81,9	76,9	187,3	427,9	346,8	762,5	1 566,6	-0,3	4,9
Jersey	386,9	436,3	469,2	596,6	472,6	398,3	310,1	1,5	1,0
Turquie	279,5	308,5	214,3	233,7	477,4	530,4	598,3	1,1	1,9
États-Unis	386,4	252,9	253,7	256,8	326,7	347,1	517,8	1,5	1,6
Iran, République islamique d'	247,3	275,8	294,9	304,1	307,8	310,0	311,3	1,0	1,0
Japon	180,9	181,8	208,6	211,3	395,1	370,2	399,9	0,7	1,3
Reste du monde	834,4	861,5	850,2	991,1	544,4	648,4	677,2	3,2	2,1
Par secteur									
Finance et assurance (banques et établissements non bancaires)	21 422,9	20 899,8	21 000,1	20 755,6	20 995,1	22 129,0	20 776,0	83,2	65,6
Secteur non financier	4 324,2	4 912,5	5 055,3	6 725,8	8 186,0	8 554,8	10 914,4	16,8	34,4
Agriculture, sylviculture et pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Industries extractives	0,2	0,1	1,2	0,9	4,0	4,3	189,1	0,0	0,6
Industries manufacturières	2 389,3	2 936,6	2 795,9	3 409,3	4 129,2	4 186,8	4 335,2	9,3	13,7
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	42,2	78,8	250,0	248,6	388,1	338,4	338,4	0,2	1,1
Approvisionnement en eau; assainissement, gestion des déchets et remise en état	39,3	17,7	19,6	21,2	4,9	4,9	4,5	0,2	0,0
Construction	102,1	111,0	116,6	115,4	177,4	261,9	656,7	0,4	2,1
Commerce de gros et de détail	214,1	217,9	217,5	1 093,4	1 445,7	1 691,0	2 061,6	0,8	6,5
Transport et entreposage	37,8	39,5	33,4	32,9	58,7	119,8	148,6	0,1	0,5
Activités d'hébergement et de restauration	162,4	162,9	152,5	120,8	123,6	126,6	117,2	0,6	0,4
Information et communications	428,5	442,5	438,4	468,5	1 024,6	1 129,5	1 138,4	1,7	3,6
Activités immobilières	533,9	521,0	529,4	603,0	665,3	497,8	689,1	2,1	2,2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	285,6	275,8	407,4	506,4	38,4	72,1	1 056,3	1,1	3,3

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014	2020
								% du total	
Activités de services administratifs et d'appui	18,6	23,9	21,5	22,0	8,0	2,6	17,0	0,1	0,1
Enseignement	51,7	63,5	54,8	58,1	65,7	68,4	88,8	0,2	0,3
Santé et activités d'action sociale	15,9	19,7	15,6	22,6	50,2	49,2	71,5	0,1	0,2
Arts, spectacles et activités récréatives	0,9	0,9	1,0	0,8	0,9	0,9	1,5	0,0	0,0
Autres activités de services	1,4	0,7	0,6	2,0	1,2	0,6	0,5	0,0	0,0

Source: Données compilées par le Secrétariat de l'OMC à partir de renseignements communiqués par l'Autorité de l'information et du e-gouvernement, Royaume de Bahreïn. Annual Foreign Investment Surveys. Adresse consultée: https://www.data.gov.bh/en/ResourceCenter.

Tableau A2. 1 Principales notifications à l'OMC, 1er janvier 2014-31 décembre 2020

Accord de l'OMC	Description de l'obligation	Périodicité	Notification la plus récente	Observations
Accord sur l'agriculture				
Articles 10 et 18:2 ES:1	Soutien interne		G/AG/N/BHR/8 24 avril 2014 G/AG/N/BHR/9 30 avril 2018 G/AG/N/BHR/12 9 septembre 2019 G/AG/N/BHR/13 20 février 2020	Engagements en matière de subventions à l'exportation pour 1997-2013 Engagements en matière de subventions à l'exportation pour 2014-2017 Engagements en matière de subventions à l'exportation pour 2018 Engagements en matière de subventions à l'exportation pour 2019
Article 18:2 DS:1	Soutien interne		G/AG/N/BHR/7 24 avril 2014 G/AG/N/BHR/10 3 mai 2018 G/AG/N/BHR/11 9 septembre 2019 G/AG/N/BHR/12 20 février 2020	Engagements en matière de soutien interne pour 1998-2005, 2013 Engagements en matière de soutien interne pour 2012-2017 Engagements en matière de soutien interne pour 2018 Engagements en matière de soutien interne pour 2019
Accord général sur le commerce des services				
Article III:3	Notification		S/C/N/969 16 octobre 2019	Décret législatif n° 34 de 2015 sur les modifications partielles apportées à la Loi n° 64 de 2006 sur la Banque centrale de Bahreïn et les institutions financières
Article V:7 a)			WT/COMTD/N/45/Rev.1 S/C/N/807/Rev.1 14 juillet 2015	Accord entre le CCG et Singapour, en vigueur depuis le 1er septembre 2013
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce				
Article XXVIII:5 1994	Recours aux dispositions du paragraphe 5 de l'article XXVIII		G/MA/320 23 décembre 2014	Exercice des droits afférents à la modification de la Liste XCVIII

Accord de l'OMC	Description de l'obligation	Périodicité	Notification la plus récente	Observations
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994				
Article 16.4	Lois et réglementations	Une fois, puis modifications	G/ADP/N/280/BHR 25 février 2016 G/ADP/N/286/BHR 31 août 2016 G/ADP/N/294/BHR 29 mars 2017 G/ADP/N/300/BHR 29 août 2017 G/ADP/N/308/BHR 10 avril 2018 G/ADP/N/314/BHR 26 septembre 2018 G/ADP/N/322/BHR 23 avril 2019 G/ADP/N/328/BHR 21 octobre 2019 G/ADP/N/335/BHR 18 mai 2020 G/ADP/N/342/BHR 5 octobre 2020	Rapport semestriel 1er juillet- 31 décembre 2015 Rapport semestriel 1er janvier-30 juin 2016 Rapport semestriel 1er juillet- 31 décembre 2016 Rapport semestriel 1er janvier-30 juin 2017 Rapport semestriel 1er juillet- 31 décembre 2017 Rapport semestriel 1er janvier-30 juin 2018 Rapport semestriel 1er juillet- 31 décembre 2018 Rapport semestriel 1er janvier-30 juin 2019 Rapport semestriel 1er juillet- 31 décembre 2019 Rapport semestriel 1er janvier-30 juin 2020
Article 18.5			G/ADP/N/1/BHR/3 G/SCM/N/1/BHR/2 G/SG/N/1/BHR/3 15 janvier 2015	Notification des lois et réglementations au titre des articles 12.6, 18.5 et 32.6
Accord sur la mise en œuvre de l'article VII				
Mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane	Évaluation en douane		G/VAL/N/3/BHR/1 1er mars 2019	Notification concernant l'évaluation des supports informatiques
Accord sur la facilitation des échanges				
			G/TFA/N/BHR/1 2 mars 2018 G/TFA/N/BHR/2 1er mars 2019 G/TFA/N/BHR/3 4 mars 2019	Engagements de la catégorie A Points de contact Articles 1:4, 10:6.2 et 12:2.2 (WT/L/931)
WT/L/911			WT/PCTF/N/BHR/1 24 novembre 2015	Dispositions de l'Accord relevant de la catégorie A
Accord sur les licences d'importation				
LIC article 7:3	Régime de licences d'importation	Une fois, puis modifications	G/LIC/N/3/BHR/3 17 décembre 2019	Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation

Accord de l'OMC	Description de l'obligation	Périodicité	Notification la plus récente	Observations
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires				
Article 25.1, Article XVI.1	Subventions	Annuelle	G/SCM/N/253/BHR 27 mars 2014 G/SCM/N/284/BHR G/SCM/N/315/BHR 13 février 2018	N'accorde ni ne maintient sur son territoire de subvention au sens de l'article 1.1
Accord sur les sauvegardes				
Article 32:6	Sauvegardes	Une fois, puis modifications	G/ADP/N/1/BHR/3 G/SCM/N/1/BHR/2 G/SG/N/1/BHR/3 15 janvier 2015	Notification des lois et réglementations au titre des articles 12:6, 18:5 et 32:6
Article 12:1 a)			G/SG/N/6/BHR/1 10 juin 2016 G/SG/N/6/BHR/3 3 octobre 2017 G/SG/N/6/BHR/4 24 octobre 2019	Notification du CCG Notification du CCG concernant les additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons (plastifiants chimiques) Notification du CCG concernant certains produits en acier
Article 12:1 b)		s	G/SG/N/8/BHR/1 17 janvier 2017 G/SG/N/8/BHR/2 17 mai 2018 G/SG/N/10/BHR/2, G/SG/N/11/BHR/3 5 avril 2019 G/SG/N/8/BHR/3 23 juillet 2020	Notification du CCG concernant les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés Notification du CCG concernant les plastifiants chimiques Notification du CCG concernant les plastifiants chimiques Notification du CCG concernant certains produits en acier
Article 12:1 c)			G/SG/N/10/BHR/1, G/SG/N/11/BHR/2 15 juin 2017	Notification du CCG concernant les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés
Article 12:4			G/SG/N/7/BHR/1, G/SG/N/11/BHR/1 21 octobre 2016	Notification du CCG concernant le ferrosilicomanganèse
Article 12:6			G/ADP/N/1/BHR/3 G/SCM/N/1/BHR/2 G/SG/N/1/BHR/3 15 janvier 2015	Loi commune du CCG sur les pratiques antidumping, les mesures compensatoires et les sauvegardes
Article 9:1, note de bas de page 2			G/SG/N/7/BHR/1, G/SG/N/11/BHR/1 21 octobre 2016 G/SG/N/10/BHR/1, G/SG/N/11/BHR/2 15 juin 2017 G/SG/N/10/BHR/2, G/SG/N/11/BHR/3 5 avril 2019	Notification du CCG concernant le ferrosilicomanganèse Notification du CCG concernant les produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés Notification du CCG concernant les plastifiants chimiques

Accord de l'OMC	Description de l'obligation	Périodicité	Notification la plus récente	Observations
Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires				
Article 7, Annexe B	Mesures sanitaires et phytosanitaires	Réglemen-tations	28 en 2014 2 en 2015 8 en 2016 20 en 2017 14 en 2018 13 en 2019 10 en 2020	G/SPS/N/BHR/126-153 G/SPS/N/BHR/154-155 G/SPS/N/BHR/156-163 G/SPS/N/BHR/164-183 G/SPS/N/BHR/184-196 G/SPS/N/BHR/197-208 G/SPS/N/BHR/209-219
Accord sur les obstacles techniques au commerce				
Article 2.9	Notifications		52 en 2014 48 en 2015 34 en 2016 53 en 2017 38 en 2018 8 en 2019 21 en 2020	G/TBT/N/BHR/326-377 G/TBT/N/BHR/378-425 G/TBT/N/BHR/426-460 G/TBT/N/BHR/461-513 G/TBT/N/BHR/514-556 G/TBT/N/BHR/557-567 G/TBT/N/BHR/568-589
Articles 2.9 et 5.6	Notifications		1 en 2014 1 en 2016 1 en 2017 5 en 2018 4 en 2019 1 en 2020	G/TBT/N/BHR/325 G/TBT/N/BHR/430 G/TBT/N/BHR/476 G/TBT/N/BHR/514, 516-518, 546 G/TBT/N/BHR/561, 564-566 G/TBT/N/BHR/576
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce				
Article 63:2	Droit d'auteur et droits connexes	Une fois, puis modifications	IP/N/1/BHR/5/Rev.1 2 septembre 2014 IP/N/1/BHR/5/Rev.2 14 juillet 2016	Principales lois et réglementations au titre de l'article 63:2

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A2. 2 Prescriptions juridiques relatives aux sociétés

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
Société bahreïnienne par actions	Société dans laquelle un certain nombre d'associés détiennent des actions négociables et ne sont responsables des dettes et des obligations de la société qu'à hauteur de leur participation.	• Le capital social, qui ne peut être inférieur à 1 million de BHD, doit être suffisant pour atteindre les objectifs de la société. • La société doit avoir un capital social émis, et ses statuts peuvent prévoir que le capital social autorisé ne peut être dix fois supérieur au capital émis. Le capital émis doit être entièrement souscrit, et tous les souscripteurs sont tenus de payer au moins un quart de la valeur nominale des actions de numéraire, le solde devant être libéré dans un délai de cinq ans au maximum à compter de la date de constitution de la société. • Les actions de ce type de société doivent être émises au moins à leur valeur nominale. Si les actions sont émises avec une prime, le bénéfice doit en premier lieu servir à rembourser le prix d'émission, puis être affecté en réserve légale. • Chaque action est indivisible; néanmoins, deux associés ou plus peuvent détenir une ou plusieurs actions. Ils seront alors représentés à la société par l'un d'entre eux, et les copropriétaires d'actions sont solidairement responsables des obligations de cette acquisition. • Les actions sont nominatives et négociables. • La société est tenue de désigner au moins un auditeur qui établit, pour chaque exercice budgétaire, un rapport sur l'activité de la société au cours de l'année budgétaire et sur sa situation financière, son budget et son compte de profits et pertes. • Chaque année, 10% des bénéfices nets doivent être affectés à un compte de réserve légale, à moins que les statuts de la société ne prévoient un pourcentage plus élevé.	• Il faut deux fondateurs au minimum pour créer une société, sauf si le gouvernement est seul à l'établir ou s'il participe à sa constitution. • La valeur des actions ne peut être ni inférieure à 100 fils, ni supérieure à 100 BHD. • Il est possible de créer des sociétés par actions à capital variable, conformément à la résolution ministérielle y relative.

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
		Cette déduction peut être suspendue si la réserve atteint 50% du capital social libéré, à moins que les statuts de la société ne prévoient un pourcentage plus élevé. • Les sociétés par actions sont autorisées à contracter un emprunt au moyen de l'émission d'obligations sur décision de l'assemblée générale ordinaire et sur suggestion du conseil d'administration, y compris en ce qui concerne le besoin de financement de la société et les conditions d'émission des obligations.	
Société bahreïnienne par actions fermées	Société dans laquelle un certain nombre de personnes, au minimum deux, détiennent des parts négociables qui sont divisées entre elles et non ouvertes à l'épargne publique.	• Le capital social minimum de la société est de 250 000 BHD. • La valeur des actions ne peut être ni inférieure à 100 fils, ni supérieure à 100 BHD. • La société est tenue de désigner au moins un auditeur. • La valeur totale des actions doit être déposée dans des banques approuvées, ou au moins la moitié de cette valeur sous réserve que le solde soit libéré dans un délai de trois ans au maximum. • Les actions des sociétés fermées ne peuvent être transférées qu'après que la valeur totale des actions a été affectée, à l'exception des opérations commerciales menées par les fondateurs pendant cette période. • Le capital social de la société (100%) peut être détenu par des ressortissants étrangers.	• À l'exception des sociétés cotées en bourses, les statuts des sociétés par actions fermées peuvent prévoir une restriction concernant le droit des actionnaires de transférer leurs actions enregistrées dans les deux registres ou dans l'un d'eux (droit préférentiel d'acquisition de l'actionnaire sur approbation par le Conseil de l'acheteur de l'action). Elles seront exclues des deux registres en cas de cession entre actionnaires, conjoints, actifs et filiales. La société ne peut être cotée en bourse si ses statuts comprennent l'un ou l'autre des deux registres. • Si le capital de la société augmente, les actionnaires sont prioritaires pour l'acquisition de nouvelles actions.
Société à responsabilité limitée (SARL)	Société formée de 50 partenaires au maximum, qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur participation au capital social.	• Il n'existe pas de capital social minimum. • Le capital de la société est divisé en parts égales dont le montant ne peut être inférieur à 50 BHD. Les parts sont divisibles ou négociables. • La société ne peut être constituée que lorsque tous les apports en numéraire et en nature sont répartis entre les partenaires et sont pleinement payés, et que	• Conformément à la législation, si la société compte moins de deux associés, alors elle devient automatiquement une société unipersonnelle, à moins que le nombre minimum d'associés ne soit atteint dans les 30 jours à compter de la date d'acquisition des actions de la société par un associé ou de la dissolution de la société. • La SARL ne peut exercer dans les secteurs de

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
		les apports en nature sont transférés à la société. • La société doit maintenir une réserve de capital, conformément à la réglementation applicable aux sociétés par actions. • La société est tenue de désigner au moins un auditeur, qui sera choisi par l'Assemblée des associés. • Les associés peuvent présenter une lettre de garanties de l'auditeur comme substitut au rapport financier, à moins que les pertes n'atteignent 50% du capital social.	l'assurance ou de la banque ni investir dans d'autres fonds de manière générale. • La constitution de la société, l'augmentation du capital ou la contraction d'emprunts pour le compte de la société ne peuvent se faire au moyen de l'épargne publique. • La société ne peut émettre d'action ou obligation négociable d'aucune sorte. • Le transfert des actions d'un associé est soumis à l'agrément des partenaires et aux conditions particulières énoncées dans l'acte constitutif de la société, en sus des prescriptions applicables en la matière.
Société en nom collectif (SNC)	Société constituée de deux personnes ou plus, regroupées sous un certain nom, et dans laquelle les partenaires sont indéfiniment et solidairement responsables des obligations de la société.	• Les partenaires sont indéfiniment et solidairement responsables des obligations de la société. • Les partenaires doivent avoir la qualité de commerçants.	• La législation autorise la création de SNC, quelle que soit leur nature, par un partenariat entre des Bahreïniens et des ressortissants étrangers pour des activités libérales ou autres conformément aux règles et contrôles établis dans une résolution du MOICT. • La faillite d'une SNC entraîne la faillite de tous les associés. • Les créanciers d'une SNC peuvent exercer un droit de recours contre la société pour obtenir la restitution de leurs fonds et peuvent également présenter un recours contre tout associé qui était un membre de la société au moment où ils ont engagé leurs fonds.
Société en commandite simple (SCS)	Société consistant en un partenariat entre une ou plusieurs personnes qui sont responsables solidairement et indéfiniment des obligations de la société et un partenaire ou plus apportant des capitaux dans la société mais ne faisant pas partie de l'administration. Ces derniers sont appelés commanditaires. Les		• Le commanditaire ne peut interférer dans la gestion de la société, même en vertu d'une procuration; en revanche, il est responsable solidairement avec les partenaires des obligations découlant des activités de la société. • La dénomination sociale de la SCS ne comprend que les noms des commandités, par conséquent, s'il existe des commanditaires, le terme "et cie" doit obligatoirement être ajouté à la raison sociale.

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
	commanditaires ne sont responsables de l'obligation de la société qu'à hauteur de leur apport au capital social.		• Si le nom d'un commanditaire apparaît dans la raison sociale de la société, alors il sera tenu, en tant que partenaire, à l'égard des tiers bien intentionnés qui ont traité avec la société (s'il a été informé de la mention de son nom).
Société en commandite par actions (SCA)	Type de société consistant en deux groupes de partenaires: les partenaires commandités responsables indéfiniment pour les obligations de la société, et les partenaires commanditaires (actionnaires) qui ne sont responsables des obligations de la société qu'à hauteur de leur participation au capital.	• Le nombre de fondateurs ne peut être inférieur à quatre. • La société est tenue de désigner au moins un auditeur. • Le capital social minimum de la société est de 20 000 BHD. • Le capital social de la société est divisé en actions avec valeur nominale, négociables et indivisibles.	• Le commanditaire (actionnaire) ne peut interférer dans la gestion des activités de l'entreprise vis-à-vis de tiers, même en cas d'autorisation. • Si le nom du commanditaire (actionnaire) apparaît dans la dénomination sociale de la société sans qu'il en ait été informé, il sera considéré comme un associé commandité vis-à-vis des tiers avec qui ils ont traité. • La dénomination sociale de la société est composée du nom d'un ou de plusieurs commandités, avec l'ajout possible d'une désignation créative ou liée à l'objet des activités. • Chaque personne juridique dont l'objet couvre celui de la constitution de la société peut être un fondateur. • La société dispose d'un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres, élus par l'assemblée générale parmi les commanditaires (actionnaires) s'ils sont plus de dix. • Le mandat du conseil de surveillance expire au moment de la tenue de l'assemblée générale de la société.

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
Société unipersonnelle (SPC)	Toute activité économique dont le capital social est entièrement détenu par une seule personne physique ou juridique. Le détenteur du capital de la société n'est responsable des obligations de la société qu'à hauteur de l'apport qu'il alloue à ce capital.	• Le capital de la société doit être entièrement libéré. Le propriétaire de la société est responsable dans la limite du capital fixé pour la société. • La société doit avoir un auditeur. • La société doit présenter chaque année un budget vérifié à la Direction générale des entreprises ou une lettre de garanties de l'auditeur, qui peut remplacer le rapport financier si les pertes n'atteignent pas 50% du capital social.	• La SPC ne peut exercer dans les secteurs de l'assurance ou de la banque ni investir dans d'autres fonds de manière générale. • La constitution d'une société, l'augmentation du capital ou la contraction d'emprunts pour le compte de la société ne peuvent se faire au moyen de l'épargne publique. De plus, aucune action ou obligation transférable ne peut être émise à ces fins. • Le propriétaire du capital de la société doit distinguer la déclaration de sa situation financière personnelle et celle du capital de la société. • La société est dissoute dans les situations suivantes: • Le décès du propriétaire, sauf si les droits des héritiers sur les parts de la société et ses avoirs sont détenus par une seule personne ou que les héritiers décident de reprendre la société en changeant sa forme juridique. • La société cesse ses activités en cas d'insolvabilité de son propriétaire, d'incapacité de payer les dettes et de faillite.
Succursale étrangère	Toute succursale étrangère, constituée et enregistrée en dehors de Bahreïn, titulaire d'une licence lui permettant de mener certaines activités à Bahreïn.	• La succursale est tenue d'avoir un siège social à Bahreïn. • Tous les documents présentés en vue d'établir la société doivent être rédigés en arabe ou en anglais. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en arabe ou en anglais certifiée conforme par une autorité compétente. • La succursale est tenue d'avoir une dénomination commerciale identique à la dénomination originale de la société, suivie de l'indication "Succursale étrangère". • La succursale est tenue de présenter un état financier annuel vérifié exposant la situation financière de la société.	

Type de société	Définition	Principales prescriptions	Notes
		• La succursale est soumise à la législation en vigueur à Bahreïn.	
Bureau de représentation	Toute succursale étrangère, constituée et enregistrée en dehors de Bahreïn, titulaire d'une licence lui permettant de mener certaines activités en tant que bureau de représentation pour la société mère dans le but de suivre et de superviser ses intérêts à Bahreïn.	• La succursale est tenue d'avoir un siège social à Bahreïn. • Le bureau de représentation est soumis à la législation en vigueur à Bahreïn. • Tous les documents présentés en vue d'établir le bureau de représentation doivent être rédigés en arabe ou en anglais. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en arabe ou en anglais certifiée conforme par une autorité compétente. • Chaque bureau de représentation constitué à Bahreïn est tenu d'avoir une dénomination commerciale identique à la dénomination originale de la société, suivie de l'indication "Bureau de représentation".	• Le bureau de représentation ne peut en aucun cas faire directement affaire avec des clients d'une société à Bahreïn. Il mène uniquement des activités de commercialisation et de promotion d'une société mère sans effectuer des transactions directes en son nom.

Source: MOICT.

Tableau A3.1 Récapitulatif des droits NPF appliqués à Bahreïn, 2021

	Nombre de lignes	Moyenne simple (%)	Fourchette tarifaire (%)	Écart type[a]	Part des lignes en franchise de droits (%)	Part des droits non *ad valorem* (%)[c]
Total	7 521	4,7	0-100	5,4	11,7	0,7
SH 01-24	1 434	5,0	0-100	11,9	27,1	2,5
SH 25-97	6 087	4,6	0-20	1,7	8,1	0,3
Par catégorie de l'OMC						
Produits agricoles (définition de l'OMC)	1 217	5,4	0-100	12,8	24,7	3,0
Animaux et produits d'origine animale	157	3,0	0-5	2,5	40,1	1,9
Produits laitiers	35	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0
Fruits, légumes et plantes	364	3,6	0-5	2,3	28,3	1,6
Café et thé, et cacao et ses préparations	38	3,4	0-5	2,3	31,6	0,0
Céréales et préparations à base de céréales	184	3,5	0-5	2,3	29,9	0,0
Graines oléagineuses, graisses, huiles et leurs produits	101	4,8	0-5	1,0	4,0	3,0
Sucres et sucreries	40	3,3	0-5	2,4	35,0	0,0
Boissons, liquides alcooliques et tabac	100	24,2	0-100	39,4	18,0	21,0
Coton	5	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits agricoles, n.d.a.	193	4,2	0-5	1,8	16,1	1,6
Produits non agricoles (définition de l'OMC)	6 304	4,6	0-20	1,7	9,2	0,3
Poissons et produits de la pêche	303	3,5	0-5	2,3	29,0	0,0
Minéraux et métaux	1 215	5,0	0-20	1,3	2,1	0,8
Produits chimiques et fournitures pour la photographie	1 324	4,6	0-20	1,9	9,7	0,1
Bois, pâte de bois, papier et meubles	469	4,8	0-20	2,3	8,7	0,0
Textiles	724	5,0	0-20	0,7	0,6	0,0
Vêtements	254	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	207	5,0	5,0	0,0	0,0	2,4
Machines non électriques	652	4,2	0-5	1,8	16,3	0,0
Machines électriques	328	3,2	0-5	2,4	35,1	0,3
Matériel de transport	248	4,5	0-5	1,5	10,5	0,0
Produits non agricoles, n.d.a.	545	4,6	0-20	1,7	8,6	0,2
Pétrole	35	5,0	5,0	0,0	0,0	0,0
Par secteur de la CITI[b]						
CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche	539	3,0	0-100	8,9	52,7	3,3
CITI 2 – Industries extractives	123	4,9	0-5	0,8	2,4	1,6
CITI 3 – Industries manufacturières	6 858	4,9	0-100	5,0	8,7	0,5
Par stade de transformation						
Premier stade de transformation	980	3,9	0-100	6,6	29,6	2,2
Produits semi-finis	2 251	4,8	0-20	1,4	4,6	0,0
Produits finis	4 290	4,9	0-100	6,3	11,4	0,7

a Écart type.
b Classification internationale type par industrie (Révision 2). L'électricité, le gaz et l'eau sont exclus (1 ligne tarifaire).
c Y compris les lignes tarifaires visées par une prohibition.

Note: Les moyennes sont calculées au niveau des lignes tarifaires nationales (huit chiffres). Le tarif douanier est fondé sur le SH2017. Lorsqu'il y a des droits non *ad valorem*, on emploie la composante *ad valorem* pour les droits mixtes.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.